



# LoginPeople®

Société Anonyme à conseil d'administration  
au capital de 1 410 002,16 euros  
Siège social : Buropolis - 1240, route des Dolines 06560 Valbonne  
RCS : Grasse B 453 639 932

## PROSPECTUS TRANSFERT ET OFFRE AU PUBLIC SUR NYSE-ALTERNEXT

### Mis à la disposition du public à l'occasion :

- Du transfert du Marché Libre et de l'inscription des 2 287 100 actions existantes composant le capital social de LOGIN PEOPLE aux négociations sur le marché de NYSE Alternext
- Du transfert du Marché Libre et de l'inscription des 1 168 966 BSAR existants aux négociations sur le marché de NYSE Alternext
- du placement et de l'inscription de 900 226 actions nouvelles à émettre dans le cadre d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription en numéraire par Offre à Prix Ouvert et Placement Global représentant de 3,35M€ à 3,87M€ de levée de fonds, nombre susceptible d'être porté à un maximum de 1 035 260 actions en cas d'exercice intégral de la clause d'extension représentant de 3,85M€ à 4,45M€ de levée de fonds maximum.

### Fourchette indicative de prix applicable à l'Offre à Prix Ouvert et au Placement Global : Entre 3,72 € et 4,30 € par action

Conformément à la 5ème résolution de l'AGE du 11/10/2012, ce prix sera au moins égal à la moyenne pondérée des cours des vingt (20) dernières séances de bourse de l'action LOGIN PEOPLE précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote maximale de cinq-pour-cent (5 %).

Le prix pourra être fixé en-dessous de 3,72 € par action, sous réserve que le produit brut de l'émission atteigne 2.500.000€. En cas de modification de la borne supérieure de la fourchette indicative de prix susvisée ou de fixation du prix au-dessus de 4,30 euros par action, les ordres émis dans le cadre de l'offre à prix ouvert pourront être révoqués pendant au moins 2 jours de bourse.



AUTORITÉ  
DES MARCHÉS FINANCIERS

Par application des articles L 412-1 et L 621-8 du Code Monétaire et Financier et de son règlement général, notamment de ses articles 211-1 à 216-1, l'Autorité des Marchés Financiers a apposé son visa numéro 12-591 en date du 07/12/2012 sur le présent Prospectus.

Ce Prospectus a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa, conformément aux dispositions de l'article L.621-8-1-I du Code Monétaire et Financier, a été attribué après que l'AMF a vérifié « si le document est complet et compréhensible, et si les informations qu'il contient sont cohérentes ». Il n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération, ni authentification des éléments comptables et financiers présentés.



Teneur de Livre

EuroLand  
Corporate

Conseil et Listing Sponsor

- Des exemplaires de ce Prospectus sont disponibles sans frais :
- au siège social de la société Login People et sur le site Internet [www.loginpeople.com](http://www.loginpeople.com)
  - auprès d'EuroLand Corporate
  - sur le site de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org))

## SOMMAIRE

RESUME DU PROSPECTUS .....	7
PREMIERE PARTIE .....	20
1. PERSONNES RESPONSABLES.....	21
1.1. Personne responsable du document d'information.....	21
1.2. Attestation des personnes responsables.....	21
1.2.1. Attestation du responsable du document d'information.....	21
1.2.2. Attestation du Listing Sponsor.....	22
2. CONTROLEURS DES COMPTES .....	23
2.1. Commissaire aux comptes titulaire.....	23
2.2. Commissaire aux comptes suppléant .....	23
2.3. Contrôleurs légaux ayant démissionné, ayant été écartés ou n'ayant pas été renouvelés.....	23
3. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES.....	24
4. FACTEURS DE RISQUES.....	26
4.1. Risque lié à la valorisation et au plan de développement.....	26
4.2. Risques liés à l'activité de la société.....	26
4.2.1. Risques opérationnels.....	26
4.2.2. Risques Organisationnels de la société.....	27
4.2.3. Risques liés au marché.....	30
4.3. Risques de marché.....	32
4.3.1. Risques liés aux engagements hors bilan.....	32
4.3.2. Risque de taux d'intérêt.....	32
4.3.3. Risque de taux de change.....	32
4.3.4. Risque sur actions.....	32
4.4. Faits exceptionnels et litiges.....	32
4.5. Assurance et couvertures de risques.....	33
5. INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR.....	34
5.1. Histoire et évolution de la société.....	34
5.1.1. Raison sociale, nom commercial et siège social de l'émetteur.....	34
5.1.2. Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur.....	34
5.1.3. Date de constitution et durée de vie de la Société.....	34
5.1.4. Forme juridique et législation régissant ses activités.....	34
5.1.5. Exercice social (article 5 des statuts).....	34
5.1.6. Historique de la Société.....	34
5.2. Investissements.....	35
5.2.1. Principaux investissements réalisés durant la période couverte.....	35
5.2.2. Principaux investissements en cours.....	36
5.2.3. Politique d'investissements futurs.....	36
6. APERCU DES ACTIVITES .....	37
6.1. Présentation de la Société et de ses activités.....	37
6.1.1. Présentation générale de l'activité de la Société.....	37
6.1.2. L'offre de produits.....	38
6.1.3. Stratégie commerciale.....	40
6.2. Présentation des marchés.....	41
6.2.1. Un marché qui ne semble pas connaître la crise.....	41
6.2.2. La pluralité des méthodes de sécurisation.....	42
6.2.3. L'authentification.....	42
6.2.4. L'authentification forte.....	42
6.2.5. Principaux acteur : le marché de l'authentification forte par tokens <sup>12</sup> .....	44
6.3. Evènements exceptionnels.....	44
6.4. Dépendance de la Société vis-à-vis de brevet(s).....	44
7 ORGANIGRAMME.....	45

7.1	<i>Description de la Société</i> .....	45
<b>8</b>	<b>PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS</b> .....	46
8.1	<i>Propriétés immobilières louées</i> .....	46
8.2	<i>Question environnementale</i> .....	46
<b>9</b>	<b>EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT</b> .....	47
9.1	<i>Examen de la situation financière et du résultat au cours des exercices 2009, 2010, 2011 et semestriels 2012</i> .....	47
9.1.1	<i>Evolution des chiffres clés</i> .....	47
9.1.2	<i>Charges d'exploitation et Produits d'exploitation</i> .....	49
9.1.3	<i>Résultat net et d'exploitation</i> .....	50
9.2	<i>Facteurs de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique pouvant influencer sensiblement les opérations de la Société</i> .....	50
9.3	<i>Informations complémentaires</i> .....	50
9.3.1	<i>Engagements hors bilan</i> .....	50
<b>10</b>	<b>TRESORERIE ET CAPITAUX</b> .....	51
10.1	<i>Capitaux propres de l'émetteur</i> .....	51
10.2	<i>Conditions d'emprunts et structure de financement</i> .....	51
10.3	<i>Restrictions éventuelles à l'utilisation des capitaux</i> .....	52
10.4	<i>Sources de financement attendues, nécessaires pour honorer les engagements</i> .....	52
<b>11</b>	<b>RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES</b> .....	53
<b>12</b>	<b>INFORMATIONS SUR LES TENDANCES</b> .....	55
12.1	<i>Tendances ayant affecté les activités de l'émetteur depuis la fin du dernier exercice</i> 55	
12.1.1	<i>Développement de la cybercriminalité</i> .....	55
12.1.2	<i>Evolutions technologiques sur marchés</i> .....	56
12.1.3	<i>Réseau de distribution de la Société</i> .....	56
12.2	<i>Éléments susceptibles d'influer les perspectives de l'émetteur</i> .....	56
<b>13</b>	<b>PREVISIONS OU ESTIMATIONS DE BENEFICE</b> .....	57
<b>14</b>	<b>ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE</b> .....	58
14.1	<i>Informations générales relatives aux dirigeants et administrateurs</i> .....	58
14.2	<i>Profil des administrateurs</i> .....	59
14.3	<i>Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale</i> .....	59
<b>15</b>	<b>REMUNERATION ET AVANTAGES</b> .....	60
15.1	<i>Rémunérations et avantages en nature attribués pour les deux derniers exercices clos aux administrateurs et dirigeants de la Société</i> .....	60
15.2	<i>Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux mandataires sociaux et options levées par ces derniers</i> .....	60
15.3	<i>Participations</i> .....	61
15.4	<i>Prêts et garanties accordés ou constitués en faveur des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance de la Société</i> .....	62
15.5	<i>Sommes provisionnées ou constatées par la Société aux fins de versement de pensions, de retraite ou d'autres avantages</i> .....	62
<b>16</b>	<b>FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION</b> .....	63
16.1	<i>Direction de la Société</i> .....	63
16.2	<i>Conventions de services entre les mandataires sociaux et la Société</i> .....	63
16.3	<i>Comités d'audit et de rémunération</i> .....	63
16.4	<i>Gouvernement d'entreprise</i> .....	63
16.5	<i>Contrôle interne</i> .....	63
<b>17</b>	<b>SALARIES</b> .....	64
17.1	<i>Organigramme Fonctionnel</i> .....	64
17.2	<i>Effectifs</i> .....	64
17.3	<i>Intéressement des salariés</i> .....	65
17.3.1	<i>Contrats d'intéressement et de participation</i> .....	65

17.3.2	Contrats de Plans d'Epargne d'Entreprise (PEE) / Plan d'Epargne Inter Entreprise (PEI) / Plans d'Epargne pour la Retraite Collectif (PERCO).....	65
17.3.3	Options de souscription et d'achat d'actions consenties aux salariés non mandataires sociaux	65
17.3.4	Attribution d'actions gratuites.....	65
17.3.5	Bons de souscription d'actions et bons de souscription de parts de créateur d'entreprise	65
<b>18</b>	<b>PRINCIPAUX ACTIONNAIRES.....</b>	<b>66</b>
18.1	Répartition du capital et des droits de vote.....	66
18.2	Droits de vote des principaux actionnaires.....	70
18.3	Contrôle de l'émetteur.....	70
18.4	Pacte d'actionnaires et absence d'action de concert.....	70
<b>19</b>	<b>OPERATIONS AVEC DES APPARENTES.....</b>	<b>71</b>
19.1	Conventions significatives conclues avec des apparentés.....	71
19.2	Rapport des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées.....	71
<b>20</b>	<b>INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR.....</b>	<b>72</b>
20.1	Comptes sociaux semestriels au 30/06/2012.....	72
20.1.1	Bilan.....	72
20.1.2	Compte de résultat.....	74
20.1.3	Annexes simplifiée aux comptes intermédiaires au 30/06/2012.....	76
20.1.4	Rapport d'examen limité du Commissaire aux comptes.....	79
20.1.5	Notes complémentaires aux annexes des comptes semestriels au 30 juin 2012.....	80
20.2	Comptes sociaux au 31/12/2011.....	85
20.2.1	Bilan.....	85
20.2.2	Compte de résultat.....	87
20.2.3	Annexes aux comptes sociaux au 31/12/2011.....	89
20.2.4	Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels.....	101
20.2.5	Notes complémentaires aux annexes.....	102
20.3	Comptes sociaux annuels au 31/12/2010.....	104
20.3.1	Bilan.....	104
20.3.2	Compte de résultat.....	106
20.3.3	Annexes aux comptes sociaux au 31/12/2010.....	108
20.3.4	Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels au 31/12/2010.....	120
20.3.5	Notes complémentaires aux annexes.....	121
20.4	Comptes sociaux au 31/12/2009.....	123
20.4.1	Bilan.....	123
20.4.2	Compte de résultat.....	125
20.4.3	Annexes aux comptes sociaux au 31/12/2009.....	127
20.4.4	Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels au 31/12/2009.....	143
20.4.5	Notes complémentaires aux annexes.....	144
20.5	Politique de distribution des dividendes.....	145
20.6	Procédures judiciaires et d'arbitrage.....	145
20.7	Changement significatif de la situation financière ou commerciale.....	145
<b>21</b>	<b>INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES.....</b>	<b>146</b>
21.1	CAPITAL SOCIAL.....	146
21.1.1	CAPITAL SOCIAL ET DROITS ATTACHES AUX ACTIONS.....	146
21.1.2	CAPITAL DE LA SOCIETE FAISANT L'OBJET D'UNE OPTION OU D'UN ACCORD CONDITIONNEL OU INCONDITIONNEL PREVOYANT DE LE PLACER SOUS OPTION.....	148
21.1.3	ÉVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL DEPUIS LA CONSTITUTION DE LA SOCIETE.....	149
21.2	ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS.....	150
21.2.1	Objet social (article 3 des statuts).....	150
21.2.2	Membres de ses organes d'administration, de direction et de surveillance.....	150
21.2.3	Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie de valeurs mobilières existantes (articles 11, 14, 29, 36 des statuts).....	152
21.2.4	Assemblées Générales (articles 24 et suivants des statuts).....	154
21.2.5	Clauses susceptibles d'avoir une incidence sur le contrôle de la Société.....	155
21.2.6	Franchissements de seuils.....	155
<b>22</b>	<b>CONTRATS IMPORTANTS.....</b>	<b>156</b>

23	INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATION D'INTERETS.....	157
24	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC.....	158
25	INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS.....	159
DEUXIEME PARTIE .....		160
1.	PERSONNES RESPONSABLES.....	161
1.1.	<i>Dénomination des personnes responsables.....</i>	161
1.2.	<i>Attestation des personnes responsables.....</i>	161
1.2.1.	<i>Engagements de la Société.....</i>	161
1.2.2.	<i>Calendrier indicatif de communication financière.....</i>	161
1.3.	<i>Responsables du contrôle des comptes.....</i>	161
1.3.1.	<i>Commissaire au compte titulaire.....</i>	161
1.3.2.	<i>Commissaire au compte suppléant.....</i>	161
2.	FACTEURS DE RISQUES DE MARCHE INFLUANT SUR LES VALEURS MOBILIERES.....	162
2.1.	<i>Risques liés à l'opération.....</i>	162
2.2.	<i>Risques relatifs aux valeurs mobilières offertes.....</i>	163
2.3.	<i>Risques relatifs aux marchés financiers.....</i>	163
3.	INFORMATIONS DE BASE.....	164
3.1.	<i>Déclaration sur le fonds de roulement net.....</i>	164
3.2.	<i>Capitaux propres et endettement.....</i>	164
3.3.	<i>Intérêt des personnes physiques et morales participant à l'offre.....</i>	165
3.4.	<i>Raisons de l'offre et utilisation du produit.....</i>	166
4.	INFORMATIONS SUR LES VALEURS MOBILIERES OFFERTES/ADMISES A LA NEGOCIATION ..	167
4.1.	<i>Nature et nombres des titres dont l'inscription sur le marché NYSE ALTERNEXT est demandée.....</i>	167
4.2.	<i>Droit applicable et tribunaux compétents en cas de litige.....</i>	167
4.3.	<i>Forme et mode d'inscription en compte des titres.....</i>	167
4.4.	<i>Monnaie de l'émission.....</i>	168
4.5.	<i>Droits attachés aux valeurs mobilières.....</i>	168
4.5.1.	<i>Droits attachés aux Actions nouvelles émises.....</i>	168
4.6.	<i>Cadre juridique de l'émission.....</i>	168
4.6.1.	<i>Assemblée Générale ayant autorisé l'émission.....</i>	168
4.6.2.	<i>Conseil d'Administration ayant décidé l'émission d'Actions nouvelles.....</i>	171
4.6.3.	<i>Actionnaires cédants.....</i>	171
4.7.	<i>Date prévue du règlement livraison des Actions nouvelles.....</i>	171
4.8.	<i>Restrictions à la libre négociabilité des actions.....</i>	171
4.9.	<i>Réglementation française en matière d'offres publiques.....</i>	171
4.9.1.	<i>Offre Publique.....</i>	171
4.9.2.	<i>Retrait obligatoire.....</i>	171
4.9.3.	<i>Déclaration de franchissement de seuils légaux.....</i>	172
4.10.	<i>Opérations publiques d'achats récentes.....</i>	172
4.11.	<i>Régime Fiscal des Actions nouvelles.....</i>	172
5.	CONDITIONS DE L'EMISSION D'ACTION NOUVELLES.....	177
5.1.	<i>Conditions, calendrier prévisionnel et modalités des demandes de souscription.....</i>	177
5.1.1.	<i>Conditions de l'émission.....</i>	177
5.1.2.	<i>Montant de l'émission.....</i>	178
5.1.3.	<i>Procédure et période de souscription - Calendrier Indicatif.....</i>	178
5.1.4.	<i>Réduction de la souscription.....</i>	180
5.1.5.	<i>Révocation - Suspension de l'Offre.....</i>	180
5.1.6.	<i>Montant minimum et/ou maximum d'une souscription.....</i>	181
5.1.7.	<i>Délai de rétractation - révocation des ordres.....</i>	181
5.1.8.	<i>Versement des fonds et modalités de délivrance des actions.....</i>	181
5.1.9.	<i>Publication des résultats de l'émission.....</i>	181
5.2.	<i>Plan de distribution et allocation des valeurs mobilières.....</i>	181
5.2.1.	<i>Catégories d'investisseurs potentiels et restrictions de vente.....</i>	181

5.2.2.	<i>Intentions de souscription des principaux actionnaires de la Société, des membres de ses organes d'administration ou de direction, ou de quiconque entendrait prendre une souscription de plus de 5 %</i>	182
5.2.3.	<i>Dispositif de pré-allocation et notification aux souscripteurs</i>	183
5.2.4.	<i>Clause d'extension</i>	183
5.3.	<b>Fixation du prix d'émission des Actions nouvelles</b>	183
5.3.1.	<i>Prix auquel les valeurs mobilières seront émises</i>	183
5.3.2.	<i>Procédure de publication du prix d'offre</i>	185
5.3.3.	<i>Restrictions relatives au droit préférentiel de souscription</i>	187
5.3.4.	<i>Disparité de prix</i>	187
5.4.	<b>Placement et prise ferme</b>	187
5.4.1.	<i>Établissement en charge du placement - Teneur de Livre</i>	187
5.4.2.	<i>Coordonnées des intermédiaires chargés du service financier et des dépositaires dans chaque pays concerné</i>	187
5.4.3.	<i>Garantie</i>	187
6.	<b>INSCRIPTION A LA NEGOCIATION ET MODALITES DE NEGOCIATION</b>	188
6.1.	<i>Inscription aux négociations</i>	188
6.2.	<i>Place de cotation</i>	188
6.3.	<i>Offre concomitante</i>	188
6.4.	<i>Contrat de Liquidité</i>	188
6.5.	<i>Stabilisation</i>	188
7.	<b>DETENTEURS DE VALEURS MOBILIERES SOUHAITANT LES VENDRES</b>	189
7.1.	<i>Actionnaires cédants</i>	189
7.2.	<i>Engagements de conservation</i>	189
8.	<b>DEPENSES LIEES A L'EMISSION</b>	190
9.	<b>DILUTION RESULTANT DE L'EMISSION</b>	191
9.1.	<i>Pourcentage de dilution résultant de l'Offre</i>	191
9.2.	<i>Évolution d'un actionnaire ne participant pas à la présente opération</i>	191
10.	<b>INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES</b>	194
10.1.	<i>Conseillers ayant un lien avec l'offre</i>	194
10.2.	<i>Rapports des contrôleurs légaux des comptes</i>	194
10.3.	<i>Rapports d'experts</i>	194
10.4.	<i>Informations provenant de tiers</i>	194
GLOSSAIRE		195

## RESUME DU PROSPECTUS

<b>Section A – Introduction et avertissements</b>		
<b>A.1</b>	<b>Avertissement au lecteur</b>	<p>Ce résumé doit être lu comme une introduction au Prospectus.</p> <p>Toute décision d'investir dans les instruments financiers qui font l'objet de l'opération doit être fondée sur un examen exhaustif du Prospectus.</p> <p>Lorsqu'une action concernant l'information contenue dans le Prospectus est intentée devant un tribunal, l'investisseur plaignant peut, selon la législation nationale des Etats membres de la Communauté européenne ou parties à l'accord sur l'Espace Economique Européen, avoir à supporter les frais de traduction du Prospectus avant le début de la procédure judiciaire.</p> <p>Les personnes qui ont présenté le résumé, y compris le cas échéant sa traduction, n'engagent leur responsabilité civile que si le contenu du résumé est trompeur, inexact ou contradictoire par rapport aux autres parties du Prospectus ou s'il ne fournit pas, lu en combinaison avec les autres parties du Prospectus, les informations clés permettant d'aider les investisseurs lorsqu'ils envisagent d'investir dans ces valeurs mobilières.</p>

<b>Section B – Emetteur</b>		
<b>B.1</b>	<b>Dénomination sociale</b>	La dénomination sociale de la société est : Login People
<b>B.2</b>	<b>Siège social, secteur d'activité et nationalité</b>	<p>Login People est une société anonyme de droit français immatriculée au RCS de Grasse sous le numéro B 453 639 932.</p> <p>Siège social : Buropolis - 1240, route des Dolines, Sophia Antipolis, 06560 Valbonne</p> <p>Le Code APE qui identifie le type d'activité de l'entreprise est 6201Z (Programmation informatique).</p>
<b>B.3</b>	<b>Nature des opérations et principales activités</b>	<p>Editeur de la technologie de l'ADN du Numérique, Login People, dont l'activité est en cours de démarrage, propose à ses clients des solutions de sécurité des accès aux réseaux publics et privés. L'ADN du Numérique de Login People permet aux utilisateurs de ces réseaux d'être authentifiés à la fois par ce qu'ils connaissent (leur code PIN) et par ce qu'ils possèdent (un équipement matériel tel qu'un ordinateur, un Smartphone ou une clé USB). L'utilisateur choisit lui-même les équipements matériels servant à son authentification.</p> <p>Login People apporte une réponse technologique à la faiblesse du « Login / Mot de passe » et permet de lutter efficacement contre l'usurpation d'identité, le partage de mots de passe, le vol d'informations personnelles ou sensibles sur tous les réseaux (entreprises et Internet).</p> <p>L'entreprise intervient sur le marché de la sécurité informatique et plus particulièrement sur le contrôle d'accès (l'authentification forte). Login People développe une technologie informatique capable d'authentifier les individus lors du processus de connexion un compte sur un réseau public ou privé. Elle distribue le produit indirectement à la clientèle finale en s'appuyant sur un réseau de distributeurs (grossistes) et d'intégrateurs (revendeurs).</p>
<b>B.4</b>	<b>Principales tendances récentes affectant l'activité</b>	Le développement de la cybercriminalité s'est accru depuis une dizaine d'années poussant les entreprises à mettre en place des systèmes de sécurisation de leurs accès aux réseaux et à leurs données. Cette montée de délinquance informatique a favorisé la création de produits comme ceux proposés par Login People.

		<p>Sortie de la version 5.5 du Digital DNA Server le 20 avril 2012.</p> <p>A la date du présent Prospectus le réseau de distribution de LOGIN PEOPLE est composé de 2 contrats de distributions et 8 contrats avec des intégrateurs. Ces contrats devraient générer pour l'exercice 2012 120K€ de chiffre d'affaires sur le second semestre.</p> <p>La Société poursuit le développement de son réseau de distribution : 17 autres intégrateurs sont en cours de test de la technologie Login People afin de pouvoir l'ajouter à leurs catalogues, démarrer la formation de leurs équipes techniques et commerciales et la prospection commerciale.</p> <p>A la date du présent Prospectus, la Société prospecte sur trois types de clients, elle n'a que 10 clients hors groupe mais a signé de nouveaux partenariats.</p>																																																																										
<b>B.5</b>	<b>Appartenance à un groupe</b>	Sans objet																																																																										
<b>B.6</b>	<b>Actionnariat</b>	<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Actionnaires</th> <th colspan="4">Avant opération</th> </tr> <tr> <th>Nombre de titres</th> <th>% de détention</th> <th>Nombre de droits de vote</th> <th>% de droits de vote</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Mr François Le Page</td> <td>47 728</td> <td>2,09%</td> <td>95 456</td> <td>3,86%</td> </tr> <tr> <td>Mr Pierre Laserre</td> <td>43 087</td> <td>1,88%</td> <td>43 087</td> <td>1,74%</td> </tr> <tr> <td>Mr Benoît Kandel</td> <td>22 970</td> <td>1,00%</td> <td>22 970</td> <td>0,93%</td> </tr> <tr> <td>Mr Edmond Escuret</td> <td>11 000</td> <td>0,48%</td> <td>22 000</td> <td>0,89%</td> </tr> <tr> <td>Mr Alain Vauthier</td> <td>9 677</td> <td>0,42%</td> <td>19 354</td> <td>0,78%</td> </tr> <tr> <td>Mme Micheline Baladaud</td> <td>7 500</td> <td>0,33%</td> <td>15 000</td> <td>0,61%</td> </tr> <tr> <td><b>Total Personnes Physiques</b></td> <td><b>141 962</b></td> <td><b>6,21%</b></td> <td><b>217 867</b></td> <td><b>8,81%</b></td> </tr> <tr> <td>SRL SENNAC</td> <td>783 052</td> <td>34,24%</td> <td>783 052</td> <td>31,67%</td> </tr> <tr> <td>Financière d'Uzès</td> <td>76 150</td> <td>3,33%</td> <td>76 150</td> <td>3,08%</td> </tr> <tr> <td>UZES Holding 2009</td> <td>19 702</td> <td>0,86%</td> <td>19 702</td> <td>0,80%</td> </tr> <tr> <td><b>Total Personnes Morales</b></td> <td><b>878 904</b></td> <td><b>38,43%</b></td> <td><b>878 904</b></td> <td><b>35,55%</b></td> </tr> <tr> <td><b>Public</b></td> <td><b>1 266 234</b></td> <td><b>55,4%</b></td> <td><b>1 375 807</b></td> <td><b>55,64%</b></td> </tr> <tr> <td><b>TOTAL</b></td> <td><b>2 287 100</b></td> <td><b>100,0%</b></td> <td><b>2 472 578</b></td> <td><b>100,0%</b></td> </tr> </tbody> </table> <p><i>SRL SENNAC est une société de droit roumain, immatriculée sous le numéro J12/1901/2005 et contrôlée par Monsieur François Turcat.</i></p> <p>Le tableau est présenté à la date du présent prospectus. La société n'est pas contrôlée par un actionnaire majoritaire ou plusieurs actionnaires agissant de concert.</p>	Actionnaires	Avant opération				Nombre de titres	% de détention	Nombre de droits de vote	% de droits de vote	Mr François Le Page	47 728	2,09%	95 456	3,86%	Mr Pierre Laserre	43 087	1,88%	43 087	1,74%	Mr Benoît Kandel	22 970	1,00%	22 970	0,93%	Mr Edmond Escuret	11 000	0,48%	22 000	0,89%	Mr Alain Vauthier	9 677	0,42%	19 354	0,78%	Mme Micheline Baladaud	7 500	0,33%	15 000	0,61%	<b>Total Personnes Physiques</b>	<b>141 962</b>	<b>6,21%</b>	<b>217 867</b>	<b>8,81%</b>	SRL SENNAC	783 052	34,24%	783 052	31,67%	Financière d'Uzès	76 150	3,33%	76 150	3,08%	UZES Holding 2009	19 702	0,86%	19 702	0,80%	<b>Total Personnes Morales</b>	<b>878 904</b>	<b>38,43%</b>	<b>878 904</b>	<b>35,55%</b>	<b>Public</b>	<b>1 266 234</b>	<b>55,4%</b>	<b>1 375 807</b>	<b>55,64%</b>	<b>TOTAL</b>	<b>2 287 100</b>	<b>100,0%</b>	<b>2 472 578</b>	<b>100,0%</b>
Actionnaires	Avant opération																																																																											
	Nombre de titres	% de détention	Nombre de droits de vote	% de droits de vote																																																																								
Mr François Le Page	47 728	2,09%	95 456	3,86%																																																																								
Mr Pierre Laserre	43 087	1,88%	43 087	1,74%																																																																								
Mr Benoît Kandel	22 970	1,00%	22 970	0,93%																																																																								
Mr Edmond Escuret	11 000	0,48%	22 000	0,89%																																																																								
Mr Alain Vauthier	9 677	0,42%	19 354	0,78%																																																																								
Mme Micheline Baladaud	7 500	0,33%	15 000	0,61%																																																																								
<b>Total Personnes Physiques</b>	<b>141 962</b>	<b>6,21%</b>	<b>217 867</b>	<b>8,81%</b>																																																																								
SRL SENNAC	783 052	34,24%	783 052	31,67%																																																																								
Financière d'Uzès	76 150	3,33%	76 150	3,08%																																																																								
UZES Holding 2009	19 702	0,86%	19 702	0,80%																																																																								
<b>Total Personnes Morales</b>	<b>878 904</b>	<b>38,43%</b>	<b>878 904</b>	<b>35,55%</b>																																																																								
<b>Public</b>	<b>1 266 234</b>	<b>55,4%</b>	<b>1 375 807</b>	<b>55,64%</b>																																																																								
<b>TOTAL</b>	<b>2 287 100</b>	<b>100,0%</b>	<b>2 472 578</b>	<b>100,0%</b>																																																																								
<b>B.7</b>	<b>Informations financières historiques</b>	<p>Les informations financières résumées de Login People figurant ci-dessous sont issues des comptes semestriels au 30 juin 2012 et des comptes sociaux annuels au 31 décembre 2011/2010 et 2009. Les informations financières au 31 décembre ont été auditées, les données semestrielles au 30 juin ont fait l'objet d'un rapport d'examen limité. L'ensemble de ces données ont été réalisées selon les normes comptables françaises (French GAAP).</p>																																																																										

<i>En euros</i>	<b>30/06/2012</b> information financière sociale 6 mois	<b>31/12/2011</b> information financière sociale 12 mois	<b>31/12/2010</b> information financière sociale 12 mois	<b>31/12/2009</b> information financière sociale 12 mois
Chiffre d'affaires	20 636	268 125	203 231	785 522
Produits d'exploitation	278 392	309 394	689 075	881 287
Résultat d'exploitation	(704 590)	(1 371 047)	(2 102 006)	(2 407 006)
<i>Marge d'exploitation</i>	-253,09%	-443,14%	-305,05%	-273,12%
Résultat financier	(378)	(1 939)	44 344	8 991
Résultat net	(643 867)	(1 273 840)	(2 334 444)	(2 200 463)
Actif immobilisé	134 287	142 001	167 300	265 534
Capitaux Propres	60 869	197 891	(161 061)	(276 076)
Endettement financier	457 242	176 411	329 492	435 864
Trésorerie	237 500	172 029	28 098	(29 026)
Dette financière nette	217 457	(4 926)	278 933	429 277
<i>Gearing net</i>	357,3%	-2,5%	-173,2%	-155,5%

Entre le 30 juin 2012 et la date du présent Prospectus, la Société a procédé à deux augmentations de capital pour un total de de 574 999,95€ (une première le 1<sup>er</sup> août pour un montant de 375 001,2€ et une seconde le 20 septembre pour un montant de 199 998,75€).

Conformément aux recommandations CESR n°127, le tableau ci-dessous présente la situation de l'endettement et des capitaux propres, établie à partir des données financières sociales selon le référentiel comptable adopté par la Société (normes 99.02).

### Situation des Capitaux Propres et des dettes financières

*En Euros*

<b>Total des dettes courantes au 30/09/2012</b>	<b>6 429</b>
- Faisant l'objet de garanties	6 429
- Faisant l'objet de nantissements	
- Sans garanties ni nantissements	
<b>Total des dettes non courantes (hors partie courante des dettes long terme) au 30/09/2012</b>	<b>102 857</b>
- Faisant l'objet de garanties	102 857
- Faisant l'objet de nantissements	
- Sans garanties ni nantissements	
<b>Capitaux Propres au 30/09/2012</b>	<b>635 869</b>
- Capital Social	1 410 002
- Réserves	222
- Primes liées au capital	7 105 989
Dont prime liée à l'émission des BSA	408 777
- Report à nouveau négatif	-7 880 344

### Situation de l'endettement au 30/09/2012 (hors résultat de la période)

*En Euros*

A. Trésorerie	192 162
B. Instruments équivalents	
C. Titres de placement	
<b>D. Liquidités (A+B+C)</b>	<b>192 162</b>
E. Créances financières à court terme	9 753
F. Dettes bancaires à court terme	
G. Parts à moins d'un an des dettes à moyen et long terme	6 429
H. Autres dettes financières à court terme	4 432
<b>I. Dettes financières à court terme (F+G+H)</b>	<b>10 861</b>
<b>J. Endettement financier net à court terme (I-E-D)</b>	<b>-191 054</b>
K. Emprunts bancaires à plus d'un an	
L. Obligations émises	
M. Autres emprunts à plus d'un an	102 857
<b>N. Endettement financier net à moyen et long terme (K+L+M)</b>	<b>102 857</b>
<b>O. Endettement financier net (J+N)</b>	<b>-88 197</b>

Il n'existe pas de dettes indirectes ou conditionnelles.

Depuis le 30/09/2012, SRL Sennac, premier actionnaire de la Société, a apporté 112K€ en compte courant d'associés.

Les capitaux propres au 30/09/2012 représentent moins de la moitié du capital social. La levée de fonds objet du présent Prospectus, permettra au capitaux propres de repasser au dessus de ce seuil.

Aucune autre évolution significative des capitaux propres et de l'endettement financier net de la Société n'a eu lieu.

<b>B.8</b>	<b>Informations financières pro forma</b>	Sans objet.
<b>B.9</b>	<b>Prévision ou estimation de bénéfice</b>	Sans objet.
<b>B.10</b>	<b>Réserves sur les informations financières historiques</b>	Les rapports des commissaires aux comptes sur les comptes semestriels au 30 juin 2012 et les comptes annuels sociaux des exercices clos le 31 décembre 2011 et 31 décembre 2010, comportent l'observation suivante : « Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point

		<p>concernant les conditions dans lesquelles le principe de continuité d'exploitation a été apprécié, exposé dans la note « Règles et méthodes comptables – informations complémentaires » de l'annexe : En l'absence de chiffre d'affaires suffisant lié à la commercialisation des produits de la société, la situation financière et la continuité d'exploitation de la société sont conditionnées aux apports financiers des associés en comptes courants, des organismes prêteurs et aux augmentations de capital. »</p>
<p><b>B.11</b></p>	<p><b>Fonds de roulement net</b></p>	<p>LOGIN PEOPLE ne dispose pas, à la date du Prospectus, d'un fonds de roulement net suffisant pour faire face à ses obligations et à ses besoins de trésorerie d'exploitation des douze prochains mois.</p> <p>Les ressources de LOGIN PEOPLE au 30/09/2012, date d'établissement du tableau des capitaux propres et de l'endettement financier net, sont les suivantes :</p> <p>- trésorerie disponible au 30/09/2012 : 190 K€</p> <p>De plus, depuis le 30/09/2012 la Société est en négociation avec SRL Sennac pour obtenir jusqu'à 300 K€ de nouveaux financements qui prendrait la forme d'apports en compte courant d'associés. 112K€ ont d'ores et déjà été versés à la Société. La Société estime que le solde sera versé à hauteur de 94K€ fin décembre 2012 et 94K€ fin janvier 2013.</p> <p>Ces ressources disponibles et attendues permettront à LOGIN PEOPLE de couvrir ses besoins jusqu'à fin décembre 2012. Le montant complémentaire nécessaire, hors financements issus de l'opération objet du Prospectus, pour faire face aux dépenses et engagements au cours des 12 prochains mois suivant la date d'obtention du visa sur le Prospectus est estimé à 2,2 M€.</p> <p>La préparation de l'introduction en Bourse et le produit net de l'émission de 3,29M€, en considérant l'hypothèse d'une souscription à l'augmentation de capital à hauteur de 100% et d'un cours d'introduction au prix médian de 4,00€, qui en découle constituent la solution privilégiée à l'heure actuelle par la Société pour remédier à cette situation de trésorerie.</p> <p>En cas de réalisation partielle de l'opération (2,5M€ brut soit 75% de l'augmentation de capital envisagée et en considérant une hypothèse de cours d'introduction au prix bas de la fourchette indicative à 3,72 €), c'est-à-dire une limitation de l'enveloppe de l'augmentation de capital nette de frais à 2,25M€, la Société pourra faire face à ses besoins de trésorerie durant les douze prochains mois à compter de la date du prospectus.</p> <p>Le commissaire aux comptes sera en mesure de lever son incertitude sur la continuité d'exploitation dans son prochain rapport relatif à l'exercice clos le 31/12/2012 si l'augmentation de capital objet du présent Prospectus est réalisée à hauteur de 2,25M€ nets de frais.</p> <p>De façon à assurer ses besoins de trésorerie sur 12 mois, en cas de non réussite de la levée de fonds objet du Prospectus, la Société fera financer son fonds de roulement au travers des actionnaires actuels et de nouveau capitaux-risqueurs.</p>

<b>Section C – Valeurs mobilières</b>		
<b>C.1</b>	<b>Nature, catégorie et numéro d'identification des actions nouvelles</b>	Actions ordinaires de même catégorie que les actions existantes de la Société Code ISIN : FR0010581363 Mnémonique : ALLP
<b>C.2</b>	<b>Devise d'émission Euros.</b>	Euros.
<b>C.3</b>	<b>Nombre d'actions émises</b>	900 226 actions nouvelles de 0,6165 € chacune de valeur nominale, entièrement libérées et de même catégorie.
<b>C.4</b>	<b>Droits attachés aux actions</b>	La propriété de l'Action entraîne, ipso facto, l'approbation par le titulaire des statuts de la Société, ainsi que celle des décisions des assemblées générales d'actionnaires. Droits aux dividendes et profits : chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social, dans la répartition des bénéfices à une quotité proportionnelle au nombre des actions existantes, compte tenu du montant nominal des actions. Droit au boni de liquidation : chaque action donne droit dans le boni de liquidation à une quotité proportionnelle au nombre des actions existantes, compte tenu du montant nominal des actions et des droits des actions de catégories différentes Droit préférentiel de souscription : les actions de la Société comportent toutes un droit préférentiel de souscription aux augmentations de capital. Droit de vote : chaque action donne droit à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente. Ainsi, chaque action donne droit à une voix. Un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.
<b>C.5</b>	<b>Restriction imposée à la libre négociabilité des actions offertes</b>	Aucune clause statutaire ne limite la libre négociation des actions composant le capital de la Société
<b>C.6</b>	<b>Cotation des actions nouvelles</b>	Les actions nouvelles ne font pas l'objet d'une demande d'inscription sur un marché réglementé mais seront inscrites à la négociation sur le marché Nyse Alternext de NYSE Euronext sur la même ligne de cotation que les actions existantes.
<b>C.7</b>	<b>Politique de dividendes</b>	la Société n'a distribué aucun dividende au titre des trois exercices précédents.  Concernant la politique future de distribution de dividendes, LOGIN PEOPLE envisage d'y affecter un tiers du résultat net après impôt, résultat distribuable. Ce montant distribuable est modifiable en fonction des impératifs d'investissements de LOGIN PEOPLE, et ce pour chaque année.

<b>Section D – Risques</b>		
<b>D.1</b>	<b>Principaux risques propres à l'émetteur ou à son secteur d'activité</b>	<p><b>Risque lié à la valorisation et au plan de développement</b> La valorisation de LOGIN PEOPLE de 8,51M€ à 9,83M€ résultant de la fourchette de prix proposée (3,72€ à 4,30€) repose sur un plan de développement ambitieux eu égard au récent démarrage de l'activité de la société, cette dernière n'ayant réalisée que 21K€ de chiffre d'affaires au 30/6/2012 et 268K€ au 31/21/2011.</p> <p><b>Risque de liquidité</b> A ce jour, si elle devait rembourser ses dettes, Login People n'en aurait pas la capacité. Une telle hypothèse pourrait avoir des conséquences</p>

		<p>défavorables significatives sur l'activité, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société. La société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère ne pas être en mesure de faire face à ses échéances à venir.</p> <p>Le principe de continuité d'exploitation sera assuré par l'augmentation de capital envisagée lors du transfert sur NYSE Alternext.</p> <p>Dans le cas où la réalisation de l'augmentation de capital ne se ferait pas, la Société procéderait à une augmentation de capital réservée à investisseurs qualifiés.</p> <p>Il est également à noter que le principal actionnaire de la Société, la SRL SENNAC, a toujours soutenu le projet de Login People et est prêt à réaliser de nouveaux apports en compte courant.</p> <p><b>Non obtention de brevets en attente</b></p> <p>La Société est en attente de l'obtention de plusieurs brevets dont l'examen est toujours en cours auprès de l'Office Européen des brevets et de l'INPI. La non obtention de ces brevets pourrait avoir un effet défavorable significatif sur ses activités et ses perspectives.</p> <p>A la date du présent Prospectus aucune mesure de gestion de ce risque n'a été mise en place par la Société.</p> <p><b>Obtention de nouveaux brevets</b></p> <p>L'incapacité de la Société à introduire avec succès de nouvelles technologies et développer de nouveaux produits pourrait avoir un effet défavorable significatif sur ses activités et ses perspectives.</p> <p><b>Risques liés à l'évolution des marchés</b></p> <p>Tout retard de la Société sur le développement de nouvelles technologies, pourrait avoir un effet négatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats et son développement.</p> <p><b>Risques liés à la concurrence</b></p> <p>Le marché est un marché concurrentiel. Des traitements développés par d'autres acteurs avec des produits similaires pourraient être nuisible à l'activité de la Société, sa situation financière, et ses résultats.</p> <p><b>Risques de dilution</b></p> <p>A la date du présent document, 1 168 966 Bons de Souscription d'Actions Remboursables (BSAR) sont en circulation.</p> <p>L'exercice intégral des instruments donnant accès au capital attribués et en circulation générerait une dilution égale à 33% sur la base du capital existant à ce jour.</p> <p><b>Risque lié au départ de personnes clés</b></p> <p>Le départ de l'une ou plusieurs personnes clés pourrait remettre en cause le bon déroulement des projets à venir et être ainsi préjudiciable pour la Société.</p> <p><b>Risque lié aux pertes constatées</b></p> <p>Depuis 2008, la Société a subi des pertes et n'a versé aucun dividende. Il n'existe aucune garantie que la Société réduise ses pertes d'exploitation ou qu'elle procède, un jour, au paiement de dividendes.</p> <p><b>Risque lié à la gestion de la croissance interne</b></p> <p>Sa capacité à gérer la croissance, ou des difficultés inattendues rencontrées pendant son expansion, pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, ses perspectives, sa situation financière, ses résultats et son développement.</p> <p><b>Risque de dépendance à un produit unique</b></p> <p>Du fait de la forte concurrence, le fait pour l'entreprise de ne développer qu'un produit pourrait réduire sa visibilité sur le secteur et donc freiner son développement commercial</p>
--	--	---

		<p><b>Risque de dépendance à l'égard des intégrateurs et autres distributeurs</b> Le succès de Login People repose pour beaucoup sur la capacité et la compétence de ses Intégrateurs pour promouvoir, commercialiser et intégrer le Digital DNA Server.</p> <p><b>Risque lié à l'éventualité d'une cyber-attaque chez un client final</b> Dans le cas d'une défaillance du système avérée chez un client final, l'entreprise pourrait pâtir d'une mauvaise réputation.</p> <p><b>Risque lié à l'absence de certification (CSPN...)</b> Il existe un risque commercial pour l'entreprise lié au manque de certification (CSPN<sup>14</sup>,...). Des clients tels que les administrations publiques ou les banques pourraient refuser d'utiliser la technologie, engendrant pour la société un manque à gagner notable.</p> <p><b>Risque lié aux litiges</b> 3 recours ont été formés aux prud'hommes pour un montant total de 226.751 Euros. Aucune provision n'a été constatée dans les comptes de situation au 30 juin 2012. Il existe également un contentieux relatif à un bail commercial portant sur une somme comprise entre 38 et 56 K€.</p>
D.2	<p><b>Principaux risques propres aux valeurs mobilières offertes</b></p>	<p><b>Absence de cotation sur un marché réglementé</b> Les titres faisant l'objet de la présente opération ne seront pas admis aux négociations sur un marché réglementé et ne bénéficieront donc pas des garanties correspondantes.</p> <p><b>Absence de garantie de bonne fin pour l'émission</b> La présente émission ne fait pas l'objet d'une garantie de bonne fin au sens de l'article L. 225-145 du Code de commerce.</p> <p><b>Réduction du montant de l'émission</b> Si les souscriptions, n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Conseil d'Administration pourra limiter l'émission au montant des souscriptions reçues, sous la condition que celui-ci atteigne les trois-quarts au moins de l'augmentation décidée.</p> <p><b>Risque de fixation du prix de l'offre en dessous de la fourchette indicative</b> Si la fixation du Prix de l'Offre en-dessous de la fourchette n'avait pas d'impact significatif sur les autres caractéristiques de l'Offre, le Prix de l'Offre sera porté à la connaissance du public par un communiqué de presse diffusé par la Société et l'avis diffusé par NYSE Euronext. Les ordres passés dans ce cas ne seraient pas révocables. Il est rappelé que conformément à la 5ème résolution de l'AGE du 11/10/2012, ce prix sera au moins égal à la moyenne pondérée des cours des vingt (20) dernières séances de bourse de l'action LOGIN PEOPLE précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote maximale de cinq-pour-cent (5 %).</p> <p><b>Volatilité des actions offertes</b> Les fluctuations de marchés, la conjoncture économique, ainsi que les opérations financières en cours pourraient accroître la volatilité du cours des actions de la Société.</p> <p><b>Risque lié à l'existence d'un droit de vote double</b> Au jour du présent Prospectus certains actionnaires de la Société bénéficient d'un droit de vote double.</p> <p><b>Ventes d'actions nouvelles</b> La vente sur le marché d'un certain nombre d'actions de la Société, ou le sentiment que de telles ventes pourraient intervenir pendant ou après la</p>

		<p>réalisation du placement pourraient avoir un impact défavorable sur le cours des actions de la Société</p> <p><b>Risque lié au cours des actions</b> Le cours des actions de la Société est susceptible d'être affecté de manière significative par des événements tels que des variations du résultat de la Société, de ses principaux concurrents ou une évolution des conditions de marché propres à son secteur d'activité.</p> <p><b>Risque fiscal</b> L'obtention de l'avantage fiscal au titre de l'article 885 du CGI est soumise à conditions.</p>
--	--	--

<b>Section E – Offre</b>		
<b>E.1</b>	<b>Montant de l'émission</b>	<p>Montant total brut : 3 600 004 € pouvant être porté à 4,14M€ en cas d'exercice intégral de la clause d'extension et sur la base du prix en milieu de fourchette. Dépenses totales liées à l'émission : environ 315K€ Montant total net : environ 3,285 M€ sur la base du prix en milieu de fourchette.</p>
<b>E.2</b>	<b>Raisons de l'offre et utilisation du produit</b>	<p>Le produit net de l'augmentation de capital devrait être essentiellement consacré :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- à la consolidation et au renforcement des moyens humains, technologiques, marketing de la Société pour accompagner son développement en France et à l'International, pour environ 60% du montant levé ;</li> <li>- à l'amélioration de son ratio d'endettement, afin de solidifier sa santé financière, à hauteur de 40% du montant levé.</li> </ul> <p>Cette augmentation de capital aura également pour conséquence de renforcer significativement les fonds propres de la Société actuellement inférieurs à la moitié du capital social, et lui permettra donc de se conformer à la législation en vigueur.</p> <p>Une levée de fonds limitée à 2,5M€, soit 75% de l'opération en bas de fourchette, n'aurait pas d'incidence sur les objectifs présentés pour l'utilisation du produit de l'offre.</p>
<b>E.3</b>	<b>Modalités et conditions de l'offre</b>	<p><b>Structure de l'Offre</b> L'Offre comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une Offre au Public en France réalisée sous la forme d'une Offre à Prix Ouvert, principalement destinée aux personnes physiques (« l'Offre à Prix Ouvert - OPO ») ;</li> <li>- un Placement Global, principalement destiné aux investisseurs institutionnels (« le Placement Global »), comportant un placement en France.</li> </ul> <p>Si la demande exprimée dans le cadre de l'OPO le permet, le nombre d'actions offertes allouées en réponse aux ordres émis dans le cadre de l'OPO sera au moins égal à 50% du nombre total d'Actions Offertes dans ce cadre.</p> <p>En application de l'article 885-0 V bis du CGI, les souscriptions par des particuliers au capital de LOGIN PEOPLE, dans le cadre de son transfert sur Alternext, sont susceptibles, sous les réserves ci-dessous, de procurer aux souscripteurs une réduction de 50 % de leur ISF, dans la limite d'un montant maximum de souscription de 1.514.000 € :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) Cette réduction d'impôt est tout d'abord conditionnée au maintien des dispositions fiscales actuelles, dans la loi de finances qui sera votée par le Parlement en fin d'année, ou, dans le cas où les dispositions fiscales actuelles seraient modifiées, à la non-rétroactivité des nouvelles dispositions aux souscriptions effectuées dans le cadre de l'introduction sur Alternext de LOGIN PEOPLE,</li> <li>2) Le montant des souscriptions susceptible d'être pris en compte pour la réduction d'impôt ne pourra dépasser globalement la somme de 1.514.000 €, la société LOGIN PEOPLE ayant déjà procédé depuis un an à des levées de fonds, prises en compte au titre de la réduction d'ISF à concurrence de 986.000 €,</li> </ol>

- 3) Les particuliers qui souhaiteront bénéficier d'une réduction de leur ISF, au titre de leur souscription au capital de LOGIN PEOPLE, devront d'abord demander à leur teneur de compte-titre une attestation du montant souscrit par eux à l'introduction, et demander ensuite à la société LOGIN PEOPLE l'attestation requise par les services fiscaux ; il est précisé que les demandes d'attestation à la société LOGIN PEOPLE devront parvenir à celle-ci dans un délai maximum de 30 jours suivant la date de négociation,
- 4) Par la volonté de la société LOGIN PEOPLE le montant de 1.514.000 € sera réservé en priorité aux particuliers souscrivant dans le cadre de l'offre publique en leur nom par rapport aux fonds offrant à leurs investisseurs une réduction ISF,
- 5) Les demandes d'état individuel seront traitées par ordre d'arrivée, selon la règle du premier arrivé, premier servi. Dès lors que le plafond sera atteint, la Société ne délivrera plus d'attestation,
- 6) Si les demandes reçues par la société LOGIN PEOPLE n'épuisent pas le montant de 1.514.000 €, le reliquat sera affecté aux investisseurs éligibles, ayant souscrit à l'introduction de LOGIN PEOPLE dans le cadre du placement réalisé par Banque Delubac & Cie ; le reliquat sera affecté par Banque Delubac & Cie en satisfaisant d'abord les premiers ordres enregistrés dans son livre.

#### **Nombre d'actions nouvelles**

900 226 actions nouvelles à émettre dans le cadre de l'augmentation de capital en numéraire par voie d'offre au public, pouvant être porté à un maximum de 1 035 260 actions nouvelles en cas d'exercice en totalité de la Clause d'Extension.

En cas de demande insuffisante et si le prix retenu est le bas de fourchette soit 3,72€, l'augmentation de capital pourrait être limitée aux souscriptions reçues dès lors que celles-ci atteindraient 75% du montant de l'émission initialement prévue soit 675 170 actions nouvelles.

#### **Fourchette indicative de prix de souscription**

Entre 3,72 et 4,30 € par action.

Le prix des Actions Offertes (le « Prix de l'Offre ») pourra être fixé en dehors de cette fourchette. En cas de modification à la hausse de la borne supérieure de la fourchette ou en cas de fixation du Prix de l'Offre au-dessus de la borne supérieure de la fourchette (initiale ou, le cas échéant, modifiée), la date de clôture de l'OPO sera reportée ou une nouvelle période de souscription à l'OPO sera ouverte, selon le cas, de telle sorte qu'il s'écoule au moins deux jours de bourse entre la date de diffusion du communiqué de presse signalant cette modification et la nouvelle date de clôture de l'OPO. Les ordres émis dans le cadre de l'OPO avant la diffusion du communiqué de presse susvisé seront maintenus sauf s'ils ont été expressément révoqués avant la nouvelle date de clôture de l'OPO incluse.

Le Prix de l'Offre pourra être librement fixé en-dessous de la borne inférieure de la fourchette indicative de prix ou la fourchette indicative de prix pourra être modifiée à la baisse, sous réserve que le produit brut de l'émission atteigne 2.500.000 euros (en l'absence d'impact significatif sur les autres caractéristiques de l'Offre).

Pour information, le dernier cours coté de l'action LOGIN PEOPLE sur le Marché Libre au 05/12/2012 était de 4,19€. Le milieu de fourchette de l'Offre (4,00€) affiche donc une décote de 4,53% par rapport à ce dernier cours coté.

#### **Méthode et fixation du Prix de l'Offre**

Le Prix de l'Offre résultera de la confrontation de l'offre des actions et des demandes émises par les investisseurs, selon la technique dite de « construction du livre d'ordres » telle que développée par les usages professionnels, dans le cadre du Placement Global.

Conformément à la 5<sup>ème</sup> résolution de l'AGE du 11/10/2012, ce prix sera au moins égal à la moyenne pondérée des cours des vingt (20) dernières séances de bourse de l'action LOGIN PEOPLE précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote maximale de cinq-pour-cent (5 %).

La note d'opération contient des informations relatives aux méthodes de valorisation suivantes :

- la méthode dite « des multiples boursiers » qui vise à comparer la Société

		<p>à des sociétés cotées de son secteur présentant des modèles d'activités proches ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la méthode dite « des flux de trésorerie actualisés » qui permet de valoriser la Société sur la base des flux de trésorerie futurs.</li> </ul> <p>Ces méthodes sont fournies à titre strictement indicatif et ne préjugent en aucun cas du Prix de l'Offre.</p> <p><b>Etablissement conseil et listing sponsor</b> EuroLand Corporate 17, avenue George V 75008 Paris</p> <p><b>Etablissement introducteur et teneur de livre</b> Banque Delubac &amp; Cie 152, boulevard Haussmann 75008 Paris</p> <p><b>Modalités de souscription</b> Les personnes désirant participer à l'OPO devront déposer leurs ordres auprès d'un intermédiaire financier habilité en France, au plus tard le 20/12/2012 à 17 heures (heure de Paris) tant pour les souscriptions aux guichets que pour les souscriptions par Internet. Pour être pris en compte, les ordres émis dans le cadre du Placement Global devront être reçus par le Teneur de Livre au plus tard le 20/12/2012 à 17 heures (heure de Paris).</p> <p><b>Cotation</b> Les actions LOGIN PEOPLE seront inscrites sur le marché NYSE Alternext Paris.</p> <p><b>Pays dans lesquels l'Offre sera ouverte</b> L'Offre sera ouverte uniquement en France.</p> <p><b>Restrictions applicables à l'Offre</b> La diffusion du Prospectus et la souscription d'actions nouvelles peuvent, dans certains pays, y compris les Etats membres de l'Espace Economique européen (autres que la France), les Etats-Unis d'Amérique, le Royaume-Uni ou le Canada, faire l'objet d'une réglementation spécifique.</p> <p><b>Calendrier indicatif de l'opération</b></p> <table border="0"> <tr> <td>29/11/2012</td> <td>Décision du Conseil d'Administration</td> </tr> <tr> <td>07/12/2012</td> <td>Visa AMF Diffusion par NYSE Euronext de l'avis relatif à l'annonce de la suspension des négociations des actions de la Société sur le Marché Libre de Paris dans l'attente de la publication d'un communiqué de presse par la Société (après le fixing de 15h00).</td> </tr> <tr> <td>10/12/2012</td> <td>Publication de l'avis d'opération par Nyse-Euronext</td> </tr> <tr> <td>10/12/2012</td> <td>Diffusion d'un communiqué de presse décrivant les principales caractéristiques de l'offre Ouverture de l'OPO et du PG</td> </tr> <tr> <td>20/12/2012</td> <td>Clôture de l'OPO et du PG ( sauf clôture anticipée)</td> </tr> <tr> <td>28/12/2012</td> <td>Centralisation par NYSE-Euronext Fixation du prix de l'Offre-Décision relative à la clause d'extension Diffusion du communiqué de presse indiquant le prix de l'Offre, le nombre définitif d'Actions Nouvelles et le résultat de l'Offre Publication par NYSE-Euronext de l'avis de résultat</td> </tr> </table>	29/11/2012	Décision du Conseil d'Administration	07/12/2012	Visa AMF Diffusion par NYSE Euronext de l'avis relatif à l'annonce de la suspension des négociations des actions de la Société sur le Marché Libre de Paris dans l'attente de la publication d'un communiqué de presse par la Société (après le fixing de 15h00).	10/12/2012	Publication de l'avis d'opération par Nyse-Euronext	10/12/2012	Diffusion d'un communiqué de presse décrivant les principales caractéristiques de l'offre Ouverture de l'OPO et du PG	20/12/2012	Clôture de l'OPO et du PG ( sauf clôture anticipée)	28/12/2012	Centralisation par NYSE-Euronext Fixation du prix de l'Offre-Décision relative à la clause d'extension Diffusion du communiqué de presse indiquant le prix de l'Offre, le nombre définitif d'Actions Nouvelles et le résultat de l'Offre Publication par NYSE-Euronext de l'avis de résultat
29/11/2012	Décision du Conseil d'Administration													
07/12/2012	Visa AMF Diffusion par NYSE Euronext de l'avis relatif à l'annonce de la suspension des négociations des actions de la Société sur le Marché Libre de Paris dans l'attente de la publication d'un communiqué de presse par la Société (après le fixing de 15h00).													
10/12/2012	Publication de l'avis d'opération par Nyse-Euronext													
10/12/2012	Diffusion d'un communiqué de presse décrivant les principales caractéristiques de l'offre Ouverture de l'OPO et du PG													
20/12/2012	Clôture de l'OPO et du PG ( sauf clôture anticipée)													
28/12/2012	Centralisation par NYSE-Euronext Fixation du prix de l'Offre-Décision relative à la clause d'extension Diffusion du communiqué de presse indiquant le prix de l'Offre, le nombre définitif d'Actions Nouvelles et le résultat de l'Offre Publication par NYSE-Euronext de l'avis de résultat													

		<p>Première cotation 04/01/2013 Règlement-livraison des titres 07/01/2013 Début des négociations sur Alternext</p> <p>En cas d'échec de l'opération la cotation du titre Login People reprendra sur le Marché Libre.</p>																																																																																																																																						
<b>E.4</b>	<b>Intérêts pouvant influencer sensiblement sur l'émission</b>	<p>SRL SENNAC, premier actionnaire de la Société avec 34,24% du capital, a manifesté son intention de souscrire à 34,24% de l'opération de façon à maintenir sa détention du capital, et si nécessaire afin de sécuriser la réussite de l'opération jusqu'à 2,5M€ maximum dans les conditions prévues par l'opération, soit un maximum de 75% en cas de fixation du prix de l'Offre en bas de fourchette.</p> <p>La Société n'a pas connaissance de l'intention d'autres actionnaires et/ou mandataires sociaux de participer à la présente émission.</p>																																																																																																																																						
<b>E.5</b>	<b>Cession de valeurs mobilières Engagement de conservation</b>	Sans objet																																																																																																																																						
<b>E.6</b>	<b>Montant et pourcentage de dilution résultant immédiatement de l'offre</b>	<p>Incidence sur la composition du capital social et des droits de vote avant et après opération en cas de réalisation de l'Offre à 100% :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Actionnaires</th> <th colspan="4">Avant opération</th> <th colspan="4">Après opération réalisée à 100 %</th> </tr> <tr> <th>Nombre de titres</th> <th>% de détention</th> <th>Nombre de droits de vote</th> <th>% de droits de vote</th> <th>Nombre de titres</th> <th>% de détention</th> <th>Nombre de droits de vote</th> <th>% de droits de vote</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Mr François Le Page</td> <td>47 728</td> <td>2,09%</td> <td>95 456</td> <td>3,86%</td> <td>47 728</td> <td>1,50%</td> <td>95 456</td> <td>2,83%</td> </tr> <tr> <td>Mr Pierre Laserre</td> <td>43 087</td> <td>1,88%</td> <td>43 087</td> <td>1,74%</td> <td>43 087</td> <td>1,35%</td> <td>43 087</td> <td>1,28%</td> </tr> <tr> <td>Mr Benoît Kandel</td> <td>22 970</td> <td>1,00%</td> <td>22 970</td> <td>0,93%</td> <td>22 970</td> <td>0,72%</td> <td>22 970</td> <td>0,68%</td> </tr> <tr> <td>Mr Edmond Escuret</td> <td>11 000</td> <td>0,48%</td> <td>22 000</td> <td>0,89%</td> <td>11 000</td> <td>0,35%</td> <td>22 000</td> <td>0,65%</td> </tr> <tr> <td>Mr Alain Vauthier</td> <td>9 677</td> <td>0,42%</td> <td>19 354</td> <td>0,78%</td> <td>9 677</td> <td>0,30%</td> <td>19 354</td> <td>0,57%</td> </tr> <tr> <td>Mme Micheline Baladaud</td> <td>7 500</td> <td>0,33%</td> <td>15 000</td> <td>0,61%</td> <td>7 500</td> <td>0,24%</td> <td>15 000</td> <td>0,44%</td> </tr> <tr> <td><b>Total Personnes Physiques</b></td> <td><b>141 962</b></td> <td><b>6,21%</b></td> <td><b>217 867</b></td> <td><b>8,81%</b></td> <td><b>141 962</b></td> <td><b>4,45%</b></td> <td><b>217 867</b></td> <td><b>6,46%</b></td> </tr> <tr> <td>SRL SENNAC</td> <td>783 052</td> <td>34,24%</td> <td>783 052</td> <td>31,67%</td> <td>783 052</td> <td>24,57%</td> <td>783 052</td> <td>23,22%</td> </tr> <tr> <td>Financière d'Uzès</td> <td>76 150</td> <td>3,33%</td> <td>76 150</td> <td>3,08%</td> <td>76 150</td> <td>2,39%</td> <td>76 150</td> <td>2,26%</td> </tr> <tr> <td>UZES Holding 2009</td> <td>19 702</td> <td>0,86%</td> <td>19 702</td> <td>0,80%</td> <td>19 702</td> <td>0,62%</td> <td>19 702</td> <td>0,58%</td> </tr> <tr> <td><b>Total Personnes Morales</b></td> <td><b>878 904</b></td> <td><b>38,43%</b></td> <td><b>878 904</b></td> <td><b>35,55%</b></td> <td><b>878 904</b></td> <td><b>27,57%</b></td> <td><b>878 904</b></td> <td><b>26,06%</b></td> </tr> <tr> <td><b>Public</b></td> <td><b>1 266 234</b></td> <td><b>55,4%</b></td> <td><b>1 375 807</b></td> <td><b>55,64%</b></td> <td><b>2 166 460</b></td> <td><b>67,97%</b></td> <td><b>2 276 033</b></td> <td><b>67,48%</b></td> </tr> <tr> <td><b>TOTAL</b></td> <td><b>2 287 100</b></td> <td><b>100,0%</b></td> <td><b>2 472 578</b></td> <td><b>100,0%</b></td> <td><b>3 187 326</b></td> <td><b>100%</b></td> <td><b>3 372 804</b></td> <td><b>100%</b></td> </tr> </tbody> </table> <p>A titre informatif, si seule SRL SENNAC participait à l'opération et souscrivait donc à hauteur de 2,5M€ maximum en bas de fourchette, cette dernière viendrait détenir 54,73% du capital et 51,84% des droits de vote de la Société.</p>	Actionnaires	Avant opération				Après opération réalisée à 100 %				Nombre de titres	% de détention	Nombre de droits de vote	% de droits de vote	Nombre de titres	% de détention	Nombre de droits de vote	% de droits de vote	Mr François Le Page	47 728	2,09%	95 456	3,86%	47 728	1,50%	95 456	2,83%	Mr Pierre Laserre	43 087	1,88%	43 087	1,74%	43 087	1,35%	43 087	1,28%	Mr Benoît Kandel	22 970	1,00%	22 970	0,93%	22 970	0,72%	22 970	0,68%	Mr Edmond Escuret	11 000	0,48%	22 000	0,89%	11 000	0,35%	22 000	0,65%	Mr Alain Vauthier	9 677	0,42%	19 354	0,78%	9 677	0,30%	19 354	0,57%	Mme Micheline Baladaud	7 500	0,33%	15 000	0,61%	7 500	0,24%	15 000	0,44%	<b>Total Personnes Physiques</b>	<b>141 962</b>	<b>6,21%</b>	<b>217 867</b>	<b>8,81%</b>	<b>141 962</b>	<b>4,45%</b>	<b>217 867</b>	<b>6,46%</b>	SRL SENNAC	783 052	34,24%	783 052	31,67%	783 052	24,57%	783 052	23,22%	Financière d'Uzès	76 150	3,33%	76 150	3,08%	76 150	2,39%	76 150	2,26%	UZES Holding 2009	19 702	0,86%	19 702	0,80%	19 702	0,62%	19 702	0,58%	<b>Total Personnes Morales</b>	<b>878 904</b>	<b>38,43%</b>	<b>878 904</b>	<b>35,55%</b>	<b>878 904</b>	<b>27,57%</b>	<b>878 904</b>	<b>26,06%</b>	<b>Public</b>	<b>1 266 234</b>	<b>55,4%</b>	<b>1 375 807</b>	<b>55,64%</b>	<b>2 166 460</b>	<b>67,97%</b>	<b>2 276 033</b>	<b>67,48%</b>	<b>TOTAL</b>	<b>2 287 100</b>	<b>100,0%</b>	<b>2 472 578</b>	<b>100,0%</b>	<b>3 187 326</b>	<b>100%</b>	<b>3 372 804</b>	<b>100%</b>
Actionnaires	Avant opération				Après opération réalisée à 100 %																																																																																																																																			
	Nombre de titres	% de détention	Nombre de droits de vote	% de droits de vote	Nombre de titres	% de détention	Nombre de droits de vote	% de droits de vote																																																																																																																																
Mr François Le Page	47 728	2,09%	95 456	3,86%	47 728	1,50%	95 456	2,83%																																																																																																																																
Mr Pierre Laserre	43 087	1,88%	43 087	1,74%	43 087	1,35%	43 087	1,28%																																																																																																																																
Mr Benoît Kandel	22 970	1,00%	22 970	0,93%	22 970	0,72%	22 970	0,68%																																																																																																																																
Mr Edmond Escuret	11 000	0,48%	22 000	0,89%	11 000	0,35%	22 000	0,65%																																																																																																																																
Mr Alain Vauthier	9 677	0,42%	19 354	0,78%	9 677	0,30%	19 354	0,57%																																																																																																																																
Mme Micheline Baladaud	7 500	0,33%	15 000	0,61%	7 500	0,24%	15 000	0,44%																																																																																																																																
<b>Total Personnes Physiques</b>	<b>141 962</b>	<b>6,21%</b>	<b>217 867</b>	<b>8,81%</b>	<b>141 962</b>	<b>4,45%</b>	<b>217 867</b>	<b>6,46%</b>																																																																																																																																
SRL SENNAC	783 052	34,24%	783 052	31,67%	783 052	24,57%	783 052	23,22%																																																																																																																																
Financière d'Uzès	76 150	3,33%	76 150	3,08%	76 150	2,39%	76 150	2,26%																																																																																																																																
UZES Holding 2009	19 702	0,86%	19 702	0,80%	19 702	0,62%	19 702	0,58%																																																																																																																																
<b>Total Personnes Morales</b>	<b>878 904</b>	<b>38,43%</b>	<b>878 904</b>	<b>35,55%</b>	<b>878 904</b>	<b>27,57%</b>	<b>878 904</b>	<b>26,06%</b>																																																																																																																																
<b>Public</b>	<b>1 266 234</b>	<b>55,4%</b>	<b>1 375 807</b>	<b>55,64%</b>	<b>2 166 460</b>	<b>67,97%</b>	<b>2 276 033</b>	<b>67,48%</b>																																																																																																																																
<b>TOTAL</b>	<b>2 287 100</b>	<b>100,0%</b>	<b>2 472 578</b>	<b>100,0%</b>	<b>3 187 326</b>	<b>100%</b>	<b>3 372 804</b>	<b>100%</b>																																																																																																																																

Impact de l'émission d'actions nouvelles sur les capitaux propres de la Société :

Quote-part des capitaux propres par action (en euros)		
	Base non diluée*	Base diluée
Avant émission des actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital	0,28 €	0,18 €
Après émission de 900 226 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital	1,33 €	1,94 €
Après émission de 1 035 260 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital en cas d'exercice de la totalité de la clause d'extension	1,44 €	2,00 €
Après émission de 675 170 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital en cas de réduction à 75% de l'offre	1,13 €	1,82 €

\* : sur la base d'un montant de capitaux propres de 635 869 € au 30/09/2012

Base diluée suite à exercice des 1 168 966 BSAR existants

Incidence de l'émission sur un actionnaire détenant 1% du capital de la Société et ne souscrivant pas à l'opération :

Participation de l'actionnaire (en %)		
	Base non diluée	Base diluée
Avant émission des actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital	1,00%	0,66%
Après émission de 900 226 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital	0,72%	0,53%
Après émission de 1 035 260 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital en cas d'exercice de la totalité de la clause d'extension	0,69%	0,51%
Après émission de 675 170 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital en cas de réduction à 75% de l'offre	0,77%	0,55%

Base diluée suite à exercice des 1 168 966 BSAR existants

<b>E.7</b>	<b>Dépenses facturées à l'investisseur par l'émetteur</b>	Sans objet
------------	---	------------

#### Mise à disposition du prospectus

Des exemplaires du prospectus sont disponibles sans frais au siège social de LOGIN PEOPLE, auprès des intermédiaires financiers mentionnés ci-dessus, ainsi que sur les sites Internet de l'Autorité des Marchés Financiers (<http://www.amf-france.org>) et de la Société (<http://www.loginpeople.com>).

## PREMIERE PARTIE

## 1. PERSONNES RESPONSABLES

Dans le présent document, l'expression « LOGIN PEOPLE » ou « la Société » désignent la société LOGIN PEOPLE émettrice de la présente opération.

### 1.1. Personne responsable du document d'information

Monsieur François-Pierre LEPAGE  
Président Directeur Général

Buropolis - 1240, route des Dolines, Sophia Antipolis, 06560 Valbonne  
Tel : +33(0)4 93 33 06 66

### 1.2. Attestation des personnes responsables

#### 1.2.1. *Attestation du responsable du document d'information*

Attestation du responsable du Prospectus

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent prospectus sont à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent prospectus ainsi qu'à la lecture d'ensemble du prospectus.

Les informations financières historiques présentées dans le présent Prospectus ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, figurant au chapitre 20 du présent Prospectus.

Les rapports des commissaires aux comptes sur les comptes semestriels au 30 juin 2012 et les comptes annuels sociaux des exercices clos le 31 décembre 2011 et 31 décembre 2010, comportent l'observation suivante : « Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point concernant les conditions dans lesquelles le principe de continuité d'exploitation a été apprécié, exposé dans la note « Règles et méthodes comptables – informations complémentaires » de l'annexe. ».

Fait à Paris, le 07 décembre 2012

LOGIN PEOPLE  
Monsieur François-Pierre LEPAGE  
Président Directeur Général

### *1.2.2. Attestation du Listing Sponsor*

#### Attestation du Listing Sponsor

Euroland Corporate, Listing Sponsor, confirme avoir effectué, en vue de l'inscription des actions de la société LOGIN PEOPLE aux négociations sur le marché Alternext de NYSE-Euronext Paris, les diligences professionnelles d'usage.

Ces diligences ont notamment pris la forme de vérification des documents produits par la Société ainsi que d'entretiens avec des membres de la direction et du personnel de la Société, conformément au code professionnel élaboré conjointement par la Fédération Française de Banques et l'Association Française des Entreprises d'Investissement et au schéma type de NYSE-Euronext pour Alternext.

Euroland Corporate atteste, conformément à l'article 212-16 du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers et aux règles d'Alternext, que les diligences ainsi accomplies n'ont révélé dans le contenu du présent prospectus aucune inexactitude, ni aucune omission significative de nature à induire l'investisseur en erreur ou à fausser son jugement.

Cette attestation est délivrée sur la base des documents et renseignements fournis par la Société à Euroland Corporate, ce dernier les ayant présumés exhaustifs, véridiques et sincères.

Cette attestation ne constitue pas une recommandation d'Euroland Corporate de souscrire aux titres de la Société, ni ne saurait se substituer aux autres attestations ou documents délivrés par la Société ou le Commissaire aux comptes.

Fait à Paris, le 07 décembre 2012

**Euroland Corporate**  
Listing Sponsor

Monsieur Marc FIORENTINO  
Président

## **2. CONTROLEURS DES COMPTES**

### **2.1. Commissaire aux comptes titulaire**

Cabinet EAI  
Représenté par Stéphan BRUN  
400, avenue Roumanille Green Side-Sophia Antipolis 06410 Biot

Date de début du premier mandat : Assemblée Générale du 05 août 2006, renouvelé au cours de l'Assemblée Générale du 29 juin 2012 pour une durée de six exercices.

Date d'expiration du mandat en cours : Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos en 2017.

### **2.2. Commissaire aux comptes suppléant**

Gestion France Entreprises Sarl  
Représentée par Yves BAILLEUX  
30-34, avenue Henri Matisse 06200 Nice

Date de début du premier mandat : Assemblée Générale du 29 juin 2012 pour une durée de six exercices.

Date d'expiration du mandat en cours : Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos en 2017.

### **2.3. Contrôleurs légaux ayant démissionné, ayant été écartés ou n'ayant pas été renouvelés**

Audial Expertise & Conseil  
21, avenue Ariane 33700 Mérignac

Date de début du premier mandat : Assemblée Générale du 05 août 2006, non renouvelé.

### 3. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES

Les informations financières résumées de la Société et figurant ci-dessous sont issues des comptes sociaux au titre des exercices 2009, 2010, 2011 sur 12 mois clos au 31 décembre de chaque année, et des comptes sociaux semestriels sur 6 mois clos au 30 juin 2012.

Les informations financières au 31 décembre ont été auditées, les données semestrielles au 30 juin ont fait l'objet d'un rapport d'examen limité.

L'ensemble de ces données ont été réalisées selon les normes comptables françaises (French GAAP).

<i>En euros</i>	<b>30/06/2012</b> information financière sociale 6 mois	<b>31/12/2011</b> information financière sociale 12 mois	<b>31/12/2010</b> information financière sociale 12 mois	<b>31/12/2009</b> information financière sociale 12 mois
Chiffre d'affaires	20 636	268 125	203 231	785 522
Produits d'exploitation	278 392	309 394	689 075	881 287
Résultat d'exploitation	(704 590)	(1 371 047)	(2 102 006)	(2 407 006)
<i>Marge d'exploitation</i>	-253,09%	-443,14%	-305,05%	-273,12%
Résultat financier	(378)	(1 939)	44 344	8 991
Résultat net	(643 867)	(1 273 840)	(2 334 444)	(2 200 463)
Actif immobilisé	134 287	142 001	167 300	265 534
Capitaux Propres	60 869	197 891	(161 061)	(276 076)
Endettement financier	457 242	176 411	329 492	435 864
Trésorerie	237 500	172 029	28 098	(29 026)
Dette financière nette	217 457	(4 926)	278 933	429 277
<i>Gearing net</i>	357,3%	-2,5%	-173,2%	-155,5%

Depuis le début de l'exercice 2011, les efforts de la Société se sont concentrés sur le développement de son produit, ce qui a permis de sortir la version 5.5 du serveur véritablement commercialisable à partir d'octobre 2012.

Les recrutements d'Ingénieurs-Commerciaux ont permis de disposer de 2 ressources commerciales à partir de février 2012. Jusqu'à cette date, la commercialisation était assurée par le seul PDG.

Entre janvier et juin 2012, un certain nombre de prospects ont manifesté leurs intérêts pour tester la technologie. Ces prospects ont commencé à passer des commandes en octobre / novembre 2012.

Le premier semestre 2012 a permis aussi d'accompagner un des distributeurs de LOGION PEOPLE sur ses premiers rendez-vous chez des intégrateurs et de faire des premières présentations, formations commerciales, etc. Le retour de ces efforts commerciaux ne se fait qu'en seconde partie d'année, ceci expliquant la faiblesse des revenus du premier semestre 2012.

A la date du présent Prospectus, la Société prospecte sur trois types de clients, elle n'a que 10 clients hors groupe mais a signé de nouveaux partenariats (cf. section 6.1.2).

#### **Evolution du chiffre d'affaires :**

LOGIN PEOPLE S.A. a facturé pour l'exercice 2011 un montant de 207K€ au titre de contrats avec sa filiale LOGIN PEOPLE Inc., soit 77,23% du chiffre d'affaires réalisé intra-groupe.

Au 30 juin 2012, le chiffre d'affaires s'élève à 20 636€, dont 15 365 € de refacturation à Login People Inc. Soit 74,45% du chiffre d'affaires réalisé intra-groupe.

Le chiffre d'affaires de la société chute de 75% entre 2009 et 2010 pour ensuite s'améliorer en 2011.

Le chiffre d'affaires depuis 2009 est très majoritairement réalisé au travers de ventes de services (99,92% en 2009, 97,37% en 2010, 95,15% en 2011 et 100% au 30 juin 2012), la vente de marchandises n'étant que peu significatives.

Les ventes de services sont principalement constituées par la facturation de licences et des prestations de services ainsi qu'une facturation concernant les contrats de management fees et de distribution de solutions LOGIN PEOPLE avec la Société LOGIN PEOPLE Inc. aux Etats-Unis.

La baisse du Chiffre d'Affaires entre 2009 et 2010 s'explique par la mise en place en 2009 d'une stratégie de signature de contrat de Distribution exclusif avec différents partenaires en Europe.

De manière à palier à cette baisse, l'entreprise a entrepris une restructuration en profondeur (baisse importante des effectifs et donc des charges de personnel) dont les effets financiers se sont faits sentir en 2011 aboutissant à une nette amélioration du résultat d'exploitation et du résultat net (réduction de moitié du déficit entre 2010 et 2011).

### **Autres informations**

Enfin le levier financier de l'entreprise, ou gearing net, inexistant en 2009, du fait de capitaux propres négatifs, s'est accru de manière significative suite au recours à l'endettement de la Société afin de financer son activité.

Suite à un apport en compte courant d'associés de SENNAC SRL, principal actionnaire, d'un montant de 304 087€, l'endettement financier atteint 457k€ permettant d'observer un gearing net de 357,3% contre -2,5% au 31/12/2011.

Le tableau suivant présente la répartition du chiffre d'affaires sur la période présentée :

<i>En euros</i>	<b>30/06/2012</b> information financière sociale 6 mois	<b>31/12/2011</b> information financière sociale 12 mois	<b>31/12/2010</b> information financière sociale 12 mois	<b>31/12/2009</b> information financière sociale 12 mois
Contrat de distribution	0	7 863	130 000	746 000
Ventes de licences	0	39 626	23 600	19 571
Formation assurée	5 040	0	32 000	6 154
Ventes serveurs	0	13 000	8 581	6 056
Prestations de services à des tiers	231	0	9 050	7 741
Prestations de services à filiale US	15 365	207 636	0	0
<b>TOTAL DU CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>20 636</b>	<b>268 125</b>	<b>203 231</b>	<b>785 522</b>

Depuis le début de l'exercice 2011, les efforts de la Société se sont concentrés sur de son produit, ce qui a permis de sortir la version 5.5 du serveur véritablement commercialisable à partir d'octobre 2012.

Les recrutements d'Ingénieurs-Commerciaux ont permis de disposer de 2 ressources commerciales à partir de février 2012. Jusqu'à cette date, la commercialisation était assurée par le seul PDG.

Entre janvier et juin 2012, un certain nombre de prospects ont manifesté leur intérêt pour tester la technologie. Ces prospects ont commencé à passer 7 commandes en octobre / novembre 2012 pour environ 85 K€.

Le premier semestre 2012 a permis aussi d'accompagner un des distributeurs de LOGIN PEOPLE sur ses premiers rendez-vous chez des intégrateurs et de faire des premières présentations, formations commerciales, etc. Le retour de ces efforts commerciaux ne se fait qu'en seconde partie d'année, ceci expliquant la faiblesse des revenus du premier semestre 2012.

La majorité du chiffre d'affaires de la Société pour l'exercice 2011 et le premier semestre 2012 a été réalisé avec sa filiale américaine.

L'ensemble de ces comptes est détaillé aux chapitres 9 et 10 du présent Prospectus.

## 4. FACTEURS DE RISQUES

Les investisseurs sont invités à prendre en considération l'ensemble des informations figurant dans le présent prospectus, y compris les risques décrits dans le présent chapitre, avant de se décider à acquérir ou à souscrire des actions de la Société. Les risques présentés dans le présent chapitre sont ceux que la Société considère, à la date du présent prospectus, comme étant susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats ou son développement. La société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés.

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que l'ensemble des données financières de LOGIN PEOPLE, au sein du présent chapitre, sont des données sociales.

### 4.1. Risque lié à la valorisation et au plan de développement

La valorisation de LOGIN PEOPLE de 8,51M€ à 9,83M€ résultant de la fourchette de prix proposée (3,72€ à 4,30€) dans le cadre de la présente opération repose sur un plan de développement ambitieux eu égard au récent démarrage de l'activité de la société, cette dernière n'ayant réalisée que 21K€ de chiffre d'affaires au 30/6/2012 et 268K€ au 31/12/2011.

### 4.2. Risques liés à l'activité de la société

#### 4.2.1. Risques opérationnels

##### 4.2.1.1. Risque de liquidité

En euros	30/06/2012 information financière sociale 6 mois	31/12/2011 information financière sociale 12 mois	31/12/2010 information financière sociale 12 mois	31/12/2009 information financière sociale 12 mois
Endettement financier*	457 242	176 411	329 492	435 864
Disponibilités et valeurs mobilières de placement, nettes des soldes créditeurs de banque	237 500	172 029	28 098	-29 026
<b>Endettement financier net de la Société (hors contrats de location longue durée)</b>	<b>219 742</b>	<b>4 382</b>	<b>301 394</b>	<b>464 890</b>
Contrats de location longue durée	2 285	9 308	22 461	35 614
<b>Endettement net de la Société</b>	<b>217 457</b>	<b>-4 926</b>	<b>278 933</b>	<b>429 277</b>

\* l'endettement financier au 30/06/2012 est pour 127K€ d'emprunts auprès de la région PACA et d'OSEO et pour 305K€ d'un compte courant d'associé de SRL SENNAC.

Les emprunts souscrits par la Société ne sont pas soumis au respect de covenant.

A ce jour, si elle devait rembourser ses dettes, Login People n'en aurait pas la capacité.

Une telle hypothèse pourrait avoir des conséquences défavorables significatives sur l'activité, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société.

La société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère ne pas être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

En l'absence de chiffre d'affaires suffisant lié à la commercialisation des produits de la société, la situation financière et la continuité d'exploitation de la société sont conditionnées aux apports financiers des associés en comptes courants, des organismes prêteurs et aux augmentations de capital.

Les ressources de LOGIN PEOPLE au 30/09/2012, date d'établissement du tableau des capitaux propres et de l'endettement financier net, sont les suivantes :

- trésorerie disponible au 30/09/2012 : 190 K€

De plus, depuis le 30/09/2012 la Société est en négociation avec SRL Sennac pour obtenir jusqu'à 300 K€ de nouveaux financements qui prendrait la forme d'apports en compte courant d'associés.

112K€ ont d'ores et déjà été versés à la Société. La Société estime que le solde sera versé à hauteur de 94K€ fin décembre 2012 et 94K€ fin janvier 2013.

Ces ressources disponibles et attendues permettront à LOGIN PEOPLE de couvrir ses besoins jusqu'à fin décembre 2012.

Le montant complémentaire nécessaire, hors financements issus de l'opération objet du Prospectus, pour faire face aux dépenses et engagements au cours des 12 prochains mois suivant la date d'obtention du visa sur le Prospectus est estimé à 2,5 M€.

#### *4.2.1.2. Risque de non obtention des brevets en cours*

La Société est en attente de l'obtention de plusieurs brevets dont l'examen est toujours en cours auprès de l'Office Européen des brevets et de l'INPI.

La non obtention de ces brevets pourrait avoir un effet défavorable significatif sur ses activités et ses perspectives.

A la date du présent Prospectus aucune mesure de gestion de ce risque n'a été mise en place par la Société.

#### *4.2.1.3. Obtention de nouveaux brevets*

Pour rester compétitif, la Société doit continuer à développer des technologies ou à obtenir des droits de propriété intellectuelle exclusifs. En effet, la position concurrentielle de Login People est tributaire de l'obtention et de la protection de sa propre technologie et/ou de l'obtention des licences spécifiques au développement de ses produits. Sa capacité à rivaliser dans le marché de la sécurisation des données et de l'authentification numérique dépend donc de la poursuite des développements, notamment de sa propre technologie brevetée ainsi que de l'amélioration des technologies existantes. L'incapacité de la Société à introduire avec succès de nouvelles technologies et développer de nouveaux produits pourrait avoir un effet défavorable significatif sur ses activités et ses perspectives.

En outre, aucune assurance ne peut être donnée que les efforts pour développer de nouvelles technologies ou de nouveaux produits seront des succès et seront commercialement viables.

A la date du présent Prospectus aucune mesure de gestion de ce risque n'a été mise en place par la Société.

#### *4.2.1.4. Risques liés à l'évolution des marchés*

L'activité de la Société consiste à développer et éditer un logiciel de sécurité des accès aux réseaux publics et privés se basant sur l'authentification des individus à l'aide de leurs équipements numériques. Positionnée sur un marché de niche et sur des technologies spécifiques, la Société doit assurer une qualité irréprochable du produit qu'elle développe, et rester à l'affût des nouvelles technologies utilisées dans le secteur.

Le développement de nouveaux systèmes, de nouvelles techniques et technologies sont autant de facteurs d'évolution auxquels Login People devra s'adapter. Tout retard de la Société sur le développement de nouvelles technologies, pourrait avoir un effet négatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats et son développement.

A la date du présent Prospectus aucune mesure de gestion de ce risque n'a été mise en place par la Société.

#### *4.2.1.5. Risques liés à la concurrence*

Le marché de la sécurité informatique est un marché concurrentiel que quelques grandes entreprises se partagent. Cependant, la Société a pris le parti de se positionner sur des produits répondant à des marchés de niche. Son exposition à une trop forte concurrence est donc limitée. De plus, les techniques et la technologie utilisées par Login People font l'objet d'une protection de propriété intellectuelle qui permet à l'entreprise de croire sur son segment. La Société dispose d'une véritable spécificité et d'une expertise quant à la technologie utilisée, lui conférant un avantage concurrentiel significatif dans ses relations avec les tiers. Pour maintenir cet avantage, la Société travaille activement au dépôt et à l'extension de brevets sur des technologies propres.

Des traitements développés par d'autres acteurs avec des produits similaires pourraient être nuisible à l'activité de la Société, sa situation financière, et ses résultats.

A la date du présent Prospectus aucune mesure de gestion de ce risque n'a été mise en place par la Société.

## **4.2.2. Risques Organisationnels de la société**

### *4.2.2.1. Risques de dilution*

A la date du présent document, 1 168 966 Bons de Souscription d'Actions Remboursables (BSAR) sont en circulation.

Le Conseil d'Administration du 8 décembre 2008 a constaté l'émission de 79 476 BSAR attachés à des actions nouvelles ainsi que 203 459 BSAR autonomes au prix unitaire de 1€, permettant à leurs détenteurs d'acquérir des actions au prix d'exercice de 11,25€ jusqu'à la date d'échéance du 31 décembre 2012. Après cette date, le détenteur pourra demander le remboursement de son BSAR non exercé sur une période de 2 mois à compter de l'expiration au prix unitaire de 0,01€. Depuis leur émission, 6 655 BSAR ont été exercés.

Ces BSAR sont actuellement cotés sur le Marché Libre.

L'Assemblée Générale du 11 octobre 2012 a décidé une prolongation de la période d'exercice des BSAR sur 2 ans portant la date d'échéance au 31 Décembre 2014, sans qu'elle n'ait fait l'objet d'un rapport sur les conséquences de cette modification des caractéristiques et notamment sur le montant de l'avantage en résultant pour les porteurs.

Le Conseil d'Administration du 16 juin 2011 a constaté l'émission de 287 503 BSAR attachés aux actions nouvelles ainsi que 402 175 BSAR autonomes au prix unitaire de 0,23€. Ces BSAR permettent à leurs détenteurs d'acquérir des actions au prix d'exercice de 2,60€ jusqu'à la date d'échéance du 16 juin 2016. Après cette date, les détenteurs pourront demander le remboursement de leurs BSAR non exercés sur une période de 2 mois à compter de l'expiration au prix unitaire de 0,01€.

Le Conseil d'Administration du 30 septembre 2011 a constaté l'émission de 203 008 BSAR attachés à des actions au prix unitaire de 0,23€, permettant à leurs détenteurs d'acquérir des actions au prix d'exercice de 2,60€ entre le 17 juin 2012 et le 16 juin 2017. Après cette date, le détenteur pourra demander le remboursement de son BSAR non exercé sur une période de 2 mois à compter de l'expiration au prix unitaire de 0,01€.

A la date du présent Prospectus, l'exercice intégral de l'ensemble des instruments donnant accès au capital attribués et en circulation permettrait la souscription de 1 168 966 actions nouvelles, générant alors une dilution égale à 33% sur la base du capital existant à ce jour.

Ces instruments financiers donnant accès au capital ayant été émis à un prix inférieur à celui envisagé pour l'opération d'inscription sur le marché Nyse Alternext Paris, le risque de dilution des actionnaires qui participeraient à la présente opération en est donc accru. Se reporter au paragraphe 18.1 du présent Prospectus détaillant les BSAR attribués à ce jour.

A la date du présent Prospectus aucune mesure de gestion de ce risque n'a été mise en place par la Société.

Tableau récapitulatif :

<b>HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS DE BSAR</b>			
	<b>ABSAR 2008</b>	<b>ABSAR 2011</b>	<b>ABSAR 2012</b>
Code ISIN	FR0010662098	FR0011138783	FR0011086685
Date d'assemblée	31/12/2007	30/06/2009	20/09/2011
Date du conseil d'administration	08/12/2008	16/06/2011	30/09/2011
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées, dont le nombre pouvant être souscrites ou achetées par			
<i>François LE PAGE</i>	500	402 175	
<i>Srl SENNAC</i>		252 294	77 778
Point de départ d'exercice des options	31/12/2008	16/06/2011	16/06/2012
Date d'expiration	31/12/2014	16/06/2016	16/06/2017
Prix de souscription	11,25 €	2,60 €	2,60 €
Nombre d'actions souscrites au 31/08/2012	6 655	0	0
Nombre cumulé d'options de souscription ou d'achat actions annulées ou caduques	0	0	0
Options de souscription ou d'achat d'actions restantes en fin d'exercice	276 280	689 678	203 008

Pour connaître le détail des détenteurs des BSAR, se référer au tableau des détenteurs de BSAR à la section 18.1 au paragraphe dilution potentielle.

#### *4.2.2.2. Risque lié au départ de personnes clés*

La réussite économique et financière de Login People dépend de l'expérience et de l'expertise des équipes mises en place et dirigées par Monsieur François Le Page. Ainsi, la compétence et la présence des principaux collaborateurs de la Société sont un facteur clé de succès. La perte d'un ou plusieurs collaborateurs pourrait avoir des conséquences négatives sur la gestion et le bon fonctionnement de la Société.

La vive concurrence entre les sociétés dans le domaine de la sécurité informatique, dont certaines ont une notoriété plus importante que la Société, ainsi que le fort investissement des grands groupes industriels dans le domaine de l'authentification forte pourraient réduire la capacité de la Société à conserver, attirer et fidéliser des employés-clés à des conditions économiquement acceptables. Elle pourrait, alors, ne plus être en mesure de mettre en œuvre sa stratégie, ce qui aurait un effet défavorable significatif sur ses activités, sa situation financière, ses résultats ou son développement.

Il convient de préciser qu'à la date du présent document, la Société a souscrit un contrat d'assurance homme clé pour Monsieur Le Page.

#### *4.2.2.3. Risque lié aux pertes constatées*

Depuis 2008, la Société a subi des pertes et n'a versé aucun dividende. Au 30 juin 2012 les pertes cumulées de la société s'élève selon elle à 6,5M€. La Société ne peut pas garantir qu'elle va dégager un chiffre d'affaires suffisant pour, atteindre un seuil de rentabilité durable qui lui permettrait de réduire ses pertes d'exploitation ou de procéder, un jour, au paiement de dividendes.

A la date du présent Prospectus aucune mesure de gestion de ce risque n'a été mise en place par la Société.

#### *4.2.2.4. Risque lié à la gestion de la croissance interne*

En fonction de la rapidité de son développement, la Société aura besoin de recruter du personnel et d'étendre ses capacités opérationnelles, ce qui pourrait fortement mobiliser ses ressources internes. A cet effet, elle devra :

- Former, gérer, motiver et retenir un nombre d'employés croissant
- Anticiper les dépenses liées à cette croissance ainsi que les besoins de financement associés
- Anticiper la demande pour ses produits et les revenus susceptibles de générer
- Augmenter la taille des systèmes informatiques opérationnels, financiers et de gestion existants.

Sa capacité à gérer la croissance, ou des difficultés inattendues rencontrées pendant son expansion, pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, ses perspectives, sa situation financière, ses résultats et son développement. A la date du présent Prospectus aucune mesure de gestion de ce risque n'a été mise en place par la Société.

#### *4.2.2.5. Risque lié à la gestion de la croissance externe*

Afin de poursuivre le développement de ses activités, la Société pourrait envisager de procéder à des acquisitions sur une base sélective. La Société ne peut garantir que de telles opportunités d'acquisition se présenteront, ni que les acquisitions auxquelles elle procédera se révéleront rentables. Cette stratégie d'acquisition pourrait exiger une attention importante de la part de l'équipe dirigeante ainsi que de l'infrastructure opérationnelle et financière de la Société et requérir des capitaux importants de celle-ci.

L'acquisition de sociétés pourrait le cas échéant être rémunérée en titres et/ou titres donnant accès au capital de la Société, ce qui pourrait entraîner une dilution immédiate ou différée de la participation des actionnaires existants. Ces acquisitions pourraient également avoir pour effet d'affecter défavorablement le résultat net de la Société et en conséquence le bénéfice par action, d'accroître le niveau d'endettement et la charge d'intérêts de la Société ou de l'exposer à des risques comptables et fiscaux.

Une telle stratégie de croissance nécessitera un effort particulier de la Société pour :

- fidéliser les nouveaux collaborateurs-clés
- mobiliser d'éventuelles ressources importantes
- accroître sa notoriété et la fidélisation de ses clients futurs
- recruter, former et retenir un personnel qualifié,
- maintenir le niveau de qualité actuel de ses prestations,
- développer les procédures de contrôle opérationnelles, financières et de gestion actuelles.

Ces efforts de la Société pour gérer sa croissance pourraient engendrer des dépenses financières importantes et requérir des ressources significatives. A la date du présent Prospectus aucune mesure de gestion de ce risque n'a été mise en place par la Société.

#### *4.2.2.6. Risque de dépendance à un produit unique*

Du fait de la forte concurrence, le fait pour l'entreprise de ne développer qu'un produit pourrait réduire sa visibilité sur le secteur et donc freiner son développement commercial. Cette dépendance est donc forte et contraint l'entreprise à développer une force commerciale considérable.

Le fait de ne proposer qu'un seul produit peut également être préjudiciable pour la survie de l'entreprise si ce dernier ne connaît pas des débouchés commerciaux suffisants. Néanmoins, la mise en place d'un business model récurrents grâce à des licences annuelles permet de palier à cette dépendance et à des revenus pouvant être faibles lors du lancement du produit.

A la date du présent Prospectus aucune mesure de gestion de ce risque n'a été mise en place par la Société.

#### *4.2.2.7. Risque de dépendance à l'égard des intégrateurs et autres distributeurs*

Le succès de Login People repose pour beaucoup sur la capacité et la compétence de ses Intégrateurs pour promouvoir, commercialiser et intégrer le Digital DNA Server. Il existe un risque pour Login people dans la mesure où un Intégrateur ne disposerait pas de toutes les capacités et compétences pour assurer une promotion, une commercialisation et des prestations d'intégration de la solution chez les Clients finaux. Ce risque est réduit par la multiplicité des intégrateurs partenaires de Login People, permettant un ajustement en cas de défaillance de l'un des Intégrateurs.

A la date du présent Prospectus aucune mesure de gestion de ce risque n'a été mise en place par la Société.

#### *4.2.2.8. Risque lié à l'éventualité d'une cyber-attaque chez un client final*

Dans le cas d'une défaillance du système avérée chez un client final, l'entreprise pourrait pâtir d'une mauvaise réputation. RSA securID a connu une telle cyber-attaque nécessitant le remplacement de tous les tokens<sup>12</sup> mis en distribution lui faisant perdre de nombreux clients.

A la date du présent Prospectus aucune mesure de gestion de ce risque n'a été mise en place par la Société.

#### *4.2.2.9. Risque lié à l'absence de certification (CSPN14...)*

Il existe un risque commercial pour l'entreprise lié au manque de certification (CSPN<sup>14</sup>,...). Des clients tels que les administrations publiques ou les banques pourraient refuser d'utiliser la technologie, engendrant pour la société un manque à gagner notable. Néanmoins, les accords Cassidian, Microsoft et Cisco ont permis de crédibiliser l'offre Login People auprès de la clientèle privée. En outre, La plupart des demandes de certification proviennent des administrations publiques qui ne représentent pas le cœur de cible de la société à ce jour. D'autre part, Login People dispose de personnes compétentes pour assurer les responsabilités en matière de qualité de produit et de certification leur permettant si besoin est de s'assurer de la réussite du process. La société envisage le lancement d'une première procédure de certification CSPN fin 2012, puis une seconde EAL3+<sup>15</sup> courant 2013.

A la date du présent Prospectus aucune mesure de gestion de ce risque n'a été mise en place par la Société.

### **4.2.3. Risques liés au marché**

#### *4.2.3.1. Risques liés aux évolutions technologiques*

Le marché et par conséquent les services qui en découlent, sont sujets à de perpétuelles évolutions. En effet la Société voit constamment arriver de nouveaux matériels, de nouveaux logiciels, de nouveaux process sur les supports intégrant la technologie Login People, l'obligeant ainsi à effectuer des veilles technologiques sur son secteur. Si la Société ne parvenait pas à se maintenir à la pointe des nouvelles technologies, les services qu'elle propose à ses clients pourraient s'avérer obsolètes. A terme, une telle situation aurait des conséquences néfastes sur l'image de la Société, son développement et ses résultats.

A la date du présent Prospectus aucune mesure de gestion de ce risque n'a été mise en place par la Société.

#### 4.2.3.2. Risques liés à la propriété intellectuelle

La Société est titulaire ou dispose valablement des droits d'utilisation des droits de propriété intellectuelle et industrielle des marques et brevets suivants :

Marques / Brevets	Pays	Propriétaire	Date de dépôt	Date de publication de la demande	Obtention du numéro	Classes
<b>Marques</b>						
Marque LOGIN PEOPLE EUROPE	Europe	LOGIN PEOPLE S.A.	13-déc.-10	28-mars-11	N° 009502329	9-38-42
Marque LOGIN PEOPLE US	US	LOGIN PEOPLE S.A.	19-nov.-10	11-oct.-11	N° 4162514	Trademark
<b>Brevets</b>						
Process for securing the access to The Resources of an information Handling System (I.H.S)	US	LOGIN PEOPLE S.A.	1-déc.-05	25-janv.-11	N° US 7 877 614 B2	Classification internationale G06F 11/30; H04L 29/06
Process for Securing The communication of a digital file Through a communication network	Europe	LOGIN PEOPLE S.A.	22-sept.-09	13-avr.-11	EP 2309407 (A1)*	Classification internationale G06F21/00; G06F21/10; H04L29/06S12A
Method Of Authentication For Access To a Website	France	LOGIN PEOPLE S.A.	9-sept.-10	16-mars-12	FR2964812 (A1)*	Classification internationale H04L29/06; H04L9/32
Methode de validation d'un système informatique sécurisé	Europe	LOGIN PEOPLE S.A.	1-déc.-04	14-juin-06	EP 1669833 (A1)*	Classification internationale G06F1/00; G06F1/00
Method for Generating Personalised Webpages	France	LOGIN PEOPLE S.A.	9-sept.-10	16-mars-12	FR2964766 (A1)*	Classification internationale G06F17/30; G06Q30/00; H04L29/06; H04L29/08
Method of Challenge Response Type OTP Based Secure Authentication	France	LOGIN PEOPLE S.A.	9-sept.-10	16-mars-12	FR2964762 (A1)*	Classification internationale G06F21/00; G06F7/58; H04L29/06

\* Les brevets européens et français sont toujours en cours d'examen.

Office Européen des Brevets – EPO (European Patent Office) :

La durée maximale d'un brevet européen est de 20 ans à compter de la date de dépôt de la demande. Le brevet peut venir à expiration plus tôt si les taxes annuelles de maintien en vigueur ne sont pas acquittées, si le titulaire renonce à son brevet ou si le brevet est révoqué à l'issue d'une procédure d'opposition.

Institut National de la Propriété Industrielle (INPI) :

La durée maximale d'un brevet français est de 20 ans à compter de la date de dépôt de la demande.

Office de l'Harmonisation dans le marché intérieur, marques, dessins et modèles – OHMI : La marque déposée est protégée pour une période de 10 ans, renouvelable indéfiniment. Ainsi, la marque pourra être protégée indéfiniment, tant que le renouvellement est fait.

Aux Etats-Unis, la durée de protection des dépôts de marques est de 10 ans renouvelable indéfiniment à la condition d'un paiement de taxes de renouvellement. Celle d'un brevet est de 20 ans à compter de la date de dépôt de la demande.

L'innovation de LOGIN PEOPLE est protégée par un brevet américain, délivré en janvier 2011 et se basant sur les demandes de brevets français et européens eux toujours en cours d'examen par l'Office européen des brevets qui examine la brevetabilité de l'invention déposée en 2004.

La durée exceptionnelle de traitement de cette demande est la conséquence de deux événements :

1. l'Office européen des brevets a considéré que la protection demandé par la Société était trop large (Hardware et Software). Login People a néanmoins souhaité continuer dans ce sens ce qui a ralenti l'instruction du dossier.
2. des oppositions sur cette demande de brevet ont été effectuées par une société qui considérait qu'une partie des revendications de Login People était basée sur son innovation. La demande initiale a donc été rejetée et Login People a fait une demande de recours, demande acceptée puisque l'opposant a été mis en défaut, ce dernier n'ayant pas payé ses redevances.

La prochaine étape sera donc une procédure orale devant la Chambre des recours de l'Office européen des brevets au cours de laquelle Login People pourra terminer son dossier, le cas échéant en limitant l'étendue de la protection de son innovation à la partie Hardware.

La société reste néanmoins protégée en Europe par une antériorité (suite au dépôt de brevet et durant la période d'instruction, aucune demande de brevet sur la même innovation ne peut être déposée).

En matière de protection de la propriété intellectuelle, La société travaille principalement avec :

- Cabinet Thierry Schuffenecker, Docteur en droit, Ingénieur diplômé de l'Ecole centrale de Lille, Diplômé de l'Office européen des brevets, Diplômé en brevets d'invention, sis 120, Chemin de la Maure, 06800 Cagnes sur Mer.
- SAILE ACKERMAN LLC, (Cabinet US spécialisé en Brevets), 28 Davis Avenue, Poughkeepsie, Etat de New York, USA
- K&L Gates LLP, 200 South Biscayne Blvd, Suite 3900, Miami, Etat de Floride

### **4.3. Risques de marché**

#### **4.3.1. Risques liés aux engagements hors bilan**

Néant

#### **4.3.2. Risque de taux d'intérêt**

Au 31 décembre 2011, la société n'a pas d'emprunt à taux variable. Ainsi, son risque sur les taux d'intérêts est celui payé sur ses concours bancaires courants.

#### **4.3.3. Risque de taux de change**

Le chiffre d'affaires et les charges de la Société sont en très grande majorité constatés en euros. Les transactions en devises représentent moins de 1% du chiffre d'affaires ou des charges. Les variations de change ne peuvent avoir qu'un impact très limité sur les comptes de la société.

#### **4.3.4. Risque sur actions**

La gestion de la trésorerie de la Société est faite dans une optique de prudence. La trésorerie disponible de la Société est exclusivement placée auprès d'organismes de placements collectifs en valeurs mobilières opérant sur le marché monétaire.

### **4.4. Faits exceptionnels et litiges**

Trois salariés ont formé un recours devant le tribunal des prud'hommes pour un montant total de 226.751 Euros

- Une affaire plaidée le 30 novembre 2011 et pour laquelle le Tribunal a débouté de l'ensemble de ses demandes un ancien salarié est en attente de jugement en appel,
- Deux affaires, datées du 20 octobre 2011, ont été jugées et les décisions sont favorables à la société mais les salariés concernés ont interjeté appel. La Cour d'appel du 9 octobre 2012, a cependant prononcé la radiation de ces deux affaires, compte tenu de la communication tardive par les parties adverses de leurs écritures. Il appartiendra donc aux parties adverses de procéder au réenrôlement de leurs dossiers.

Disposant de moyens sérieux pour s'opposer à l'ensemble de ces demandes, aucune provision n'a été constatée dans les comptes de situation au 30 juin 2012.

Il existe également un contentieux relatif au bail commercial des locaux que la Société occupait précédemment. Le litige porte sur la non-restitution du dépôt de garantie de 18.566 euros par l'ancien bailleur à la Société, et le non paiement d'une somme comprise entre 20 et 38 K€ par la Société audit bailleur réclamé au titre de la réédition de charges des années 2008, 2009 et 2010.

Une procédure devant le Tribunal de Grande Instance de Grasse est pendante, Login People étant en demande aux fins d'obtenir la mainlevée d'une saisie conservatoire pratiquée par l'ancien bailleur.

Une deuxième procédure devant le même tribunal a été introduite par le bailleur aux fins de juger de la substance du litige.

Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du Groupe.

#### 4.5. Assurance et couvertures de risques

Ce tableau résume les polices d'assurance souscrites par la Société en vigueur au 30 juin 2012 :

Souscripteur	Assureur Courtier	Nature de la police d'assurance	Objet	Montant de la couverture	Cotisation annuelle
LOGIN PEOPLE	Allianz	Contrat d'assurance multirisques	<u>Garanties :</u> - incendit et évènements assimilés, - dégats des eaux, vol et vandalisme, - bris des glaces et enseignes, - dommages électriques, - catastrophes naturelles, - Attentats, - Frais supplémentaires d'exploitation, - Responsabilité civile exploitation, - défense pénale et recours suite à accident, - annexe garanties "complément plus"	100 000,00 €	1 376,58 €
LOGIN PEOPLE	Allianz - 3SCI	Responsabilité civile professionnelle	<u>Responsabilité Civile Exploitation :</u> dommages corporels, dommages matériels et immatériels consécutifs, dommages aux préposés  <u>Responsabilité Civile Professionnelle :</u> Tout dommages confondus  <u>Défense Pénale et Recours</u>	8 000 000,00 €	825,00 €

## 5. INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR

### 5.1. Histoire et évolution de la société

#### **5.1.1. Raison sociale, nom commercial et siège social de l'émetteur**

##### **5.1.1.1. Dénomination sociale (article 02 des statuts)**

La dénomination sociale de la Société est : LOGIN PEOPLE

##### **5.1.1.2. Siège Social (article 04 des statuts)**

Le siège social est fixé à VALBONNE (06560), Europolis - 1240, route des Dolines Sophia Antipolis.

Il pourra être transféré selon les conditions de l'article L.225-36 du code de commerce.

Téléphone : +33 493 330 666

#### **5.1.2. Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur**

La Société est enregistrée au greffe du Tribunal de Commerce de Grasse sous le numéro RCS B 453 639 932.

#### **5.1.3. Date de constitution et durée de vie de la Société**

##### **5.1.3.1. Date de constitution**

La Société a été constituée sous la forme de Société à Responsabilité Limitée aux termes d'un acte sous seing privé en date du 19 mai 2004 à 06410 BIOT.

Elle a été transformée en Société Anonyme suivant décision de la collectivité des associés réunis en Assemblée Générale Extraordinaire le 05 août 2006.

##### **5.1.3.2. Durée de vie (article 05 des statuts)**

La durée de la Société est fixée à quatre-vingt-dix-neuf années (99 ans) à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés, soit jusqu'au 24 mai 2103, sauf les cas de dissolution anticipée ou de prorogation.

#### **5.1.4. Forme juridique et législation régissant ses activités**

La Société est une Société Anonyme à Conseil d'Administration.

Elle est régie par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et à venir, notamment par le Code de Commerce et ses textes modificatifs, ainsi que par ses statuts.

Elle est régie par le droit français.

#### **5.1.5. Exercice social (article 5 des statuts)**

Chaque exercice social a une durée d'une année qui commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre.

#### **5.1.6. Historique de la Société**

Au cours de son développement, LOGIN PEOPLE a connu les éléments marquants suivants :

Mai 2004	Création Mobilegov SARL
Juin 2006	Dépôt européen du brevet de la méthode de validation d'un système informatique
Août 2006	Transformation en Mobilegov S.A
Février 2008	Introduction au marché libre NYSE Euronext Paris
Mars 2009	Obtention des qualifications FCPI et JEI
Sept 2010	Nomination de François Le Page en qualité de PDG et dépôt du brevet français sur les méthodes d'authentification à un web site
Janvier 2011	Obtention du Brevet aux USA (procédure d'identification unique des composants d'un équipement électronique)

Mars 2011	Renforcement de l'équipe R&D (l'équipe compte à présent 8 personnes)
Juin 2011	Discussion et tests techniques du produit avec Cassidian (EADS)
Juillet 2011	Rencontre & Présentation Microsoft France
Novembre 2011	Tests au Microsoft Technology Center de Microsoft à Paris
Février 2012	Microsoft invite Login People pour présenter son produit aux Microsoft Tech Days
Mars 2012	Publication d'un livre blanc sur L'ADN du Numérique avec office 365 sur le site Microsoft France
Avril 2012	Lancement de la version V5.5 du Digital DNA Server, compatible iPhone & iPad
Avril 2012	Démarrage de travaux de R&D avec Cisco EMEA
Juillet 2012	Signature d'un accord OEM Monde avec Cassidian pour intégrer le produit Login People dans MOSEO, la nouvelle offre sécurité de Cassidian
Août 2012	Démarrage des discussions autour de plusieurs projets avec Juniper et ATOS
Octobre 2012	Lancement du partenariat commercial officiel avec Microsoft France pour proposer Login People pour sécuriser les accès des clients Office 365

## 5.2. Investissements

### 5.2.1. Principaux investissements réalisés durant la période couverte

Les investissements réalisés sont limités aux actifs opérationnels nécessaires à la Société (serveurs, ordinateurs, matériels de bureau). Aucun investissement significatif n'est nécessaire à court terme dans le cadre du développement de la Société.

Le tableau ci-dessous indique les investissements réalisés par la Société sur les exercices de 2009, 2010, et 2011 :

<i>En euros</i>	<b>31/12/2011</b> information financière sociale 12 mois	<b>31/12/2010</b> information financière sociale 12 mois	<b>31/12/2009</b> information financière sociale 12 mois
<b>Investissements incorporels</b>	0	7 626	25 992
<b>Investissements corporels</b>	13 434	2 370	31 285
<b>Investissement financiers</b>	25 554	17 228	1 759
<b>TOTAL</b>	<b>38 988</b>	<b>27 224</b>	<b>59 036</b>

#### **Investissements incorporels**

**2009** : Le Service comptable et financier a été internalisé à compter de juillet 2009. A cet effet, l'entreprise a procédé à l'acquisition de logiciels spécialisés. Elle a également effectué des dépôts de marque communautaire.

**2010** : Le montant de l'augmentation correspond à des dépôts de marque communautaire.

#### **Investissements Corporels**

Les investissements corporels, sur les trois exercices, correspondent à l'acquisition de matériels informatiques et de bureau ainsi qu'un changement de locaux au cours de l'année 2011.

#### **Investissements Financiers**

**2009** : Réactualisation du montant de la garantie de l'ancien bailleur pour un montant de 1 759€

**2010** : Prêt consenti auprès d'un salarié pour un montant de 17 228€

**2011 : Dépôt** de garantie (nouveaux locaux) pour 17.994€ ainsi qu'une créance auprès de LOGIN PEOPLE INC pour un montant de 7 560€.

#### **Traitement comptable de la R&D :**

Conformément à l'article 311.3.1 du Plan Comptable Général, les dépenses engagées pour la recherche ont été comptabilisées en charges lorsqu'elles ont été encourues.

Les dépenses engagées en terme de développement ont été comptabilisées à l'actif du bilan (méthode préférentielle avec du PCG option globale pour l'ensemble des projets) dans les comptes clos du 31/12/2006 au 31/12/2008, et amorties sur des durées de cinq ans. Elles se rapportaient à des projets nettement individualisés, ayant de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale.

En raison des difficultés rencontrées au niveau technique, stratégique et commercial, il s'est avéré que certaines technologies et produits étaient abandonnés en tout ou partie tant techniquement que commercialement au cours des exercices suivants leur activation. De plus, les chances de réussite commerciale des produits s'avérant hypothétiques au fil des ans, les conditions comptables nécessaires à l'activation des coûts de R&D n'étaient plus respectées (art. 311.3.2 du Plan Comptable Général). Il ne s'agit donc pas d'un changement de méthode comptable mais de la difficulté voire l'impossibilité de respecter des critères demandés.

#### ***5.2.2. Principaux investissements en cours***

La Société ne prévoit pas, pour le moment de réaliser d'investissements significatifs pour lesquels un engagement aurait été pris.

Sur l'exercice 2012 au 30 septembre, 14k€ ont été investis en matériels informatiques et 0,9k€ en dépôts de marques.

#### ***5.2.3. Politique d'investissements futurs***

La Société n'a pas vocation, pour le moment, à réaliser des investissements significatifs au cours des années à venir et pour lesquels les organes de direction de la Société auraient pris des engagements fermes

En termes de croissance externe, la Société n'a pas identifié de cible particulière, ni pris d'engagement ferme nécessitant de prévoir une enveloppe définie d'investissement.

## 6. APERCU DES ACTIVITES

L'authentification consiste à vérifier les coordonnées et informations relatives à un individu ou un processus dans le but de certifier son identité. Cette étape vient ainsi en complément de l'identification (processus de déclaration de l'identité).

### 6.1. Présentation de la Société et de ses activités

#### 6.1.1. Présentation générale de l'activité de la Société

Login People est un éditeur de logiciel de sécurité des accès aux réseaux publics et privés.

Créée légalement en 2004, Login People n'a débuté ses activités qu'à partir de 2007. La société édite la technologie de l'ADN du numérique® qui propose à ses utilisateurs des solutions innovantes en terme d'authentification forte pour sécuriser les accès aux réseaux publics et privés. Cette activité est en cours de démarrage.

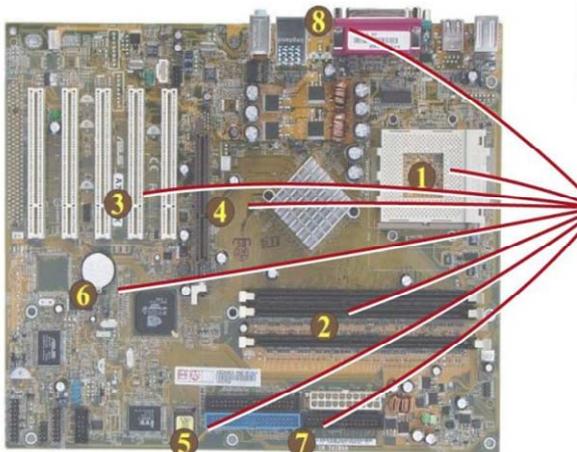
Les utilisateurs sont alors à la fois identifiés par ce qu'ils savent et ce qu'ils connaissent (un identifiant et un mot de passe) et par ce qu'ils possèdent (un ordinateur portable, un smartphone, une clé USB, ou encore un disque dur externe).

Tout composant numérique (carte mère, carte graphique, disque dur ou périphériques USB à mémoire de masse voire l'ordinateur complet) peut être identifié de façon unique.

Cette propriété, utilisée par les constructeurs et en partie par les systèmes d'exploitation, est désormais mise à profit pour proposer une nouvelle approche de la sécurité.

Par ce procédé, un appareil complexe peut être identifié par une combinaison de certains de ses composants. Basée sur un principe de signature unique, elle permet de garantir l'authentification en ne prenant en compte que des données non copiables ou duplicables de l'équipement.

Chaque utilisateur peut alors être authentifié de façon unique. Le choix du périphérique servant à son authentification lui est laissé. Ce produit vient en réponse à la faiblesse du « Login / Mot de Passe » usuel et permet de lutter efficacement contre l'usurpation d'identité, le partage de mot de passe, le vol d'informations personnelles ou sensibles sur les réseaux intranet<sup>3</sup>, extranet<sup>2</sup>, internet ou tout autre réseau virtuel privé utilisés largement par les entreprises et les Administrations publiques (VPN<sup>1</sup>).



Combinaison de propriétés disponibles  
(fabricants, identifiants uniques, etc.)  
de différents composants électroniques  
contenus dans les équipements



**Signature Unique**

=

Digital DNA Technology® 

ou

ADN du Numérique® 



Les solutions apportées par Login People sont simples d'utilisation et d'installation. Aujourd'hui toutes les solutions proposées sur le marché ne sont pas adaptées à une utilisation par les collaborateurs ou le public car elles sont

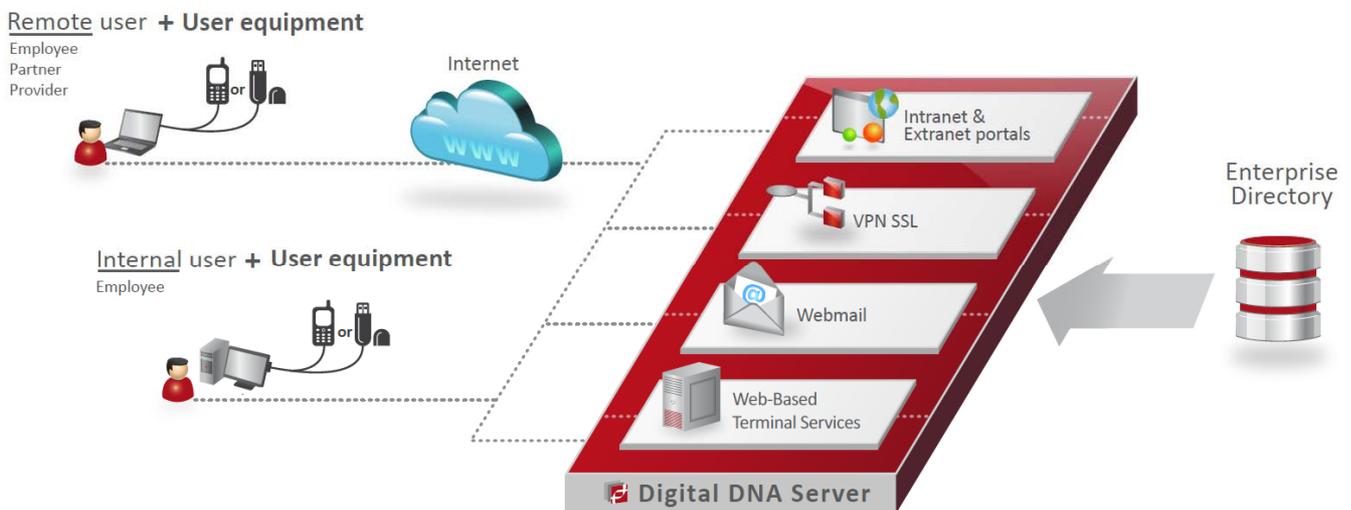
généralement trop compliquées, peu ergonomiques et très coûteuses. Des solutions trop contraignantes pousseraient des utilisateurs à contourner les normes de sécurité en utilisant leur messagerie personnelle s'ils ont des difficultés à se connecter sur les réseaux VPN<sup>1</sup> ou faire des copies de leurs données afin de pouvoir y accéder « offline » mettant en danger la sécurité informatiques de l'entreprise.

### 6.1.2. L'offre de produits

Le Digital DNA Server® version 5.5 est une technologie brevetée, développée et commercialisée par Login People. Il s'agit d'un logiciel d'authentification forte totalement innovant destiné à tous types d'utilisateurs. L'entreprise cible à la fois les différents réseaux sécurisés (VPN<sup>1</sup> SSL, Extranets<sup>2</sup>, Webmails) ainsi que tous les utilisateurs (B2C, B2B incluant les Entreprises et les Administrations publiques afin de répondre aux besoins de sécurité de tous les marchés tels que Entreprise, Finance, Industrie, Santé, e-commerce, réseaux sociaux, B2B en ligne, etc.).

#### 6.1.2.1. Schéma de fonctionnement

Le produit Digital DNA Server permet de sécuriser les accès des collaborateurs aux réseaux Intranets<sup>3</sup>, portails web, Extranet<sup>2</sup>, VPN<sup>1</sup>-SSL, Webmail ou encore bureau distant (TSE).



Le produit est facilement administrable. L'implémentation peut être progressive ou bien directe. L'administrateur peut ainsi donner de la flexibilité à l'utilisateur pour enrôler<sup>5</sup> son ADN (son équipement numérique) lorsqu'il le souhaite.

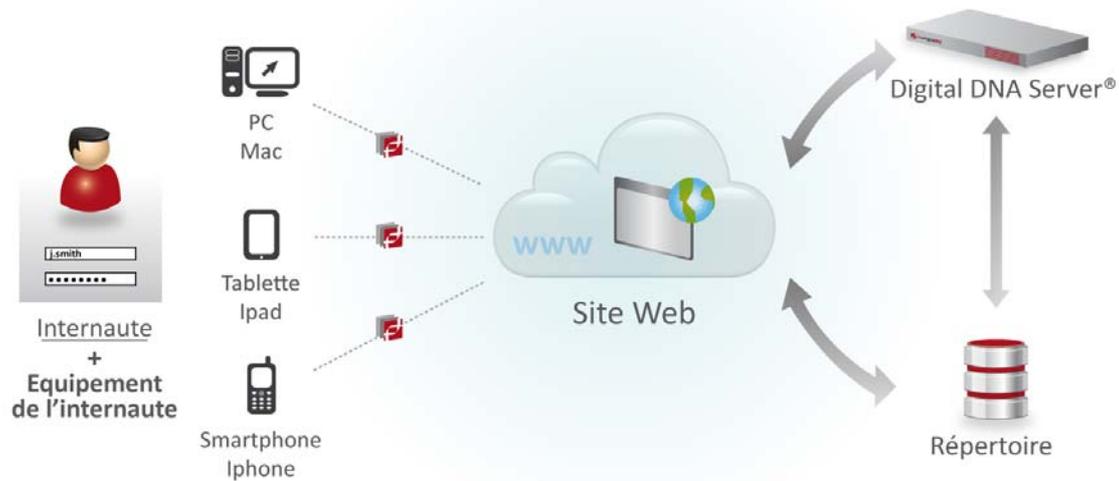
Une fois installé, trois modes d'authentification sont proposés :

- Native : l'utilisateur doit s'authentifier avec son login et un mot de passe ADN (sur le serveur DDNA) et doit apporter son équipement ADN.
- Complémentaire : L'utilisateur utilise son login et son équipement connecté pour s'authentifier.
- Externe : L'utilisateur utilise son identifiant et mot de passe déjà existant ainsi que son équipement ADN.

En cas d'oubli ou de perte d'ADN les utilisateurs peuvent ré-enrôler<sup>5</sup> un équipement, après réception d'un SMS ou d'un email, contenant un mot de passe à usage unique synchronisant ainsi le nouvel appareil. En cas d'oubli et s'il n'est pas possible ou souhaitable de ré-enrôler<sup>5</sup> un nouveau périphérique, une authentification dite « back up » peut être configurée. Elle permet de remplacer temporairement l'équipement par un OTP<sup>6</sup> (One Time Password).

Le produit intègre une forte autonomie pour les utilisateurs puisque, si la politique de sécurité de l'entreprise l'autorise, les services d'enrôlement des périphériques, de perte de mot de passe, ou de périphérique voire l'ajout ou la suppression de périphérique d'authentification sont laissés en « self-service ». Cela diminue la charge de travail de l'administrateur et donne une grande flexibilité à l'utilisateur permettant une réduction significative des coûts de possession et de gestion (TCO<sup>13</sup>).

Le Digital DNA Server sert à la fois pour sécuriser les connexions aux postes de travail et aux données de l'entreprise sur le lieu de travail mais peut également être utilisé afin de se connecter à distance via un réseau web au serveur DDNA.



#### 6.1.2.2. Avantages du produit

Le Digital DNA Server est un produit facile à intégrer et ne nécessitant aucun déploiement d'équipement d'authentification (Token<sup>12</sup> hardware ou software) car l'utilisateur possède déjà son équipement d'authentification (un ordinateur portable, un smartphone, une clé USB, ou encore un disque dur externe).

Le Digital DNA Server est un logiciel (livré sous forme de Machine Virtuelle) facile à utiliser, la gestion est assurée par la Direction Informatique ou Sécurité de l'entreprise.

Il est compatible avec différents environnements (Windows, Mac, Android) et permet une combinaison sans limite de facteurs d'authentification (autant que de périphériques enrôlés). Il est également compatible avec de nombreux produits tiers comme les passerelles VPN<sup>1</sup> et autres réseaux intranet<sup>3</sup>, extranet<sup>2</sup> via le protocole RADIUS<sup>4</sup>.

Un partenariat avec Microsoft (Partenariat Silver Edition de logiciel N°3651680 (13/07/2012) pour une durée d'un an renouvelable) propose une intégration avec Microsoft AD FS 2.0 (Active Directory Federation Service qui permet de faire de la fédération d'identités<sup>7</sup>). Cette offre permet de sécuriser les accès des collaborateurs aux produits phares de Microsoft tels qu'Office 365 ou Windows Azure. Ce partenariat apporte une intégration native (« propre ») dans le système d'information de l'entreprise et apporte la couche de sécurité indispensable au développement fort des services dans le Cloud<sup>8</sup>.

#### 6.1.2.3. Ligne de produits et mode de facturation

Login People propose trois lignes de produits principales autour de l'authentification forte.

Le serveur Digital DNA est vendu à un prix fixe. Une licence par utilisateur et par an est vendue en sus sur la base de contrats de 12 ou 36 mois.

Les clients peuvent également acheter un serveur Digital DNA afin d'intégrer ses fonctionnalités pour un ensemble d'API<sup>9</sup> (interfaces d'intégration) permettant de créer par exemple des applications Windows, Apple ou Android avec la fonctionnalité d'authentification forte directement intégrée. Le logiciel peut facilement s'adapter aux environnements informatiques déjà existants (Windows, Mac OS, iOS, Android).

Il pourra souscrire à un contrat de consulting & intégration directement avec Login People ou auprès d'intégrateurs externes le cas échéant.

Plusieurs produits dérivés sont proposés parmi lesquels une application pour le WinlogOn (sécurité des accès à la session Windows) ou une extension de logiciel permettant l'installation d'un bureau à distance.

Enfin, l'utilisateur pourra s'il le souhaite souscrire à un contrat de maintenance de façon annuelle.

Les intégrateurs externes ((Revendeurs formés et agréés par Login People) à l'entreprise (pouvant proposer l'installation du logiciel et l'intégration aux systèmes informatiques présents) peuvent bénéficier d'un discount de 15 à 25% sur les prix publics afin d'avoir une marge de négociation avec les clients finaux. Il en va de même pour les distributeurs (Grossistes) de logiciels informatiques qui bénéficient d'un rabais de 45% mais doivent gérer eux-mêmes les commissions de leurs revendeurs et éventuellement de leurs intégrateurs.

A la date du présent Prospectus le réseau de distribution de LOGIN PEOPLE est composé de 2 contrats de distributions et 8 contrats avec des intégrateurs. Ces contrats devraient générer pour l'exercice 2012 120K€ de chiffre d'affaires sur le second semestre.

La Société poursuit le développement de son réseau de distribution : 17 autres intégrateurs sont en cours de test de la technologie Login People afin de pouvoir l'ajouter à leurs catalogues, démarrer la formation de leurs équipes techniques et commerciales et la prospection commerciale.

LOGIN PEOPLE prospecte auprès de trois grandes familles de clients-cibles :

- **CLIENTS FINAUX PME:**
  - PME-PMI, 300 users, en moyenne 150 users
  - Entreprises « Corporate » : disposant d'équipes commerciales nomades ou VIP « anti-token<sup>12</sup> »
  - Fournisseurs de services : services aux entreprises en ligne
  - L'entreprise cible également à terme les particuliers mais ne propose pas encore d'offre directe aux consommateurs BtoC.
- **CLIENTS FINAUX GRANDS COMPTES :**
  - Grands comptes
  - Réseau de franchises
- **CLIENTS FINAUX ADMINISTRATIONS PUBLIQUES :**
  - Mairies ou Communautés d'Agglomérations (pour les personnels n'ayant pas de bureaux, ex jardiniers, etc.)

A la date du présent Prospectus, la Société n'a que 10 clients hors groupe.

### *6.1.3. Stratégie commerciale*

Toute entreprise ou Administration publique disposant de réseaux publics ou privés est potentiellement un client de Login People.

Cependant, Login People évolue sur un marché de niche dominé par des sociétés américaines. Sa force réside dans son niveau d'innovation, son offre en matière d'expérience de l'utilisateur mais également en demeurant un « pure player » français. En effet, ce dernier atout est essentiel dans la sécurité informatique puisque les Clients conservent toujours une suspicion sur des offres étrangères et l'éventualité de « portes dérobées » dans les logiciels qui permettraient de sortir » des informations du territoire national.

Les offres actuelles proposent soit des offres à base de « Token<sup>12</sup> Hardware » ou « Token<sup>12</sup> Software » ou encore à base de Certificats (PKI<sup>17</sup>). Les 2 freins majeurs à l'acquisition de ces produits par les Clients sont le prix des offres (et des coûts de gestion et de TCO<sup>13</sup> associés).

Login People se positionne donc comme une alternative efficace pour apporter les réponses à ces deux problématiques avec une technologie reconnue par des acteurs leaders sur le marché (Microsoft, Cassidian, CISCO, etc).

Les facteurs clés de succès de la société sont basés sur la capacité à accompagner les partenaires Distributeurs ou Intégrateurs tant au niveau de la formation au produit (qui leur est vendue) que de l'accompagnement avant et après vente sur les projets identifiés. Il est à noter qu'aujourd'hui, les capacités commerciales de la société ne suffisent pas à accompagner les demandes de la part des Intégrateurs. En effet, l'aspect différenciant de Login People constitue une attractivité forte sur un marché de la sécurité ou tout le monde vend la même chose.

En matière de Réseau de distribution, Login People se concentre principalement sur un objectif de quelques dizaines de partenaires au niveau national afin de conserver sa forte attractivité (l'innovation de son produit). L'innovation de LOGIN PEOPLE est protégée par un brevet américain, délivré en janvier 2011 et se basant sur les demandes de brevets français et européens eux toujours en cours d'examen par l'Office européen des brevets qui examine la brevetabilité de l'invention déposée en 2004.

La société reste néanmoins protégée en Europe par une antériorité (suite au dépôt de brevet et durant la période d'instruction, aucune demande de brevet sur la même innovation ne peut être déposée).

A ce jour la société concentre ses efforts sur les actions suivantes :

- ➔ La prospection de Clients finaux sur différents marchés verticaux tels que : Industrie, Santé, Collectivités Territoriales, fournisseurs de services Cloud<sup>8</sup> privés et publics, etc. avec une priorité sur des contrats de 300 à 1000 utilisateurs en moyenne. Cette action permet de nourrir le réseau de distribution (composé de Distributeurs (Grossistes) et d'intégrateurs).
- ➔ La prospection de Distributeurs et d'intégrateurs afin de couvrir le marché national au plus vite. Des « leads » (projets chez des Clients finaux identifiés et qualifiés) sont fournis aux Distributeurs et Intégrateurs pour permettre de démarrer les relations commerciales.
- ➔ La prospection de Revendeurs Microsoft Office 365 à qui Login People apporte un complément de sécurité des accès à Office365 pertinent.

## 6.2. Présentation des marchés

### 6.2.1. Un marché qui ne semble pas connaître la crise

Avec l'essor de la mobilité et du Cloud Computing<sup>8</sup>, les entreprises et les particuliers sont amenés à sécuriser de plus en plus l'accès à leurs données sensibles. La question de la sécurité informatique et de la sécurité des données ne touche plus une minorité d'acteurs mais l'ensemble du monde de l'entreprise notamment suite à la normalisation de l'informatique et au développement d'attaques informatiques de groupes et de hackings politiques.

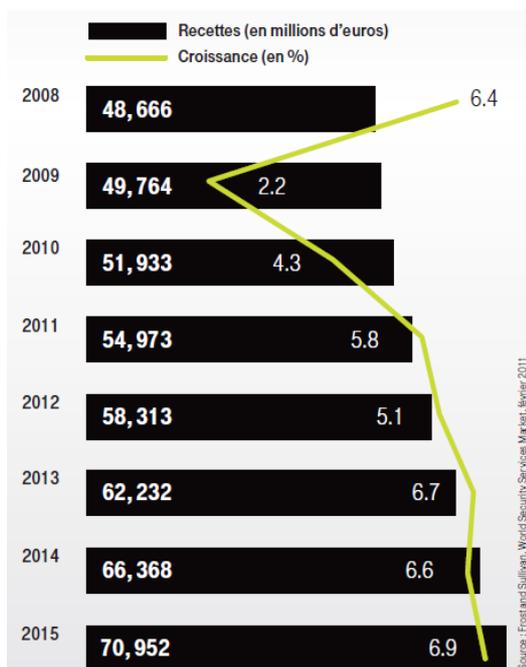
Les outils de la chaîne logistique classiques évoluent et se dématérialisent, les moyens de communication se perfectionnent entraînant une intégration de plus en plus large des smartphones et tablettes numériques dans les systèmes d'information. C'est pourquoi, avec une mobilité accrue et des avancées technologiques importantes en matière de communication et de stockage des informations, les entreprises se doivent de développer des politiques de gestion de la sécurité des données.

C'est ainsi un marché qui en 2011 représentait 17,7 milliards de dollars de chiffres d'affaires en hausse de 7,5% par rapport à 2010 notamment suite au doublement du nombre de menaces, à la croissance des parcs informatiques dans les entreprises, ainsi qu'au développement du Cloud Computing<sup>8</sup>. D'ici 2017, une étude de Gartner estime que 50% des entreprises utiliseront des services de Cloud Computing<sup>8</sup> et devront utiliser des services de sécurisation informatique.

#### 6.2.1.1. En France

Malgré la crise, le secteur de la sécurité informatique continue de progresser. Les chiffres d'affaires cumulés des éditeurs de logiciels de sécurité, ainsi que des fournisseurs de services et de matériels ont crû de 10.3% par rapport à 2010 à 3,08 milliards d'euros (Source : Pierre Audoin Consultants et [www.journaldunet.com](http://www.journaldunet.com)). Il est prévu une croissance régulière sur les trois ou quatre prochaines années de cinq à sept pourcents, soit deux à trois fois plus que les autres secteurs des IT.

#### 6.2.1.2. Dans le monde



On constate une forte croissance du marché international pour les services de sécurité informatique avec une hausse attendue des recettes de 22% sur les trois prochaines années.

### 6.2.2. La pluralité des méthodes de sécurisation

Le secteur de la sécurité informatique est un marché disputé par quelques grands groupes peu spécialisés proposant une large gamme de produits (Symantec, IBM, EMC...). Ces groupes délivrent des prestations et des logiciels assurant la sécurité des données, des réseaux, des systèmes d'exploitation et du reste de la chaîne informatique.

De cette déspecialisation, est née une multitude d'entreprises de plus petite taille agissant sur des marchés de niche de ce secteur. Ainsi, des entreprises spécialisées dans la protection des réseaux (SafeNet, Avast...), protection des données et des accès (Gemalto, RSA...) ont pris de l'importance au point de représenter 54.6% des parts de marché en 2011 (données Gartner Avril 2012).

### 6.2.3. L'authentification

L'authentification consiste à vérifier les coordonnées et informations relatives à un individu ou un processus dans le but de certifier son identité. Cette étape vient ainsi en complément de l'identification (processus de déclaration de l'identité). Le vol d'identité est en effet une menace de plus en plus importante générant beaucoup de pertes qu'elles soient financières ou stratégiques pour les entreprises. Le procédé d'authentification permet de garantir la sécurité de l'accès aux données, applications ou fichiers d'un serveur commun ou d'un VPN<sup>1</sup> (Virtual Private Network).

Un simple mot de passe n'est plus suffisant pour garantir l'authentification, c'est pourquoi il est proposé un procédé dit « d'authentification forte » qui requière la concaténation de deux ou plusieurs facteurs d'authentification. De nombreuses raisons devraient pousser les entreprises encore réticentes à accorder un plus grand intérêt pour les authentifications multi-facteurs. Les mots de passe qui suffisaient il y a encore quelques années sont devenus obsolètes et faciles à détourner pour les pirates. Les stratégies visant à complexifier ces derniers rendent effectivement la tâche d'éventuels hackers plus difficiles mais sont d'autant plus difficiles à retenir pour les utilisateurs. Ceci engendre un coût croissant de réinitialisation, changement et gestion de ces mots de passe pour l'entreprise. De plus, avec l'avènement d'internet, la proximité physique entre les utilisateurs et les systèmes informatiques s'estompe. L'accès à distance se vulgarise au point de devenir un outil de travail indispensable. L'accès à distance permet en effet d'augmenter la productivité et la flexibilité des employés mais pose de nombreux problèmes logistiques de sécurité. Le développement des passerelles SSL VPN<sup>1</sup> (Réseaux privés virtuels) est en nette augmentation révélant la tendance à la hausse des accès à distance. Les utilisateurs peuvent ainsi se connecter à ces réseaux depuis n'importe quel périphérique et n'importe quel endroit pourvu qu'une connexion web soit établie. Cette multitude d'acteurs d'un même réseau amène indéniablement les sociétés à imposer des sécurités d'accès de plus en plus poussées. D'ici 2017, 50% des entreprises utiliseront des services de Cloud computing<sup>8</sup>.

### 6.2.4. L'authentification forte

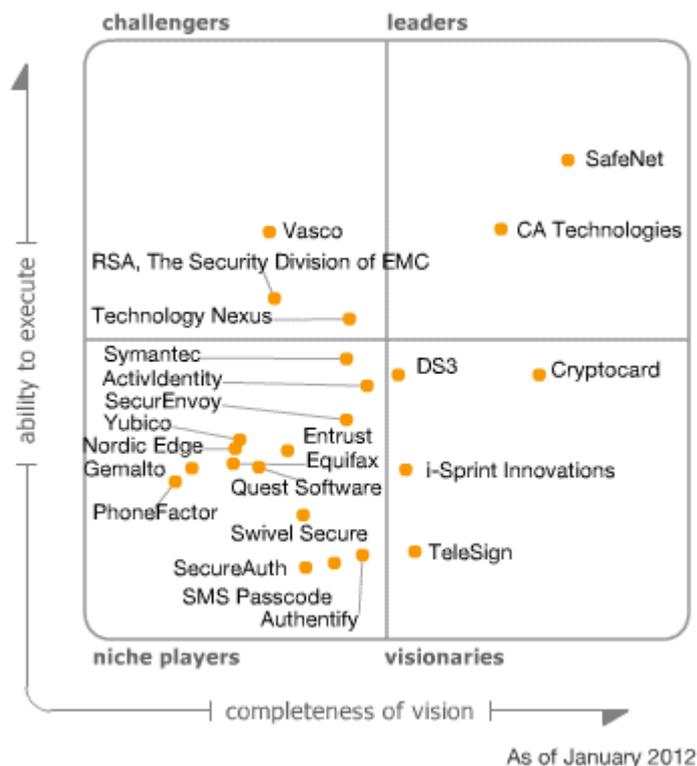
On dénote trois familles pour les authentifications fortes :

- Les OTP<sup>6</sup> (One Time Passwords). Cette technologie permet de s'authentifier avec un mot de passe à usage unique. Elle est fondée sur l'utilisation d'un secret partagé (cryptographie symétrique<sup>10</sup>) ou l'utilisation d'une carte matricielle d'authentification.
- Le Certificat Numérique. Cette technologie est fondée sur l'utilisation de la cryptographie asymétrique<sup>11</sup> et l'utilisation d'un challenge.
- La Biométrie. Cette technologie est fondée sur la reconnaissance d'une caractéristique ou d'un comportement unique.

Les Acteurs du marché de l'authentification forte délivrent des logiciels ou des bases de données en Cloud Computing<sup>8</sup> prenant en compte un procédé d'authentification en temps réel pouvant être intégré aux systèmes informatiques d'une entreprise ou d'un groupe. Ils fournissent également les supports nécessaires aux utilisateurs finaux pour se connecter à distance en toute sécurité (tokens<sup>12</sup>, grille matricielle ...).

Ci-dessous une infographie regroupant les différents acteurs du marché selon l'efficacité de leurs produits et l'étendue de leur offre.

## Matrice des principaux fournisseurs d'authentification forte



Source Gartner Janvier 2012

L'étude de Gartner estime le chiffre d'affaires cumulé du secteur pour 2011 à 2 milliards de dollars (*cependant, il est important de noter qu'une marge d'erreur importante est à prendre en compte dans cette estimation car tous les acteurs du marché ne délivrent pas leurs chiffres et que l'étude ne tient pas compte des plus petites structures*).

60% du marché de l'authentification forte est couvert par 3 sociétés :

- RSA : 25%
- SAFENET : 20%
- VASCO: 15%

A noter que les USA représentent environ 60% du marché mondial.

En France, quelques acteurs démarrent et représentent une concurrence indirecte :

- **DICTAO** : Spécialiste du certificat proposant depuis peu des solutions d'authentification forte multi moyen, une sécurisation des transactions grâce à la signature électronique ainsi qu'un service de sécurisation des données. Elle cible principalement les banques, assurances et administrations financières mais propose également ses services pour les jeux d'argent en ligne. C'est une société non cotée.
- **INWEBO** : Startup proposant des services d'authentification forte multi facteurs (principalement l'OTP<sup>6</sup> sur appareils propres à chaque individu comme les téléphones portables).
- **ILEX** : spécialiste d'offre SSO (Single Sign On) mais proposant une solution d'authentification forte. Cette offre n'est pas dans le cœur de l'activité.
- **NTX Research** : Startup proposant des solutions pour Internet/Intranet<sup>3</sup>/Extranet<sup>2</sup> en matière d'authentification forte, de contrôle d'accès, de confidentialité et de signature ainsi que d'infrastructure de gestion de clés.

La totalité du marché est tirée vers le haut avec la forte croissance du Cloud<sup>8</sup> et ses besoins de sécuriser les accès mais aussi par la montée des problématiques rencontrées avec le phénomène du BYOD dans les entreprises (Bring Your Own device).

L'étude permet de constater également une croissance moyenne du résultat pour ces entreprises de 30% ; pouvant pour les meilleures entreprises se monter à 300%.

Les méthodes OTP<sup>6</sup> classiques sont de loin les produits les plus vendus cependant on constate le développement d'authentifications basées sur les téléphones portables comme clés remplaçant l'habituel token<sup>12</sup> ou la grille matricielle. Il existe néanmoins des groupes proposant des méthodes plus poussées comme la reconnaissance vocale ou biométrique.

La liste non exhaustive des principaux produits et prestations comprend :

- la KBA Lexical : cette approche combine la méthode du mot de passe classique avec une méthode de Questions & Réponses propres à chaque individu.
- KBA Graphical : consiste à demander en plus des identifiants un schéma que l'individu devra reproduire.
- Les One Time Password : cette méthode utilise un mot de passe unique généré à l'aide d'un token<sup>12</sup> (« X.509 Public-Key Credential ») ou d'un téléphone portable (« Out Of Band tokens<sup>12</sup> » authentification par SMS ou appels téléphoniques) soit de façon continue dans le temps ou ponctuellement.
- Biométrie : topographie du visage, reconnaissance de l'iris, empreinte digitale.
- Biométrie comportementale : utilise un trait de caractère de l'individu (timbre de voix, analyse graphologique...).

#### *6.2.5. Principaux acteur : le marché de l'authentification forte par tokens<sup>12</sup>*

→ ActivIdentity : Entreprise américaine basée à Fremont en Californie, est issue de la fusion entre ActivCard et Protocom. Elle fournit un système d'authentification principalement destinée au secteur financier sur les trois principaux continent (Amérique, Europe et Moyen-Orient et Asie). Elle développe une large gamme de produit parmi lesquels les cartes d'accès et les OTP<sup>6</sup> tokens<sup>12</sup>. Elle fait partie du groupe Assa Abloy, groupe spécialisée dans tous les domaines de la sécurité.

→ Gemalto : Est une entreprise hollandaise, formée en 2006 suite à la fusion entre Axalto et Gemplus. Gemalto est leader du marché des « smart cards » (puces électroniques). Elle a dernièrement développé un software/hardware d'OTP<sup>6</sup> Tokens<sup>12</sup>. C'est une entreprise dont les produits sont les moins chers en matière d'authentification mais qui pâtit d'une faible reconnaissance sur ce secteur. C'est une société cotée sur NYSE-Euronext.

→ RSA, Security Division de EMC (acquisition en 2006) : Entreprise américaine la plus connue en matière d'OTP<sup>6</sup> tokens<sup>12</sup>, elle a souffert en mars 2011 d'une attaque informatique chinoise qui lui a coûté 60 millions de dollars ainsi que la perte de confiance de nombreux clients. Elle occupe une place de choix sur le marché avec 25% des parts et environ 40 millions d'utilisateurs pour lesquels elle s'est engagée en 2011 à remplacer ces 40 millions de tokens<sup>12</sup>. Le Groupe EMC est cotée sur NYSE et au NASDAQ.

→ SafeNet : Entreprise américaine spécialisée dans la sécurité des réseaux internet. Elle acquière Secure Computing et développe les OTP<sup>6</sup> tokens<sup>12</sup> comme activité secondaire depuis 2008. Elle n'est pas cotée en est détenue en grande partie par Vector Capital.

→ Vasco Data Security : propose de nombreuses méthodes d'authentification forte dont l'OTP<sup>6</sup> token<sup>12</sup> est le produit phare. C'est une entreprise américaine majeure du secteur occupant 15% de parts de marché. VDS est actuellement cotée au NASDAQ.

### **6.3. Evènements exceptionnels**

Les éléments fournis aux paragraphes 6.1 et 6.2 de la première partie du présent document n'ont pas été influencés par des évènements exceptionnels.

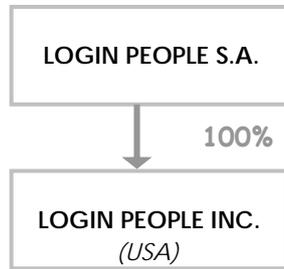
### **6.4. Dépendance de la Société vis-à-vis de brevet(s)**

Compte tenu de son activité, la Société détient et dépend de ses brevets et licences essentiels dans le cadre de la réalisation de son activité. (cf. chapitre 11 : Recherche et développement, brevets et licences).

## 7 ORGANIGRAMME

### 7.1 Description de la Société

L'organigramme juridique de LOGIN PEOPLE à la date du présent Prospectus se présente comme suit :



Pour répondre aux besoins de développement à l'international, la société a créé la filiale "LOGIN PEOPLE INC", détenue à 100% et située aux Etats Unis dans l'état de Delaware.

Cette filiale a pour rôle celui de distributeur LOGIN PEOPLE sur le secteur des Etats Unis d'Amérique. Néanmoins, à l'heure actuelle, cette dernière n'a pas réalisé de chiffre d'affaires sur l'exercice clos au 31/12/2011 et le semestre au 30/06/2012.

Au titre d'un « Contrat de services » en date du 1<sup>er</sup> juillet 2011, LOGIN PEOPLE S.A. a refacturé au cours de l'exercice 2011 des prestations de services (stratégie et coordination, comptabilité, marketing) pour un montant de 99 516 euros.

La Société a également conclu avec LOGIN PEOPLE Inc. un "Contrat de distribution des solutions LOGIN PEOPLE" en date du 1<sup>er</sup> juillet 2011 à titre de distributeur indépendant, sans droit d'exclusivité, sur les territoires des Etats-Unis. Les bases financières reposent sur les prix publics diminués d'un taux de remise distributeur allant de 15 à 45% selon les produits. LOGIN PEOPLE S.A. a facturé pour l'exercice 2011 un montant de 108 120 euros au titre de la refacturation de la prospection et du développement commerciale effectués par LOGIN PEOPLE sur le territoire américain en lieu et place de sa filiale.

A l'heure actuelle, Login People S.A. finance les frais de gestion de Login People Inc. pour un montant de 9 753€ au 30 septembre 2012.

## 8 PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS

### 8.1 Propriétés immobilières louées

Pour les besoins de ses activités, la Société a signé un bail commercial, dont les principales caractéristiques sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

Implantations	Adresse	Date de formation du contrat	Société	Surface	Loyer annuel sur le dernier exercice	Charges	Nature
Sophia Antipolis - 06560 Valbonne	Buropolis - Les Bouillides - 1240 Routes des Dolines - 06560 VALBONNE	1-mars-11	Login People S.A.	232 m <sup>2</sup>	41 621 €	348/10000ème de charges de parties communes et 1295/10000ème de charges spéciales B2	Local à usage exclusif de bureaux
Paris	8 Passage Brulon - 75012 Paris	7-mars-11	Login People S.A.	15 m <sup>2</sup>	7 128 €	1 128 €	Local à usage de bureau

Il convient de préciser qu'il n'existe aucun lien entre les bailleurs et la Société (ou ses dirigeants).

### 8.2 Question environnementale

A la connaissance de la Société, aucun facteur de nature environnementale n'a eu ou n'est susceptible d'influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de la Société.

## 9 EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT

Les informations financières résumées de la Société et figurant ci-dessous sont issues :

- Des comptes sociaux annuels de la Société au titre des exercices 2009, 2010 et 2011 sur 12 mois clos au 31 décembre de chaque année, et des comptes sociaux semestriels clos au 30 juin 2012.

### 9.1 Examen de la situation financière et du résultat au cours des exercices 2009, 2010, 2011 et semestriels 2012

#### 9.1.1 Evolution des chiffres clés

En euros	30/06/2012	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009
	information financière sociale 6 mois	information financière sociale 12 mois	information financière sociale 12 mois	information financière sociale 12 mois
Chiffre d'affaires	20 636	268 125	203 231	785 522
Produits d'exploitation	278 392	309 394	689 075	881 287
Résultat d'exploitation	(704 590)	(1 371 047)	(2 102 006)	(2 407 006)
Marge d'exploitation	-253,09%	-443,14%	-305,05%	-273,12%
Résultat financier	(378)	(1 939)	44 344	8 991
Résultat net	(643 867)	(1 273 840)	(2 334 444)	(2 200 463)
Actif immobilisé	134 287	142 001	167 300	265 534
Capitaux Propres	60 869	197 891	(161 061)	(276 076)
Endettement financier	457 242	176 411	329 492	435 864
Trésorerie	237 500	172 029	28 098	(29 026)
Dette financière nette	217 457	(4 926)	278 933	429 277
Gearing net	357,3%	-2,5%	-173,2%	-155,5%

Depuis le début de l'exercice 2011, les efforts de la Société se sont concentrés sur le développement de son produit, ce qui a permis de sortir la version 5.5 du serveur véritablement commercialisable à partir d'octobre 2012.

Les recrutements d'Ingénieurs-Commerciaux ont permis de disposer de 2 ressources commerciales à partir de février 2012. Jusqu'à cette date, la commercialisation était assurée par le seul PDG.

Entre janvier et juin 2012, un certain nombre de prospects ont manifesté leurs intérêts pour tester la technologie. Ces prospects ont commencé à passer des commandes en octobre / novembre 2012.

Le premier semestre 2012 a permis aussi d'accompagner un des distributeurs de LOGION PEOPLE sur ses premiers rendez-vous chez des intégrateurs et de faire des premières présentations, formations commerciales, etc. Le retour de ces efforts commerciaux ne se fait qu'en seconde partie d'année, ceci expliquant la faiblesse des revenus du premier semestre 2012.

A la date du présent Prospectus, la Société prospecte sur trois types de clients, elle n'a que 10 clients hors groupe mais a signé de nouveaux partenariats (cf. section 6.1.2).

#### Evolution du chiffre d'affaires :

LOGIN PEOPLE S.A. a facturé pour l'exercice 2011 un montant de 207K€ au titre de contrats avec sa filiale LOGIN PEOPLE Inc., soit 77,23% du chiffre d'affaires réalisé intra-groupe.

Au 30 juin 2012, le chiffre d'affaires s'élève à 20 636€, dont 15 365 € de refacturation à Login People Inc. Soit 74,45% du chiffre d'affaires réalisé intra-groupe.

Le chiffre d'affaires de la société chute de 75% entre 2009 et 2010 pour ensuite s'améliorer en 2011.

Le chiffre d'affaires depuis 2009 est très majoritairement réalisé au travers de ventes de services (99,92% en 2009, 97,37% en 2010, 95,15% en 2011 et 100% au 30 juin 2012), la vente de marchandises n'étant que peu significatives.

Les ventes de services sont principalement constituées par la facturation de licences et des prestations de services ainsi qu'une facturation concernant les contrats de management fees et de distribution de solutions LOGIN PEOPLE avec la Société LOGIN PEOPLE Inc. aux Etats-Unis.

La baisse du Chiffre d'Affaires entre 2009 et 2010 s'explique par la mise en place en 2009 d'une stratégie de signature de contrat de Distribution exclusif avec différents partenaires en Europe.

De manière à palier à cette baisse, l'entreprise a entrepris une restructuration en profondeur (baisse importante des effectifs et donc des charges de personnel) dont les effets financiers se sont faits sentir en 2011 aboutissant à une nette amélioration du résultat d'exploitation et du résultat net (réduction de moitié du déficit entre 2010 et 2011).

### Produits d'exploitation

<i>En euros</i>	<b>30/06/2012</b> information financière sociale 6 mois	<b>31/12/2011</b> information financière sociale 12 mois	<b>31/12/2010</b> information financière sociale 12 mois	<b>31/12/2009</b> information financière sociale 12 mois
Produits d'exploitation	278 392	309 394	689 075	881 287

Les produits d'exploitation sont composés du chiffre d'affaires, des subventions d'exploitations reçues ainsi que des reprises sur amortissements et provisions effectuées.

A titre indicatif, la part des produits d'exploitation représentée par des reprises s'élève à 466K€ en 2010 dont une reprise de provision pour créances douteuse de 406K€, et à 253K€ au 30 juin 2012 dont une reprise de provisions pour dépréciation de 249K€ (cf. détails ci-dessous, § 20.3.3 Annexes aux comptes sociaux au 31/12/2010 et § 20.1.3 Annexes simplifiée aux comptes intermédiaires au 30/06/2012 du présent Prospectus), ces reprises de provisions neutralisant l'impact sur le compte de résultat des charges afférentes comptabilisées.

A la date du présent Prospectus, il n'est pas envisagé de procéder pour l'arrête des comptes au 31 décembre 2012 à des reprises sur provision pour créances douteuses à l'exception d'une créance de 200€ eu égard à l'insolvabilité du débiteur. Une provision financière de 28,8K€ est susceptible de faire l'objet d'une reprise à l'arrêté des comptes au 31 décembre 2012 eu égard à l'insolvabilité totale du tiers concerné.

### Autres informations

Enfin le levier financier de l'entreprise, ou gearing net, inexistant en 2009, du fait de capitaux propres négatifs, s'est accru de manière significative suite au recours à l'endettement de la Société afin de financer son activité.

Suite à un apport en compte courant d'associés de SENNAC SRL, principal actionnaire, d'un montant de 304 087€, l'endettement financier atteint 457k€ permettant d'observer un gearing net de 357,3% contre -2,5% au 31/12/2011.

Le tableau suivant présente la répartition du chiffre d'affaires sur la période présentée :

<i>En euros</i>	<b>30/06/2012</b> information financière sociale 6 mois	<b>31/12/2011</b> information financière sociale 12 mois	<b>31/12/2010</b> information financière sociale 12 mois	<b>31/12/2009</b> information financière sociale 12 mois
Contrat de distribution	0	7 863	130 000	746 000
Ventes de licences	0	39 626	23 600	19 571
Formation assurée	5 040	0	32 000	6 154
Ventes serveurs	0	13 000	8 581	6 056
Prestations de services à des tiers	231	0	9 050	7 741
Prestations de services à filiale US	15 365	207 636	0	0
<b>TOTAL DU CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>20 636</b>	<b>268 125</b>	<b>203 231</b>	<b>785 522</b>

Depuis le début de l'exercice 2011, les efforts de la Société se sont concentrés sur de son produit, ce qui a permis de sortir la version 5.5 du serveur véritablement commercialisable à partir d'octobre 2012.

Les recrutements d'Ingénieurs-Commerciaux ont permis de disposer de 2 ressources commerciales à partir de février 2012. Jusqu'à cette date, la commercialisation était assurée par le seul PDG.

Entre janvier et juin 2012, un certain nombre de prospects ont manifesté leur intérêt pour tester la technologie. Ces prospects ont commencé à passer 7 commandes en octobre / novembre 2012 pour environ 85 K€.

Le premier semestre 2012 a permis aussi d'accompagner un des distributeurs de LOGIN PEOPLE sur ses premiers rendez-vous chez des intégrateurs et de faire des premières présentations, formations commerciales, etc. Le retour de ces efforts commerciaux ne se fait qu'en seconde partie d'année, ceci expliquant la faiblesse des revenus du premier semestre 2012.

La majorité du chiffre d'affaires de la Société pour l'exercice 2011 et le premier semestre 2012 a été réalisé avec sa filiale américaine.

Détails des produits d'exploitation :

En 2009, la variation entre le CA et les produits d'exploitation représente un montant de 95.765€ qui s'explique de la manière suivante :

Subvention :	80 328€
Transfert de charges :	14 785€ (remboursement de formation par le FAFIEC)
Autres produits :	652€

En 2010, la variation entre le CA et les produits d'exploitation représente un montant de 485.844€ qui s'explique de la manière suivante :

Subventions :	18 136€ (principalement ANR),
Reprise sur provisions et transfert de charges :	465 589€ (reprise sur provisions pour créances douteuses devenues irrécouvrables pour 406.047€)
Autres produits :	2 120€

En 2011, la variation entre le CA et les produits d'exploitation représente un montant de 41.269€ qui s'explique de la manière suivante :

Subventions :	34.988€ (principalement STM3 nouveau projet)
Transfert de charges :	6 021€ (avantages nature, Remboursement Formation)
Autres produits :	261€

Au 30-06-2012 la variation entre le CA et les produits d'exploitation représente un montant de 257.756€ qui s'explique de la manière suivante :

Subventions :	4 315€ (Aide Etat pour contrat aidé et formation FAFIEC)
Reprise sur Provision et Transfert de charges :	253 159€ (dont 248.825€ de reprise sur Provision pour Créances devenues irrécouvrables)
Autres produits :	282€

De manière à palier à cette baisse, l'entreprise a entrepris une restructuration en profondeur (baisse importante des effectifs et donc des charges de personnel) dont les effets financiers se sont faits sentir en 2011 aboutissant à une nette amélioration du résultat d'exploitation et du résultat net (réduction de moitié du déficit entre 2010 et 2011).

Les variations d'actifs immobilisés s'expliquent par les mouvements d'entrée et de sortie des matériels dus aux investissements énoncés au chapitre et par la diminution des dotations aux amortissements.

Les variations de l'endettement financier résultent des variations du compte courant d'associés.

### 9.1.2 Charges d'exploitation et Produits d'exploitation

Produits d'exploitation (en €)	30/06/2012	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009
	information financière sociale 6 mois	information financière sociale 12 mois	information financière sociale 12 mois	information financière sociale 12 mois
Chiffre d'affaires	20 636	268 125	203 231	785 522
Total Produits d'exploitation	278 392	309 394	689 075	881 287
Total Charges d'exploitation	982 982	1 680 440	2 791 081	3 288 292
Résultat d'exploitation	(704 590)	(1 371 047)	(2 102 006)	(2 407 006)
Résultat financier	(378)	(1 939)	44 344	8 991
Résultat exceptionnel	0	(3 517)	(486 405)	(35 260)
Résultat net	(643 867)	(1 273 840)	(2 334 444)	(2 200 463)
<i>Marge d'exploitation</i>	-253,1%	-443,1%	-305,0%	-273,1%
<i>Marge nette</i>	-231,3%	-411,7%	-338,8%	-249,7%

Des efforts financiers sont faits entre 2010 et 2011 sur les autres charges d'exploitation par une réduction importante de la sous-traitance et des services intérimaires ainsi que sur les charges de personnel par une réduction importante des effectifs (cf. tableau des effectifs ci-dessous). Il est néanmoins important de constater que les produits d'exploitation décroissent au cours des années (-64% entre 2009 et 2011) plus rapidement que les charges de personnels. Celles-ci sont 2 fois supérieures aux produits d'exploitation en 2010 et plus de 3 fois en 2011.

Le résultat exceptionnel est la conséquence de la reprise sur provision pour créance douteuse abandonnée (Mobilegov Ltd) comptabilisée en charge exceptionnelle. La réduction des DAP entre 2009 et 2010 s'explique par l'enregistrement au titre de 2009 d'une provision pour créance de Mobilegov Ltd jugée douteuse.

<b>Charges d'exploitation (en €)</b>	<b>30/06/2012</b> information financière sociale 6 mois	<b>31/12/2011</b> information financière sociale 12 mois	<b>31/12/2010</b> information financière sociale 12 mois	<b>31/12/2009</b> information financière sociale 12 mois
Achats et variation de stocks	0	7 279	2 499	31 746
Autres charges d'exploitation	416 762	477 397	1 047 692	1 071 202
Impôts, taxes et versements assimilés	9 298	22 706	29 476	25 913
Charges de personnel	488 344	997 428	1 493 578	1 606 581
Dotations aux amortissements et provisions d'exploitation	68 578	175 631	217 836	552 850
<b>TOTAL Charges d'Exploitation</b>	<b>982 982</b>	<b>1 680 440</b>	<b>2 791 081</b>	<b>3 288 292</b>
% Achats / Pdots d'exploitation	0,0%	2,4%	0,4%	3,6%
% Charges de personnel / Pdots d'exploitati	175,4%	322,4%	216,8%	182,3%

Tableau des effectifs :

	<b>30-juin-12</b>	<b>31-déc-11</b>	<b>31-déc-10</b>	<b>31-déc-09</b>
Etablissement principal	11	11	13	27
Etablissement secondair	1	-	-	-
<b>Total</b>	<b>12</b>	<b>11</b>	<b>13</b>	<b>27</b>

### 9.1.3 Résultat net et d'exploitation

<b>Résultats (en €)</b>	<b>30/06/2012</b> information financière sociale 6 mois	<b>31/12/2011</b> information financière sociale 12 mois	<b>31/12/2010</b> information financière sociale 12 mois	<b>31/12/2009</b> information financière sociale 12 mois
Résultat d'exploitation	-704 590	-1 371 047	-2 102 006	-2 407 006
Résultat net de la société	-643 867	-1 273 840	-2 334 444	-2 200 463

On constate une amélioration quasi similaire du résultat d'exploitation et du résultat net de la société. Cette hausse est la conséquence d'un effort réalisé sur les charges opérationnelles plus important que la baisse des produits d'exploitation suite à l'arrêt de commercialisation de contrats de distribution exclusifs.

La Société connaît depuis 2010 un développement important auprès de grands clients (CASSIDIAN, MICROSOFT) que ce soit sous forme de partenariat ou de contrat de vente, bien qu'à ce stade cela ne se soit pas encore traduit par du chiffre d'affaires significatif (-de 10K€ sur l'exercice 2011). Elle s'atèle des lors à la mise en place de son infrastructure commerciale pour la distribution aux plus petits clients non partenaires.

### 9.2 Facteurs de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique pouvant influencer sensiblement les opérations de la Société

La Société LOGIN PEOPLE n'identifie pas à ce jour de facteurs de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique, ayant influencé dans le passé ou susceptible d'influencer dans l'avenir, sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur ses opérations.

### 9.3 Informations complémentaires

#### 9.3.1 Engagements hors bilan

Sans objet.

## 10 TRESORERIE ET CAPITAUX

### 10.1 Capitaux propres de l'émetteur

Les évolutions des postes composant les capitaux propres de LOGIN PEOPLE dans les comptes sociaux sont détaillées ci-dessous :

En K€	Capital	Prime d'émission	Réserves	Résultat de l'exercice	Report à Nouveau	Capitaux propres
<b>Situation nette au 31/12/2009</b>	<b>518 860</b>	<b>2 833 035</b>	<b>222</b>	<b>(2 200 463)</b>	<b>(1 427 730)</b>	<b>(276 076)</b>
Affectation résultat 2009	-	-	-	2 200 463	(2 200 463)	(0)
Augmentation de capital	429 892	2 019 566	-	-	-	2 449 458
Dividende	-	-	-	-	-	0
Résultat 2010	-	-	-	(2 334 444)	-	(2 334 444)
<b>Situation nette au 31/12/2010</b>	<b>948 752</b>	<b>4 852 601</b>	<b>222</b>	<b>(2 334 444)</b>	<b>(3 628 193)</b>	<b>(161 063)</b>
Affectation résultat 2010	-	-	-	2 334 444	(2 334 444)	0
Augmentation de capital	302 402	1 330 392	-	-	-	1 632 794
Dividende	-	-	-	-	-	0
Résultat 2011	-	-	-	(1 273 840)	-	(1 273 840)
<b>Situation nette au 31/12/2011</b>	<b>1 251 154</b>	<b>6 182 993</b>	<b>222</b>	<b>(1 273 840)</b>	<b>(5 962 637)</b>	<b>197 891</b>
Affectation résultat 2011	-	-	-	1 273 840	(1 273 840)	0
Augmentation de capital	72 257	434 587	-	-	-	506 844
Dividende	-	-	-	-	-	0
Résultat 30/06/2012	-	-	-	(643 867)	-	(643 867)
<b>Situation nette au 30/06/2012</b>	<b>1 323 411</b>	<b>6 617 580</b>	<b>222</b>	<b>(643 867)</b>	<b>(7 236 477)</b>	<b>60 868</b>

Les capitaux propres ont plusieurs fois été inférieurs au seuil minimum de 50% du capital social à cause de pertes importantes. L'entreprise a alors fait appel aux actionnaires par des augmentations de capital de manière à rétablir ses fonds propres.

Entre le 30 juin 2012 et la date du présent Prospectus, la Société a procédé à deux augmentations de capital pour un total de de 574 999,95€ (une première le 1<sup>er</sup> août pour un montant de 375 001,2€ et une seconde le 20 septembre pour un montant de 199 998,75€).

La première augmentation réalisée le 1<sup>er</sup> août a été souscrite par la SARL SENNAC par compensation de créances (compte courant d'associés) par 90 580 actions nouvelles, soit 4,14€ par action. La seconde augmentation de 48 875 actions nouvelles réalisée le 20 septembre a été souscrite par la Financière d'Uzès et certains de ces fonds pour un prix unitaire par actions de 4,01€.

Les fonds ont été levés et utilisés de manière à financer le BFR qui n'est pas encore couvert par le résultat d'exploitation ou le chiffre d'affaires.

### 10.2 Conditions d'emprunts et structure de financement

La société n'a pas d'emprunt auprès d'établissement de crédits en cours. En revanche est présenté ci-dessous un tableau de son endettement financier :

En euros	30/06/2012 information financière sociale 6 mois	31/12/2011 information financière sociale 12 mois	31/12/2010 information financière sociale 12 mois	31/12/2009 information financière sociale 12 mois
Endettement financier*	457 242	176 411	329 492	435 864
Disponibilités et valeurs mobilières de placement, nettes des soldes créditeurs de banque	237 500	172 029	28 098	-29 026
<b>Endettement financier net de la Société (hors contrats de location longue durée)</b>	<b>219 742</b>	<b>4 382</b>	<b>301 394</b>	<b>464 890</b>
Contrats de location longue durée	2 285	9 308	22 461	35 614
<b>Endettement net de la Société</b>	<b>217 457</b>	<b>-4 926</b>	<b>278 933</b>	<b>429 277</b>

*\* l'endettement financier au 30/06/2012 est pour 127K€ d'emprunts auprès de la région PACA et d'OSEO et pour 305K€ d'un compte courant d'associé de SRL SENNAC.*

A ce jour, si elle devait rembourser ses dettes, Login People n'en aurait pas la capacité. Une telle hypothèse pourrait avoir des conséquences défavorables significatives sur l'activité, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société.

La société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère ne pas être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

En l'absence de chiffre d'affaires suffisant lié à la commercialisation des produits de la société, la situation financière et la continuité d'exploitation de la société sont conditionnées aux apports financiers des associés en comptes courants, des organismes prêteurs et aux augmentations de capital.

### 10.3 Restrictions éventuelles à l'utilisation des capitaux

Il n'existe aucune restriction portant sur l'utilisation de ses capitaux par la Société.

### 10.4 Sources de financement attendues, nécessaires pour honorer les engagements

Les ressources de LOGIN PEOPLE au 30/09/2012, date d'établissement du tableau des capitaux propres et de l'endettement financier net, sont les suivantes :

- trésorerie disponible au 30/09/2012 : 190 K€

De plus, depuis le 30/09/2012 la Société est en négociation avec certains de ces actionnaires pour obtenir jusqu'à 300 K€ de nouveaux financements qui prendrait la forme d'apports en compte courant d'associés.

112K€ ont d'ores et déjà été versés à la Société. La Société estime que le solde sera versé à hauteur de 94K€ fin décembre 2012 et 94K€ fin janvier 2013.

.

Ces ressources disponibles et attendues permettront à LOGIN PEOPLE de couvrir ses besoins jusqu'à fin décembre 2012.

Le montant complémentaire nécessaire, hors financements issus de l'opération objet du Prospectus, pour faire face aux dépenses et engagements au cours des 12 prochains mois suivant la date d'obtention du visa sur le Prospectus est estimé à 2,2 M€.

La préparation de l'introduction en Bourse et le produit net de l'émission de 3,29M€, en considérant l'hypothèse d'une souscription à l'augmentation de capital à hauteur de 100% et d'un cours d'introduction au prix médian de 4,00€, qui en découle constituent la solution privilégiée à l'heure actuelle par la Société pour remédier à cette situation de trésorerie.

En cas de réalisation partielle de l'opération (2,5M€ brut soit 75% de l'augmentation de capital envisagée et en considérant une hypothèse de cours d'introduction au prix bas de la fourchette indicative à 4,00 €), c'est-à-dire une limitation de l'enveloppe de l'augmentation de capital nette de frais à 2,25M€, la Société pourra faire face à ses besoins de trésorerie durant les douze prochains mois à compter de la date du prospectus.

(Cf. déclaration de fond de roulement à la partie 2 chapitre 3)

## 11 RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES

Login People est une société reposant essentiellement sur l'innovation et le développement de nouveaux outils relatifs à la sécurité des données et accès informatiques. La protection des inventions issues de cette activité d'innovation revêt donc une importance fondamentale pour l'entreprise et nécessite une politique active en matière de propriété industrielle, passant par le dépôt et l'obtention de titres de propriété industrielle et la défense de ces titres.

La Société est titulaire ou dispose valablement des droits d'utilisation des droits de propriété intellectuelle et industrielle des marques et brevets suivants :

Marques / Brevets	Pays	Propriétaire	Date de dépôt	Date de publication de la demande	Obtention du numéro	Classes
<b>Marques</b>						
Marque LOGIN PEOPLE EUROPE	Europe	LOGIN PEOPLE S.A.	13-déc.-10	28-mars-11	N° 009502329	9-38-42
Marque LOGIN PEOPLE US	US	LOGIN PEOPLE S.A.	19-nov.-10	11-oct.-11	N° 4162514	Trademark
<b>Brevets</b>						
Process for securing the access to The Resources of an information Handling System (I.H.S)	US	LOGIN PEOPLE S.A.	1-déc.-05	25-janv.-11	N° US 7 877 614 B2	Classification internationale G06F 11/30; H04L 29/06
Process for Securing The communication of a digital file Through a communication network	Europe	LOGIN PEOPLE S.A.	22-sept.-09	13-avr.-11	EP 2309407 (A1)*	Classification internationale G06F21/00; G06F21/10; H04L29/06S12A
Method Of Authentication For Access To a Website	France	LOGIN PEOPLE S.A.	9-sept.-10	16-mars-12	FR2964812 (A1)*	Classification internationale H04L29/06; H04L9/32
Methode de validation d'un système informatique sécurisé	Europe	LOGIN PEOPLE S.A.	1-déc.-04	14-juin-06	EP 1669833 (A1)*	Classification internationale G06F1/00; G06F1/00
Method for Generating Personalised Webpages	France	LOGIN PEOPLE S.A.	9-sept.-10	16-mars-12	FR2964766 (A1)*	Classification internationale G06F17/30; G06Q30/00; H04L29/06; H04L29/08
Method of Challenge Response Type OTP Based Secure Authentication	France	LOGIN PEOPLE S.A.	9-sept.-10	16-mars-12	FR2964762 (A1)*	Classification internationale G06F21/00; G06F7/58; H04L29/06

\* Les brevets européens et français sont toujours en cours d'examen.

Office Européen des Brevets – EPO (European Patent Office) :

La durée maximale d'un brevet européen est de 20 ans à compter de la date de dépôt de la demande. Le brevet peut venir à expiration plus tôt si les taxes annuelles de maintien en vigueur ne sont pas acquittées, si le titulaire renonce à son brevet ou si le brevet est révoqué à l'issue d'une procédure d'opposition.

Institut National de la Propriété Industrielle (INPI) :

La durée maximale d'un brevet français est de 20 ans à compter de la date de dépôt de la demande.

Office de l'Harmonisation dans le marché intérieur, marques, dessins et modèles – OHMI : La marque déposée est protégée pour une période de 10 ans, renouvelable indéfiniment. Ainsi, la marque pourra être protégée indéfiniment, tant que le renouvellement est fait.

Aux Etats-Unis, la durée de protection des dépôts de marques est de 10 ans renouvelable indéfiniment à la condition d'un paiement de taxes de renouvellement. Celle d'un brevet est de 20 ans à compter de la date de dépôt de la demande.

L'innovation de LOGIN PEOPLE est protégée par un brevet américain, délivré en janvier 2011 et se basant sur les demandes de brevets français et européens eux toujours en cours d'examen par l'Office européen des brevets qui examine la brevetabilité de l'invention déposée en 2004.

La durée exceptionnelle de traitement de cette demande est la conséquence de deux événements :

1. l'Office européen des brevets a considéré que la protection demandé par la Société était trop large (Hardware et Software). Login People a néanmoins souhaité continuer dans ce sens ce qui a ralenti l'instruction du dossier.
2. des oppositions sur cette demande de brevet ont été effectuées par une société qui considérait qu'une partie des revendications de Login People était basée sur son innovation. La demande initiale a donc été rejetée et Login People a

fait une demande de recours, demande acceptée puisque l'opposant a été mis en défaut, ce dernier n'ayant pas payé ses redevances.

La prochaine étape sera donc une procédure orale devant la Chambre des recours de l'Office européen des brevets au cours de laquelle Login People pourra terminer son dossier, le cas échéant en limitant l'étendue de la protection de son innovation à la partie Hardware.

La société reste néanmoins protégée en Europe par une antériorité (suite au dépôt de brevet et durant la période d'instruction, aucune demande de brevet sur la même innovation ne peut être déposée).

En matière de protection de la propriété intellectuelle, La société travaille principalement avec :

- Cabinet Thierry Schuffenecker, Docteur en droit, Ingénieur diplômé de l'Ecole centrale de Lille, Diplômé de l'Office européen des brevets, Diplômé en brevets d'invention, sis 120, Chemin de la Maure, 06800 Cagnes sur Mer.
- SAILE ACKERMAN LLC, (Cabinet US spécialisé en Brevets), 28 Davis Avenue, Poughkeepsie, Etat de New York, USA
- K&L Gates LLP, 200 South Biscayne Blvd, Suite 3900, Miami, Etat de Floride

### **Politique R&D, Montants alloués**

Conformément à l'article 311.3.1 du Plan Comptable Général, les dépenses engagées pour la recherche ont été comptabilisées en charges lorsqu'elles ont été encourues.

Les dépenses engagées en terme de développement ont été comptabilisées à l'actif du bilan (méthode préférentielle avec du PCG option globale pour l'ensemble des projets) dans les comptes clos du 31/12/2006 au 31/12/2008, et amorties sur des durées de cinq an. Elles se rapportaient à des projets nettement individualisés, ayant de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale.

En raison des difficultés rencontrées au niveau technique, stratégique et commercial, il s'est avéré que certaines technologies et produits étaient abandonnés en tout ou partie tant techniquement que commercialement au cours des exercices suivants leur activation. De plus, les chances de réussite commerciale des produits s'avérant hypothétiques au fil des ans, les conditions comptables nécessaires à l'activation des coûts de R&D n'étaient plus respectées (art. 311.3.2 du Plan Comptable Général). Il ne s'agit donc pas d'un changement de méthode comptable mais de la difficulté voire l'impossibilité de respecter des critères demandés.

A partir des comptes ouverts le 1/01/2009 et clos le 31/12/2009, les états financiers ont donc été arrêtés en conformité au plan comptable général par une inscription au compte de résultat des coûts de développement engagés. Les coûts de R&D antérieurement activés (sur le noyau technologique) sont maintenus à l'actif et continuent d'être amortis.

Montant du total des frais de R&D inscrits au compte de résultat

Au 31/12/2009	599 023 €
Au 31/12/2010	428.073 €
Au 31/12/2011	248.557 €

*Les montants indiqués correspondent au total des dépenses de recherche et des dépenses de développement retenues pour le calcul du crédit d'impôt recherche. Il ne s'agit pas de la part activable comptablement des frais de R&D.*

Il s'agit des frais de salaires (part recherche et part développement), ainsi que les frais de brevet et de sous-traitance. Compte tenu de la redéfinition stratégique, de la remise à plat du cœur de technologie par les équipes en place et des premières ventes réalisées, la question se l'activation des coûts de R&D engagés sera posée lors de la clôture des comptes au 31/12/2012.

L'équipe R&D a été renforcée entre fin 2010 et 2012 pour compter 8 personnes dont la Directrice R&D.

## 12 INFORMATIONS SUR LES TENDANCES

### 12.1 Tendances ayant affecté les activités de l'émetteur depuis la fin du dernier exercice

#### 12.1.1 Développement de la cybercriminalité

La cybercriminalité est une notion qui regroupe toutes infractions pénales susceptibles de se commettre sur ou au moyen d'un système informatique généralement connecté à un réseau (internet, intranet<sup>3</sup>, extranet<sup>2</sup>).

Cette nouvelle forme de criminalité se globalise avec la démocratisation de l'accès à l'informatique et à l'ouverture de nombreux réseaux internet ou privés.

On peut distinguer trois types d'infractions :

- les infractions spécifiques aux technologies de l'information et de la communication : parmi celles-ci, on recense notamment, les atteintes aux systèmes de traitement automatisé de données, les traitements non autorisés de données personnelles (comme la cession illicite des informations personnelles), les infractions au cartes bancaires.
- Les infractions liées aux technologies de l'information et de la communication : cette catégorie regroupe la pédopornographie, l'incitation au terrorisme ou à la haine raciale sur internet, les atteintes aux personnes, les atteintes aux biens.
- Les infractions facilitées par les technologies de l'information et de la communication, comme les escroqueries en ligne, le blanchiment d'argent, la contrefaçon ou d'autre violation de propriété intellectuelle.

Le Norton Cybercrime Report de 2012, publie des résultats accablants. Le coût de la cybercriminalité est estimé, en France, à plus de 2,5 milliards d'euros et 87,5 Mds d'euros dans le monde. Le coût par victime ne cesse de croître. En 2012, plus de 10 millions de français ont été victimes d'au moins une attaque avec un coût moyen de 247€. Chaque seconde 18 attaques ont lieu dans le monde soit plus d'un million et demi de personnes victimes en l'espace d'un jour.

L'enquête révèle également les nouveaux visages que peuvent revêtir ces attaques. De plus en plus d'individus sont ainsi victimes d'attaques sur les réseaux sociaux ou leurs téléphones mobiles. En France, environ 11% des internautes majeurs ont été victimes d'une attaque via des réseaux sociaux ou sur leurs téléphones mobiles au cours des douze derniers mois.

Dans le détail:

- 11% des adeptes de réseaux sociaux ont signalé un piratage de leur compte et une usurpation d'identité avec usage illicite de leur profil ;
- Alors que 81 % des internautes majeurs interrogés en France pensent que les pirates se focalisent désormais sur les réseaux sociaux, moins de la moitié d'entre eux (41 %) a adopté une solution de sécurité pour se prémunir de telles tentatives d'attaques sur ces plateformes ;
- Plus de la moitié (57 %) des utilisateurs d'appareils mobiles affirment avoir déjà reçu un message sur leur appareil mobile, provenant d'une personne inconnue, les invitant à cliquer sur un lien ou à appeler un numéro tout aussi inconnu, afin d'écouter « un message vocal » déposé à leur intention.

La fraude en entreprise progresse elle aussi. L'étude de PwC et de la London School of Economics de janvier 2012, tend à montrer que la fraude en entreprise est un facteur de plus en plus important en France. Ainsi, 34% des entreprises dans le monde se sont déclarées victimes d'attaques contre 30% en 2009. Les entreprises sont d'autant plus touchées qu'elles sont importantes : ainsi 54% des entreprises de plus de 1 000 employés ont été victimes d'une attaque en 2011 contre en moyenne 20% pour les entreprises de taille inférieure. Si les outils d'identifications et de sécurisation sont en nette amélioration, seule 18% des fraudes sont détectées à temps.

Selon PWC, cette explosion de la cybercriminalité est liée à un triptyque : la richesse des données à voler, un rapport gain/risque largement supérieur aux autres formes de délits et dédramatisation de l'acte par ses côtés ludique et virtuel. Mais il convient d'ajouter une mauvaise détection des fraudes de ce type : 25% des entreprises dans le monde (30% en France) ne disposent d'aucun dispositif de prévention et de détection.

La croissance de cette cybercriminalité est le moteur principale de l'activité de Login People qui propose alors aux entreprises des méthodes simples et sûres de sécurisations de leurs données et de leurs connexions aux servers à l'aide de la technologie de l'ADN du numérique.

### *12.1.2 Evolutions technologiques sur marchés*

Login People a annoncé le lancement de la version 5.5 du Digital DNA Server® le 20 avril 2012 qui présente de nombreuses fonctionnalités et compatibilités nouvelles.

Cette version est le résultat d'une prise en compte d'évolutions technologiques demandées par le marché, notamment la compatibilité iOS (iPad & iPhone) qui permet à un utilisateur de se connecter avec son Iphone ou Ipad sur un site sécurisé et de procéder à une authentification forte directement avec l'ADN numérique de l'Ipad ou de l'Iphone utilisé.

L'application ADN du Numérique® est disponible sur l'App Store d'Apple© depuis le 10 avril 2012 et permet à l'utilisateur d'enregistrer l'ADN numérique de son iPhone ou de son iPad. L'authentification de l'utilisateur devient alors transparente. A noter également que Login People propose le SDK (Software Development Kit) iOS permettant aux éditeurs d'Applications pour iPhone & iPad d'intégrer nativement l'authentification forte par ADN du Numérique dans leurs applications.

Dans la poursuite des travaux effectués avec les équipes de Microsoft France, la version 5.5 du Digital DNA Server® est aussi conçue pour pouvoir s'intégrer facilement avec Microsoft AD FS 2.0. Cette nouvelle version respecte toujours les standards de Login People, à savoir « facilité d'installation, d'utilisation et de maintenance».

Le nouveau Digital DNA Server® a été présenté du 24 au 26 avril 2012 à Londres, lors du salon InfoSecurity Europe sur le Pavillon Français UBIFRANCE, stand N°K75b avec le concours du Distributeur Britannique Login People Distribution (UK) Ltd.

### *12.1.3 Réseau de distribution de la Société*

A la date du présent Prospectus le réseau de distribution de LOGIN PEOPLE est composé de 2 contrats de distributions et 8 contrats avec des intégrateurs. Ces contrats devraient générer pour l'exercice 2012 120K€ de chiffre d'affaires sur le second semestre.

La Société poursuit le développement de son réseau de distribution : 17 autres intégrateurs sont en cours de test de la technologie Login People afin de pouvoir l'ajouter à leurs catalogues, démarrer la formation de leurs équipes techniques et commerciales et la prospection commerciale.

A la date du présent Prospectus, la Société prospecte sur trois types de clients, elle n'a que 10 clients hors groupe mais a signé de nouveaux partenariats (cf. section 6.1.2).

## **12.2 Éléments susceptibles d'influer les perspectives de l'émetteur**

La Société n'a pas connaissance de tendances connues ou d'événements avérés relatifs à son activité qui soient raisonnablement susceptibles d'influer sensiblement et de manière exceptionnelle sur son chiffre d'affaires au cours de l'année 2012.

### **13 PREVISIONS OU ESTIMATIONS DE BENEFICE**

La Société n'entend pas faire de prévisions pour l'exercice en cours.

## 14 ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE

La Société est une société anonyme à Conseil d'Administration dont la composition et le fonctionnement sont décrits dans les statuts.

### 14.1 Informations générales relatives aux dirigeants et administrateurs

Le tableau suivant présente les informations concernant la composition des organes de direction et de contrôle de la Société :

Membres du Conseil d'Administration	Fonction	Adresse professionnelle	Date de 1ère nomination	Date d'échéance du mandat	Autres mandats exercés au sein de la Société	Fonctions principales exercées en dehors de la Société	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société au cours des cinq dernières années
François LE PAGE	President	1240 Route des Dolines BUROPOLIS B2 06560-VALBONNE	3 septembre 2010	2 septembre 2016	P.D.G.	Conseiller du Commerce Extérieur	Chairman de Login People Inc.	Chairman de Login People Inc. DG au sein de MOBILEGOV
SRL SENNAC représentée par Mr Turcat	Administrateur	NR5C II AP 11 STR ANINA CLVJ NAPOCA 17607644 CLVJ NAPOCA ROUMANIE	2 juillet 2010	1 juillet 2016	NEANT	DG SENNAC SRL	DG Login People Inc. Administrateur de NHEOLIS Administrateur d'OCANON	DG Login People Inc. Administrateur de NHEOLIS Administrateur d'OCANON
BENOIT KANDEL	Administrateur	Mairie de Nice 5 rue de l'hôtel de ville 06300 nice	2 novembre 2010	3 novembre 2016	NEANT	Premier adjoint au Maire de Nice et conseiller général des Alpes-Maritimes	PDG de la SEMIACS	PDG de la SEMIACS
INTERACTIVE FINANCE Représentée par Benoît de Maulmin	Administrateur	11 Av de l'Orée B-1000 Bruxelles	17 janvier 2011	16 janvier 2017	NEANT	Administrateur de INTERACTIVE FINANCE	Administrateur de INTERACTIVE FINANCE	NEANT

*SRL SENNAC est une société de droit roumain, immatriculée sous le numéro J12/1901/2005 et contrôlée par Monsieur François Turcat.*

*SEMIACS : Société d'économie mixte intercommunale pour l'amélioration de la circulation et du stationnement, société au capital de 2M€ immatriculée au RCS de Nice sous le numéro B 330 712 662*

*INTERACTIVE FINANCE : Société anonyme de droit belge immatriculée au Registre des sociétés de Bruxelles sous le numéro 0473 833 122*

A la connaissance de la Société, aucun administrateur n'a fait l'objet :

- d'une condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années au moins ;
- d'une faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années au moins ;
- d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires au cours des cinq dernières années au moins.
- d'une décision par un tribunal l'empêchant d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années au moins

En outre, il convient de noter qu'il n'existe aucun lien familial entre les membres du conseil d'administration.

Tous les administrateurs sont propriétaires d'au moins une action.

Actionnaires	Nombre de titres	% de détention	Nombre de droits de vote	% de droits de vote
SRL SENNAC	783 052	34,24%	783 052	31,67%
Mr François Le Page	47 728	2,09%	95 456	3,86%
Mr Benoît Kandel	22 970	1,00%	22 970	0,93%
Interactive Finance	1	0,00%	1	0,00%
<b>Sous Total</b>	<b>853 751</b>	<b>37,33%</b>	<b>901 478</b>	<b>36,46%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2 287 100</b>		<b>2 472 578</b>	

*SRL SENNAC est une société de droit roumain, immatriculée sous le numéro J12/1901/2005 et contrôlée par Monsieur François Turcat.*

*INTERACTIVE FINANCE : Société anonyme de droit belge immatriculée au Registre des sociétés de Bruxelles sous le numéro 0473 833 122*

## 14.2 Profil des administrateurs

**Monsieur François-Pierre LE PAGE** : François-Pierre Le Page est co-fondateur et Président Directeur Général de Login People. Il a été Directeur Général Délégué sous l'autorité de l'ancien PDG en charge du développement commercial de la société avant d'être lui-même nommé PDG en septembre 2010.

En 2008, il a mis en œuvre et piloté l'inscription de la Société sur le Marché libre de NYSE-Euronext.

Nommé par décret du Premier Ministre en 2010, François-Pierre Le Page est également Conseiller du Commerce Extérieur de la France.

Monsieur Le Page est Expert et Auditeur auprès de la Commission Européenne (programme Eureka), anciennement Vice-Président Business Development pour une société technologique dans les services aux eGouvernements, il a développé plusieurs partenariats avec des Distributeurs de dimension internationale avant que la technologie ne soit vendue à Bull et Siemens.

De 1999 à 2001, il a été à l'origine du projet Européen EINER (Intelligence Economique Européenne) en partenariat avec la Commission Européenne et la Chambre de commerce de Nice.

Diplômé de L'Université de Nice Sophia Antipolis, de SKEMA Business School et MBA University of Phoenix, Arizona, Monsieur Le Page participe régulièrement à de nombreuses conférences nationales et internationales et a également publié plusieurs articles dans la presse nationale et internationale.

**Monsieur Benoît KANDEL** : Benoit Kandel est délégué à la Sécurité civile et conseiller de la Métropole de Nice Côte d'Azur depuis janvier 2012 et adjoint au maire de Nice depuis mars 2008. Auparavant, il était Commandant du Groupement de gendarmerie départementale des Alpes Maritimes et Commandant de la gendarmerie de Pointe à Pitre (Guadeloupe).

Il est diplômé de l'Ecole spéciale militaire de Saint-Cyr-Coëtquidan, breveté du collège interarmées de Défense et ancien élève de l'Ecole des officiers de la gendarmerie nationale de Melun.

**Monsieur François TURCAT, représentant de la SENNAC SRL** : Après des études d'Actuariat (ISFA), de Gestion et d'administration des entreprises (IAE) et de Droit Social (IDTSS) François Turcat rejoint AG2R, Caisse de Retraite interprofessionnelle, en tant qu'ingénieur en organisation et chef de projets informatiques. En 78 et pendant 28 ans, il est Agent Général d'Assurances au GAN. En 1994 il est l'un des fondateurs de BANCA TRANSILVANIA qui est aujourd'hui la 3ème banque de Roumanie (7000 emplois et 560 agences). Il est aussi fondateur en 1994 de BT ASIGURARI compagnie d'assurances Roumaine, dont il est aussi administrateur jusqu'à sa revente en décembre 2007 (5600 emplois) à GROUPAMA. En 2005 Il fonde SENNAC Srl, société de promotion immobilière qu'il dirige depuis sa création. Il fait également partie de plusieurs conseils d'administration parmi lesquels LOGIN PEOPLE, OCANOM Invest Srl, ainsi que NHEOLIS. Depuis 2012 il est également Président de Login People Inc., filiale Américaine de Login People.

**Monsieur Benoît DE MAULMIN représentant d'INTERACTIVE FINANCE** : Co-fondateur du groupe INFOGRAMES/ATARI en 1983, il prend le poste de Directeur Général du groupe de 1986 à mars 2000 et occupe depuis le poste d'administrateur délégué chez Interactive Finance.

## 14.3 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de conflit entre les intérêts privés des administrateurs de la Société et l'intérêt social.

## 15 REMUNERATION ET AVANTAGES

### 15.1 Rémunérations et avantages en nature attribués pour les deux derniers exercices clos aux administrateurs et dirigeants de la Société

Au titre des exercices clos le 31 décembre 2009, 2010 et 2011, la rémunération allouée aux dirigeants pour l'exercice de leurs fonctions était la suivante :

#### Rémunération des dirigeants en 2011 (en €)

Dirigeant / Administrateur	Fonction	Rémunération globale	Rémunération fixe brute	Rémunération variable brute	Avantages en nature*	Jetons de présence	Intéressement & Participation
M. LEPAGE	PDG et président du conseil d'administration	99 891	94 722	-	5 169	-	-

\* les avantages en nature correspondent à la souscription d'une assurance-vie et d'une assurance chômage, perte d'emploi.

François-Pierre LE PAGE ayant été nommé PDG en septembre 2010, seul l'année 2011 peut être présentée.

Les autres administrateurs ne perçoivent aucune rémunération.

François-Pierre LE PAGE ne bénéficie d'aucune attribution d'action gratuite, d'aucun plan de stock-option, d'aucune action de préférence.

La société ne suit pas de code relatif à la gouvernance d'entreprise et à la rémunération des dirigeants. Elle ne remplit donc pas les recommandations en la matière établies par le code Middledext ou l'APEF/MEDEF.

La Société n'a à ce jour aucune réflexion sur la mise en place d'un code de gouvernance dans un proche avenir.

### 15.2 Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux mandataires sociaux et options levées par ces derniers

Certains administrateurs disposent en revanche de BSAR selon les modalités présentées dans le tableau ci-dessous :

<b>HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS DE BSAR</b>			
	<b>ABSAR 2008</b>	<b>ABSAR 2011</b>	<b>ABSAR 2012</b>
Code ISIN	FR0010662098	FR0011138783	FR0011086685
Date d'assemblée	31/12/2007	30/06/2009	20/09/2011
Date du conseil d'administration	08/12/2008	16/06/2011	30/09/2011
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées, dont le nombre pouvant être souscrites ou achetées par	282 935	689 678	203 008
<i>François LE PAGE</i>	500	402 175	
<i>Srl SENNAC</i>		252 294	77 778
Point de départ d'exercice des options	31/12/2008	16/06/2011	16/06/2012
Date d'expiration	31/12/2014	16/06/2016	16/06/2017
Prix de souscription	11,25 €	2,60 €	2,60 €
Nombre d'actions souscrites au 31/08/2012	6 655	0	0
Nombre cumulé d'options de souscription ou d'achat actions annulées ou caduques	0	0	0
Options de souscription ou d'achat d'actions restantes en fin d'exercice	276 280	689 678	203 008

Les administrateurs n'ont exercé aucun des BSAR qu'ils détiennent au jour du présent Prospectus.

### 15.3 Participations

Participations directes et indirectes des administrateurs au capital de LOGIN PEOPLE :

<b>Actionnaires</b>	<b>Nombre de titres</b>	<b>% de détention</b>	<b>Nombre de droits de vote</b>	<b>% de droits de vote</b>
SRL SENNAC	783 052	34,24%	783 052	31,67%
Mr François Le Page	47 728	2,09%	95 456	3,86%
Mr Benoît Kandel	22 970	1,00%	22 970	0,93%
Interactive Finance	1	0,00%	1	0,00%
<b>Sous Total</b>	<b>853 751</b>	<b>37,33%</b>	<b>901 478</b>	<b>36,46%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2 287 100</b>		<b>2 472 578</b>	

*SRL SENNAC est une société de droit roumain, immatriculée sous le numéro J12/1901/2005 et contrôlée par Monsieur François Turcat.*

*INTERACTIVE FINANCE : Société anonyme de droit belge immatriculée au Registre des sociétés de Bruxelles sous le numéro 0473 833 122*

**15.4 Prêts et garanties accordés ou constitués en faveur des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance de la Société**

Néant.

**15.5 Sommes provisionnées ou constatées par la Société aux fins de versement de pensions, de retraite ou d'autres avantages**

La Société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagement de retraite compte tenu de l'effectif moyen de la Société. Le montant des droits qui y seraient acquis par les salariés pour le calcul des indemnités de départ à la retraite, est déterminé en fonction de leur ancienneté et en tenant compte d'un pourcentage de probabilité de présence dans l'entreprise à l'âge de la retraite.

Cet engagement n'apparaît pas comme significatif au 31 décembre 2011.

## 16 FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

LOGIN PEOPLE est une société anonyme à Conseil d'Administration.

### 16.1 Direction de la Société

✓ Exercice de la Direction Générale de la Société

La Société est représentée à l'égard des tiers par Monsieur LEPAGE, Président Directeur Général.

✓ Mandat des administrateurs

Cf. chapitre 14.1 du présent prospectus.

### 16.2 Conventions de services entre les mandataires sociaux et la Société

Sans objet.

### 16.3 Comités d'audit et de rémunération

Le Conseil d'Administration n'a pas prévu la création de tels comités, il estime en effet que la taille de sa structure ne requiert pas, pour le moment, la mise en place de ces comités.

### 16.4 Gouvernement d'entreprise

Compte tenu de sa taille encore limitée, la Société ne dispose, à ce jour, d'aucun comité spécialisé, ni de procédure permettant de mesurer la performance du Conseil d'Administration.

Il est signalé qu'aucun administrateur n'a été nommé par les salariés, ni qu'aucun des administrateurs actuels n'est soumis à ratification d'une prochaine assemblée générale en application de l'article L-225-24 du Code de commerce.

La société ne suit pas de code relatif à la gouvernance d'entreprise et à la rémunération des dirigeants. Elle ne remplit donc pas les recommandations en la matière établies par le code Middledext ou l'AFEP/MEDEF.

La Société n'a à ce jour aucune réflexion sur la mise en place d'un code de gouvernance dans un proche avenir.

### 16.5 Contrôle interne

La Société, non cotée sur un marché réglementé, n'a pas d'obligation d'établir un rapport sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne. Ainsi elle n'a pas mis en œuvre et n'envisage pas, du fait de sa taille actuelle, de mettre en œuvre de telles procédures à court terme.

LOGIN PEOPLE appréhende le contrôle interne comme un ensemble de processus mis en œuvre au sein de l'entreprise afin de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes en particulier dans les domaines comptable et financier. Cependant, comme tout système de contrôle, il ne peut fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

Les objectifs du contrôle interne que la société mettra en place s'attachent plus particulièrement à :

- Fiabiliser l'information comptable et financière,
- Détecter les risques potentiels sur le développement prévisionnel de la société,
- Fiabiliser les estimations et leur comparaison avec les informations réelles.

Quatre indicateurs clés feront l'objet d'une attention régulière:

1. L'état d'avancement de la prospection en cours
2. Le Chiffre d'affaires signé non réalisé
3. Le chiffre d'affaires par activité et par typologie
4. l'état d'avancement du recrutement

Les procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société, s'articuleront autour:

- De procédures spécifiques
- De l'établissement de documents comptables et financiers

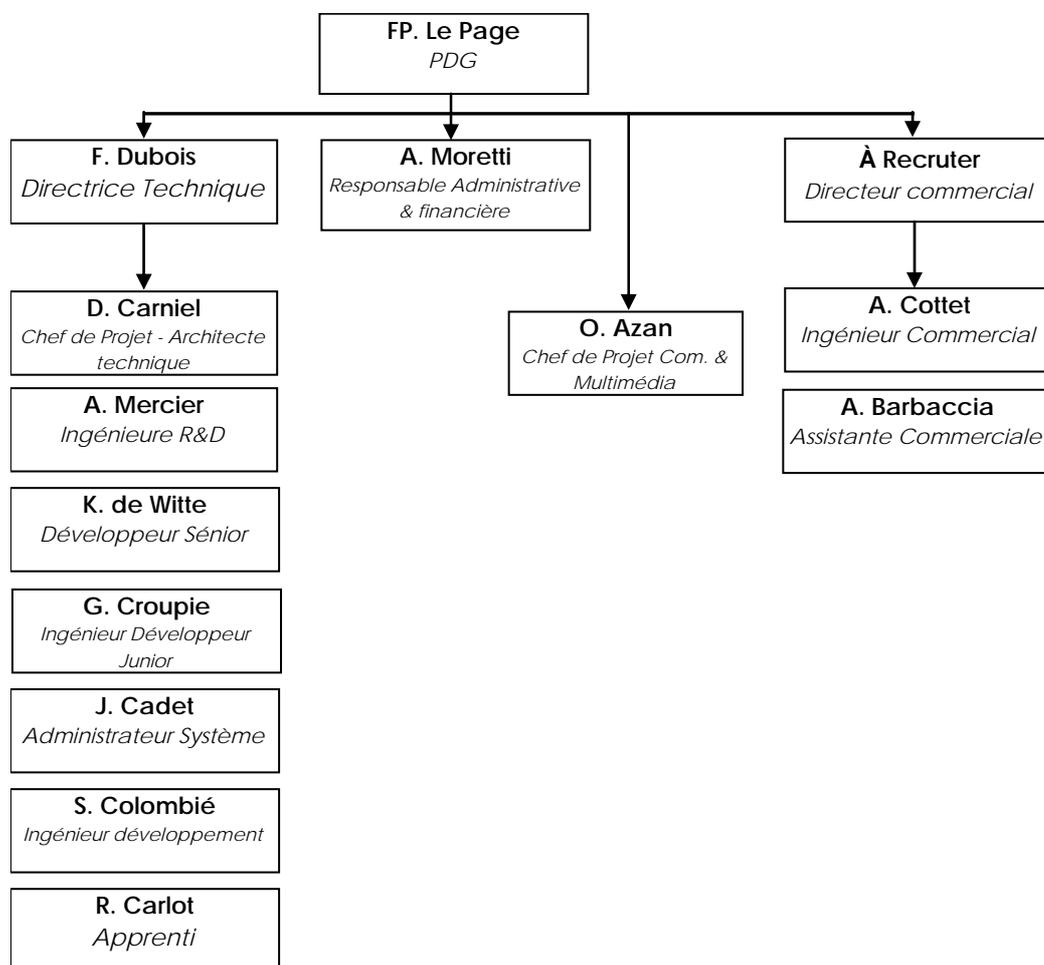
Les procédures seront constituées des règles, directives et manières de procéder visant à :

- S'assurer que ses activités ainsi que les comportements de ses membres :
  - o se conforment aux lois et règlements, normes et règles internes applicables,
  - o s'inscrivent dans le cadre des valeurs, notamment en matière de politique de gestion des risques,
- Vérifier que les communications internes et externes reflètent avec sincérité la situation et l'activité de l'organisation.

Compte tenu de la taille de la société et des technologies développées, la nature des coûts comptables et le suivi des dépenses de recherche et des dépenses de développement répondent à l'heure actuelle aux besoins de suivi des coûts de la direction.

## 17 SALARIES

### 17.1 Organigramme Fonctionnel



### 17.2 Effectifs

Au 30/06/2012, l'effectif salariés de la Société était de 12 personnes.

#### Répartition des effectifs par entité juridique

	30-juin-12	31-déc-11	31-déc-10	31-déc-09
Etablissement principal	11	11	13	27
Etablissement secondair	1	-	-	-
<b>Total</b>	<b>12</b>	<b>11</b>	<b>13</b>	<b>27</b>

Le tableau ci-dessous présente l'effectif salarié de la Société par fonction :

	30-juin-12		31-déc-11		31-déc-10		31-déc-09	
	Cadre	Non cadre	Cadre	Non cadre	Cadre	Non cadre	Cadre	Non cadre
Etablissement principal	9	2	11	0	6	7	11	16
Etablissement secondaire	1	0						
<b>Total</b>	<b>10</b>	<b>2</b>	<b>11</b>	<b>0</b>	<b>6</b>	<b>7</b>	<b>11</b>	<b>16</b>

Ces effectifs ont fortement évolué depuis les trois dernières années, passant de 27 en 2009, à 13 en 2010, puis à 12 au 31 décembre 2012.

### 17.3 Intéressement des salariés

#### 17.3.1 Contrats d'intéressement et de participation

Néant.

#### 17.3.2 Contrats de Plans d'Epargne d'Entreprise (PEE) / Plan d'Epargne Inter Entreprise (PEI) / Plans d'Epargne pour la Retraite Collectif (PERCO)

En date du 26 mars 2008 LOGIN PEOPLE a adhéré à une Offre d'épargne salariale PEI/PERCO auprès de ERES, société de gestion agréée par l'Autorité des Marchés Financiers et dédiée à l'épargne salariale et retraite.

ERES est détenue à 100% par DEBORY, structure entrepreneuriale indépendante spécialisée dans le conseil aux grandes entreprises et dans l'organisation de la distribution de produits d'épargne retraite.

Dans le cadre du PEI, LOGIN PEOPLE s'engage à abonder les versements des bénéficiaires à hauteur d'un plafond d'abondement brut d'un maximum de 8% du Plafond Annuel de la Sécurité Sociale, et pour l'abondement proportionnel à l'ancienneté à abonder le versement au taux de 200%. Les versements des bénéficiaires sont plafonnés au plafond légal.

Dans le cadre du PERCO, LOGIN PEOPLE s'engage à abonder les versements des bénéficiaires à hauteur d'un plafond d'abondement brut d'un maximum de 16% du Plafond Annuel de la Sécurité Sociale, et pour l'abondement proportionnel à l'ancienneté à abonder le versement au taux de 200%. Les versements des bénéficiaires sont plafonnés au plafond légal.

#### 17.3.3 Options de souscription et d'achat d'actions consenties aux salariés non mandataires sociaux

Néant.

#### 17.3.4 Attribution d'actions gratuites

Néant.

#### 17.3.5 Bons de souscription d'actions et bons de souscription de parts de créateur d'entreprise

Cf. 18.1 tableau récapitulatif des détenteurs de BSAR.

## 18 PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

### 18.1 Répartition du capital et des droits de vote

#### ✓ Répartition du capital et des droits de vote à la date du présent document

Actionnaires	Avant opération			
	Nombre de titres	% de détention	Nombre de droits de vote	% de droits de vote
Mr François Le Page	47 728	2,09%	95 456	3,86%
Mr Pierre Laserre	43 087	1,88%	43 087	1,74%
Mr Benoît Kandel	22 970	1,00%	22 970	0,93%
Mr Edmond Escuret	11 000	0,48%	22 000	0,89%
Mr Alain Vauthier	9 677	0,42%	19 354	0,78%
Mme Micheline Baladaud	7 500	0,33%	15 000	0,61%
<b>Total Personnes Physiques</b>	<b>141 962</b>	<b>6,21%</b>	<b>217 867</b>	<b>8,81%</b>
SRL SENNAC	783 052	34,24%	783 052	31,67%
Financière d'Uzès	76 150	3,33%	76 150	3,08%
UZES Holding 2009	19 702	0,86%	19 702	0,80%
<b>Total Personnes Morales</b>	<b>878 904</b>	<b>38,43%</b>	<b>878 904</b>	<b>35,55%</b>
<b>Public</b>	<b>1 266 234</b>	<b>55,4%</b>	<b>1 375 807</b>	<b>55,64%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2 287 100</b>	<b>100,0%</b>	<b>2 472 578</b>	<b>100,0%</b>

SRL SENNAC est une société de droit roumain, immatriculée sous le numéro J12/1901/2005 et contrôlée par Monsieur François Turcat.

Les données de ce tableaux sont issues du registre des comptes nominatifs tenu par Société Générale Securities Services en date du 11/09/2012 et des informations obtenues des principaux actionnaires au porteur (SRL SENNAC et FINANCIERE UZES et ses différents fonds). Le nombre important d'actionnaires au porteur rend impossible un suivi précis de la répartition du capital sur 3 ans.

#### ✓ Évolution de la répartition du capital sur 3 ans

	31-déc.-11		31-déc.-10		3-nov.-09	
	Nombre de titres	% de dét	Nombre de titres	% de dét	Nombre de titres	% de dét
Mr François Le Page	47 728	2,4%	59 828	3,9%	62 928	6,4%
Famille Frenkiel	130 000	6,4%	111 000	7,2%	260 000	26,6%
Valérie Podelski	16 129	0,8%	16 129	1,0%	19 000	1,9%
Edmond Escuret	11 000	0,5%	11 000	0,7%	3 000	0,3%
Alain Vauthier	9 677	0,5%	9 677	0,6%	9 677	1,0%
Autres	1 814 905	89,4%	1 331 294	86,5%	623 190	63,7%
Total	2 029 439	100,0%	1 538 928	100,0%	977 795	100,0%

Ces données sont issues des registres des comptes nominatifs tenus par Société Générale Securities Services pour les années 2009 à 2011.

Ces registres ne présentant pas le nombre de droits de vote de chaque actionnaires au nominatifs il est impossible de présenter leur évolution.

#### ✓ Dilution potentielle

A la date du présent document, 1 168 966 Bons de Souscription d'Actions Remboursables (BSAR) sont en circulation.

Le Conseil d'Administration du 8 décembre 2008 a constaté l'émission de 79 476 BSAR attachés à des actions nouvelles ainsi que 203 459 BSAR autonomes au prix unitaire de 1€, permettant à leurs détenteurs d'acquérir des actions au prix d'exercice de 11,25€ jusqu'à la date d'échéance du 31 décembre 2012. Après cette date, le détenteur pourra demander le remboursement de son BSAR non exercé sur une période de 2 mois à compter de l'expiration au prix unitaire de 0,01€. Depuis leur émission, 6 655 BSAR ont été exercés. Ces BSAR sont actuellement cotés sur le Marché Libre.

L'Assemblée Générale du 11 octobre 2012 a décidé une prolongation de la période d'exercice de ces BSAR sur 2 ans portant la date d'échéance au 31 Décembre 2014, sans qu'elle n'ait fait l'objet d'un rapport sur les conséquences de cette modification des caractéristiques et notamment sur le montant de l'avantage en résultant pour les porteurs.

Le Conseil d'Administration du 16 juin 2011 a constaté l'émission de 287 503 BSAR attachés aux actions nouvelles ainsi que 402 175 BSAR autonomes au prix unitaire de 0,23€. Ces BSAR permettent à leurs détenteurs d'acquérir des actions au prix d'exercice de 2,60€ jusqu'à la date d'échéance du 16 juin 2016. Après cette date, les détenteurs pourront demander le remboursement de leurs BSAR non exercés sur une période de 2 mois à compter de l'expiration au prix unitaire de 0,01€.

Le Conseil d'Administration du 30 septembre 2011 a constaté l'émission de 203 008 BSAR attachés à des actions au prix unitaire de 0,23€, permettant à leurs détenteurs d'acquérir des actions au prix d'exercice de 2,60€ entre le 17 juin 2012 et le 16 juin 2017. Après cette date, le détenteur pourra demander le remboursement de son BSAR non exercé sur une période de 2 mois à compter de l'expiration au prix unitaire de 0,01€.

L'exercice des BSAR entrainerait une dilution de 33% sur la base du capital existant à ce jour.

Un tableau récapitulatif des détenteurs de BSAR à la date du présent document est présenté ci-dessous :

Souscripteurs	NOMBRE					Total/ACT	
	Augmentation de Capital 12-2008		Réalisation	Augmentation de Capital 06-2011			Augmentation de Capital 09-2011
	BSAR AUTONOMES	par émission d'ABSAR et suppression du DPS		par émission d'ABSAR et suppression du DPS	BSAR AUTONOMES		
LEPAGE François	500			402 175		402 675	
SRL SENNAC				252 294	77 778	330 072	
REGNAULT DE MAULMIN Benoit	50 000	1 000		10 000		61 000	
BERTOLA					44 000	44 000	
FRENKIEL Michel	40 000					40 000	
KERSUZAN					22 200	22 200	
FRENKIEL Léon	20 000					20 000	
PODELSKI Valérie	20 000					20 000	
MAILLARD Michel	11 800	3 600				15 400	
LASSERRE Pierre		1 650	-4 877		18 450	15 223	
KANDEL				11 697	1 350	13 047	
CREDIT AGRICOLE	5 694	6 490				12 184	
MONNIER Jacques	6 500	6 500	-1 778			11 222	
QUEMENER Séverine	6 500	3 100				9 600	
BUNAN Serge	4 718	4 718				9 436	
BODEREAU Thierry	2 900	2 900			2 400	8 200	
CHESSE Claude	5 000	2 400				7 400	
DUPUY Daniel	5 000	2 200				7 200	
D HARISSON Edmund				4 587	2 223	6 810	
SOL Macia					6 700	6 700	
LEMERRER Pascal		1 000			5 000	6 000	
HATTON Damien	5 000	800				5 800	
KAJLER Norbert	2 600	2 600				5 200	
DUBOIS Florence				5 000		5 000	

BOURASSIN Gerard					4 445	4 445
ESCURET Edmond	1 000	3 000				4 000
KALFON					4 000	4 000
LASSERRE Caroline					3 780	3 780
CUQUEMELLE Etienne		3 500				3 500
UTSUMI Yoshinori	2 000	1 500				3 500
ADAM Jacques	404	3 000				3 404
ROBIN Jérôme	1 500	1 500				3 000
RAMAEKERS					2 728	2 728
DOUSSINET Thierry		1 400			1 130	2 530
DEXIA BANQUE Belgique	1 177	1 177				2 354
CARNIEL Denis			917		1 111	2 028
DE SAINT DENIS Dominique	1 000	1 000				2 000
HAGEGE Steve	1 000	1 000				2 000
SARL TRADICE					2 000	2 000
WEISS Christophe		2 000				2 000
BARMA Jean-Luc	300	1 500				1 800
BOYER Pascal		1 800				1 800
GOLDSCHIEDER Pascal	250	1 500				1 750
MASQUEFA Guillaume	1 500	250				1 750
POUMELLEC Bertrand	1 200	450				1 650
ROSEAU Mathier			1 610			1 610
ESCURET Vanessa		1 500				1 500
LEFEBVRE Eric	1 211	289				1 500
AIM Yann	650	650				1 300
GALLEY Yves		1 250				1 250
CARASSUS Jacques		1 200				1 200
GOUDAL					1 200	1 200
AUGER Bernard		1 000				1 000
CHABRIER					1 000	1 000
ESCURET Pierre		1 000				1 000
LEMERRER Helene		1 000				1 000
SANNET Daniel	500	500				1 000
MORETTI Anne			918			918
BABIN Jacqueline	600	250				850
VIAZAC Jean Claude		750				750
DARNET					720	720
YA CONSEILS	350	350				700
HUBER Roger	340	340				680
GOZALES Jean Dominique		600				600

LIBARDI Serge		566					566
MARQUET Nicolas	282	282					564
BAYLE Gerard		550					550
BONENBERGER Gérard	240	240					480
AUBRY Michel	238	238					476
NOHARET Michel		441					441
LAUREY COULETTE Agnès	390	390					780
COMTE Jean-Marie	200	200					400
COUPRIE Geoffroy				250		133	383
AUBANELLE Christophe		380					380
DEMERGHEM Dominique	180	180					360
DELIGNE Sylvie		350					350
AKIMJAK Jean-Pierre	150	150					300
BARDET Jacques		300					300
DIDIER Bruno	150	150					300
GOMBAULT Vincent	150	150					300
DE CAUSANS François		290					290
PAGACE Jean-Michel	125	125					250
DONZION Sandrine				230			230
BARBERA Yves						220	220
BARBERA Alain						220	220
ROBINE Michaël	110	110					220
SIMONKLEIN						220	220
BERGERIN Helene		120					120
LE BOURDOULOUS Franck	50	50					100
<b>TOTAL</b>	<b>282 935</b>		<b>-6 655</b>	<b>287 503</b>	<b>402 175</b>	<b>203 008</b>	<b>1 168 966</b>

Actuellement Salariés	276 280 au prix d'exercice de 11,25€ exerçables jusqu'au 31/12/2014 par décision de prolongation de l'AG du 11 octobre 2012	689 687 BSAR exerçables au prix d'exercice de 2,60€ jusqu'au 16 juin 2016	203 008 BSAR exerçables au prix d'exercice de 2,60€ du 17 juin 2012 jusqu'au 16 juin 2017
Anciennement salariés			

✓ **Evolution des détentions de capital de SENNAC SRL et de Mr Le Page en cas d'exercice de la totalité des BSAR**

Avant exercice des BSAR:

Actionnaires	Nombre de titres	% de détention
SRL SENNAC	783 052	34,24%
Mr François Le Page	47 728	2,09%
<b>Sous Total</b>	<b>830 780</b>	<b>36,32%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2 287 100</b>	

Après exercice des BSAR:

Actionnaires	Nombres de titres après exercice des BSAR	% de détention
SRL SENNAC	1 113 124	32,21%
Mr François Le Page	450 403	13,03%
<b>Sous total</b>	<b>1 563 527</b>	<b>45,24%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>3 456 066</b>	

## **18.2 Droits de vote des principaux actionnaires**

Les droits de vote détenus pas les principaux actionnaires sont différents de leur détention de capital (Cf. 18.1)  
Il a été mis en place un droit de vote double pour les actions détenues depuis plus de 2 ans (Cf. chapitre 21.2.3).

## **18.3 Contrôle de l'émetteur**

La Société n'est pas contrôlée par un actionnaire.  
La Société est gérée conformément à l'intérêt de l'ensemble des actionnaires.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'accord dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, avoir une incidence sur le contrôle de la Société, à l'exception des titres qui pourraient être émis en cas d'exercice des BSAR (cf. Dilution potentielle §18.1).

## **18.4 Pacte d'actionnaires et absence d'action de concert**

Sans objet.

## 19 OPERATIONS AVEC DES APPARENTES

### 19.1 Conventions significatives conclues avec des apparentés

Refacturations par LOGIN PEOPLE S.A. à la société LOGIN PEOPLE Inc., société de droit américain détenue à 100% et dont Monsieur François Pierre LE PAGE est Chairman au titre d'un « Contrat de services » daté du 1<sup>er</sup> juillet 2011, LOGIN PEOPLE S.A.

Contrat de distribution des solutions LOGIN PEOPLE passé entre LOGIN PEOPLE S.A. et la société LOGIN PEOPLE Inc., société de droit américain détenue à 100%, à titre de distributeur indépendant, sans droit d'exclusivité, sur les territoires des Etats-Unis.

Au jour du présent prospectus, il n'existe pas d'autre convention entre la Société et ses apparentés.

### 19.2 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées

#### RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Mesdames, Messieurs, les Actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il nous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

#### Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

En application de l'article L.225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

***Refacturations par LOGIN PEOPLE S.A. à la société LOGIN PEOPLE Inc., société de droit américain détenue à 100% et dont Monsieur François Pierre LE PAGE est Chairman.***

- En application d'un « Contrat de services » en date du 1<sup>er</sup> juillet 2011, LOGIN PEOPLE S.A. a refacturé au cours de l'exercice 2011 des prestations de services (stratégie et coordination, comptabilité, marketing) pour un montant de 99 516 euros H.T., sur la base du temps passé et des frais de déplacement par les dirigeants et collaborateurs de la société mère (taux horaire majoré d'une marge de 10 à 45%).
- LOGIN PEOPLE S.A. a conclu avec LOGIN PEOPLE Inc. un "Contrat de distribution des solutions LOGIN PEOPLE" en date du 1er juillet 2011 à titre de distributeur indépendant, sans droit d'exclusivité, sur les territoires des Etats-Unis. Les bases financières reposent sur les prix publics diminués d'un taux de remise distributeur allant de 15 à 45% selon les produits. LOGIN PEOPLE S.A. a facturé pour l'exercice 2011 un montant de 108 120 €uros H.T. au titre de journées de consulting assurées par les dirigeants.

#### Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Fait à Sophia – Antipolis, le 8 Juin 2012

Le Commissaire aux comptes  
Expertise & Audit International  
Stéphan BRUN

## 20 INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR

### 20.1 Comptes sociaux semestriels au 30/06/2012

#### 20.1.1 Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	du 01/01/2012 au 30/06/2012 (6 mois)			Exercice précédent 31/12/2011 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort. prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
<i>Actif immobilisé</i>					
Frais d'établissement					
Recherche et développement	220 047	181 944	38 103	53 912	- 15 809
Concessions, brevets, droits similaires	43 405	42 807	598		598
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	93 522	61 357	32 165	26 463	5 702
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations	8		8	8	
Créances rattachées à des participations	8 158		8 158	7 552	606
Autres titres immobilisés					
Prêts	46 328	28 822	17 506	17 506	
Autres immobilisations financières	37 751		37 751	36 560	1 191
<b>TOTAL (I)</b>	<b>449 218</b>	<b>314 931</b>	<b>134 287</b>	<b>142 001</b>	<b>- 7 714</b>
<i>Actif circulant</i>					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes	430		430	246	184
Clients et comptes rattachés	321 463	46 012	275 451	304 556	- 29 105
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs					
. Personnel					
. Organismes sociaux	44		44	44	
. Etat, impôts sur les bénéfices	163 763		163 763	102 662	61 101
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	23 929		23 929	23 345	584
. Autres	3 019		3 019	4 186	- 1 167
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	237 500		237 500	172 029	65 471
Charges constatées d'avance	34 853		34 853	9 418	25 435
<b>TOTAL (II)</b>	<b>785 002</b>	<b>46 012</b>	<b>738 990</b>	<b>616 486</b>	<b>122 504</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecarts de conversion actif (V)					
<b>TOTAL ACTIF (0 à V)</b>	<b>1 234 220</b>	<b>360 943</b>	<b>873 278</b>	<b>758 487</b>	<b>114 791</b>

<b>PASSIF</b>	du 01/01/2012 au 30/06/2012 (6 mois)	Exercice précédent 31/12/2011 (12 mois)	Variation
<b>Capitaux Propres</b>			
Capital social ou individuel (dont versé : 1 323 411 Euros)	1 323 411	1 251 154	72 257
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	6 617 580	6 182 993	434 587
Ecart de réévaluation			
Réserve légale	12	12	
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves	210	210	
Report à nouveau	-7 236 477	-5 962 637	-1 273 840
Résultat de l'exercice	-643 867	-1 273 840	629 973
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
<b>TOTAL (I)</b>	<b>60 869</b>	<b>197 891</b>	<b>- 137 022</b>
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
<b>TOTAL (II)</b>			
<b>Provisions pour risques et charges</b>			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
<b>TOTAL (III)</b>			
<b>Emprunts et dettes</b>			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts	126 636	171 984	- 45 348
. Découverts, concours bancaires			
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers			
. Associés	330 606	4 427	326 179
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	126 617	118 585	8 032
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	102 478	85 974	16 504
. Organismes sociaux	103 706	152 438	- 48 732
. Etat, impôts sur les bénéfices			
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	5 071	4 819	252
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	8 067	15 075	- 7 008
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8	8	
Autres dettes	8 241	6 073	2 168
Produits constatés d'avance	981	1 212	- 231
<b>TOTAL (IV)</b>	<b>812 409</b>	<b>560 596</b>	<b>251 813</b>
Ecart de conversion passif (V)			
<b>TOTAL PASSIF (I à V)</b>	<b>873 278</b>	<b>758 487</b>	<b>114 791</b>

## 20.1.2 Compte de résultat

Présenté en Euros

	du 01/01/2012 au 30/06/2012 (6 mois)		Exercice précédent 31/12/2011 (12 mois)		Variation	%
	France	Exportations	Total	Total		
Ventes de marchandises				13 000	- 13 000	-100
Production vendue biens						
Production vendue services	20 636		20 636	255 125	- 234 489	-91,91
<b>Chiffres d'affaires Nets</b>	<b>20 636</b>		<b>20 636</b>	<b>268 125</b>	<b>- 247 489</b>	<b>-92,30</b>
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation reçues			4 315	34 988	- 30 673	-87,67
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges			253 159	6 021	247 138	N/S
Autres produits			282	261	21	8,05
<b>Total des produits d'exploitation</b>			<b>278 392</b>	<b>309 394</b>	<b>- 31 002</b>	<b>-10,02</b>
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				7 279	- 7 279	-100
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock matières premières et autres approvisionnements						
Autres achats et charges externes			167 921	474 737	- 306 816	-64,63
Impôts, taxes et versements assimilés			9 298	22 706	- 13 408	-59,05
Salaires et traitements			340 337	694 031	- 353 694	-50,96
Charges sociales			148 007	303 397	- 155 390	-51,22
Dotations aux amortissements sur immobilisations			22 566	61 896	- 39 330	-63,54
Dotations aux provisions sur immobilisations						
Dotations aux provisions sur actif circulant			46 012	113 735	- 67 723	-59,54
Dotations aux provisions pour risques et charges						
Autres charges			248 841	2 660	246 181	N/S
<b>Total des charges d'exploitation</b>			<b>982 982</b>	<b>1 680 441</b>	<b>- 697 459</b>	<b>-41,50</b>
<b>RESULTAT EXPLOITATION</b>			<b>-704 590</b>	<b>-1 371 047</b>	<b>666 457</b>	<b>48,61</b>
Bénéfice attribué ou perte transférée						
Perte supportée ou bénéfice transféré						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières						
Autres intérêts et produits assimilés						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
<b>Total des produits financiers</b>						
Dotations financières aux amortissements et provisions						
Intérêts et charges assimilées			378	1 939	- 1 561	-80,51
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement						
<b>Total des charges financières</b>			<b>378</b>	<b>1 939</b>	<b>- 1 561</b>	<b>-80,51</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>			<b>-378</b>	<b>-1 939</b>	<b>1 561</b>	<b>80,51</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT</b>			<b>-704 968</b>	<b>-1 372 986</b>	<b>668 018</b>	<b>48,65</b>

Présenté en Euros

	du 01/01/2012 au 30/06/2012 (6 mois)	Exercice précédent 31/12/2011 (12 mois)	Variation	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		1 923	- 1 923	-100
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
<b>Total des produits exceptionnels</b>		<b>1 923</b>	<b>- 1 923</b>	<b>-100</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		46	- 46	-100
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		5 394	- 5 394	-100
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
<b>Total des charges exceptionnelles</b>		<b>5 440</b>	<b>- 5 440</b>	<b>-100</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>		<b>-3 517</b>	<b>3 517</b>	<b>-100</b>
Participation des salariés				
Impôts sur les bénéfices	-61 101	-102 662	41 561	40,48
<b>Total des Produits</b>	<b>278 392</b>	<b>311 317</b>	<b>- 32 925</b>	<b>-10,58</b>
<b>Total des charges</b>	<b>922 259</b>	<b>1 585 158</b>	<b>- 662 899</b>	<b>-41,82</b>
<b>RESULTAT NET</b>	<b>-643 867</b>	<b>-1 273 840</b>	<b>629 973</b>	<b>49,45</b>
Dont Crédit-bail mobilier	1 247	8 269	- 7 022	-84,92
Dont Crédit-bail immobilier				

### 20.1.3 Annexes simplifiée aux comptes intermédiaires au 30/06/2012

Au bilan avant répartition de la situation comptable établie le 30/06/20 12 dont le total est de 873.278 Euros et au compte de résultat de la période dégageant un résultat de -641867 Euros, présenté sous forme de liste.

La situation intermédiaire a une durée de 6 mois, recouvrant la période du 01/01/2012 au 30/06/2012.

#### Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
  - permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
  - indépendance des exercices,
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

#### IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Frais de R&D	Linéaire 5 ans
Concessions, brevets, licences	Linéaire 1 an
Installations et agencements divers	Linéaire 5 ans
Matériel de bureau et informatique	Linéaire 5 ans
Mobilier	Linéaire 10 ans

#### IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

#### STOCKS

Non applicable.

#### CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

#### OPERATIONS EN DEVISES

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "écart de conversion". Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision en totalité.

### **Changements de méthode**

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cette situation intermédiaire n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec:

- le P.C.G. 1999 homologué par arrêté du 22 juin 1999
- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce

Compte tenu des critères exigés par la réglementation comptable, les frais de R&D ne sont plus activés depuis le 01/01/2009. Néanmoins, les frais de R&D antérieurement activés (sur le noyau technologique) sont maintenus à l'actif et continuent d'être amortis.

### **Informations complémentaires pour donner une image fidèle**

De part les activités de recherche de la société, certains travaux sont éligibles au crédit d'impôt en faveur de la recherche.

Sur cette période, le montant correspondant au crédit d'impôt s'élève à 61.101 Euros.

#### Information sur le capital :

Le conseil d'administration du 1er mars 2012 a constaté une augmentation de capital d'un montant de 15.683 Euros par émission de 25.438 actions nouvelles émises au nominal de 0,62 Euros avec une prime d'émission globale de 91.157 Euros.

Le conseil d'administration du 2 avril 2012 a constaté une augmentation de capital d'un montant de 27.833 Euros par émission de 45.147 actions nouvelles émises au nominal de 0,62 Euros avec une prime d'émission globale de 172.168 Euros.

Le conseil d'administration du 2 mai 2012 a constaté une augmentation de capital d'un montant de 28.742 Euros par émission de 46.621 actions nouvelles émises au nominal de 0,62 Euros avec une prime d'émission globale de 171.262 Euros.

#### Instruments financiers

Le conseil d'administration du 8 décembre 2008 a constaté l'émission de 79.476 BSAR (attachés à des actions) et l'émission de 203.459 BSAR autonomes au prix d'un euro, permettant d'acquérir des actions au prix d'exercice de 11,25 euros. Ces BSAR pourront être exercés à tout moment jusqu'au 31 décembre 2012 inclus. Les BSAR non exercés après le 31 décembre 2012 deviendront caducs. Les porteurs pourront demander le remboursement des BSAR non exercés pendant une période de 2 mois à compter de l'expiration de la période d'exercice au prix unitaire de 0,01 euro. Au 31 décembre 2011, 6.655 BSAR ont été exercés.

Le conseil d'administration du 16 juin 2011 a constaté l'émission de 287.503 BSAR (attachés à des actions) et l'émission de 402.175 BSAR autonomes, au prix unitaire de 0,23 euros, permettant d'acquérir des actions au prix d'exercice de 2,60 euros.

Ces BSAR pourront être exercés à tout moment jusqu'au 16 juin 2016 inclus. Les BSAR non exercés après le 17 juin 2016 deviendront caducs. Les porteurs pourront demander le remboursement des BSAR non exercés pendant une période de 2 mois à compter de l'expiration de la période d'exercice au prix unitaire de 0,01 euro.

Le conseil d'administration du 30 septembre 2011 a constaté l'émission de 203.008 BSAR (attachés à des actions) au prix unitaire de 0,23 euros, permettant d'acquérir des actions au prix d'exercice de 2,60 euros.

Ces BSAR peuvent être exercés à tout moment à compter du 17 juin 2012 et jusqu'au 16 juin 2017 inclus. Les BSAR non exercés après le 17 juin 2017 deviendront caducs. Les porteurs pourront demander le remboursement des BSAR non exercés pendant une période de 2 mois à compter de l'expiration de la période d'exercice au prix unitaire de 0,01 euro.

#### Dettes financières

Le plan de remboursement des dettes contractées auprès d'OSEO et IAD a été renégocié courant 2010 en crédit amortissable sur une période de 24 mois :

- OSEO consolidé, reste dû au 30 juin 2012 : 7.050 Euros,
- IAD, reste dû au 30 juin 2012 : 3.872 Euros.

La prime d'aménagement du territoire, perçue pour un montant de 210.000 Euros, dans le cadre de la réalisation d'un programme démarrant en août 2008 et se terminant en juillet 2013, pourrait être restituée en cas de non respect des conditions d'embauche et de R&D.

#### Dettes sociales

La société a obtenu l'étalement du paiement de ses cotisations sociales et les échéanciers négociés avec les organismes sociaux sont respectés.

#### Inscriptions de privilège:

- privilège REUNICA RETRAITE CADRE : 31.516 Euros,
- privilège REUNI RETRAITE SALARIES : 39.364 Euros,
- privilège URSSAF: 17.301 Euros.

#### Litige prud'homal/Passif éventuel

Trois salariés ont formé un recours devant le tribunal des prud'hommes pour un montant total de 226.751 Euros

- Une affaire plaidée le 30 novembre 2011 est pendante devant le tribunal des prud'hommes,
- Deux affaires ont été jugées et les décisions sont favorables à la société mais les salariés concernés ont interjeté appel.

Disposant de moyens sérieux pour s'opposer à l'ensemble de ces demandes, aucune provision n'a été constatée dans les comptes de situation au 30 juin 2012.

#### Comptes clients

Les comptes clients ayant une faible probabilité de recouvrement ont été dépréciés à 50%, il s'agit de

- Naos pour un montant de 200 Euros,
- Xelios Suisse pour un montant de 33.520 Euros,
- Nobel pour un montant de 12.291 Euros

Les comptes clients dépréciés à 100% au 31/12/2011 pour un montant total de 248.825 Euros ont été constatés en créances irrécouvrables et la provision correspondante a été reprise.

#### Continuité d'exploitation

En l'absence de chiffre d'affaires suffisant lié à la commercialisation des produits de la société, la situation financière et la continuité d'exploitation de la société sont conditionnées aux apports financiers des associés en comptes courants, des organismes prêteurs et aux augmentations de capital.

#### Filiales et participations

Pour répondre aux besoins de développement à l'international, la société a créé la filiale "LOGIN PEOPLE INC", détenue à 100% et située aux Etats Unis dans l'état de Delaware,

La filiale "LOGIN PEOPLE INC", distributeur LOGIN PEOPLE sur le secteur des Etats Unis d'Amérique.

Selon le contrat de distribution du 18 juillet 2011, le fournisseur accorde au distributeur, la distribution des produits limitativement au sein du territoire à tout et n'importe quel acheteur, en qualité de revendeur ou intégrateur.

Au cours de l'exercice 2011, la société LOGIN PEOPLE France a facturé à sa filiale 108.120 Euros dans le cadre du contrat de distribution, 99.517 Euros au titre de management fees.

Au titre du 1<sup>er</sup> semestre 2012, la société LOGIN PEOPLE France a facturé à sa filiale 15.365 Euros au titre de management fees.

Au 30 juin 2012, les avances accordées par la société à sa filiale s'élèvent à 8.158 Euros.

#### 20.1.4 Rapport d'examen limité du Commissaire aux comptes

Aux actionnaires,

À la suite de la demande qui nous a été faite et en notre qualité de commissaire aux comptes de la société LOGIN PEOPLE SA, nous avons effectué un examen limité des comptes intermédiaires relatifs au 1er semestre 2012, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été établis sous la responsabilité de votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences limitées conduisant à une assurance, moins élevée que celle résultant d'un audit, que les comptes intermédiaires ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen de cette nature ne comprend pas tous les contrôles propres à un audit, mais se limite à mettre en œuvre des procédures analytiques et à obtenir des dirigeants et de toute personne compétente les informations que nous avons estimées nécessaires.

***Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard des règles et principes comptables français, la régularité et la sincérité des comptes intermédiaires et l'image fidèle qu'ils donnent du résultat des opérations de la période écoulée ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cette période.***

***Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans le paragraphe « Informations complémentaires » de l'annexe concernant la continuité d'exploitation.***

Fait à Sophia-Antipolis, le 1<sup>er</sup> août 2012

Le Commissaire aux comptes  
Stéphan BRUN

20.1.5 Notes complémentaires aux annexes des comptes semestriels au 30 juin 2012

**1. Flux de trésorerie**

A titre informatif, le tableau ci-dessous présente les flux de trésorerie des exercices sociaux annuels clos au 31 décembre de 2009 à 2011 :

	2009	2010	2011
<b>VARIATION DES FLUX DE TRESORERIE</b>			
<b><u>Flux de trésorerie liés à l'activité :</u></b>			
Résultat net des sociétés	-2 200 463	-2 334 444	-1 273 840
<b>Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :</b>			
- Amortissements et provisions	552 850	246 658	175 631
	0	0	0
Plus ou moins values de cession nettes impots		-39	2 391
Reprise sur Prov	-12 000	-496 343	
Marge brute d'autofinancement des sociétés	-1 659 613	-2 584 168	-1 095 818
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence			
- Variation des stocks	4 224	0	0
- Variation sur créances nettes	-124 641	-753 735	52 602
- Variation des avances et acomptes nets		11 772	-11 526
- Variation des charges constatées d'avance nettes	-9 946	-26 302	-4 011
- Variation sur dettes	606 261	459 767	160 904
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	475 898	-308 498	197 969
<b>Flux nette de trésorerie généré par l'activité</b>	<b>-1 183 715</b>	<b>-2 275 670</b>	<b>-1 293 787</b>
<b><u>Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement :</u></b>			
Acquisitions d'immobilisations	57 276	9 996	13 434
Cession d'immobilisations nettes d'impôt		400	0
Variation nette des immobilisations financières	39 680	3 699	25 554
Incidence des variations de périmètre			
<b>Flux nette de trésorerie liés aux opérations d'investisserr</b>	<b>-96 956</b>	<b>-13 295</b>	<b>-38 988</b>
<b><u>Flux de trésorerie liés aux opérations de financement :</u></b>			
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère			
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées			
Augmentation de capital en numéraire	966 353	2 449 458	1 632 794
Emissions d'emprunts	342 177	85 710	0
Remboursements d'emprunts	58 224	192 082	153 080
<b>Flux nette de trésorerie liés aux opérations de financeme</b>	<b>1 250 306</b>	<b>2 343 086</b>	<b>1 479 714</b>
<b><u>Variation de trésorerie :</u></b>			
Trésorerie d'ouverture	1 339	-29 026	25 095
Trésorerie de clôture	-29 026	25 095	172 034
Incidence des variations de cours des devises			

***Rapport des commissaires aux comptes sur le tableau de flux de trésorerie.***

Monsieur le Président,

En notre qualité de commissaire aux comptes de Login People et en réponse à votre demande, nous avons effectué un audit du « Tableau des flux » portant sur les exercices clos les 31 décembre 2009, 31 décembre 2010, et 31 décembre 2011, joint au présent rapport et établi dans le cadre du projet d'admission aux négociations sur le Marché NYSE-Alternext des actions constituant le capital social de la société.

Ce tableau des flux a été établi sous votre responsabilité. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ce tableau des flux.

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que le tableau des flux ne comporte pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant les montants et informations figurant dans le tableau des flux. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble du tableau des flux. Nous estimons que les éléments collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

A notre avis, le tableau des flux a été établi, dans tous ses aspects significatifs, conformément aux critères définis dans les notes explicatives.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le fait que le tableau des flux a été établi dans le contexte du projet d'admission aux négociations sur le Marché NYSE-Alternext des actions constituant le capital social de la société et, en conséquence, ne constitue pas des comptes complets au regard des règles et principes comptables français. Au regard de ce référentiel, seuls des comptes complets comportant un bilan, un compte de résultat avec une information comparative et une annexe peuvent présenter sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, le patrimoine et la situation financière de la société ainsi que le résultat de ses opérations.

Ce rapport est établi aux seules fins de l'admission aux négociations sur le Marché NYSE-Alternext des actions constituant le capital social de la société et ne peut être utilisée, diffusée ou citée dans un autre contexte.

Sophia-Antipolis, le 24 octobre 2012

Le Commissaire aux Comptes  
Monsieur Stéphan BRUN

## 2. Tableau de variation des capitaux propres

En K€	Capital	Prime d'émission	Réserves	Résultat de l'exercice	Report à Nouveau	Capitaux propres
<b>Situation nette au 31/12/2009</b>	<b>518 860</b>	<b>2 833 035</b>	<b>222</b>	<b>(2 200 463)</b>	<b>(1 427 730)</b>	<b>(276 076)</b>
Affectation résultat 2009	-	-	-	2 200 463	(2 200 463)	(0)
Augmentation de capital	429 892	2 019 566	-	-	-	2 449 458
Dividende	-	-	-	-	-	0
Résultat 2010	-	-	-	(2 334 444)	-	(2 334 444)
<b>Situation nette au 31/12/2010</b>	<b>948 752</b>	<b>4 852 601</b>	<b>222</b>	<b>(2 334 444)</b>	<b>(3 628 193)</b>	<b>(161 063)</b>
Affectation résultat 2010	-	-	-	2 334 444	(2 334 444)	0
Augmentation de capital	302 402	1 330 392	-	-	-	1 632 794
Dividende	-	-	-	-	-	0
Résultat 2011	-	-	-	(1 273 840)	-	(1 273 840)
<b>Situation nette au 31/12/2011</b>	<b>1 251 154</b>	<b>6 182 993</b>	<b>222</b>	<b>(1 273 840)</b>	<b>(5 962 637)</b>	<b>197 891</b>
Affectation résultat 2011	-	-	-	1 273 840	(1 273 840)	0
Augmentation de capital	72 257	434 587	-	-	-	506 844
Dividende	-	-	-	-	-	0
Résultat 30/06/2012	-	-	-	(643 867)	-	(643 867)
<b>Situation nette au 30/06/2012</b>	<b>1 323 411</b>	<b>6 617 580</b>	<b>222</b>	<b>(643 867)</b>	<b>(7 236 477)</b>	<b>60 868</b>

### **Rapport des commissaires aux comptes sur le tableau de variations des capitaux propres.**

Monsieur le Président,

En notre qualité de commissaire aux comptes de Login People et en réponse à votre demande, nous avons effectué un audit du « Tableau de variations des capitaux propres » portant sur les exercices clos les 31 décembre 2009, 31 décembre 2010, 31 décembre 2011 et la situation intermédiaire au 30 juin 2012, joint au présent rapport et établi dans le cadre du projet d'admission aux négociations sur le Marché NYSE-Alternext des actions constituant le capital social de la société.

Ce tableau de variations des capitaux propres a été établi sous votre responsabilité. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ce tableau de variations des capitaux propres.

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que le tableau de variations des capitaux propres ne comporte pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant les montants et informations figurant dans le tableau de variations des capitaux propres. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble du tableau de variations des capitaux propres. Nous estimons que les éléments collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

A notre avis, le tableau de variations des capitaux propres a été établi, dans tous ses aspects significatifs, conformément aux critères définis dans les notes explicatives.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le fait que le tableau de variations des capitaux propres a été établi dans le contexte du projet d'admission aux négociations sur le marché NYSE-Alternext des actions constituant le capital social de la société et, en conséquence, ne constitue pas des comptes complets au regard des règles et principes comptables français. Au regard de ce référentiel, seuls des comptes complets comportant un bilan, un compte de résultat avec une information comparative et une annexe peuvent présenter sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, le patrimoine et la situation financière de la société ainsi que le résultat de ses opérations.

Ce rapport est établi aux seules fins de l'admission aux négociations sur le Marché NYSE-Alternext des actions constituant le capital social de la société et ne peut être utilisée, diffusée ou citée dans un autre contexte.

Sophia-Antipolis, le 24 octobre 2012

Le Commissaire aux Comptes  
Monsieur Stéphan BRUN

### **3. Continuité d'exploitation**

Au 30 juin 2012 la Société ne dispose pas d'une trésorerie suffisante pour poursuivre son activité. Cependant, une augmentation de capital par émission de 48 875 actions nouvelles a été réalisée le 20 septembre 2012 et souscrite par la Financière d'Uzès et certains de ces fonds pour un prix unitaire par actions de 4,01€.

Par ailleurs, depuis septembre 2012, l'activité en termes de nombre de devis émis a augmenté de façon significative et la Société a enregistré ses premières commandes dès octobre 2012.

A cela, doivent être ajoutées les avancées significatives effectuées dans les phases de négociation entamées depuis le début de l'année qui permettent d'être confiant sur le respect des objectifs de la société pour l'exercice 2013.

Le principe de continuité d'exploitation sera assuré par l'augmentation de capital envisagée lors du transfert sur NYSE Alternext et la réalisation des objectifs du Business Plan présentés.

Dans le cas où la réalisation de l'augmentation de capital ne se ferait pas, la Société procéderait à une augmentation de capital réservée à investisseurs qualifiés.

Il est également à noter que le principal actionnaire de la Société, la SRL SENNAC, a toujours soutenu le projet de Login People et est prêt à réaliser de nouveaux apports en compte courant.

En conséquence de l'incertitude sur la continuité d'exploitation, l'application des principes comptables généralement admis dans un contexte normal de continuité de l'exploitation, concernant notamment l'évaluation des actifs et des passifs, pourrait s'avérer non appropriée.

### **4. Créances Clients douteuses et non dépréciées**

Au 30 juin 2012, le montant des créances douteuses de 96 919€ a fait l'objet d'une provision de 50% du montant nominal hors taxe de ces créances, soit une provision de 46 011€.

1. Le risque de perte de la créance de 478€ datant de 2010 étant quasi certain, Login People ayant été informé de la non solvabilité du débiteur ;
2. La créance de 67 041€, datant pour 60,59K€ de 2009 et pour 6,45 de 2011 a été dépréciée de 50% après que le débiteur ai refusé de régler sa créance début 2012. Login People a saisi son avocat du dossier et a retiré l'exclusivité de ce distributeur conformément au contrat liant les deux parties ;
3. La créance de 29 400€, datant de décembre 2009 a été dépréciée de 50% après que le débiteur ai refusé de régler sa créance début 2012. Login People a saisi son avocat du dossier et a retiré l'exclusivité de ce distributeur conformément au contrat liant les deux parties.

### **5. LOGIN PEOPLE INC aux USA**

La filiale américaine n'a réalisé aucun chiffre d'affaires au 30/06/2012.

### **6. Reversement de la prime d'aménagement du territoire de 210K€**

La Convention pour la Prime d'aménagement du Territoire prévoit dans son objet la création de 35 emplois créés et ce jusqu'au 31 décembre 2013. La prime pour chaque emploi en CDI représente un montant de 15 000€ soit un total de 525 000€.

Sur cette somme la Société n'a perçu que 210 000€ représentant un acompte de 40% de la somme totale, soit 14 embauches en CDI au plus tard pour le 31 décembre 2013.

Au 30 juin 2012, le nombre de postes créés s'élevait à 10 personnes représentant donc un montant de 150 000€ sur les 210 000€ perçus par Login People.

La Société n'a donc pas jugé utile de passer une provision attendant la fin de l'exercice 2012

Il était prévu pour l'exercice 2012 l'embauche de 3 personnes ce qui portait donc l'effectif à 13 personnes équivalent à un montant de 195 000€.

La Société dispose donc d'éléments suffisamment tangibles pour ne pas avoir à provisionner le différentiel de 15 000€ (1 personne), le risque de demande de remboursement étant considéré comme plutôt faible par la Société.

En effet, selon la convention signée, l'état se réserve la faculté d'exiger le remboursement du montant seulement octroyé (soit 210 000€) en cas de non respect des conditions.

Au 31 décembre 2012, lors de l'arrêté des comptes ce point fera à nouveau l'objet d'une réflexion.

Il est toutefois à noter que, compte tenu à la fois du délai du 31 décembre 2013, des perspectives d'avenir et de croissance de la Société sur l'exercice 2013, la Société estime qu'elle devrait vraisemblablement être en mesure de procéder dans ce délai à l'embauche des 14 postes pour lesquels la prime a été versée.

## **7. Traitement des frais R&D**

Conformément au Plan Comptable Général, les dépenses engagées pour la recherche ont été comptabilisées en charges lorsqu'elles ont été encourues.

Les dépenses engagées en termes de développement ont été comptabilisées à l'actif du bilan dans les comptes clos du 31/12/2006 aux 31/12/2008, et amorties sur des durées de cinq ans. Elles se rapportaient à des projets nettement individualisés, ayant des chances sérieuses de réussite technique et de rentabilité commerciale.

En raison des difficultés rencontrées au niveau technique, stratégique et commercial, il s'est avéré que certaines technologies et produits étaient abandonnés en tout ou partie tant techniquement que commercialement au cours des exercices suivants leur activation. Par ailleurs, les chances de réussite commerciale des produits s'avérant plus hypothétiques au fil des ans, les conditions comptables nécessaires à l'activation des coûts de R&D n'étaient plus respectées.

Du fait de la difficulté voire de l'impossibilité de respecter les critères demandés, les états financiers à partir de l'exercice au 31/12/2009 ont donc été arrêtés en conformité avec le plan comptable général par une inscription au compte de résultat des coûts de développement engagés.

Toutefois les coûts de R&D antérieurement activés sont maintenus à l'actif et continuent d'être amortis.

Compte tenu de la redéfinition stratégique, de la remise à plat du cœur de technologie par les équipes en place et la venue de la nouvelle Directrice technique en février 2011, une version nouvelle stable et industrialisée du serveur est sortie en fin septembre 2011.

Fin 2011, la nouvelle version n'ayant pas encore fait l'objet d'une réelle commercialisation il a été décidé de maintenir en charges les coûts de développement. Toutes les conditions n'étant pas totalement réunies (entre autre des premières ventes réalisées, la question de l'activation des coûts de R&D engagés sera posée lors de la clôture des comptes au 31/12/2012.

Les premières ventes intervenant sur Novembre 2012, la Société par mesure de prudence n'a donc pas activé les coûts de développement.

## 20.2 Comptes sociaux au 31/12/2011

### 20.2.1. Bilan

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2011 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2010 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
<b>Actif Immobilisé</b>						
Frais d'établissement						
Recherche et développement	220 047	166 135	53 912	7,11	97 887	13,72
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	42 505	42 505			3 606	0,51
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	81 365	54 902	26 463	3,40	29 347	4,11
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations	8		8	0,00		
Créances rattachées à des participations	7 552		7 552	1,00		
Autres titres immobilisés						
Prêts	46 328	28 822	17 506	2,31	17 506	2,45
Autres immobilisations financières	36 560		36 560	4,82	18 954	2,66
<b>TOTAL (I)</b>	<b>434 365</b>	<b>292 364</b>	<b>142 001</b>	<b>16,72</b>	<b>167 300</b>	<b>23,45</b>
<b>Actif circulant</b>						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes	246		246	0,03	11 772	1,65
Clients et comptes rattachés	553 381	248 825	304 556	40,15	256 149	35,90
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs					505	0,07
. Personnel						
. Organismes sociaux	44		44	0,01		
. Etat, impôts sur les bénéfices	102 662		102 662	13,54	209 623	29,38
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	23 345		23 345	3,08	25 909	3,63
. Autres	4 188		4 188	0,55	737	0,10
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement					3 003	0,42
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	172 029		172 029	22,68	25 095	3,52
Charges constatées d'avance	9 418		9 418	1,24	13 427	1,88
<b>TOTAL (II)</b>	<b>865 311</b>	<b>248 825</b>	<b>616 486</b>	<b>61,28</b>	<b>546 220</b>	<b>76,55</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion actif (V)						
<b>TOTAL ACTIF (0 à V)</b>	<b>1 299 677</b>	<b>541 189</b>	<b>758 487</b>	<b>100,00</b>	<b>713 520</b>	<b>100,00</b>

<b>PASSIF</b>	Exercice clos le 31/12/2011 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2010 (12 mois)	
<b>Capitaux propres</b>				
Capital social ou individuel ( dont versé : 1 251 154 )	1 251 154	184,95	948 752	132,97
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	6 182 993	815,17	4 852 601	680,00
Ecart de réévaluation				
Réserve légale	12	0,00	12	0,00
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	210	0,03	210	0,03
Report à nouveau	-5 962 637	-786,11	-3 628 193	-508,48
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>-1 273 840</b>	<b>-167,03</b>	<b>-2 334 444</b>	<b>-327,16</b>
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
<b>TOTAL (I)</b>	<b>197 891</b>	<b>28,00</b>	<b>-161 061</b>	<b>-22,56</b>
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
<b>TOTAL (II)</b>				
<b>Provisions pour risques et charges</b>				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
<b>TOTAL (III)</b>				
<b>Emprunts et dettes</b>				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts	171 984	22,67	274 355	38,45
. Découverts, concours bancaires				
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers			710	0,10
. Associés	4 427	0,58	54 427	7,63
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	118 585	15,83	111 208	15,50
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	85 974	11,33	91 746	12,88
. Organismes sociaux	152 438	20,10	255 874	35,88
. Etat, impôts sur les bénéfices				
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	4 819	0,64	13 332	1,87
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	15 075	1,99	27 012	3,70
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8	0,00		
Autres dettes	6 073	0,80	10 608	1,40
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	1 212	0,16	35 309	4,95
<b>TOTAL (IV)</b>	<b>560 596</b>	<b>73,91</b>	<b>874 581</b>	<b>122,57</b>
Ecart de conversion passif (V)				
<b>TOTAL PASSIF (I à V)</b>	<b>758 487</b>	<b>100,00</b>	<b>713 520</b>	<b>100,00</b>

## 20.2.2. Compte de résultat

<b>COMPTE DE RÉSULTAT</b>		Exercice clos le 31/12/2011 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2010 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%	
Ventes de marchandises	13 000		13 000	4,85	5 341	2,83	7 659	143,40	
Production vendue biens									
Production vendue services	255 125		255 125	95,15	197 890	97,37	57 235	28,92	
<b>Chiffres d'Affaires Nets</b>	<b>268 125</b>		<b>268 125</b>	<b>100,00</b>	<b>203 231</b>	<b>100,00</b>	<b>64 894</b>	<b>31,93</b>	
Production stockée									
Production immobilisée									
Subventions d'exploitation			34 988	13,05	18 136	8,92	16 852	92,92	
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges			6 021	2,25	465 589	229,09	-459 568	-98,70	
Autres produits			261	0,10	2 120	1,04	-1 859	-87,68	
<b>Total des produits d'exploitation (I)</b>			<b>309 394</b>	<b>115,39</b>	<b>689 075</b>	<b>339,06</b>	<b>-379 681</b>	<b>-55,09</b>	
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			7 279	2,71	2 499	1,23	4 780	191,28	
Variation de stock (marchandises)									
Achats de matières premières et autres approvisionnements									
Variation de stock (matières premières et autres approv.)									
Autres achats et charges externes			474 737	177,06	1 031 464	507,53	-556 727	-53,98	
Impôts, taxes et versements assimilés			22 706	8,47	29 476	14,50	-6 770	-22,96	
Salaires et traitements			694 031	258,85	1 145 562	563,67	-451 531	-39,41	
Charges sociales			303 397	113,16	348 016	171,24	-44 619	-12,81	
Dotations aux amortissements sur immobilisations			61 896	23,08	82 746	40,72	-20 850	-25,19	
Dotations aux provisions sur immobilisations									
Dotations aux provisions sur actif circulant			113 735	42,42	135 090	66,47	-21 355	-15,80	
Dotations aux provisions pour risques et charges									
Autres charges			2 660	0,99	16 228	7,99	-13 568	-83,60	
<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>			<b>1 680 441</b>	<b>626,74</b>	<b>2 791 081</b>	<b>N/S</b>	<b>-1 110 640</b>	<b>-39,78</b>	
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>			<b>-1 371 047</b>	<b>-511,34</b>	<b>-2 102 006</b>	<b>N/S</b>	<b>730 959</b>	<b>34,77</b>	
<b>Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun</b>									
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)									
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)									
Produits financiers de participations									
Produits des autres valeurs mobilières et créances									
Autres intérêts et produits assimilés									
Reprises sur provisions et transferts de charges					74 796	36,80	-74 796	-100,00	
Différences positives de change									
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement									
<b>Total des produits financiers (V)</b>					<b>74 796</b>	<b>36,80</b>	<b>-74 796</b>	<b>-100,00</b>	
Dotations financières aux amortissements et provisions					28 822	14,18	-28 822	-100,00	
Intérêts et charges assimilés	1 939		1 939	0,72	1 630	0,80	309	18,96	
Différences négatives de change									
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements									
<b>Total des charges financières (VI)</b>			<b>1 939</b>	<b>0,72</b>	<b>30 452</b>	<b>14,98</b>	<b>-28 513</b>	<b>-93,62</b>	
<b>RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)</b>			<b>-1 939</b>	<b>-0,71</b>	<b>44 344</b>	<b>21,82</b>	<b>-46 283</b>	<b>-104,36</b>	
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)</b>			<b>-1 372 986</b>	<b>-512,06</b>	<b>-2 057 662</b>	<b>N/S</b>	<b>684 676</b>	<b>33,27</b>	

<b>COMPTE DE RÉSULTAT ( suite )</b>	<b>Exercice clos le 31/12/2011 (12 mois)</b>		<b>Exercice précédent 31/12/2010 (12 mois)</b>		<b>Variation absolue (12 / 12)</b>	<b>%</b>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1 923	0,72	62 767	30,88	-60 844	-96,93
Produits exceptionnels sur opérations en capital			400	0,20	-400	-100,00
Reprises sur provisions et transferts de charges						
<b>Total des produits exceptionnels (VII)</b>	<b>1 923</b>	<b>0,72</b>	<b>63 167</b>	<b>31,08</b>	<b>-61 244</b>	<b>-96,95</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	46	0,02	549 211	270,24	-549 165	-99,98
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	5 394	2,01	361	0,18	5 033	NB
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions						
<b>Total des charges exceptionnelles (VIII)</b>	<b>5 440</b>	<b>2,03</b>	<b>549 572</b>	<b>270,42</b>	<b>-544 132</b>	<b>-99,00</b>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)</b>	<b>-3 517</b>	<b>-1,30</b>	<b>-486 405</b>	<b>-239,33</b>	<b>482 888</b>	<b>99,28</b>
Participation des salariés (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	-102 662	-38,28	-209 623	-103,14	106 961	51,03
<b>Total des Produits (I+III+V+VII)</b>	<b>311 317</b>	<b>116,11</b>	<b>827 038</b>	<b>406,94</b>	<b>-515 721</b>	<b>-62,35</b>
<b>Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>	<b>1 585 158</b>	<b>591,20</b>	<b>3 161 482</b>	<b>NB</b>	<b>-1 576 324</b>	<b>-49,85</b>
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>-1 273 840</b>	<b>-475,08</b>	<b>-2 334 444</b>	<b>NB</b>	<b>1 060 604</b>	<b>45,43</b>
	<i>Perte</i>		<i>Perte</i>			
Dont Crédit-bail mobilier	8 269	3,08	13 153	6,47	-4 884	-37,12
Dont Crédit-bail immobilier						

### *20.2.3. Annexes aux comptes sociaux au 31/12/2011*

#### **Annexes**

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2011 dont le total est de 758 487,09 euros et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de -1 273 840,38 euros, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2011 au 31/12/2011.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2010 au 31/12/2010.

#### **SOMMAIRE**

##### REGLES ET METHODES COMPTABLES

- Règles et méthodes comptables
- Changement de méthode
- Informations complémentaires pour donner une image fidèle

##### COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

- Etat des immobilisations
- Etats des amortissements
- Etat des provisions
- Etat des échéances et des dettes

Informations et commentaires sur :

- Eléments relevant de plusieurs postes du bilan
- Produits et avoirs à recevoir
- Charges à payer et avoir à établir
- Charges et produits constatés d'avance
- Ventilation du chiffre d'affaires net

##### ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

- Effectif moyen
- Liste des filiales et participations

## Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

### ***IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES***

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Frais de R&D Concessions, brevets, licences Installations et agencements divers Matériel de bureau et informatique Mobilier	<b>Linéaire 5 ans</b> <b>Linéaire 1 an</b> <b>Linéaire 5 ans</b> <b>Linéaire 5 ans</b> <b>Linéaire 10 ans</b>
---	---

### ***IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT***

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

### ***STOCKS***

Non applicable

### ***CREANCES ET DETTES***

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### ***OPERATIONS EN DEVISES***

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "écart de conversion". Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision en totalité.

### **Changements de méthode**

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec

- le P.C.G. 1999 homologué par arrêté du 22 juin 1999
- les articles L123-12 à L123-28 du Code de Commerce

Compte tenu des critères exigés par la réglementation comptable, les frais de R&D ne sont plus activés depuis le 01/01/2009. Néanmoins, les frais de R&D antérieurement activés (sur le noyau technologique) sont maintenus à l'actif et continuent d'être amortis.

### **Informations complémentaires pour donner une image fidèle**

De part les activités de recherche de la société, certains travaux sont éligibles au crédit d'impôt en faveur de la recherche.

Sur cet exercice, le montant correspondant au crédit d'impôt s'élève à 102.662 Euros.

### **Information sur le capital :**

Le conseil d'administration du 16 juin 2011 a constaté une augmentation de capital d'un montant de 177.246 Euros par émission de 287.503 actions nouvelles émises au nominal de 0,62 Euros avec une prime d'émission globale de 449.510 Euros.

Le conseil d'administration du 30 septembre 2011 a constaté une augmentation de capital d'un montant de 125.155 Euros par émission de 203.008 actions nouvelles émises au nominal de 0,62 Euros avec une prime d'émission globale de 788.381 Euros.

Le conseil d'administration du 05 janvier 2011 a constaté l'attribution gratuite aux salariés bénéficiaires des 1.300 actions gratuites achetées à cet effet (décision du conseil d'administration du 21 décembre 2010).

### **Instruments financiers**

Le conseil d'administration du 8 décembre 2008 a constaté l'émission de 79.476 BSAR (attachés à des actions) et l'émission de 203.459 BSAR autonomes au prix d'un euro, permettant d'acquérir des actions au prix d'exercice de 11,25 euros. Ces BSAR pourront être exercés à tout moment jusqu'au 31 décembre 2012 inclus. Les BSAR non exercés après le 31 décembre 2012 deviendront caducs. Les porteurs pourront demander le remboursement des BSAR non exercés pendant une période de 2 mois à compter de l'expiration de la période d'exercice au prix unitaire de 0,01 euro. Au 31 décembre 2011, 6.655 BSAR ont été exercés.

Le conseil d'administration du 16 juin 2011 a constaté l'émission de 287.503 ISAR (attachés à des actions) et l'émission de 402.175 BSAR autonomes, au prix unitaire de 0,23 euros, permettant d'acquérir des actions au prix d'exercice de 2,60 euros.

Ces BSAR pourront être exercés à tout moment jusqu'au 16 juin 2016 inclus. Les BSAR non exercés après le 17 juin 2016 deviendront caducs. Les porteurs pourront demander le remboursement des BSAR non exercés pendant une période de 2 mois à compter de l'expiration de la période d'exercice au prix unitaire de 0,01 euro.

Le conseil d'administration du 30 septembre 2011 a constaté l'émission de 203.008 BSAR (attachés à des actions) au prix unitaire de 0,23 euros, permettant d'acquérir des actions au prix d'exercice de 2,60 euros.

Ces BSAR peuvent être exercés à tout moment à compter du 17 juin 2012 et jusqu'au 16 juin 2017 inclus. Les BSAR non exercés après le 17 juin 2017 deviendront caducs. Les porteurs pourront demander le remboursement des BSAR non exercés pendant une période de 2 mois à compter de l'expiration de la période d'exercice au prix unitaire de 0,01 euro.

### **Dettes financières :**

Le plan de remboursement des dettes contractées auprès d'OSEO et IAD a été renégocié courant 2010 en crédit amortissable sur une période de 24 mois :

- OSEO consolidé, reste dû au 31 Décembre 2011: 28.200 Euros,
- IAD, reste dû au 31 Décembre 2011: 15.213 Euros.

La prime d'aménagement du territoire, perçue pour un montant de 210.000 Euros, dans le cadre de la réalisation d'un programme démarré en Août 2008 et se terminant en juillet 2013, pourrait être restituée en cas de non respect des conditions d'embauche et de R&D.

### **Dettes sociales :**

La société a obtenu l'étalement du paiement de ses cotisations sociales et les échéanciers négociés avec les organismes sociaux sont respectés.

### **Inscriptions de privilège :**

- privilège REUNICA RETRAITE CADRE : 31.516 Euros,
- privilège RETJNI RETRAITE SALARIES : 39.364 Euros,
- privilège URSSAF: 17.301 Euros.

### **Litige prudhommal/Passif éventuel :**

Trois salariés ont formé un recours devant le tribunal des prud'hommes pour un montant total de 226.751 Euros

- Une affaire plaidée le 30 novembre 2011 est pendante devant le tribunal des prud'hommes,
- Deux affaires ont été jugées et les décisions sont favorables à la société mais les salariés concernés ont interjeté appel.

Disposant de moyens sérieux pour s'opposer à l'ensemble de ces demandes, aucune provision n'a été constatée dans les comptes clos au 31 décembre 2011.

### **Comptes clients :**

Les comptes clients ayant une faible probabilité de recouvrement ont été dépréciés à 100%, il s'agit de

- Xelios Biométric pour un montant de 2.070 Euros provisionné sur l'exercice 2010,
- Bluzen Inc pour un montant de 6.020 Euros provisionné sur l'exercice 2010,
- Mobilegov Mexique pour un montant de 127.000 Euros provisionné sur l'exercice 2010,
- Mobilegov Africa pour un montant de 113.735 Euros provisionné à 100% sur l'exercice 2011,

### **Continuité d'exploitation :**

En l'absence de chiffre d'affaires suffisant lié à la commercialisation des produits de la société, la situation financière et la continuité d'exploitation de la société sont conditionnées aux apports financiers des associés en comptes courants, des organismes prêteurs et aux augmentations de capital.

### **Filiales et participations :**

Pour répondre aux besoins de développement à l'international, la société a créé la filiale "LOGIN PEOPLE INC", détenue à 100% et située aux Etats Unis dans l'état de Delaware.

La filiale « LOGIN PEOPLE INC » a vocation à être distributeur LOGIN PEOPLE sur le secteur des Etats Unis d'Amérique.

Au 31 décembre 2011, les avances accordées par la société à sa filiale s'élèvent à 7.552 Euros.

Selon le contrat de distribution du 1 juillet 2011, le fournisseur accorde au distributeur, la distribution des produits limitativement au sein du territoire à tout et n'importe quel acheteur, en qualité de revendeur ou intégrateur.

Au titre de l'exercice 2011, la société Login People France a facturé à sa filiale

- 108 120€ au titre du contrat de distribution
- 99 516,60€ au titre du contrat de management fees.

### Etat des immobilisations

	Valeur brute des immobilisations au début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluation en cours d'exercice	Acquisitions, créations, virements pst à pst
Frais d'établissement, recherche et développement			
Autres immobilisations incorporelles	42 505		
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales, agencements, constructions			
Installations techniques, matériel et outillages industriels			
Autres installations, agencements, aménagements	3 649		9 253
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier	68 464		4 181
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
<b>TOTAL</b>	<b>72 113</b>		<b>13 434</b>
Participations évaluées par équivalence			
Autres participations			7 560
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	65 282		17 994
<b>TOTAL</b>	<b>65 282</b>		<b>25 554</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>179 900</b>		<b>38 988</b>

	Diminutions		Valeur brute immob. à fin exercice	Réev. Lég. Val. Origine à fin exercice
	Par virement de pst à pst	Par cession ou mise HS		
Frais d'établissement, recherche et développement			220 047	220 047
Autres immobilisations incorporelles			42 505	262 552
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements, constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres installations, agencements, aménagements		3 649	9 253	9 253
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier		533	72 112	72 112
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>TOTAL</b>		<b>4 182</b>	<b>81 365</b>	<b>81 365</b>
Participations évaluées par équivalence				
Autres participations			7 560	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières		387	82 888	36 560
<b>TOTAL</b>		<b>387</b>	<b>90 449</b>	<b>36 560</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>4 569</b>	<b>434 365</b>	<b>600 524</b>

### Etat des amortissements

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Eléments sortis reprises	Fin exercice
Frais d'établissement, recherche	122 160	43 975		166 135
Autres immobilisations incorporelles	38 899	3 606		42 505
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Installations générales, agencements divers	1 463	871	1 645	689
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier	41 302	13 444	533	54 213
Emballages récupérables et divers				
<b>TOTAL</b>	<b>42 765</b>	<b>14 315</b>	<b>2 178</b>	<b>54 902</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>203 825</b>	<b>61 896</b>	<b>2 178</b>	<b>263 542</b>

	Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice			Mouvements affectant la provision pour amort. dérog.	
	Linéaire	Dégressif	Exception.	Dotations	Reprises
Frais d'établissement, recherche	43 975				
Autres immobilisations incorporelles	3 606				
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales, agencements constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Installations générales, agencements divers	871				
Matériel de transport					
Matériel de bureau, informatique, mobilier	13 444				
Emballages récupérables et divers					
<b>TOTAL</b>	<b>14 315</b>				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>61 896</b>				

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net début	Augmentation	Dotations aux amort.	Montant net à la fin
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement obligations				

### Etat des provisions

PROVISIONS	Début exercice	Augmentations dotations	Diminutions Reprises	Fin exercice
Pour reconstitution gisements Pour investissement Pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30% Pour implantations à l'étranger avant le 1.1.92 Pour implantations à l'étranger après le 1.1.92 Pour prêts d'installation Autres provisions réglementées				
<b>TOTAL Provisions réglementées</b>				
Pour litiges Pour garanties données clients Pour pertes sur marchés à terme Pour amendes et pénalités Pour pertes de change Pour pensions et obligations Pour impôts Pour renouvellement immobilisations Pour grosses réparations Pour charges sur congés payés Autres provisions				
<b>TOTAL Provisions</b>				
Sur immobilisations incorporelles Sur immobilisations corporelles Sur titres mis en équivalence Sur titres de participation Sur autres immobilisations financières	28 822			28 822
Sur stocks et en-cours Sur comptes clients Autres dépréciations	135 090	113 735		248 825
<b>TOTAL Dépréciations</b>	<b>163 912</b>	<b>113 735</b>		<b>277 647</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>163 912</b>	<b>113 735</b>		<b>277 647</b>
Dont dotations et reprises : - d'exploitation - financières - exceptionnelles		113 735		

Titres mis en équivalence : montant dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1-5e CGI.

**Etat des échéances des créances et des dettes**

<b>ETAT DES CREANCES</b>	<b>Montant brut</b>	<b>Un an au plus</b>	<b>Plus d'un an</b>
Créances rattachées à des participations	7 552		7 552
Prêts	46 328		46 328
Autres immobilisations financières	36 560		36 560
Clients douteux ou litigieux	345 744	345 744	
Autres créances clients	207 636	207 636	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale, autres organismes sociaux	44	44	
Etat et autres collectivités publiques :			
- Impôts sur les bénéfices	102 662	102 662	
- T.V.A	23 345	23 345	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés			
- Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	4 186	4 186	
Charges constatées d'avance	9 418	9 418	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>783 477</b>	<b>693 036</b>	<b>90 441</b>
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

<b>ETAT DES DETTES</b>	<b>Montant brut</b>	<b>A un an au plus</b>	<b>Plus 1 an 5 ans au plus</b>	<b>A plus de 5 ans</b>
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits :				
- à 1 an maximum				
- plus d'un an	171 984	69 127	102 857	
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	118 585	118 585		
Personnel et comptes rattachés	85 974	85 974		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	152 438	152 438		
Etat et autres collectivités publiques :				
- Impôts sur les bénéfices				
- T.V.A	4 819	4 819		
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes	15 075	15 075		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8	8		
Groupe et associés	4 427	4 427		
Autres dettes	6 073	6 073		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	1 212	1 212		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>560 596</b>	<b>457 739</b>	<b>102 857</b>	
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice	102 370			
Emprunts et dettes contractés auprès des associés	4 426			

### Éléments relevant de plusieurs postes du bilan

(entreprises liées ou avec lesquelles la société a un lien de participation)

	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes et créances représentées par des effets de commerce
	Liées	avec lesquelles la société a un lien de participation	
Capital souscrit non appelé			
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles			
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles			
Participations	8		
Créances rattachées à des participations	7 552		
Prêts			
Autres titres immobilisés			
Autres immobilisations financières			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances clients et comptes rattachés			
Autres créances			
Capital souscrit et appelé non versé			
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Produits de participation			
Autres produits financiers			
Charges financières			

### Produits et avoirs à recevoir

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
<b>CREANCES</b>	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances (dont avoirs à recevoir :                    )	4 186
<b>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</b>	
<b>DISPONIBILITES</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>4 186</b>

### Charges à payer et avoirs à établir

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	20 916
Dettes fiscales et sociales	49 570
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes (dont avoirs à établir :            )	
<b>TOTAL</b>	<b>70 486</b>

### Charges et produits constatés d'avance

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	9 418	1 212
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
<b>TOTAL</b>	<b>9 418</b>	<b>1 212</b>

Commentaires :

### Composition du capital social

	Nombre	Valeur nominale
Actions / parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	1 538 928	0,62
Actions / parts sociales émises pendant l'exercice	490 511	0,62
Actions / parts sociales remboursées pendant l'exercice		
Actions / parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	2 029 439	0,62

Commentaires :

16 juin 2011 augmentation de capital par émission de 287.503 actions nouvelles au nominal de 0,62 Euros,  
30 septembre 2011 augmentation de capital par émission de 203.008 actions nouvelles au nominal de 0,62 Euros.

### Ventilation du chiffre d'affaires net

Répartition par secteur d'activité	Montant
Ventes de marchandises	13 000
Ventes de produits finis	
Prestations de services	255 125
<b>TOTAL</b>	<b>268 125</b>

Répartition par marché géographique	Montant
France	52 495
Etranger	215 630
<b>TOTAL</b>	<b>268 125</b>

### Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres	11	
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés		
Ouvriers		
<b>TOTAL</b>	<b>11</b>	

Commentaires :

**Tableau des filiales et participations**

<b>Filiales et participations</b>	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex
<b>A – Renseignements détaillés concernant les filiales &amp; participations</b>										
<i>- Filiales (plus de 50% du capital détenu)</i>										
LOGIN PEOPLE INC	8		100	8	8	7 552				
<i>Participations (10 à 50 % du capital détenu)</i>										
<b>B – Renseignements globaux concernant les autres filiales &amp; participations</b>										
<i>- Filiales non reprises en A:</i>										
a) Françaises										
b) Etrangères										
<i>- Participations non reprises en A:</i>										
a) Françaises										
b) Etrangères										

Observations complémentaires

## *20.2.4. Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels*

Mesdames, Messieurs, les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 5 août 2006, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011 sur :

Le contrôle des comptes annuels de la société LOGIN PEOPLE S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport, la justification de nos appréciations les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### **I – Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à vérifier, par sondage ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnant une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point concernant les conditions dans lesquelles le principe de continuité d'exploitation a été apprécié, exposé dans la note « Règles et méthodes comptables – informations complémentaires » de l'annexe.

### **II – Justification de nos appréciations**

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et des informations fournies dans les notes de l'annexe, notamment pour ce qui concerne la continuité d'exploitation, l'évaluation des créances clients, les informations sur les variations de capital et avec les parties liées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### **III – Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Sophia-Antipolis, le 8 juin 2012

Le Commissaire aux Comptes  
Expertise & Audit International  
Stéphane BRUN

## *20.2.5. Notes complémentaires aux annexes*

### **1. Continuité d'exploitation**

Au 31 décembre 2012 la Société ne dispose pas d'une trésorerie suffisante pour poursuivre son activité. Cependant, plusieurs augmentations de capital ont été réalisées pour un montant supérieur à 500K€ entre lors du premier semestre 2012.

Le principe de continuité d'exploitation sera assuré par l'augmentation de capital envisagée lors du transfert sur NYSE Alternext et la réalisation des objectifs du Business Plan présentés.

Dans le cas où la réalisation de l'augmentation de capital ne se ferait pas, la Société procéderait à une augmentation de capital réservée à investisseurs qualifiés.

Il est également à noter que le principal actionnaire de la Société, la SRL SENNAC, a toujours soutenu le projet de Login People et est prêt à réaliser de nouveaux apports en compte courant.

En conséquence de l'incertitude sur la continuité d'exploitation, l'application des principes comptables généralement admis dans un contexte normal de continuité de l'exploitation, concernant notamment l'évaluation des actifs et des passifs, pourrait s'avérer non appropriée.

### **2. Créances Clients douteuses et non dépréciées**

Au 31 décembre 2011 le montant des créances douteuses dépréciées était de 248 825€ entièrement provisionné.

Le montant des créances douteuses non dépréciées s'élevait à 96 919€ :

4. une créance de 478€ datant de 2010 non provisionnée la société étant en attente de son règlement et du fait de son caractère non significatif ;
5. Une créance de 67 041€, datant pour 60,59K€ de 2009 et pour 6,45 de 2011, relative à un contrat de distribution exclusif. Les relations commerciales avec le distributeur étant maintenues et les parties étant convenu d'un règlement de la totalité de la créance postérieurement à l'arrêté des comptes, cette créance a été portée en créance douteuse au regard de son antériorité mais non provisionnée ;
6. Une créance de 29 400€, datant de décembre 2009, relative à un contrat de distribution exclusif. Les relations commerciales avec le distributeur étant maintenues et les parties étant convenu d'un règlement de la totalité de la créance postérieurement à l'arrêté des comptes, cette créance a été portée en créance douteuse au regard de son antériorité mais non provisionnée.

### **3. LOGIN PEOPLE INC aux USA**

La filiale américaine n'a réalisé aucun chiffre d'affaires au 31/12/2011.

### **4. Dettes financières : Reversement de la prime d'aménagement du territoire de 210K€**

La Convention pour la Prime d'aménagement du Territoire prévoit dans son objet la création de 35 emplois créés et ce jusqu'au 31 décembre 2013. La prime pour chaque emploi en CDI représente un montant de 15 000€ soit un total de 525 000€.

Sur cette somme la Société n'a perçu que 210 000€ représentant un acompte de 40% de la somme totale, soit 14 embauches en CDI au plus tard pour le 31 décembre 2013.

Au 31 décembre 2011, le nombre de postes créés s'élevait à 10 personnes représentant donc un montant de 150 000€ sur les 210 000€ perçus par Login People.

La Société n'a donc pas jugé utile de passer une provision attendant la fin de l'exercice 2012.

Il était prévu pour l'exercice 2012 l'embauche de 3 personnes ce qui portait donc l'effectif à 13 personnes équivalent à un montant de 195 000€.

La Société dispose donc d'éléments suffisamment tangibles pour ne pas avoir à provisionner le différentiel de 15 000€ (1 personne), le risque de demande de remboursement étant considéré comme plutôt faible par la Société.

En effet selon la convention signée, l'état se réserve la faculté d'exiger le remboursement du montant seulement octroyé (soit 210 000€) en cas de non respect des conditions.

Au 31 décembre 2012, lors de l'arrêté des comptes ce point fera à nouveau l'objet d'une réflexion.

Il est toutefois à noter que, compte tenu à la fois du délai du 31 décembre 2013, des perspectives d'avenir et de croissance de la Société sur l'exercice 2013, la Société estime qu'elle devrait vraisemblablement être en mesure de procéder dans ce délai à l'embauche des 14 postes pour lesquels la prime a été versée.

La Société dispose donc d'éléments suffisamment tangibles pour ne pas avoir à provisionner le différentiel de 15 000€ (1 personne), le risque de demande de remboursement étant considéré comme plutôt faible par la Société.

#### **5. Traitement des frais R&D**

Conformément au Plan Comptable Général, les dépenses engagées pour la recherche ont été comptabilisées en charges lorsqu'elles ont été encourues.

Les dépenses engagées en termes de développement ont été comptabilisées à l'actif du bilan dans les comptes clos du 31/12/2006 aux 31/12/2008, et amorties sur des durées de cinq ans. Elles se rapportaient à des projets nettement individualisés, ayant des chances sérieuses de réussite technique et de rentabilité commerciale.

En raison des difficultés rencontrées au niveau technique, stratégique et commercial, il s'est avéré que certaines technologies et produits étaient abandonnés en tout ou partie tant techniquement que commercialement au cours des exercices suivants leur activation. Par ailleurs, les chances de réussite commerciale des produits s'avérant plus hypothétiques au fil des ans, les conditions comptables nécessaires à l'activation des coûts de R&D n'étaient plus respectées.

Du fait de la difficulté voire de l'impossibilité de respecter les critères demandés, les états financiers à partir de l'exercice au 31/12/2009 ont donc été arrêtés en conformité avec le plan comptable général par une inscription au compte de résultat des coûts de développement engagés.

Toutefois les coûts de R&D antérieurement activés sont maintenus à l'actif et continuent d'être amortis.

Compte tenu de la redéfinition stratégique, de la remise à plat du cœur de technologie par les équipes en place et la venue de la nouvelle Directrice technique en février 2011, une version nouvelle stable et industrialisée du serveur est sortie en fin septembre 2011.

Fin 2011, la nouvelle version n'ayant pas encore fait l'objet d'une réelle commercialisation il a été décidé de maintenir en charges les coûts de développement. Toutes les conditions n'étant pas totalement réunies (entre autre des premières ventes réalisées), la question de l'activation des coûts de R&D engagés sera posée lors de la clôture des comptes au 31/12/2012.

## 20.3 Comptes sociaux annuels au 31/12/2010

### 20.3.1 Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2010 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2009 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net		
Capital souscrit non appelé (0)						
<i>Actif immobilisé</i>						
Frais d'établissement						
Recherche et développement	220 047	122 160	97 887	141 896	- 44 009	
Concessions, brevets, droits similaires	42 505	38 899	3 606	17 288	- 13 682	
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel et outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	72 113	42 765	29 347	44 768	- 15 421	
Immobilisations en cours						
Avances et acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts	46 328	28 822	17 506	30 000	- 12 494	
Autres immobilisations financières	18 954		18 954	31 582	- 12 628	
<b>TOTAL (I)</b>	<b>399 947</b>	<b>232 647</b>	<b>167 300</b>	<b>265 534</b>	<b>- 98 234</b>	
<i>Actif circulant</i>						
Matières premières, approvisionnements						
En-cours de production de biens						
En-cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances et acomptes versés sur commandes	11 772		11 772		11 772	
Clients et comptes rattachés	391 239	135 090	256 149	477 467	- 221 318	
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	505		505	7 010	- 6 505	
. Personnel				21 758	- 21 758	
. Organismes sociaux				24 308	- 24 308	
. Etat, impôts sur les bénéfices	209 623		209 623	232 813	- 23 190	
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	25 909		25 909	59 474	- 33 565	
. Autres	737		737	65 578	- 64 841	
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement	3 003		3 003		3 003	
Disponibilités	25 095		25 095	1 695	23 400	
Charges constatées d'avance	13 427		13 427	39 729	- 26 302	
<b>TOTAL (II)</b>	<b>681 310</b>	<b>135 090</b>	<b>546 220</b>	<b>929 831</b>	<b>- 383 611</b>	
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecarts de conversion actif (V)						
<b>TOTAL ACTIF (0 à V)</b>	<b>1 081 257</b>	<b>367 737</b>	<b>713 520</b>	<b>1 195 365</b>	<b>- 481 845</b>	

<b>PASSIF</b>	Exercice clos le <b>31/12/2010</b> (12 mois)	Exercice précédent <b>31/12/2009</b> (12 mois)	<b>Variation</b>
<b>Capitaux Propres</b>			
Capital social ou individuel (dont versé : 948 752 Euros)	948 752	518 860	429 892
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	4 852 601	2 833 035	2 019 566
Ecarts de réévaluation			
Réserve légale	12	12	
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves	210	210	
Report à nouveau	-3 628 193	-1 427 730	-2 200 463
Résultat de l'exercice	-2 334 444	-2 200 463	- 133 981
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
<b>TOTAL (I)</b>	<b>-161 061</b>	<b>-276 076</b>	<b>115 015</b>
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
<b>TOTAL (II)</b>			
<b>Provisions pour risques et charges</b>			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
<b>TOTAL (III)</b>			
<b>Emprunts et dettes</b>			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts	274 355	273 688	667
. Découverts, concours bancaires		30 721	- 30 721
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers	710	3 000	- 2 290
. Associés	54 427	159 177	- 104 750
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	111 208	328 124	- 216 916
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	91 746	177 214	- 85 468
. Organismes sociaux	255 874	308 783	- 52 909
. Etat, impôts sur les bénéfices			
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	13 332	41 687	- 28 355
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	27 012	27 653	- 641
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	10 608	121 395	- 110 787
Produits constatés d'avance	35 309		35 309
<b>TOTAL (IV)</b>	<b>874 581</b>	<b>1 471 441</b>	<b>- 596 860</b>
Ecart de conversion passif (V)			
<b>TOTAL PASSIF (I à V)</b>	<b>713 520</b>	<b>1 195 365</b>	<b>- 481 845</b>

### 20.3.2 Compte de résultat

	Exercice clos le 31/12/2010 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2009 (12 mois)	Variation	%
	France	Exportations	Total	Total		
Ventes de marchandises	5 341		5 341	590	4 751	805,25
Production vendue biens						
Production vendue services	197 890		197 890	784 932	- 587 042	-74,79
<b>Chiffres d'affaires Nets</b>	<b>203 231</b>		<b>203 231</b>	<b>785 522</b>	<b>- 582 291</b>	<b>-74,13</b>
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation reçues			18 136	80 328	- 62 192	-77,42
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges			465 589	14 785	450 804	N/S
Autres produits			2 120	652	1 468	225,15
<b>Total des produits d'exploitation</b>			<b>689 075</b>	<b>881 287</b>	<b>- 192 212</b>	<b>-21,81</b>
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			2 499		2 499	N/S
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements				27 522	- 27 522	-100
Variation de stock matières premières et autres approvisionnements				4 224	- 4 224	-100
Autres achats et charges externes			1 031 464	1 069 972	- 38 508	-3,60
Impôts, taxes et versements assimilés			29 476	25 913	3 563	13,75
Salaires et traitements			1 145 562	1 220 246	- 74 684	-6,12
Charges sociales			348 016	386 335	- 38 319	-9,92
Dotations aux amortissements sur immobilisations			82 746	72 007	10 739	14,91
Dotations aux provisions sur immobilisations						
Dotations aux provisions sur actif circulant			135 090	480 843	- 345 753	-71,91
Dotations aux provisions pour risques et charges						
Autres charges			16 228	1 231	14 997	N/S
<b>Total des charges d'exploitation</b>			<b>2 791 081</b>	<b>3 288 292</b>	<b>- 497 211</b>	<b>-15,12</b>
<b>RESULTAT EXPLOITATION</b>			<b>-2 102 006</b>	<b>-2 407 006</b>	<b>305 000</b>	<b>12,67</b>
Bénéfice attribué ou perte transférée						
Perte supportée ou bénéfice transféré						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières						
Autres intérêts et produits assimilés						
Reprises sur provisions et transferts de charges			74 796	12 000	62 796	523,30
Différences positives de change				1 540	- 1 540	-100
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
<b>Total des produits financiers</b>			<b>74 796</b>	<b>13 540</b>	<b>61 256</b>	<b>452,41</b>
Dotations financières aux amortissements et provisions			28 822		28 822	N/S
Intérêts et charges assimilées			1 630	4 308	- 2 678	-62,16
Différences négatives de change				242	- 242	-100
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement						
<b>Total des charges financières</b>			<b>30 452</b>	<b>4 550</b>	<b>25 902</b>	<b>569,27</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>			<b>44 344</b>	<b>8 991</b>	<b>35 353</b>	<b>393,20</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT</b>			<b>-2 057 662</b>	<b>-2 398 015</b>	<b>340 353</b>	<b>14,19</b>

	Exercice clos le 31/12/2010 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2009 (12 mois)	Variation	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	62 767	1 296	61 471	N/S
Produits exceptionnels sur opérations en capital	400		400	N/S
Reprises sur provisions et transferts de charges				
<b>Total des produits exceptionnels</b>	<b>63 167</b>	<b>1 296</b>	<b>61 871</b>	<b>N/S</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	549 211	36 556	512 655	N/S
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	361	1	360	N/S
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
<b>Total des charges exceptionnelles</b>	<b>549 572</b>	<b>36 557</b>	<b>513 015</b>	<b>N/S</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>-486 405</b>	<b>-35 260</b>	<b>- 451 145</b>	<b>N/S</b>
Participation des salariés				
Impôts sur les bénéfices	-209 623	-232 813	23 190	9,96
<b>Total des Produits</b>	<b>827 038</b>	<b>896 123</b>	<b>- 69 085</b>	<b>-7,71</b>
<b>Total des charges</b>	<b>3 161 482</b>	<b>3 096 586</b>	<b>64 896</b>	<b>2,10</b>
<b>RESULTAT NET</b>	<b>-2 334 444</b>	<b>-2 200 463</b>	<b>- 133 981</b>	<b>6,09</b>
Dont Crédit-bail mobilier	13 153	13 153		0,00
Dont Crédit-bail immobilier				

### 20.3.3 Annexes aux comptes sociaux au 31/12/2010

## Annexes légales

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2010 dont le total est de 713 520,10 euros et au compte de résultat de l'exercice dégagant un résultat de -2 334 443,92 euros, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2010 au 31/12/2010.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2009 au 31/12/2009.

## SOMMAIRE

### REGLES ET METHODES COMPTABLES

- Règles et méthodes comptables
- Changements de méthode
- Informations complémentaires pour donner une image fidèle

### COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

- Etat des immobilisations
- Etat des amortissements
- Etat des provisions
- Etat des échéances des créances et des dettes

Informations et commentaires sur :

- Produits et avoirs à recevoir
- Charges à payer et avoirs à établir
- Charges et produits constatés d'avance
- Composition du capital social
- Ventilation du chiffre d'affaires net

### ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

- Crédit-bail mobilier

## Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

### **IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Frais de R&D Concessions, brevets, licences Installations et agencements divers Matériel de bureau et informatique Mobilier	linéaire 5 ans linéaire 1 an linéaire 5 ans linéaire 5 ans linéaire 10 ans
---	--

### **IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT**

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

### **STOCKS**

Non applicable

### **CREANCES ET DETTES**

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### **OPERATIONS EN DEVISES**

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "écart de conversion". Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision en totalité.

### **Changements de méthode**

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le P.C.G. 1999 homologué par arrêté du 22 juin 1999
- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce

Compte tenu des critères exigés par la réglementation comptable, les frais de R&D ne sont plus activés depuis le 01/01/2009. Néanmoins, les frais de R&D antérieurement activés (sur le noyau technologique) sont maintenus à l'actif et continuent d'être amortis.

### **Informations complémentaires pour donner une image fidèle**

#### **Statut fiscal et social particulier :**

La société bénéficie sur cet exercice du statut de jeune entreprise innovante (art 44 du CGI - sexies A).

#### **Crédit impôt recherche :**

De part les activités de recherche de la société, certains travaux sont éligibles au crédit d'impôt en faveur de la recherche.

Sur cet exercice, le montant correspondant au crédit d'impôt s'élève à 209.623 Euros.

#### **Information sur le capital :**

Le conseil d'administration du 24 mars 2010 a constaté une augmentation de capital d'un montant de 83 953 euros par émission de 136 176 actions nouvelles émises au nominal de 0.62 avec une prime d'émission globale de 460 751 euros.

Le conseil d'administration du 28 mai 2010 a constaté une augmentation de capital d'un montant de 176.858 Euros par émission de 286.874 actions nouvelles émises au nominal de 0,62 Euros avec une prime d'émission globale de 970.638 Euros,

Le conseil d'administration du 15 novembre 2010 a constaté une augmentation de capital d'un montant de 164 978 Euros par émission de 267.604 actions nouvelles émises au nominal de 0,62 Euros avec une prime d'émission globale de 517.412 Euros, et la réalisation de 6.655 BSAR donnant droit à 6.655 actions nouvelles au nominal de 0,62 Euros avec une prime d'émission globale de 70.766 Euros.

#### **Instruments financiers :**

Le conseil d'administration du 25 août 2008 a procédé à l'émission de 79.476 ABSAR (attachés à des actions) au prix unitaire d'un euro. Le CA du 8 décembre 2008 a procédé à l'émission de 203.459 BSAR autonomes au prix unitaire d'un euro, permettant d'acquérir des actions au prix d'exercice de 11,25 euros. Au 31 décembre 2010, 6.655 BSAR ont été exercés.

Le conseil d'administration du 22 décembre 2008 a décidé de l'attribution de 15.200 actions gratuites au profit de certains salariés cadres dirigeants, définitive au terme d'une période d'acquisition de deux ans. A ce titre, la société a procédé le 22 décembre 2010 à un premier rachat de 1.300 de ses propres titres en vue d'un plan d'attribution gratuite aux salariés.

Les droits à souscrire de 65.106 actions gratuites et les 30.094 BSAR attribués sous conditions par le conseil d'administration du 2 juillet 2010 à deux salariés ne sont plus effectifs en raison de leur départ de la société.

#### **Dettes financières :**

Le plan de remboursement des dettes contractées auprès d'OSEO et IAD ont été renégociées en crédit amortissable sur une période de 24 mois :

- OSEO consolidé, reste du au 31/12/2010 : 70.500 Euros

- IAD, reste du au 31/12/2010 : 36.712 Euros

La prime d'aménagement du territoire obtenue en octobre 2010 (525.000 Euros) et perçue pour un montant de 210.000 Euros pourrait être restituée en cas de non respect des conditions d'embauche et de R&D.

#### **Comptes clients :**

Les comptes clients ayant une faible probabilité de recouvrement ont été dépréciés à 100%, il s'agit de :

- Xelios Biometrics pour un montant de 2.070 Euros,
- Bluzen Inc pour un montant de 6.020 Euros,
- Mobilegov Mexique pour un montant de 127.000 Euros.

#### **Compte courant et créances client MOBILEGOV LTD :**

Le contrat de distribution conclu avec MOBILEGOV LTD a été résilié par anticipation en date du 07 septembre 2010 compte tenu de l'absence de résultats commerciaux du distributeur.

Un protocole d'accord transactionnel a été conclu dont les effets sont les suivants :

- Le distributeur restitue les produits en stock et MOBILEGOV procède à l'annulation de la facture correspondant au produit restitué d'un montant de 450.000 Euros,
- Le distributeur verse une indemnité transactionnelle d'un montant de 43.953 Euros, équivalent aux paiements partiels déjà effectués.

La provision pour dépréciation d'un montant de 406.047 Euros constatée l'année précédente a été reprise.

Du fait de la cessation d'activité, de la liquidation et de la radiation définitive de la Société MOBILEGOV LTD, les avances de trésorerie concédées par MOBILEGOV FRANCE, pour un montant total de 74.796 Euros, sont devenues irrécupérables et ont été constatées en charges exceptionnelles.

La provision pour dépréciation (100%) enregistrée l'année précédente a été reprise.

#### **Dettes sociales :**

La société a obtenu l'étalement du paiement de ses cotisations sociales et les échéanciers négociés avec les organismes sociaux sont respectés.

#### **Inscriptions de privilèges :**

- privilège REUNI RETRAITE CADRES : 31.516 Euros,
- privilège REUNI RETRAITE SALARIES : 39.364 Euros,
- privilège URSSAF : 17.301 Euros.

#### **Litige prud'homal/Passif éventuel :**

Deux salariés ont formé un recours devant le tribunal des Prud'hommes pour un montant total de 73.820 Euros.

Disposant de moyens sérieux pour s'opposer à l'ensemble de ces demandes, la société MOBILEGOV a sollicité le rejet de l'intégralité des prétentions des salariés.

En conséquence, aucune provision n'a été comptabilisée dans les comptes clos au 31 décembre 2010.

#### **Continuité d'exploitation :**

En l'absence d'un chiffre d'affaires suffisant lié à la commercialisation des produits de la société, la situation financière et la continuité d'exploitation de MOBILEGOV sont conditionnées aux apports financiers des associés en comptes courants, des augmentations de capital et des organismes prêteurs.

#### **Evènements post-clôture :**

La Société a changé la dénomination sociale MOBILEGOV FRANCE par LOGIN PEOPLE à compter du 12/01/2011.

#### **Effectifs de la société :**

La société a pris sur l'exercice 2010, des mesures de réductions significatives de ses coûts salariaux par la mise en place de licenciements économiques.

Effectifs	Au 31/12/2009	Au 31/12/2010	variation	Dont licenciements économiques
Etam	19	7	- 12	- 5
Cadre	11	6	- 5	- 1
Total	30	13	- 17	- 6

### Etat des immobilisations

	Augmentations		
	Valeur brute des immobilisations au début d'exercice	Réévaluation en cours d'exercice	Acquisitions, créations, virements pst à pst
Frais d'établissement, recherche et développement	220 047		
Autres immobilisations incorporelles	34 879		7 626
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales, agencements, constructions			
Installations techniques, matériel et outillages industriels			
Autres installations, agencements, aménagements	3 649		
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier	66 888		2 370
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
<b>TOTAL</b>	<b>70 537</b>		<b>2 370</b>
Participations évaluées par équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	61 582		17 228
<b>TOTAL</b>	<b>61 582</b>		<b>17 228</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>387 045</b>		<b>27 223</b>

	Diminutions		Valeur brute immob. à fin exercice	Réév. Lég. Val. Origine à fin exercice
	Par virement de pst à pst	Par cession ou mise HS		
Frais d'établissement, recherche et développement			220 047	
Autres immobilisations incorporelles			42 505	
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements, constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres installations, agencements, aménagements			3 649	
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier		794	68 464	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>TOTAL</b>		<b>794</b>	<b>72 113</b>	
Participations évaluées par équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières		13 529	65 282	
<b>TOTAL</b>		<b>13 529</b>	<b>65 282</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>14 323</b>	<b>399 947</b>	

#### Etat des amortissements

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Eléments sortis reprises	Fin exercice
Frais d'établissement, recherche	78 151	44 009		122 160
Autres immobilisations incorporelles	17 591	21 308		38 899
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Installations générales, agencements divers	733	730		1 463
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier	25 036	16 700	433	41 302
Emballages récupérables et divers				
<b>TOTAL</b>	<b>25 769</b>	<b>17 429</b>	<b>433</b>	<b>42 765</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>121 511</b>	<b>82 746</b>	<b>433</b>	<b>203 825</b>

	Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice			Mouvements affectant la provision pour amort. dérog.	
	Linéaire	Dégressif	Exception.	Dotations	Reprises
Frais d'établissement, recherche	44 009				
Autres immobilisations incorporelles	21 308				
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales, agencements constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Installations générales, agencements divers	730				
Matériel de transport					
Matériel de bureau, informatique, mobilier	16 700				
Emballages récupérables et divers					
<b>TOTAL</b>	<b>17 429</b>				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>82 746</b>				

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net début	Augmentation	Dotations aux amort.	Montant net à la fin
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement obligations				

### Etat des provisions

PROVISIONS	Début exercice	Augmentations dotations	Diminutions Reprises	Fin exercice
Pour reconstitution gisements				
Pour investissement				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30%				
Pour implantations à l'étranger avant le 1.1.92				
Pour implantations à l'étranger après le 1.1.92				
Pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
<b>TOTAL Provisions réglementées</b>				
Pour litiges				
Pour garanties données clients				
Pour pertes sur marchés à terme				
Pour amendes et pénalités				
Pour pertes de change				
Pour pensions et obligations				
Pour impôts				
Pour renouvellement immobilisations				
Pour grosses réparations				
Pour charges sur congés payés				
Autres provisions				
<b>TOTAL Provisions</b>				
Sur immobilisations incorporelles				
Sur immobilisations corporelles				
Sur titres mis en équivalence				
Sur titres de participation				
Sur autres immobilisations financières		28 822		28 822
Sur stocks et en-cours				
Sur comptes clients	421 547	135 090	421 547	135 090
Autres dépréciations	74 796		74 796	
<b>TOTAL Dépréciations</b>	<b>496 343</b>	<b>163 912</b>	<b>496 343</b>	<b>163 912</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>496 343</b>	<b>163 912</b>	<b>496 343</b>	<b>163 912</b>
Dont dotations et reprises :				
- d'exploitation		135 090	496 343	
- financières		28 822		
- exceptionnelles				

Titres mis en équivalence : montant dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1-5° CGI.

**Etat des échéances des créances et des dettes**

<b>ETAT DES CREANCES</b>	<b>Montant brut</b>	<b>Un an au plus</b>	<b>Plus d'un an</b>	
Créances rattachées à des participations				
Prêts	46 328			46 328
Autres immobilisations financières	18 954			18 954
Clients douteux ou litigieux	135 090	135 090		
Autres créances clients	256 149	256 149		
Créances représentatives de titres prêtés				
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale, autres organismes sociaux				
Etat et autres collectivités publiques :				
- Impôts sur les bénéfiques	209 623	209 623		
- T.V.A	25 909	25 909		
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés				
- Divers	737	737		
Groupe et associés				
Débiteurs divers	505	505		
Charges constatées d'avance	13 427	13 427		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>706 722</b>	<b>641 440</b>		<b>65 282</b>
Montant des prêts accordés dans l'exercice	17 228			
Remboursements des prêts dans l'exercice	900			
Prêts et avances consentis aux associés				
<b>ETAT DES DETTES</b>	<b>Montant brut</b>	<b>A un an au plus</b>	<b>Plus 1 an 5 ans au plus</b>	<b>A plus de 5 ans</b>
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits :				
- à 1 an maximum				
- plus d'un an	274 355	63 799	210 556	
Emprunts et dettes financières divers	710	710		
Fournisseurs et comptes rattachés	111 208	111 208		
Personnel et comptes rattachés	91 746	91 746		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	255 874	255 874		
Etat et autres collectivités publiques :				
- Impôts sur les bénéfiques				
- T.V.A	13 332	13 332		
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes	27 012	27 012		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	54 427	54 427		
Autres dettes	10 608	10 608		
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	35 309	35 309		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>874 581</b>	<b>664 025</b>	<b>210 556</b>	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	45 220			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	44 009			
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				

### Produits et avoirs à recevoir

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
<b>CREANCES</b>	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances (dont avoirs à recevoir :                    )	737
<b>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</b>	
<b>DISPONIBILITES</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>737</b>

### Charges à payer et avoirs à établir

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	27 095
Dettes fiscales et sociales	80 349
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes (dont avoirs à établir :                    )	
<b>TOTAL</b>	<b>107 444</b>

### Charges et produits constatés d'avance

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	13 427	35 309
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
<b>TOTAL</b>	<b>13 427</b>	<b>35 309</b>

### Composition du capital social

	Nombre	Valeur nominale
Actions / parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	841 619	0,62
Actions / parts sociales émises pendant l'exercice	697 309	0,62
Actions / parts sociales remboursées pendant l'exercice		
Actions / parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	1 538 928	0,62

Commentaires :

3 augmentations de capital ont été réalisées sur l'exercice (cf Informations complémentaires)

### Ventilation du chiffre d'affaires net

Répartition par secteur d'activité	Montant
Ventes de marchandises	5 341
Ventes de produits finis	
Prestations de services	197 890
<b>TOTAL</b>	<b>203 231</b>

Répartition par marché géographique	Montant
France	69 991
Etranger	133 240
<b>TOTAL</b>	<b>203 231</b>

### Crédit-bail mobilier

	Installations Matériel Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine	8 749		8 749
Amortissements :			
- Cumuls exercices antérieurs			
- Dotations de l'exercice			
<b>TOTAL</b>	<b>8 749</b>		<b>8 749</b>
Redevances payées :			
- Cumuls exercices antérieurs	1 689		1 689
- Exercice	3 769		3 769
<b>TOTAL</b>	<b>5 458</b>		<b>5 458</b>
Redevances restant à payer :			
- à un an au plus	3 292		3 292
- à plus d'un an et cinq au plus			
- à plus de cinq ans			
<b>TOTAL</b>	<b>3 292</b>		<b>3 292</b>
Valeur résiduelle :			
- à un an au plus			
- à plus d'un an et cinq au plus			
- à plus de cinq ans			
<b>TOTAL</b>			
Montant pris en charge dans l'exercice			

### *20.3.4 Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels au 31/12/2010*

Mesdames, Messieurs, les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 5 août 2006, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010 sur :

le contrôle des comptes annuels de la société LOGIN PEOPLE S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport,  
la justification de nos appréciations  
les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### **I – Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à vérifier, par sondage ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnant une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point concernant les conditions dans lesquelles le principe de continuité d'exploitation a été apprécié, exposé dans la note « Règles et méthodes comptables – informations complémentaires » de l'annexe.

#### **II – Justification de nos appréciations**

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et des informations fournies dans les notes de l'annexe, notamment pour ce qui concerne la continuité d'exploitation, l'évaluation des créances clients, les informations sur les variations de capital et avec les parties liées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

#### **III – Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Sophia-Antipolis, le 4 juillet 2011

Le Commissaire aux Comptes  
Expertise & Audit International  
Stéphan BRUN

### 20.3.5 Notes complémentaires aux annexes

#### 1. Compte de Résultat allégé tenant compte de l'affectation en charges exceptionnelles de pertes qui auraient normalement dues être comptabilisées en charges d'exploitation ou financières.

Le tableau, ci-dessous, présente la situation au 31-12-2010 si la comptabilisation de ces charges avaient été effectuée en charges d'exploitation.

Ainsi, la perte sur créance Mobilegov LTD portée au 31-12-2010 en charges exceptionnelles a été reclassée en charges d'exploitation au 31-12-2010.

La perte effective (solde du compte) sur l'avance de trésorerie accordée à Mobilegov LTD en 2010 avait été portée en charges exceptionnelles. Elle a été reclassée en charges financières au 31-12-2010.

Enfin, la provision de la perte du compte courant Mobilegov LTD, au 31-12-2009, portée en élément exploitation, a été reclassée en élément financier.

	2010 Avant reclassement agrégats	Reclassement	2010 Après reclassement agrégats
<b>TOTAL PRODUITS EXPLOITATION</b>	<b>689 075</b>		689 075
<b>CHARGES EXPLOITATION</b>			
Achats Marchandises	2 499		2 499
Achats Matières Premières			
Variation Stock			
Autres Achats et Charges externes	1 031 464		1 031 464
Impôt Taxes et Versements Assimilés	29 476		29 476
Salaires	1 145 562		1 145 562
Charges Sociales	348 016		348 016
Dotations Amortissements	82 746		82 746
Dotations aux provisions	135 090		135 090
Autres Charges	16 228	450 000	466 228
<b>Total des Charges Exploitation</b>	<b>2 791 081</b>		<b>3 241 081</b>
<b>RESULTAT EXPLOITATION</b>	<b>- 2 102 006</b>		<b>- 2 552 006</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>			
Reprises sur PROVISIONS	74 796		74 796
Difference Positive de Change	-		
<b>Total des Produits Financiers</b>	<b>74 796</b>		<b>74 796</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>			
Dotations Financières Aux Amort et Prov	28 822		28 822
Intérêts et Charges Assimilées	1 630	74 796	76 426
Difference négatives de change	-		
<b>Total des Charges Financières</b>	<b>30 452</b>		<b>105 248</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>44 344</b>		<b>- 30 452</b>
<b>Resultat Courant Avant Impot</b>	<b>- 2 057 662</b>		<b>- 2 582 458</b>
<b>Produits Exceptionnels</b>			
Produits Exceptionnels sur Operation de Gestio	62 767		<b>62 767</b>
Produits Exceptionnels sur opérations en capit	400		<b>400</b>
<b>Total des Produits Exceptionnels</b>	<b>63 167</b>		<b>63 167</b>
<b>Charges Exceptionnelles</b>			
Charges Exceptionnelles sur opérations de ges	549 211	- 524 796	24 415
Charges Exceptionnelles dur opérations en cap	361		361
<b>Total des Charges Exceptionnelles</b>	<b>549 572</b>		<b>24 776</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>- 486 405</b>		<b>38 391</b>
Impot sur les benefices	- 209 623		- 209 623
<b>Total des Produits</b>	<b>827 038</b>		<b>827 038</b>
<b>Total des Charges</b>	<b>3 161 482</b>		<b>3 161 482</b>
<b>RESULTAT NET</b>	<b>- 2 334 444</b>		<b>- 2 334 444</b>

Comme on peut le constater les différents agrégats portés en éléments exceptionnels pour un montant total de 524 796€ ont été reclassés en agrégats Financiers et exploitation selon détail ci-dessous :

1. Le montant de 450 000€ correspondant à la perte d'une créance précédemment comptabilisée en charges exceptionnelles a été reclassé en charges d'exploitation.

2. Le montant de 74 796€ correspondant à la perte définitive d'une avance précédemment comptabilisée en charges exceptionnelles a été reclassé en charges financières.

Le résultat d'exploitation est passé de -2 102 006€ à - 2 552 006€ soit une augmentation de ce dernier de 450 000€

Le résultat financier qui était positif de +44 344€ est devenu négatif pour un montant de - 30 452€ soit une diminution de 74 796€.

## **2. Traitement des frais de R&D**

Conformément au Plan Comptable Général, les dépenses engagées pour la recherche ont été comptabilisées en charges lorsqu'elles ont été encourues.

Les dépenses engagées en termes de développement ont été comptabilisées à l'actif du bilan dans les comptes clos du 31/12/2006 aux 31/12/2008, et amorties sur des durées de cinq ans. Elles se rapportaient à des projets nettement individualisés, ayant des chances sérieuses de réussite technique et de rentabilité commerciale.

En raison des difficultés rencontrées au niveau technique, stratégique et commercial, il s'est avéré que certaines technologies et produits étaient abandonnés en tout ou partie tant techniquement que commercialement au cours des exercices suivants leur activation. Par ailleurs, les chances de réussite commerciale des produits s'avérant plus hypothétiques au fil des ans, les conditions comptables nécessaires à l'activation des coûts de R&D n'étaient plus respectées.

Du fait de la difficulté voire de l'impossibilité de respecter les critères demandés, les états financiers à partir de l'exercice au 31/12/2009 ont donc été arrêtés en conformité avec le plan comptable général par une inscription au compte de résultat des coûts de développement engagés.

Toutefois les coûts de R&D antérieurement activés sont maintenus à l'actif et continuent d'être amortis.

## 20.4 Comptes sociaux au 31/12/2009

### 20.4.1 Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2009 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2008 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort. prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
<i>Actif immobilisé</i>					
Frais d'établissement					
Recherche et développement	220 047,00	78 150,91	141 896,09	185 905,49	- 44 009
Concessions, brevets, droits similaires	34 878,92	17 591,27	17 287,65	5 551,03	11 737
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	70 536,89	25 768,88	44 768,01	27 225,56	17 542
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations				1,00	- 1
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts	30 000,00		30 000,00		30 000
Autres immobilisations financières	31 582,34		31 582,34	21 901,87	9 680
<b>TOTAL (I)</b>	<b>387 045,15</b>	<b>121 511,06</b>	<b>265 534,09</b>	<b>240 584,95</b>	<b>24 949</b>
<i>Actif circulant</i>					
Matières premières, approvisionnements				4 223,91	- 4 224
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Clients et comptes rattachés	899 013,97	421 547,41	477 466,56	505 732,53	- 28 266
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs	7 009,83		7 009,83		7 010
. Personnel	21 758,18		21 758,18		21 758
. Organismes sociaux	24 308,00		24 308,00	152,00	24 156
. Etat, impôts sur les bénéfices	232 813,00		232 813,00	292 164,00	- 59 351
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	59 473,87		59 473,87	167 729,75	- 108 256
. Autres	140 373,87	74 795,82	65 578,05	277 967,21	- 212 389
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	1 694,92		1 694,92	1 345,50	349
Charges constatées d'avance	39 728,55		39 728,55	29 782,70	9 946
<b>TOTAL (II)</b>	<b>1 426 174,19</b>	<b>496 343,23</b>	<b>929 830,96</b>	<b>1 279 097,60</b>	<b>- 349 267</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
<b>TOTAL ACTIF (0 à V)</b>	<b>1 813 219,34</b>	<b>617 854,29</b>	<b>1 195 365,05</b>	<b>1 519 682,55</b>	<b>- 324 318</b>

<b>PASSIF</b>	<b>Exercice clos le 31/12/2009 (12 mois)</b>	<b>Exercice précédent 31/12/2008 (12 mois)</b>	<b>Variation</b>
<b>Capitaux Propres</b>			
Capital social ou individuel (dont versé : 518 859,96)	518 859,96	450 381,97	68 478
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	2 833 034,56	1 935 160,05	897 875
Ecarts de réévaluation			
Réserve légale	12,00	12,00	
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves	210,27	210,27	
Report à nouveau	-1 427 730,37	-244 573,54	-1 183 157
Résultat de l'exercice	-2 200 462,62	-1 183 156,83	-1 017 306
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
<b>TOTAL (I)</b>	<b>-276 076,20</b>	<b>958 033,92</b>	<b>-1 234 110</b>
<b>Produits des émissions de titres participatifs</b>			
Avances conditionnées			
<b>TOTAL (II)</b>			
<b>Provisions pour risques et charges</b>			
Provisions pour risques		12 000,00	- 12 000
Provisions pour charges			
<b>TOTAL (III)</b>		<b>12 000,00</b>	<b>- 12 000</b>
<b>Emprunts et dettes</b>			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts	273 687,76	151 910,37	121 777
. Découverts, concours bancaires	30 720,83	7,00	30 714
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers	3 000,00		3 000
. Associés	159 176,69		159 177
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	328 124,43	158 963,02	169 161
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	177 214,40	40 468,96	136 745
. Organismes sociaux	308 783,02	151 230,34	157 553
. Etat, impôts sur les bénéfices			
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	41 686,67	34 907,56	6 779
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	27 652,94		27 653
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	121 394,51	12 161,38	109 233
Produits constatés d'avance			
<b>TOTAL (IV)</b>	<b>1 471 441,25</b>	<b>549 648,63</b>	<b>921 793</b>
<b>Ecart de conversion passif (V)</b>			
<b>TOTAL PASSIF (I à V)</b>	<b>1 195 365,05</b>	<b>1 519 682,55</b>	<b>- 324 318</b>

## 20.4.2 Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2009 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2008 (12 mois)	Variation	%
	France	Exportations	Total	Total		
Ventes de marchandises	590,00		590,00		590	
Production vendue biens				6 647,86	- 6 648	-100,00
Production vendue services	478 483,39	306 448,40	784 931,79	488 701,42	296 230	60,62
<b>Chiffres d'affaires Nets</b>	<b>479 073,39</b>	<b>306 448,40</b>	<b>785 521,79</b>	<b>495 349,28</b>	<b>290 173</b>	<b>58,58</b>
Production stockée						
Production immobilisée				158 091,00	- 158 091	-100,00
Subventions d'exploitation reçues			80 328,08	210 702,59	- 130 375	-61,88
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges			14 784,64		14 785	
Autres produits			652,10	6 181,69	- 5 530	-89,45
<b>Total des produits d'exploitation</b>			<b>881 286,61</b>	<b>870 324,56</b>	<b>10 962</b>	<b>1,26</b>
Achats de marchandises (y compris droits de douane)						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements			27 522,00	2 590,72	24 931	962,33
Variation de stock matières premières et autres approvisionnements			4 223,91	5 256,63	- 1 033	-19,65
Autres achats et charges externes			1 069 971,56	1 137 911,38	- 67 940	-5,97
Impôts, taxes et versements assimilés			25 913,43	16 760,96	9 152	54,61
Salaires et traitements			1 220 245,85	759 726,06	460 520	60,62
Charges sociales			386 334,71	216 278,15	170 057	78,63
Dotations aux amortissements sur immobilisations			72 006,89	31 814,90	40 192	126,33
Dotations aux provisions sur immobilisations						
Dotations aux provisions sur actif circulant			480 843,23	15 500,00	465 343	n/s
Dotations aux provisions pour risques et charges						
Autres charges			1 230,86	1 906,51	- 676	-35,44
<b>Total des charges d'exploitation</b>			<b>3 288 292,44</b>	<b>2 187 745,31</b>	<b>1 100 547</b>	<b>50,31</b>
<b>RESULTAT EXPLOITATION</b>			<b>-2 407 005,83</b>	<b>-1 317 420,75</b>	<b>-1 089 585</b>	<b>82,71</b>
Bénéfice attribué ou perte transférée						
Perte supportée ou bénéfice transféré						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières						
Autres intérêts et produits assimilés				1 312,50	- 1 313	-100,00
Reprises sur provisions et transferts de charges			12 000,00		12 000	
Différences positives de change			1 540,34	151,92	1 388	913,92
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				5 530,87	- 5 531	-100,00
<b>Total des produits financiers</b>			<b>13 540,34</b>	<b>6 995,29</b>	<b>6 545</b>	<b>93,56</b>
Dotations financières aux amortissements et provisions				12 000,00	- 12 000	-100,00
Intérêts et charges assimilées			4 307,79	3 472,28	836	24,06
Différences négatives de change			242,03	151,70	90	59,55
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement						
<b>Total des charges financières</b>			<b>4 549,82</b>	<b>15 623,98</b>	<b>- 11 074</b>	<b>-70,88</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>			<b>8 990,52</b>	<b>-8 628,69</b>	<b>17 619</b>	<b>-204,19</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT</b>			<b>-2 398 015,31</b>	<b>-1 326 049,44</b>	<b>-1 071 966</b>	<b>80,84</b>

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2009 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2008 (12 mois)	Variation	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1 296,21		1 296	
Produits exceptionnels sur opérations en capital		3 454,00	- 3 454	-100,00
Reprises sur provisions et transferts de charges				
<b>Total des produits exceptionnels</b>	<b>1 296,21</b>	<b>3 454,00</b>	<b>- 2 158</b>	<b>-62,47</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	36 555,52	24 303,86	12 252	50,41
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	1,00	128 421,53	- 128 421	-100,00
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
<b>Total des charges exceptionnelles</b>	<b>36 556,52</b>	<b>152 725,39</b>	<b>- 116 169</b>	<b>-76,06</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>-35 260,31</b>	<b>-149 271,39</b>	<b>114 011</b>	<b>-76,38</b>
Participation des salariés				
Impôts sur les bénéfices	-232 813,00	-292 164,00	59 351	-20,31
<b>Total des Produits</b>	<b>896 123,16</b>	<b>880 773,85</b>	<b>15 349</b>	<b>1,74</b>
<b>Total des charges</b>	<b>3 096 585,78</b>	<b>2 063 930,68</b>	<b>1 032 655</b>	<b>50,03</b>
<b>RESULTAT NET</b>	<b>-2 200 462,62</b>	<b>-1 183 156,83</b>	<b>-1 017 306</b>	<b>85,98</b>
Dont Crédit-bail mobilier	13 152,72	2 233,54	10 919	488,87
Dont Crédit-bail immobilier				

### 20.4.3 Annexes aux comptes sociaux au 31/12/2009

## Annexes légales

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2009 dont le total est de 1 195 365,05 euros et au compte de résultat de l'exercice dégagant un résultat de -2 200 462,62 euros, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2009 au 31/12/2009.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2008 au 31/12/2008.

## SOMMAIRE

### REGLES ET METHODES COMPTABLES

- Règles et méthodes comptables
- Changements de méthode
- Informations complémentaires pour donner une image fidèle

### COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

- Etat des immobilisations
- Etat des amortissements
- Etat des provisions
- Etat des échéances des créances et des dettes

#### Informations et commentaires sur :

- Eléments relevant de plusieurs postes du bilan
- Frais d'établissement
- Frais de recherche appliquée et de développement
- Fonds commercial
- Intérêts immobilisés
- Intérêts sur éléments de l'actif
- Différences d'évaluation sur éléments fongibles de l'actif circulant
- Avances aux dirigeants
- Produits et avoirs à recevoir
- Charges à payer et avoirs à établir
- Charges et produits constatés d'avance
- Charges à répartir sur plusieurs exercices
- Composition du capital social
- Ventilation du chiffre d'affaires net

### ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

- Engagements financiers
- Accroissements et allègements de la dette future d'impôts
- Rémunérations des dirigeants
- Effectif moyen
- Engagements pris en matière de pensions, retraites et engagements assimilés
- Liste des filiales et participations

## Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

### **IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Frais de R&D	linéaire 5 ans
Concessions, brevets, licences	linéaire 1 an
Installations et agencements divers	linéaire 5 ans
Matériel de bureau et informatique	linéaire 5 ans
Mobilier	linéaire 10 ans

### **IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT**

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

### **STOCKS**

NON APPLICABLE

### **CREANCES ET DETTES**

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### **OPERATIONS EN DEVISES**

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "écart de conversion". Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision en totalité.

## Changements de méthode

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent à l'exception du point suivant :

### **Frais de recherche et de développement :**

La société a pris l'option de comptabiliser en charges d'exploitation les frais de recherche et de développement engagés sur l'exercice. Durant les exercices précédents, ces frais étaient comptabilisés au poste "Frais de recherche et de développement" en immobilisations corporelles. Si la société avait comptabilisé à l'actif ces frais pour un montant de 599.023 €, ils auraient été amortis de manière linéaire sur une période de 5 ans.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le P.C.G. 1999 homologué par arrêté du 22 juin 1999
- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce

## Informations complémentaires pour donner une image fidèle

### **Compte-courant et créances clients MOBILEGOV LDT :**

Compte tenu des négociations du nouveau contrat de distribution UK, le compte courant et les créances clients de Mobilegov LDT ont fait l'objet d'une provision pour dépréciation pour respectivement 74.796 € et 406.047 €.

### **Information sur le capital :**

#### **Augmentation de capital de l'exercice :**

En vertu d'une délégation de compétences conférée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 décembre 2007 :

- Le conseil d'administration du 20 avril 2009 a constaté une augmentation de capital d'un montant de 47.102 € par émission de 76.402 actions nouvelles émises au nominal de 0.62 € assortie d'une prime d'émission totale de 617.595 €,
- Le conseil d'administration du 31 décembre 2009 a constaté une augmentation de capital d'un montant de 21.376 € par émission de 34.673 actions nouvelles émises au nominal de 0.62 € assortie d'une prime d'émission totale de 280.279 €.

### **BSAR :**

Le 12 novembre 2008, 203.549 BSAR ont été créés pour un montant de 203.459 €.

Sur 2009, 74.869 € ont été reçus en décembre. Cette somme correspond à l'exercice, par 2 actionnaires, de leur BSAR permettant d'acheter des actions à 11,25 € sur la période de référence. 6.655 actions ont ainsi été souscrites, l'augmentation de capital afférente sera constatée ultérieurement par décision du conseil d'administration.

### **Demande de brevet en cours :**

Les termes de la demande de brevet sont en cours de reformulation car, s'agissant d'une technologie de rupture, le champ de la demande n'est pas brevetable en l'état à ce jour.

### **Dettes sociales :**

La société a négocié sur l'exercice l'étalement du paiement de ses cotisations sociales patronales.

### **Evénements post-clôture :**

La société a entrepris sur l'exercice 2010 des mesures de réductions significatives de ses coûts salariaux et de ses frais généraux.

Etat des immobilisations

	Valeur brute des immobilisations au début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluation en cours d'exercice	Acquisitions, créations, virements pst à pst
Frais d'établissement, recherche et développement	220 047		
Autres immobilisations incorporelles	8 887		25 992
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales, agencements, constructions			
Installations techniques, matériel et outillages industriels			
Autres installations, agencements, aménagements	2 951		698
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier	36 301		30 586
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
<b>TOTAL</b>	<b>39 252</b>		<b>31 285</b>
Participations évaluées par équivalence			
Autres participations	1		
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	21 902		1 759
<b>TOTAL</b>	<b>21 903</b>		<b>1 759</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>290 089</b>		<b>59 035</b>

	Diminutions		Valeur brute immob. à fin exercice	Rév. Lég. Val. Origine à fin exercice
	Par virement de pst à pst	Par cession ou mise HS		
Frais d'établissement, recherche et développement			220 047	
Autres immobilisations incorporelles			34 879	
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements, constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres installations, agencements, aménagements			3 649	
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier			66 888	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>TOTAL</b>			<b>70 537</b>	
Participations évaluées par équivalence				
Autres participations		1		
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières			61 582	
<b>TOTAL</b>		<b>1</b>	<b>61 582</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>1</b>	<b>387 045</b>	

## Etat des amortissements

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Eléments sortis reprises	Fin exercice
Frais d'établissement, recherche	34 142	44 009		78 151
Autres immobilisations incorporelles	3 336	14 255		17 591
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Installations générales, agencements divers	100	633		733
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier	11 927	13 109		25 036
Emballages récupérables et divers				
<b>TOTAL</b>	<b>12 027</b>	<b>13 742</b>		<b>25 769</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>49 504</b>	<b>72 007</b>		<b>121 511</b>

	Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice			Mouvements affectant la provision pour amort. dérog.	
	Linéaire	Dégressif	Exception.	Dotations	Reprises
Frais d'établissement, recherche	44 009				
Autres immobilisations incorporelles	14 255				
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales, agencements constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Installations générales, agencements divers	633				
Matériel de transport					
Matériel de bureau, informatique, mobilier	13 109				
Emballages récupérables et divers					
<b>TOTAL</b>	<b>13 742</b>				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>72 007</b>				

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net début	Augmentation	Dotations aux amort.	Montant net à la fin
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement obligations				

### Etat des provisions

PROVISIONS	Début exercice	Augmentations dotations	Diminutions Reprises	Fin exercice
Pour reconstitution gisements				
Pour investissement				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30%				
Pour implantations à l'étranger avant le 1.1.92				
Pour implantations à l'étranger après le 1.1.92				
Pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
<b>TOTAL Provisions réglementées</b>				
Pour litiges	12 000		12 000	
Pour garanties données clients				
Pour pertes sur marchés à terme				
Pour amendes et pénalités				
Pour pertes de change				
Pour pensions et obligations				
Pour impôts				
Pour renouvellement immobilisations				
Pour grosses réparations				
Pour charges sur congés payés				
Autres provisions				
<b>TOTAL Provisions</b>	<b>12 000</b>		<b>12 000</b>	
Sur immobilisations incorporelles				
Sur immobilisations corporelles				
Sur titres mis en équivalence				
Sur titres de participation				
Sur autres immobilisations financières				
Sur stocks et en-cours				
Sur comptes clients	15 500	406 047		421 547
Autres dépréciations		74 796		74 796
<b>TOTAL Dépréciations</b>	<b>15 500</b>	<b>480 843</b>		<b>496 343</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>27 500</b>	<b>480 843</b>	<b>12 000</b>	<b>496 343</b>
Dont dotations et reprises :				
- d'exploitation		480 843		
- financières			12 000	
- exceptionnelles				

Titres mis en équivalence : montant dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1-5° CGI.

**Etat des échéances des créances et des dettes**

<b>ETAT DES CREANCES</b>	<b>Montant brut</b>	<b>Un an au plus</b>	<b>Plus d'un an</b>
Créances rattachées à des participations			
Prêts	30 000	30 000	
Autres immobilisations financières	31 582		31 582
Clients douteux ou litigieux	18 538	18 538	
Autres créances clients	880 476	880 476	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	21 758	21 758	
Sécurité sociale, autres organismes sociaux	24 308	24 308	
Etat et autres collectivités publiques :			
- Impôts sur les bénéficiaires	232 813	232 813	
- T.V.A	59 474	59 474	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés			
- Divers			
Groupe et associés	74 796	74 796	
Débiteurs divers	72 588	72 588	
Charges constatées d'avance	39 729	39 729	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 486 062</b>	<b>1 454 479</b>	<b>31 582</b>
Montant des prêts accordés dans l'exercice	30 000		
Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

<b>ETAT DES DETTES</b>	<b>Montant brut</b>	<b>A un an au plus</b>	<b>Plus 1 an 5 ans au plus</b>	<b>A plus de 5 ans</b>
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits :				
- à 1 an maximum	30 721	30 721		
- plus d'un an	273 688	91 009	131 251	51 429
Emprunts et dettes financières divers	3 000	3 000		
Fournisseurs et comptes rattachés	328 124	328 124		
Personnel et comptes rattachés	177 214	177 214		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	308 783	308 783		
Etat et autres collectivités publiques :				
- Impôts sur les bénéficiaires				
- T.V.A	41 687	41 687		
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes	27 653	27 653		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	159 177	159 177		
Autres dettes	121 395	121 395		
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 471 441</b>	<b>1 288 762</b>	<b>131 251</b>	<b>51 429</b>
Emprunts souscrits en cours d'exercice	180 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	57 816			
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				

### Eléments relevant de plusieurs postes du bilan

(entreprises liées ou avec lesquelles la société a un lien de participation)

	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes et créances représentées par des effets de commerce
	Liées	avec lesquelles la société a un lien de participation	
Capital souscrit non appelé			
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles			
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles			
Participations			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres titres immobilisés			
Autres immobilisations financières			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances clients et comptes rattachés	456 047		
Autres créances	74 796		
Capital souscrit et appelé non versé			
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Produits de participation			
Autres produits financiers			
Charges financières			

### Frais d'établissement

NEANT

	Valeurs nettes	Taux d'amortissement
Frais de constitution		
Frais de premier établissement		
Frais d'augmentation de capital		
<b>TOTAL</b>		

**Frais de recherche appliquée et de développement**

Désignation	Montant	Amortissement	Durée d'amortissement
Frais de R&D 2006	61 956	37 208	5
Frais de R&D 2007	45 365	18 146	5
Frais de R&D 2008	112 726	22 797	5
<b>TOTAL</b>	<b>220 047</b>	<b>78 151</b>	<b>5</b>

**Intérêts immobilisés**

NEANT

Montant des intérêts inclus dans le coût de production des immobilisations faites par l'entreprise pour elle-même :

Désignation	Montant
<b>TOTAL</b>	

**Intérêts sur éléments de l'actif**

NEANT

Montant des intérêts inclus dans la valeur des stocks au bilan :

Désignation	Montant
<b>TOTAL</b>	

**Différences d'évaluation sur éléments fongibles de l'actif circulant**

NEANT

Nature des éléments de l'actif circulant	Evaluation au bilan	Evaluation au dernier prix du marché

**Avances aux dirigeants**

NEANT

Désignation	Montant origine	Remboursements antérieurs	Remboursements exercice	Net

Conditions consenties :

### Produits et avoirs à recevoir

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
<b>CREANCES</b>	
Créances clients et comptes rattachés	12 988
Autres créances (dont avoirs à recevoir :                    )	49 386
<b>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</b>	
<b>DISPONIBILITES</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>62 374</b>

### Charges à payer et avoirs à établir

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	544
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	47 875
Dettes fiscales et sociales	116 530
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes (dont avoirs à établir :                    )	
<b>TOTAL</b>	<b>164 949</b>

### Charges et produits constatés d'avance

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	39 729	
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
<b>TOTAL</b>	<b>39 729</b>	

### Charges à répartir sur plusieurs exercices

NEANT

	Montant brut	Taux amortissement
Charges différées		
Frais d'acquisition des immobilisations		
Frais d'émission des emprunts		
Charges à étaler		
<b>TOTAL</b>		

### Composition du capital social

	Nombre	Valeur nominale
Actions / parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	730 544	0,62
Actions / parts sociales émises pendant l'exercice	111 075	0,62
Actions / parts sociales remboursées pendant l'exercice		
Actions / parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	841 619	0,62

Commentaires :

Deux augmentations de capital ont été constatées par décision du CA sur l'exercice 2009 (cf. Evénements significatifs de l'exercice).

### Ventilation du chiffre d'affaires net

Répartition par secteur d'activité	Montant
Ventes de marchandises	590
Ventes de produits finis	
Prestations de services	784 932
<b>TOTAL</b>	<b>785 522</b>

Répartition par marché géographique	Montant
France	479 073
Etranger	306 448
<b>TOTAL</b>	<b>785 522</b>

## Engagements financiers

Engagements donnés	Montant
Engagement sur solde DAILLY en faveur de la BPCA	20.000
Crédit-bail mobilier	12.676
Privilège de la Sécurité Sociale et des régimes complémentaires	40.523
Autres engagements donnés :	
<b>TOTAL</b>	<b>73.199</b>
Dont concernant :	
- les dirigeants	
- les filiales	
- les participations	
- les autres entreprises liées	
Dont engagements assortis de sûretés réelles	

Engagements reçus	Montant
Engagement du Factor	40.500
Engagement PAT (Prime d'Aménagement du Territoire) sous condition d'embauches nettes et de dépenses de R&D sur 3 ans	525.000
<b>TOTAL</b>	<b>565.500</b>
Dont concernant :	
- les dirigeants	
- les filiales	
- les participations	
- les autres entreprises liées	
Dont engagements assortis de sûretés réelles	

### Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

Accroissements de la dette future d'impôts	Montant
<b>ACCROISSEMENTS</b> Provisions règlementées :   Autres :	
<b>TOTAL</b>	
Allègements de la dette future d'impôts	
<b>ALLEGEMENTS</b> Provisions non déductibles l'année de comptabilisation :   Autres :	
<b>TOTAL</b>	
Nature des différences temporaires	
Amortissements réputés différés Déficit reportables Moins-values à long terme	4 156 362

Commentaires :

### Rémunérations des dirigeants

	Montant
<b>REMUNERATIONS ALLOUEES AUX MEMBRES :</b> - des organes d'administration - des organes de direction - des organes de surveillance	

La rémunération des organes de direction n'est pas communiquée car cela conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

### Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres	9	
Agents de maîtrise et techniciens	15	
Employés		
Ouvriers		
<b>TOTAL</b>	<b>24</b>	

Commentaires :

### Engagements pris en matière de pensions, retraites et engagements assimilés

Engagements	Dirigeants	Autres	Provisions
Pensions et indemnités assimilées			
Compléments de retraite pour personnel en activité			
Compléments de retraite et indemnités assimilées pour personnel à la retraite			
Indemnités de départ à la retraite et autres indemnités pour personnel en activité			
<b>TOTAL</b>			

Commentaires :

Compte tenu l'ancienneté et la pyramide des âges, cette information n'est pas significative.

### Tableau des filiales et participations

NEANT

Filiales et participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex
<b>A – Renseignements détaillés concernant les filiales &amp; participations</b>										
<i>- Filiales (plus de 50% du capital détenu)</i>										
<i>Participations (10 à 50 % du capital détenu)</i>										
<b>B – Renseignements globaux concernant les autres filiales &amp; participations</b>										
<i>- Filiales non reprises en A:</i>										
a) Françaises										
b) Etrangères										
<i>- Participations non reprises en A:</i>										
a) Françaises										
b) Etrangères										

Observations complémentaires

#### *20.4.4 Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels au 31/122009*

Mesdames, Messieurs, les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 5 août 2006, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009 sur :

le contrôle des comptes annuels de la société MOBILEGOV S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport,  
la justification de nos appréciations  
les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### **I – Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à vérifier, par sondage ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnant une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

#### **II – Justification de nos appréciations**

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et des informations fournies dans les notes de l'annexe, notamment pour ce qui concerne la continuité d'exploitation, l'évaluation des créances clients, les informations sur les variations de capital et avec les parties liées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

#### **III – Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Sophia-Antipolis, le 14 septembre 2010

Le Commissaire aux Comptes  
Expertise & Audit International  
Stéphane BRUN

## 20.4.5 Notes complémentaires aux annexes

### 1. Compte de Résultat allégé tenant compte de l'affectation en charges d'exploitation de pertes qui auraient normalement dues être comptabilisées en charges financières.

Le tableau, ci-dessous, présente la situation au 31-12-2009 si la comptabilisation de ces charges avaient été effectuée en charges financières.

	2009 Avant reclassement agrégats	Reclassement	2009 Apres Reclassement Agrégats
<b>TOTAL PRODUITS EXPLOITATION</b>	<b>881 287</b>		<b>881 287</b>
<b>CHARGES EXPLOITATION</b>			
Achats Marchandises			
Achats Matières Premières	27 522		27 522
Variation Stock	4 224		4 224
Autres Achats et Charges externes	1 069 972		1 069 972
Impôt Taxes et Versements Assimilés	25 913		25 913
Salaires	1 220 246		1 220 246
Charges Sociales	386 335		386 335
Dotations Amortissements	72 007		72 007
Dotations aux provisions	480 843	- 74 796	406 047
Autres Charges	1 231		1 231
<b>Total des Charges Exploitation</b>	<b>3 288 293</b>		<b>3 213 497</b>
<b>RESULTAT EXPLOITATION</b>	<b>- 2 407 006</b>		<b>- 2 332 210</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>			
Reprises sur PROVISIONS	12 000		12 000
Difference Positive de Change	1 540		1 540
<b>Total des Produits Financiers</b>	<b>13 540</b>		<b>13 540</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>			
Dotations Financières Aux Amort et Prov			-
Intérêts et Charges Assimilées	4 308	74 796	79 104
Difference négatives de change	242		242
<b>Total des Charges Financieres</b>	<b>4 550</b>		<b>79 346</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>8 990</b>		<b>- 65 806</b>
<b>Resultat Courant Avant Impot</b>	<b>- 2 398 016</b>		<b>- 2 398 016</b>
<b>Produits Exceptionnels</b>			
Produits Exceptionnels sur Operation de Gestion	1 296		1 296
Produits Exceptionnels sur opérations en capital	-		-
<b>Total des Produits Exceptionnels</b>	<b>1 296</b>		<b>1 296</b>
<b>Charges Exceptionnelles</b>			
Charges Exceptionnelles sur opérations de gestion	36 556		36 556
Charges Exceptionnelles dur opérations en capital	1		1
<b>Total des Charges Exceptionnelles</b>	<b>36 557</b>		<b>36 557</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>- 35 261</b>		<b>- 35 261</b>
Impot sur les benefices	- 232 813		- 232 813
<b>Total des Produits</b>	<b>896 123</b>		<b>896 123</b>
<b>Total des Charges</b>	<b>3 096 587</b>		<b>3 096 587</b>
<b>RESULTAT NET</b>	<b>- 2 200 464</b>		<b>- 2 200 464</b>

Comme on peut le constater le montant de la perte d'une avance pour 74 796€ qui avait été classé en charge d'exploitation (Provision) à l'arrêté des comptes au 31-12-2009 a été reclassé en charges financières.

Le résultat d'exploitation est passé de -2 407 006€ à - 2 332 210€ soit une diminution de ce dernier de 74 796€

Le résultat financier qui était positif de +8 990€ est devenu négatif pour un montant de - 65 806€ soit une diminution de 74,796€.

### 2. Traitement des frais de R&D

Conformément au Plan Comptable Général, les dépenses engagées pour la recherche ont été comptabilisées en charges lorsqu'elles ont été encourues.

Les dépenses engagées en termes de développement ont été comptabilisées à l'actif du bilan dans les comptes clos du 31/12/2006 aux 31/12/2008, et amorties sur des durées de cinq ans. Elles se rapportaient à des projets nettement individualisés, ayant des chances sérieuses de réussite technique et de rentabilité commerciale.

En raison des difficultés rencontrées au niveau technique, stratégique et commercial, il s'est avéré que certaines technologies et produits étaient abandonnés en tout ou partie tant techniquement que commercialement au cours des exercices suivants leur activation. Par ailleurs, les chances de réussite commerciale des produits s'avérant plus hypothétiques au fil des ans, les conditions comptables nécessaires à l'activation des coûts de R&D n'étaient plus respectées.

Du fait de la difficulté voire de l'impossibilité de respecter les critères demandés, les états financiers au 31/12/2009 ont donc été arrêtés en conformité avec le plan comptable général par une inscription au compte de résultat des coûts de développement engagés.

Toutefois les coûts de R&D antérieurement activés sont maintenus à l'actif et continuent d'être amortis.

## **20.5 Politique de distribution des dividendes**

En termes de politique de distribution de dividendes passée, la Société n'a distribué aucun dividende au titre des trois exercices précédents.

Concernant la politique future de distribution de dividendes, la Société envisage d'y affecter un tiers du résultat net après impôt, résultat distribuable. Ce montant distribuable est modifiable en fonction des impératifs d'investissements de Login People, et ce pour chaque année.

## **20.6 Procédures judiciaires et d'arbitrage**

Cf. chapitre 4 de la première partie du présent Prospectus.

Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société.

## **20.7 Changement significatif de la situation financière ou commerciale**

Aucun changement significatif de la situation financière ou commerciale de la société depuis la clôture de l'exercice le 31 décembre 2011 et depuis la publication des comptes semestriels au 30 juin 2012 n'a été constaté.

## 21 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

### 21.1 Capital Social

#### *21.1.1 Capital Social et droits attachés aux actions*

- **Capital social (article 7 des statuts)**

1) Le capital social est fixé à la somme de 1 410 002,16 euros.

Il est divisé en 2 287 100 actions de valeur nominale 0,6165€, entièrement libérées et de même catégorie.

2) Chaque administrateur doit être propriétaire d'un nombre d'actions fixé à une action.

- **Augmentation du capital social (article 8 des statuts)**

Le capital social est augmenté par tous moyens et selon toutes modalités prévues par la loi.

L'Assemblée Générale Extraordinaire, sur le rapport du Conseil d'administration, est seule compétente pour décider l'augmentation du capital.

Les actionnaires ont, proportionnellement au montant de leurs actions, un droit de préférence à la souscription des actions de numéraire émises pour réaliser une augmentation de capital. Les actionnaires peuvent renoncer à titre individuel à leur droit préférentiel.

Le droit à l'attribution d'actions nouvelles aux actionnaires, à la suite de l'incorporation au capital de réserves, bénéfices ou primes d'émission, appartient au nu-propriétaire, sous réserve des droits de l'usufruitier.

- **Réduction - Amortissement du capital social (article 10 des statuts)**

La réduction du capital est autorisée ou décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire qui peut déléguer au Conseil d'administration tous pouvoirs pour la réaliser. En aucun cas, elle ne peut porter atteinte à égalité des actionnaires.

La réduction du capital social à un montant inférieur au minimum légal ne peut être décidée que sous la condition suspensive d'une augmentation de capital destinée à amener celui-ci à un montant au moins égal à ce montant minimum, sauf transformation de la Société en Société d'une autre forme.

En cas d'inobservation de ces dispositions, tout intéressé peut demander en justice la dissolution de la Société.

Toutefois, le tribunal ne peut prononcer la dissolution, si au jour où il statue sur le fond, la régularisation a u lieu. Le capital peut être amorti conformément aux dispositions de la loi.

- **Cession et transmission des actions (article 13 des statuts)**

1) La propriété des actions résulte de leur inscription en compte individuel au nom du ou des titulaires sur les registres tenus à cet effet au siège social.

La cession des actions s'opère, à l'égard des tiers et de la Société, par un ordre de mouvement de compte à compte signé du cédant ou de son mandataire. Le mouvement est mentionné sur ces registres.

La transmission des actions, à titre gratuit, ou en suite de décès, s'opère également au moyen d'un ordre de mouvement de compte à compte mentionné sur le registre des mouvements de titres sur justification de la mutation dans les conditions légales.

2) Les actions ne sont négociables qu'après l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés. En cas d'augmentation de capital, les actions sont négociables à compter de la réalisation définitive de celle-ci.

Les mouvements de titres non libérés des versements exigibles ne sont pas autorisés.

3) Les actions sont librement négociables.

4) En cas d'augmentation de capital par émission d'actions en numéraire, la cession des droits de souscription est libre.

5) La cession de droit à attribution d'actions gratuites, en cas d'incorporation au capital de bénéfices, réserves, provisions ou primes d'émission ou de fusion, est assimilée à la cession des actions gratuites elle-même et est également libre.

6) La cession de droit à attribution d'actions gratuites, en cas d'incorporation au capital de bénéfices, réserves, provisions ou primes d'émission ou de fusion, est assimilée à la cession des actions gratuites elles-mêmes et doit donner lieu à demande d'agrément dans les conditions définies au 3) ci-dessus.

- **Capital autorisé non émis**

Le tableau ci-dessous synthétise l'ensemble des résolutions d'émission prises par l'Assemblée Générale des actionnaires le 11 octobre 2012 et dont bénéficie la Société à la date du présent document.

N° de la résolution	Délégations données au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale Mixte	Montant nominal maximum autorisé	Durée de la délégation
4	Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires	30 000 000€ plafond global	26 mois
5	Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, sans indication de bénéficiaires et par offre au public	30 000 000€ plafond global	26 mois
6	Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres émis en cas de demande excédentaire conformément aux dispositions de l'article L.225-135-1 du Code de commerce, en cas de mise en œuvre des délégations de compétence visées aux deux résolutions précédentes avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription, selon le cas	Dans la limite de 15% de l'émission initiale, imputable au plafond global	26 mois
7	Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital par incorporation de primes, réserves, bénéfiques ou autres	30 000 000€ plafond global	26 mois
8	Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'émettre des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, à une quotité de capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de bénéficiaires	3 000 000€ imputable au plafond global	18 mois
9	Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit des salariés ayant adhéré à un plan d'épargne entreprise	montant nominal maximal ouvrant droit à 10% des droits sociaux imputable au plafond global	26 mois
10	Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de tous cédants, personnes physiques ou morales, de titres représentatifs, immédiatement ou à terme, de manière certaine ou éventuelle, du capital et/ou des droits de vote d'une société dans la mesure où il s'agit de titres devant être acquis par la Société	30 000 000€ plafond global	18 mois
11	Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de consentir en une ou plusieurs fois, au bénéfice des membres du personnel qu'il déterminera parmi les salariés et éventuellement les mandataires sociaux de la Société et des sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions visées à l'article L.225-180-1° du Code de commerce, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la Société à émettre à titre d'augmentation de son capital, ainsi que des options donnant droit à l'achat d'actions de la Société dans les conditions prévues par la loi	Moins de 5 % du nombre d'actions composant le capital social au jour de l'octroi des options par le Conseil d'Administration	38 mois
12	Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de consentir sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, au bénéfice des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux de la Société qui répondent aux conditions fixées par la loi ou des sociétés qui lui sont liées dans les conditions visées à l'article L.225-197-2 du Code de commerce, des attributions d'actions gratuites existantes ou à émettre de la Société	Moins de 5 % du nombre d'actions composant le capital social au jour de l'octroi des options par le Conseil d'Administration (cumulable avec la 11ème résolution)	38 mois
13	Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de consentir en une ou plusieurs fois, au bénéfice des membres du personnel qu'il déterminera parmi les salariés et éventuellement dirigeants de la Société soumis au régime fiscal des salariés, des bons de souscription de parts de créateur d'entreprise donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la Société à émettre à titre d'augmentation de son capital	100 000 BSPCE maximum	12 mois

Au travers de ces autorisations, LOGIN PEOPLE a souhaité se doter d'un maximum d'instruments financiers possibles. Ainsi, elle pourra, au travers de modalités administratives simplifiées, mettre en place, le cas échéant, une politique d'incentive auprès de ses salariés de type Offre Réservee aux Salariés, attribution gratuite d'actions; et/ou réaliser des opérations d'augmentation de capital par émission de valeurs mobilières avec ou sans droit préférentiel de souscription, donnant accès immédiatement ou à terme au capital, afin de lui permettre notamment de financer sa croissance.

A ce stade, aucune décision n'est prise quant à l'utilisation à court terme de ces autorisations.

#### *21.1.2 Capital de la société faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option*

A la date du présent Prospectus, il existait au capital de LOGIN PEOPLE les instruments donnant accès au capital suivants :

- 1 168 966 BSAR, créés lors des Assemblées Générales des 31/12/2007, 30/06/2009 et 20/11/2011, pouvant entraîner la création de 1 168 966 actions. A la date du présent document, l'ensemble des BSAR encore en circulation était encore exerçable, sachant que 276 280 d'entres-eux ont un prix d'exercice de 11,25€ par BSAR, très supérieur à la fourchette de l'Offre objet du présent Prospectus.

Ainsi, le nombre de titres LOGIN PEOPLE pourrait être porté de 2 287 100 actions à 3 456 066 actions en cas de d'exercice des BSAR. A la date du présent prospectus, l'impact dilutif de la création de ce scénario représente 33%.

### 21.1.3 Évolution du capital social depuis la constitution de la Société

Les mouvements sur la répartition du capital intervenus au cours de trois derniers exercices sont les suivants :

Date et descriptif opération	Montant opération	Montant prime d'émission, de fusion,...	Nbre de titres concernés	Valeur nominale du titre	Montant capital social post opération	Nombre d'actions composant le capital social
<b>19 Avril 2004 - Création de la société</b>	1 000,00 €	0,00 €	100 actions	10,00 €	1 000,0 €	100 actions
<b>20 Avril 2009 - Augmentation de capital par émission d'actions nouvelles.</b>	41 102,00 €	570 493,40 €	47 102 actions	0,6165 €	497 484,0 €	806 946 actions
<b>31 Décembre 2009 - Augmentation de capital par émission d'actions nouvelles.</b>	21 375,98 €	280 279,12 €	34 673 actions	0,6165 €	518 860,0 €	841 619 actions
<b>24 Mars 2009 - Augmentation de capital par émission d'actions nouvelles.</b>	83 952,80 €	460 751,20 €	136 176 actions	0,6165 €	602 812,8 €	977 795 actions
<b>28 Mai 2010 - Augmentation de capital par émission d'actions nouvelles.</b>	176 858,45 €	970 637,55 €	286 874 actions	0,6165 €	779 671,2 €	1 264 669 actions
<b>15 Novembre 2010 - Augmentation de capital par émission d'actions nouvelles</b>	164 978,45 €	517 411,75 €	267 604 actions	0,6165 €	944 649,7 €	1 532 273 actions
<b>15 Novembre 2010 - Augmentation de capital par exercices de bons de souscription d'actions</b>	1 096,14 €	18 906,36 €	1 778 actions	0,6165 €	945 745,8 €	1 534 051 actions
<b>15 Novembre 2010 - Augmentation de capital par exercices de bons de souscription d'actions</b>	3 006,68 €	51 859,57 €	4 877 actions	0,6165 €	948 752,5 €	1 538 928 actions
<b>16 Juin 2011 - Augmentation de capital par émission d'actions nouvelles assorties d'un BSAR</b>	177 246,23 €	449 510,31 €	287 503 actions	0,6165 €	1 125 998,7 €	1 826 431 actions
<b>30 Août 2011 - Augmentation de capital par émission d'actions nouvelles assorties d'un BSAR</b>	125 154,88 €	788 381,12 €	203 008 actions	0,6165 €	1 251 153,6 €	2 029 439 actions
<b>01 Mars 2012 - Augmentation de capital par émission d'actions nouvelles</b>	15 682,58 €	91 157,02 €	25 438 actions	0,6165 €	1 266 836,2 €	2 054 877 actions
<b>02 Avril 2012 - Augmentation de capital par émission d'actions nouvelles</b>	27 833,22 €	172 167,99 €	45 147 actions	0,6165 €	1 294 669,4 €	2 100 024 actions
<b>02 Mai 2012 - Augmentation de capital par émission d'actions nouvelles</b>	28 741,95 €	171 262,14 €	46 621 actions	0,6165 €	1 323 411,3 €	2 146 645 actions
<b>01 Août 2012 - Augmentation de capital par émission d'actions nouvelles</b>	55 842,77 €	319 158,43 €	90 580 actions	0,6165 €	1 379 254,1 €	2 237 225 actions
<b>20 Septembre 2012 - Augmentation de capital par émission d'actions nouvelles</b>	30 748,05 €	169 250,70 €	49 875 actions	0,6165 €	1 410 002,1 €	2 287 100 actions

## 21.2 Acte constitutif et statuts

### 21.2.1 *Objet social (article 3 des statuts)*

La Société continue d'avoir pour objet, en France et dans tous pays : Toute opération non interdite par la loi ou les règlements et notamment, la création de terminaux mobiles communicants, d'applications informatiques et de solutions d'authentification

Et plus généralement, toutes opérations commerciales, prise ou mise en gérance du fonds, financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

La société peut recourir, en tous lieux, à tous les actes ou opérations de quelque nature et importance qu'ils soient, dès lors qu'ils concourent ou peuvent concourir, facilitent ou peuvent faciliter la réalisation des activités visées à l'alinéa qui précède ou qu'ils permettent de sauvegarder, directement ou indirectement, les intérêts industriels, commerciaux ou financiers de la société ou des entreprises avec lesquelles elle est en relation d'affaires.

### 21.2.2 *Membres de ses organes d'administration, de direction et de surveillance*

#### **Conseil d'administration (article 15 des statuts)**

##### 1) Composition

La Société est administrée par un Conseil d'administration de trois membres au moins et de dix-huit au plus, sauf dérogation temporaire prévue en cas de fusion où il peut être porté à vingt-quatre.

Les administrateurs sont nommés ou renouvelés dans leurs fonctions par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui peut les révoquer à tout moment.

Toutefois, en cas de fusion ou de scission, la nomination des administrateurs peut être faite par l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Les administrateurs peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales. Les administrateurs personnes morales sont tenus lors de leur nomination de désigner un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités civiles et pénales que s'il était administrateur en son nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Ce mandat de représentant permanent lui est donné pour la durée de celui de la personne morale qu'il représente; il doit être renouvelé à chaque renouvellement de mandat de celle-ci.

Lorsque la personne morale révoque son représentant, elle est tenue de notifier cette révocation à la Société, sans délai, par lettre recommandée et de désigner selon les mêmes modalités un nouveau représentant permanent ; il en est de même en cas de décès ou de démission du représentant permanent.

Un administrateur personne physique ne peut appartenir simultanément à plus de cinq Conseils d'administration ou Conseils de surveillance de Sociétés Anonymes ayant leur siège en France métropolitaine, sauf les exceptions prévues par la loi.

Tout administrateur personne physique qui lorsqu'il accède à nouveau mandat se trouve en infraction avec les dispositions de l'alinéa précédent, doit, dans les trois mois de sa nomination, se démettre de l'un de ses mandats. A défaut, il est réputé s'être démis de son nouveau mandat.

Un salarié de la Société ne peut être nommé administrateur que si son contrat de travail correspond à un emploi effectif. Le nombre des administrateurs liés à la Société par un contrat de travail ne peut dépasser le tiers des administrateurs en fonctions.

##### 2) Cumul de mandats

Une personne physique ne peut exercer simultanément plus de cinq mandats d'administrateur ou de membre du Conseil de surveillance de Sociétés Anonymes ayant leur siège sur le territoire français.

Pour le calcul du nombre de mandats indiqué ci-dessus, ne sont pas pris en compte les mandats d'administrateur ou de membre du Conseil de surveillance exercés par cette personne dans les Sociétés contrôlées au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce, par la Société dont elle est administrateur.

Les mandats d'administrateur ou de membre du Conseil de surveillance de Sociétés dont les titres ne sont pas admis aux négociations sur un marché réglementé et contrôlées par une même Société ne comptent que pour un seul mandat, sous réserve que le nombre de mandats détenus à ce titre n'exécède pas cinq.

Sans préjudice des dispositions ci-dessus et de celles de l'article 21 des présents statuts, une même personne physique ne peut exercer simultanément plus de cinq mandats de Directeur Général, de membre du Directoire, de Directeur Général unique, d'administrateur ou de membre du Conseil de surveillance de Sociétés Anonymes ayant leur siège sur le territoire français. Pour l'application de ces dispositions, l'exercice de la Direction Générale par un administrateur est décompté pour un seul mandat.

Tout administrateur personne physique qui, lorsqu'il accède à nouveau mandat, se trouve en infraction avec les dispositions de l'alinéa précédent, doit, dans les trois mois de sa nomination, se démettre de l'un de ses mandats. A défaut, il est réputé s'être démis de son nouveau mandat.

Un salarié de la Société ne peut être nommé administrateur que si son contrat de travail correspond à un emploi effectif. Le nombre des administrateurs liés à la Société par un contrat de travail ne peut dépasser le tiers des administrateurs en fonctions.

##### 3) Limite d'âge - Durée des fonctions

Nul ne peut être nommé administrateur si, ayant dépassé l'âge de 70 ans, sa nomination n'a pour effet de porter à plus du tiers des membres du Conseil le nombre d'administrateurs ayant dépassé cet âge.

Le nombre des administrateurs ayant dépassé l'âge de 70 ans ne peut excéder le tiers des membres du Conseil d'administration. Si cette limite est atteinte, l'administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire.

La durée des fonctions des administrateurs est de six années elle expire à l'issue de l'assemblée qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat.

Les administrateurs sont toujours rééligibles.

#### 4) Vacance de sièges - Cooptation

En cas de vacance par décès ou démission d'un ou plusieurs sièges d'administrateur, le Conseil d'administration peut, entre deux Assemblées Générales, procéder à des nominations à titre provisoire.

Toutefois, s'il ne reste plus qu'un seul ou que deux administrateurs en fonctions, celui-ci ou ceux-ci, ou à défaut le ou les Commissaires aux Comptes, doivent convoquer immédiatement l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à l'effet de compléter l'effectif du Conseil.

Les nominations provisoires effectuées par le Conseil d'administration sont soumises à la ratification de la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire. A défaut de ratification) les délibérations prises et les actes accomplis antérieurement par le Conseil n'en demeurent pas moins valables.

L'administrateur nommé en remplacement d'un autre ne demeure en fonctions que pendant le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.

### **Délibérations du conseil d'administration (article 19 des statuts)**

Les délibérations du Conseil d'administration sont prises aux conditions de quorum et de majorité prévues par la loi. En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

Le règlement intérieur pourra prévoir que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion du Conseil par des moyens de visioconférence dans les conditions réglementaires. Toutefois, la présence effective ou par représentation sera nécessaire pour toutes délibérations du Conseil relatives à la nomination et à la révocation du Président ou du Directeur Général], à l'arrêté des comptes annuels et des comptes consolidés ainsi qu'à l'établissement du rapport de gestion et s'il y a lieu, du rapport sur la gestion du Groupe.

Les délibérations du Conseil sont constatées par des procès-verbaux, signés par le Président de séance et au moins un administrateur, établis sur un registre spécial côté et paraphé tenu au siège social.

### **Pouvoirs du conseil d'administration (article 20 des statuts)**

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Dans les rapports avec les tiers, la Société est engagée même par les dates du Conseil d'administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet et qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le Conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles.

Il répartit les jetons de présence dont le montant global est voté par l'assemblée.

### **Président du conseil d'administration (article 17 des statuts)**

Le Conseil d'administration élit, parmi ses membres personnes physiques, un président dont il fixe la durée des fonctions sans qu'elle puisse excéder la durée de son mandat d'administrateur.

Le Président ne doit pas être âgé de plus de 70 ans. S'il vient à dépasser cet âge, il est réputé démissionnaire d'office.

Le Président du Conseil d'administration organise et dirige les travaux du Conseil d'administration, dont il rend compte à l'Assemblée Générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Selon décision du Conseil d'administration, il pourra également exercer les fonctions de Directeur Général de la Société.

### **Direction générale (article 21 des statuts)**

#### 1) Choix entre les deux modes d'exercice de la Direction Générale

La Direction Générale de la Société est assurée, sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'administration et portant le titre de Directeur Général, selon la décision du Conseil d'administration qui choisit entre les deux modes d'exercice de la Direction Générale. Il en informe les actionnaires dans les conditions réglementaires.

Lorsque la Direction Générale de la Société est assumée par le Président du Conseil d'administration, les dispositions ci-après relatives au Directeur Général lui sont applicables.

#### 2) Directeur Général

Le Directeur Général peut être choisi parmi les administrateurs ou non. Le Conseil détermine la durée de son mandat ainsi que sa rémunération. Le Directeur Général ne doit pas être âgé de plus de 70 ans. S'il vient à dépasser cet âge il est réputé démissionnaire d'office.

Le Directeur Général est révocable à tout moment par le Conseil d'administration. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts, sauf lorsque le Directeur Général assume les fonctions de Président du Conseil d'administration.

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration.

Il représente la Société dans les rapports avec les tiers. La Société est engagée même par les actes du Directeur Général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que j'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Les dispositions des statuts ou les décisions du Conseil d'administration limitant les pouvoirs du Directeur Général sont inopposables aux tiers.

### 3) Directeurs Généraux délégués

Sur proposition du Directeur Général, le Conseil d'administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le Directeur Général avec le titre de Directeur Général délégué dont il détermine la rémunération.

Le nombre de Directeurs Généraux délégués ne peut être supérieur à cinq.

Les Directeurs Généraux délégués sont révocables à tout moment par le Conseil d'administration, sur proposition du Directeur Général. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts.

Lorsque le Directeur Général cesse ou est empêché d'exercer ses fonctions, les Directeurs Généraux délégués conservent, sauf décision contraire du Conseil, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination du nouveau Directeur Général.

En accord avec le Directeur Général, le Conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux Directeurs Généraux délégués. Ceux-ci disposent, à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

La limite d'âge applicable au Directeur Général vise également les Directeurs Généraux délégués.

### 4) Cumul de mandats

Une personne physique ne peut exercer simultanément plus d'un mandat de Directeur Général de Sociétés Anonymes ayant leur siège sur le territoire français.

Un deuxième mandat de Directeur Général ou un mandat de membre du Directoire ou de Directeur Général unique peut être exercé dans une Société contrôlée au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce, par la Société dont il est Directeur Général.

Un autre mandat de direction générale peut également être exercé dans une Société dès lors que les titres d'aucune des deux Sociétés dans lesquelles sont exercés lesdits mandats ne sont admis aux négociations sur un marché réglementé.

Sans préjudice des dispositions ci-dessus et de celles de l'article 15 des présents statuts, une personne physique ne peut exercer simultanément plus de cinq mandats de Directeur Général, de membre du Directoire, de Directeur Général unique, d'administrateur ou de membre du Conseil de surveillance de Sociétés Anonymes ayant leur siège sur le territoire français. Pour l'application de ces dispositions, l'exercice de la direction générale par un administrateur est décompté pour un seul mandat. En outre, une personne exerçant un mandat de Directeur Général d'une Société peut exercer un nombre illimité de mandats d'administrateur ou de membre du Conseil de surveillance dans des Sociétés contrôlées au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce par celle dans laquelle le mandat de direction est exercé.

Toute personne qui se trouve en infraction avec les dispositions ci-dessus doit se démettre de l'un de ses mandats dans les trois mois de sa nomination. A défaut, elle est réputée démise de son nouveau mandat.

## *21.2.3 Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie de valeurs mobilières existantes (articles 11, 14, 29, 36 des statuts)*

### **Forme des actions**

1) Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

2) Lorsque les actions sont nominatives, elles donnent lieu à une inscription en compte individuel dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Ces comptes individuels peuvent être des comptes « nominatifs purs » ou des comptes « nominatifs administrés » au choix de l'actionnaire.

### **Droits et obligations attachés aux actions**

1) Chaque action donne droit, dans les bénéfices et l'actif social, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente et donne droit au vote et à la représentation dans les Assemblées Générales, dans les conditions légales fixées par la loi et les statuts.

Tout actionnaire a le droit d'être informé sur la marche de la Société et d'obtenir communication de certains documents sociaux aux époques et dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

2) Les actionnaires ne supportent les pertes qu'à concurrence de leurs apports.

Sous réserve des dispositions légales et statutaires, aucune majorité ne peut leur imposer une augmentation de leurs engagements. Les droits et obligations attachés à l'action suivent le titre dans quelque main qu'il passe.

La possession d'une action comporte de plein droit adhésion aux décisions de l'Assemblée Générale et aux présents statuts. La cession comprend tous les dividendes échus et non payés et à échoir, ainsi éventuellement que la part dans les fonds de réserve, sauf dispositions contraires notifiées à la Société.

Les héritiers, créanciers, ayants droit ou autres représentants d'un actionnaire ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents sociaux, demander le partage ou la licitation de ces biens, ni s'immiscer dans l'administration de la Société. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'Assemblée Générale, 3) Chaque fois qu'il est nécessaire de posséder un certain nombre d'actions pour exercer un droit quelconque, en cas d'échange, de regroupement ou d'attribution de titres, ou lors d'une augmentation ou d'une réduction de capital, d'une fusion ou de toute autre opération, les actionnaires possédant un nombre d'actions inférieur à celui requis, ne peuvent exercer ces droits qu'à la condition de faire leur affaire personnelle de l'obtention du nombre d'actions requis.

#### **Droit de vote – vote double**

Le droit de vote attaché aux actions ordinaires est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix au moins.

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

Ce droit est conféré également dès leur émission en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, aux actions attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Les votes s'expriment soit à main levée soit par appel nominal. Il ne peut être procédé à un scrutin secret dont l'assemblée fixera alors les modalités qu'à la demande de membres représentant, par eux-mêmes ou comme mandataires, la majorité requise pour le vote de la résolution en cause.

Dans certains cas, la loi prive du droit de vote des actionnaires, dont les titres ne sont alors pas pris en compte pour le calcul du quorum et de la majorité. Il en est ainsi notamment de l'apporteur en nature, du bénéficiaire d'un avantage particulier ou du droit de souscription lorsque l'assemblée délibère, selon le cas, sur l'approbation d'un apport en nature, l'octroi d'un avantage particulier ou la réservation du droit de souscription aux titres représentant une augmentation de capital.

Ce droit de vote double a été voté lors de l'assemblée générale du 24 décembre 2007.

Il est rappelé que :

- Que le droit de vote double cesse pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert, hormis tout transfert du nominatif au nominatif par suite de succession ou de donation familiale

#### **Affectation et répartition des bénéfices**

Sur le bénéfice de chaque exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, sont tout d'abord prélevées les sommes à porter en réserve en application de la loi. Ainsi, il est prélevé 5 % pour constituer le fond de réserve légale ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ledit fond atteint le dixième du capital social il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la réserve légale est descendue au-dessous de cette fraction.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes portées en réserve en application de la loi ou des statuts, et augmenté du report bénéficiaire.

Sur ce bénéfice, l'Assemblée Générale prélève, ensuite, les sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, ou de reporter à nouveau.

Le solde, s'il en existe, est réparti entre toutes les actions proportionnellement à leur montant libéré et non amorti.

Cependant, hors le cas de réduction du capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient à la suite de celle-ci inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

L'Assemblée Générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition, soit pour fournir ou compléter un dividende, soit à titre de distribution exceptionnelle en ce cas, la décision indique expressément les postes de réserve sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois, les dividendes sont distribués par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

Les pertes, s'il en existe, sont, après l'approbation des comptes par l'Assemblée Générale, inscrites à un compte spécial pour être imputées sur les bénéfices des exercices ultérieurs jusqu'à extinction.

#### **Paiement des dividendes**

Les modalités de mise en paiement des dividendes en numéraire sont fixées par l'Assemblée Générale, ou à défaut, par le Conseil d'administration.

Toutefois, la mise en paiement des dividendes doit avoir lieu dans un délai maximal de neuf mois après la clôture de l'exercice, sauf prolongation de ce délai par autorisation de justice.

Lorsqu'un bilan établi au cours ou à la fin de l'exercice et certifié par un Commissaire aux Comptes fait apparaître que la Société, depuis la clôture de l'exercice précédent, après constitution des amortissements et provisions nécessaires, déduction faite s'il y a lieu des pertes antérieures, ainsi que des sommes à porter en réserve en application de la loi ou des statuts et compte tenu du report bénéficiaire, a réalisé un bénéfice, il peut être distribué des acomptes sur dividendes avant l'approbation des comptes de l'exercice. Le montant de ces acomptes ne peut excéder le montant du bénéfice ainsi défini.

La Société ne peut exiger des actionnaires aucune répétition de dividende, sauf si la distribution a été effectuée en violation des dispositions légales et si la Société établit que les bénéficiaires avaient connaissance du caractère irrégulier de cette distribution au moment de celle-ci ou ne pouvaient l'ignorer compte tenu des circonstances.

L'action en répétition est prescrite trois ans après la mise en paiement de ces dividendes. Les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur mise en paiement sont prescrits.

#### *21.2.4 Assemblées Générales (articles 24 et suivants des statuts)*

##### **Nature des assemblées**

Les décisions des actionnaires sont prises en Assemblée Générale,

Les Assemblées Générales Ordinaires sont celles qui sont appelées à prendre toutes décisions qui ne modifient pas les statuts.

Les Assemblées Générales Extraordinaires sont celles appelées à décider ou autoriser des modifications directes ou indirectes des statuts.

Les Assemblées Spéciales réunissent les titulaires d'actions d'une catégorie déterminée pour statuer sur une modification des droits des actions de cette catégorie.

Les délibérations des Assemblées Générales obligent tous les actionnaires, même absents, dissidents ou incapables.

##### **Convocations aux assemblées générales**

Les Assemblées Générales sont convoquées soit par le Conseil d'administration ou, à défaut, par le ou les Commissaires aux Comptes, soit par un mandataire désigné par le Président du Tribunal de commerce statuant en référé à la demande d'un ou plusieurs actionnaires réunissant le dixième au moins du capital.

Pendant la période de liquidation, les Assemblées sont convoquées par le ou les liquidateurs.

Les Assemblées Générales sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation.

La convocation est faite quinze jours avant la date de l'assemblée soit par lettre simple ou recommandée adressée à chaque actionnaire, soit par un avis inséré dans un journal d'annonces légales du département du siège social, En cas de convocation par insertion, chaque actionnaire doit également être convoqué par lettre simple ou, sur sa demande et à ses frais, par lettre recommandée.

Lorsqu'une Assemblée n'a pu régulièrement délibérer, faute de réunir le quorum requis, la deuxième Assemblée et, le cas échéant, la deuxième Assemblée prorogée, sont convoquées dans les mêmes formes que la première et L'avis de convocation rappelle la date de la première et reproduit son ordre du jour.

##### **Ordre du jour des assemblées générales**

1) L'ordre du jour des Assemblées est arrêté par l'auteur de la convocation.

2) Un ou plusieurs actionnaires, représentant au moins la quotité du capital social requise et agissant dans les conditions et délais fixés par la loi, ont la faculté de requérir, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, L'inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée de projets de résolutions.

3) L'Assemblée ne peut délibérer sur une question qui n'est pas inscrite à l'ordre du jour, lequel ne peut être modifié sur deuxième convocation. Elle peut toutefois, en toutes circonstances, révoquer un ou plusieurs administrateurs et procéder à leur remplacement.

##### **Admission assemblées - Pouvoirs**

1) Tout actionnaire a le droit de participer aux Assemblées Générales et aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre de ses actions, sur simple justification de son identité, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles et inscrits en compte à son nom depuis cinq jours au moins avant la date de la réunion.

2) Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire dont il peut obtenir l'envoi dans les conditions indiquées par l'avis de convocation à l'Assemblée.

3) Un actionnaire ne peut se faire représenter que par son conjoint ou par un autre actionnaire en justifiant d'un mandat.

##### **Tenue de l'assemblée – Bureau – Procès-verbaux**

1) Une feuille de présence est émarginée par les actionnaires présents et les mandataires et à laquelle sont annexés les pouvoirs donnés à chaque mandataire et, le cas échéant, les formulaires de vote par correspondance. Elle est certifiée exacte par le bureau de l'Assemblée.

2) Les Assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'administration ou, en son absence, par un administrateur spécialement délégué à cet effet par le Conseil.

En cas de convocation par un Commissaire aux Comptes ou par mandataire de justice, l'Assemblée est présidée par l'auteur de la convocation. A défaut, l'Assemblée élit elle-même son Président.

Les deux actionnaires, présents et acceptants, représentant, tant par eux-mêmes que comme mandataires, le plus grand nombre de voix remplissent les fonctions de scrutateurs.

Le bureau ainsi constitué désigne un Secrétaire qui peut être choisi en dehors des membres de l'Assemblée.

3] Les délibérations des Assemblées sont constatées par des procès-verbaux signés par les membres du bureau et établis sur un registre spécial conformément à la loi. Les copies et extraits de ces procès-verbaux sont valablement certifiés dans les conditions fixées par la loi.

##### **Assemblées générales ordinaires**

L'Assemblée Générale Ordinaire prend toutes décisions excédant les pouvoirs du Conseil d'administration et qui n'ont pas pour objet de modifier les statuts. L'Assemblée Générale Ordinaire est réunie au moins une fois l'an, dans les six

mois de la clôture de l'exercice social, pour statuer sur les comptes et éventuellement les comptes consolidés de cet exercice, sous réserve de prolongation de ce délai par décision de justice.

Elle ne délibère valablement, sur première convocation, que si les actionnaires présents ou représentés, ou votant par correspondance, possèdent au moins le quart des actions ayant le droit de vote. Aucun quorum n'est requis sur deuxième convocation.

Elle statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés nu votant par correspondance.

### **Assemblées générales extraordinaires**

L'Assemblée Générale Extraordinaire peut modifier les statuts dans toutes leurs dispositions et décider notamment la transformation de la Société en Société d'une autre forme, civile ou commerciale. Elle ne peut toutefois augmenter les engagements des actionnaires, sous réserve des opérations résultant d'un regroupement d'actions régulièrement effectué.

L'Assemblée Générale Extraordinaire ne peut délibérer valablement que si les actionnaires présents ou représentés, ou votant par correspondance, possèdent au moins, sur première convocation, le tiers et, sur deuxième convocation, le quart des actions ayant le droit de vote. A défaut de ce dernier quorum, la deuxième Assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée.

L'Assemblée Générale Extraordinaire statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés, ou votant par correspondance, sauf dérogation légale.

Dans les Assemblées Générales Extraordinaires à forme constitutive, c'est-à-dire celles appelées à délibérer sur l'approbation d'un apport en nature ou l'octroi d'un avantage particulier, l'apporteur ou le bénéficiaire n'a voix délibérative ni pour lui-même ni comme mandataire.

### **Assemblées spéciales**

S'il existe plusieurs catégories d'actions, aucune modification ne peut être faite aux droits des actions d'une de ces catégories, sans vote conforme d'une Assemblée Générale Extraordinaire ouverte à tous les actionnaires et, en outre, sans vote également conforme d'une Assemblée Spéciale ouverte aux seuls propriétaires des actions de la catégorie intéressée.

Les Assemblées Spéciales ne peuvent délibérer valablement que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins, sur première convocation, la moitié et, sur deuxième convocation, le quart des actions de la catégorie concernée.

Pour le reste, elles sont convoquées et délibèrent dans les mêmes conditions que les Assemblées Générales Extraordinaires sous réserve des dispositions particulières applicables aux Assemblées de titulaires d'actions à dividende prioritaire sans droit de vote.

### **La rédaction de l'article Admission Assemblées – Pouvoirs ne respecte pas l'évolution législative récente.**

**L'article Admission assemblées – Pouvoirs devrait lui être modifié de façon à préciser que pour être admis il faut justifier de son identité et que ses titres soient inscrits ou enregistrés comptablement au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure et qu'un actionnaire peut être représenté par le partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité.**

**Les statuts seront modifiés et mis à jour lors de la plus prochaine AGE afin d'intégrer cette modification conformément à la législation.**

**Dans tous les cas, la Société applique toujours les dispositions légales et réglementaires en vigueur.**

#### *21.2.5 Clauses susceptibles d'avoir une incidence sur le contrôle de la Société*

Néant.

#### *21.2.6 Franchissements de seuils*

Néant.

## **22 CONTRATS IMPORTANTS**

Il n'existe aucun contrat important autre que ceux conclus dans le cadre des activités courantes de la Société.

## 23 INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATION D'INTERETS

Néant.

## 24 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

La Société atteste que, pendant la durée de validité du présent document, les copies des documents suivants peuvent être consultés et/ou demandés au siège de la Société :

- les statuts de la Société ;
- tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de la Société, dont une partie est incluse ou visée dans le présent document ;
- les informations financières historiques de LOGIN PEOPLE et ses filiales pour chacun des trois exercices précédents la publication du présent document.

Ces documents sont disponibles sur support papier sur simple demande auprès de LOGIN PEOPLE, ainsi que sur le site Internet : [www.loginpeople.com](http://www.loginpeople.com)

## 25 INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

Sans objet.

## DEUXIEME PARTIE



## 2. FACTEURS DE RISQUES DE MARCHE INFLUANT SUR LES VALEURS MOBILIERES

*En complément des facteurs de risques décrits au chapitre 4 « Facteurs de risques » de la première partie du présent prospectus, l'investisseur est invité à tenir compte des facteurs de risque suivants et des autres informations contenues dans ce document avant de décider d'investir dans des valeurs mobilières émises par la Société. Un investissement dans des valeurs mobilières émises par la Société implique des risques. Tous les risques significatifs identifiés par la Société à la date du présent prospectus sont décrits dans le document mentionné ci-dessus, complété par les informations ci-dessous.*

*Si l'un des risques suivants ou l'un des risques décrits au chapitre 4 « Facteurs de risques » de la première partie du présent prospectus venait à se concrétiser, les activités, la situation financière, les résultats ou les perspectives de la Société pourraient en souffrir. Dans une telle éventualité, le cours des actions de la Société et des valeurs mobilières émises par elle pourrait baisser et l'investisseur pourrait perdre la totalité ou une partie des sommes qu'il aurait investies dans ces valeurs mobilières.*

### 2.1. Risques liés à l'opération

- **Absence de cotation sur un marché réglementé**

Les titres faisant l'objet de la présente opération ne seront pas admis aux négociations sur un marché réglementé et ne bénéficieront donc pas des garanties correspondantes.

En revanche, des garanties spécifiques relatives à la transparence financière de la Société et à la protection des actionnaires minoritaires sont décrites au paragraphe 1.2.1. de la deuxième partie du Prospectus visé par l'Autorité des Marchés Financiers.

Conformément aux dispositions de l'article 3.2 des règles d'Alternext, l'admission des titres dont l'inscription est demandée sur ce marché est subordonnée à ce que l'Offre réalisée dans le cadre du Placement donne lieu à une souscription effective d'un montant au moins égal à 2 500 000 euros. A défaut, les ordres émis par les souscripteurs seront caducs, annulés et l'inscription sur NYSE Alternext annulé.

De surcroît, la nature de l'opération réalisée implique de respecter les règles de l'offre au public.

- **Absence de garantie de bonne fin pour l'émission**

La présente émission ne fait pas l'objet d'une garantie de bonne fin au sens de l'article L. 225-145 du Code de commerce. En conséquence, les négociations sur les actions nouvelles interviendront postérieurement à l'émission du certificat du dépositaire des fonds, c'est-à-dire après la date de règlement livraison.

- **Réduction du montant de l'émission**

Il est par ailleurs rappelé que si les souscriptions, n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Conseil d'Administration pourra, conformément à la loi, limiter l'émission au montant des souscriptions reçues, sous la condition que celui-ci atteigne les trois-quarts au moins de l'augmentation décidée.

- **Risque de fixation du prix de l'offre en dessous de la fourchette indicative**

Si la fixation du Prix de l'Offre en-dessous de la fourchette n'avait pas d'impact significatif sur les autres caractéristiques de l'Offre, le Prix de l'Offre sera porté à la connaissance du public par un communiqué de presse diffusé par la Société et l'avis diffusé par NYSE Euronext. Les ordres passés dans ce cas ne seraient pas révocables.

- **Dilution des actionnaires actuels en cas de non souscription d'actions nouvelles**

Le droit préférentiel de souscription a été supprimé.

Si les actionnaires actuels ne souscrivent pas à l'augmentation du capital, les actionnaires seraient dilués : leur pourcentage de participation dans le capital et leurs droits de vote dans la Société diminuerait.

- **Risque de dilution complémentaire**

Dans l'hypothèse où la société ne serait pas en mesure de dégager suffisamment de financement lié à son exploitation, elle pourrait être amenée à faire à nouveau appel au marché moyennant l'émission de nouvelles actions pour financer tout ou partie des besoins correspondants et il en résulterait une dilution complémentaire pour les actionnaires, en cas de réalisation à minima de l'opération ce risque sera accru.

## 2.2. Risques relatifs aux valeurs mobilières offertes

- **Volatilité des actions offertes**

Les fluctuations de marchés, la conjoncture économique, ainsi que les opérations financières en cours pourraient accroître la volatilité du cours des actions de la Société.

- **Risque lié à l'existence d'un droit de vote double**

Au jour du présent Prospectus certains des actionnaires de la Société bénéficient d'un droit de vote double.

Les actions émises dans le cadre de la présente opération ne bénéficieront de ce droit de vote double que dès lors qu'elles auront été inscrites au nominatif au compte des titulaires pendant une période ininterrompue d'au moins deux ans.

- **Risque lié à l'existence de BSAR**

A la date du présent document, 1 168 966 Bons de Souscription d'Actions Remboursables (BSAR) sont en circulation.

Le Conseil d'Administration du 8 décembre 2008 a constaté l'émission de 79 476 BSAR attachés à des actions nouvelles ainsi que 203 459 BSAR autonomes au prix unitaire de 1€, permettant à leurs détenteurs d'acquérir des actions au prix d'exercice de 11,25€ jusqu'à la date d'échéance du 31 décembre 2012. Après cette date, le détenteur pourra demander le remboursement de son BSAR non exercé sur une période de 2 mois à compter de l'expiration au prix unitaire de 0,01€. Depuis leur émission, 6 655 BSAR ont été exercés. Ces BSAR sont actuellement cotés sur le Marché Libre.

L'Assemblée Générale du 11 octobre 2012 a décidé une prolongation de la période d'exercice des BSAR sur 2 ans portant la date d'échéance au 31 Décembre 2014, sans qu'elle n'ait fait l'objet d'un rapport sur les conséquences de cette modification des caractéristiques et notamment sur le montant de l'avantage en résultant pour les porteurs.

Le Conseil d'Administration du 16 juin 2011 a constaté l'émission de 287 503 BSAR attachés aux actions nouvelles ainsi que 402 175 BSAR autonomes au prix unitaire de 0,23€. Ces BSAR permettent à leurs détenteurs d'acquérir des actions au prix d'exercice de 2,60€ jusqu'à la date d'échéance du 16 juin 2016. Après cette date, les détenteurs pourront demander le remboursement de leurs BSAR non exercés sur une période de 2 mois à compter de l'expiration au prix unitaire de 0,01€.

Le Conseil d'Administration du 30 septembre 2011 a constaté l'émission de 203 008 BSAR attachés à des actions au prix unitaire de 0,23€, permettant à leurs détenteurs d'acquérir des actions au prix d'exercice de 2,60€ entre le 17 juin 2012 et le 16 juin 2017. Après cette date, le détenteur pourra demander le remboursement de son BSAR non exercé sur une période de 2 mois à compter de l'expiration au prix unitaire de 0,01€.

L'exercice des BSAR entraînerait une dilution de 33% sur la base du capital existant à ce jour.

- **Risque fiscal**

L'obtention de l'avantage fiscal au titre de l'article 885 du CGI est: (i) soumise à la bonne conformité de la société aux règles fiscales, (ii) soumise au fait que le montant est plafonné à 1.514.000 € et en aucune façon il n'est possible de garantir que les souscripteurs pourront bénéficier de la réduction d'impôt de solidarité sur la fortune pour la totalité ou même pour une partie de leur souscription et enfin (iii) conditionnée au maintien des dispositions fiscales actuelles, dans la loi de finances qui sera votée au Parlement en fin d'année, ou, dans le cas où les dispositions fiscales actuelles seraient modifiées, à la non-rétroactivité des nouvelles dispositions aux souscriptions effectuées dans le cadre de l'introduction sur Alternext de LOGIN PEOPLE.

## 2.3. Risques relatifs aux marchés financiers

- **Ventes d'actions nouvelles**

La vente sur le marché d'un certain nombre d'actions de la Société, ou le sentiment que de telles ventes pourraient intervenir pendant ou après la réalisation du placement pourraient avoir un impact défavorable sur le cours des actions de la Société. La Société ne peut prévoir les éventuels effets sur le cours des actions des ventes sur le marché par ses actionnaires d'actions.

- **Risque lié au cours des actions**

Le cours des actions de la Société est susceptible d'être affecté de manière significative par des événements tels que des variations du résultat de la Société, de ses principaux concurrents ou une évolution des conditions de marché propres à son secteur d'activité.

De plus, les marchés boursiers ont connu des variations de cours significatives au cours des dernières années, qui, souvent, ne reflétaient pas les performances opérationnelles des entreprises cotées. Les fluctuations des marchés boursiers ainsi que du contexte économique, peuvent affecter de façon significative le cours des actions de la Société.

### **3. INFORMATIONS DE BASE**

#### **3.1. Déclaration sur le fonds de roulement net**

LOGIN PEOPLE ne dispose pas, à la date du Prospectus, d'un fonds de roulement net suffisant pour faire face à ses obligations et à ses besoins de trésorerie d'exploitation des douze prochains mois.

Les ressources de LOGIN PEOPLE au 30/09/2012, date d'établissement du tableau des capitaux propres et de l'endettement financier net, sont les suivantes :

- trésorerie disponible au 30/09/2012 : 190 K€

De plus, depuis le 30/09/2012 la Société est en négociation avec certains de ces actionnaires pour obtenir jusqu'à 300 K€ de nouveaux financements qui prendrait la forme d'apports en compte courant d'associés.

112K€ ont d'ores et déjà été versés à la Société. La Société estime que le solde sera versé à hauteur de 94K€ fin décembre 2012 et 94K€ fin janvier 2013.

Ces ressources disponibles et attendues permettront à LOGIN PEOPLE de couvrir ses besoins jusqu'à fin décembre 2012.

Le montant complémentaire nécessaire, hors financements issus de l'opération objet du Prospectus, pour faire face aux dépenses et engagements au cours des 12 prochains mois suivant la date d'obtention du visa sur le Prospectus est estimé à 2,2 M€.

La préparation de l'introduction en Bourse et le produit net de l'émission de 3,29M€, en considérant l'hypothèse d'une souscription à l'augmentation de capital à hauteur de 100% et d'un cours d'introduction au prix médian de 4 ,00€, qui en découle constituent la solution privilégiée à l'heure actuelle par la Société pour remédier à cette situation de trésorerie.

En cas de réalisation partielle de l'opération (2,5M€ brut soit 75% de l'augmentation de capital envisagée et en considérant une hypothèse de cours d'introduction au prix bas de la fourchette indicative à 3,72 €), c'est-à-dire une limitation de l'enveloppe de l'augmentation de capital nette de frais à 2,25M€, la Société pourra faire face à ses besoins de trésorerie durant les douze prochains mois à compter de la date du prospectus.

Le commissaire aux comptes sera en mesure de lever son incertitude sur la continuité d'exploitation dans son prochain rapport relatif à l'exercice clos le 31/12/2012 si l'augmentation de capital objet du présent Prospectus est réalisée à hauteur de 2,25M€ nets de frais.

De façon à assurer ses besoins de trésorerie sur 12 mois, en cas de non réussite de la levée de fonds objet du Prospectus, la Société fera financer son fonds de roulement au travers des actionnaires actuels et de nouveau capitaux-risqueurs.

#### **3.2. Capitaux propres et endettement**

Conformément aux recommandations du CESR (CESR 127), la situation de l'endettement et des capitaux propres au 30 septembre 2012 est la suivante :

### Situation des Capitaux Propres et des dettes financières

<i>En Euros</i>	
<b>Total des dettes courantes au 30/09/2012</b>	<b>6 429</b>
- <i>Faisant l'objet de garanties</i>	6 429
- <i>Faisant l'objet de nantissements</i>	
- <i>Sans garanties ni nantissements</i>	
<b>Total des dettes non courantes (hors partie courante des dettes long terme) au 30/09/2012</b>	<b>102 857</b>
- <i>Faisant l'objet de garanties</i>	102 857
- <i>Faisant l'objet de nantissements</i>	
- <i>Sans garanties ni nantissements</i>	
<b>Capitaux Propres au 30/09/2012</b>	<b>635 869</b>
- <i>Capital Social</i>	1 410 002
- <i>Réserves</i>	222
- <i>Primes liées au capital</i>	7 105 989
<i>Dont prime liée à l'émission des BSA</i>	408 777
- <i>Report à nouveau négatif</i>	-7 880 344

### Situation de l'endettement au 30/09/2012 (hors résultat de la période)

<i>En Euros</i>	
A. Trésorerie	192 162
B. Instruments équivalents	
C. Titres de placement	
<b>D. Liquidités (A+B+C)</b>	<b>192 162</b>
E. Créances financières à court terme	9 753
F. Dettes bancaires à court terme	
G. Parts à moins d'un an des dettes à moyen et long terme	6 429
H. Autres dettes financières à court terme	4 432
<b>I. Dettes financières à court terme (F+G+H)</b>	<b>10 861</b>
<b>J. Endettement financier net à court terme (I-E-D)</b>	<b>-191 054</b>
K. Emprunts bancaires à plus d'un an	
L. Obligations émises	
M. Autres emprunts à plus d'un an	102 857
<b>N. Endettement financier net à moyen et long terme (K+L+M)</b>	<b>102 857</b>
<b>O. Endettement financier net (J+N)</b>	<b>-88 197</b>

Il n'existe pas de dettes indirectes ou conditionnelles.

Depuis le 30/09/2012, SRL Sennac, premier actionnaire de la Société, a apporté 112K€ en compte courant d'associés. Les capitaux propres au 30/09/2012 représentent moins de la moitié du capital social. La levée de fonds objet du présent Prospectus, permettra au capitaux propres de repasser au dessus de ce seuil.

Aucune autre évolution significative des capitaux propres et de l'endettement financier net de la Société n'a eu lieu.

### 3.3. Intérêt des personnes physiques et morales participant à l'offre

A la connaissance de la Société, le Prestataire de services d'investissement en charge du placement et de la centralisation du placement et le conseil Listing Sponsor n'ont pas d'intérêts autres que ceux au titre desquels ils fournissent leurs services professionnels (conseil pour la réalisation de l'opération et intermédiaire financier) dans le cadre de l'inscription des Actions nouvelles de la Société, aux négociations sur NYSE Alternext de NYSE Euronext, pouvant influencer sensiblement sur l'offre d'actions de la Société.

Banque Delubac & Cie et Euroland Corporate ont rendu et/ou pourront rendre dans le futur diverses prestations de services bancaires, financiers, d'investissement, commerciaux et autres à la Société ou aux sociétés de son Groupe, à leurs actionnaires ou à leurs mandataires sociaux, dans le cadre desquels il a reçu ou pourra recevoir une rémunération.

### 3.4. Raisons de l'offre et utilisation du produit

La Société inscrit son transfert sur NYSE Alternext et la levée de fonds de 2,5M€ minimum concomitante afin de poursuivre une politique de développement de son activité.

Le transfert sur Alternext est motivé par :

- augmenter la liquidité du titre,
- accroître la notoriété de la Société,
- lever des fonds pour contribuer au financement de la croissance.

Ainsi, le produit net de l'augmentation de capital devrait être essentiellement consacré :

- à la consolidation et au renforcement des moyens humains, technologiques, marketing du Groupe pour accompagner son développement en France, pour environ 60% du montant levé.
- à améliorer le ratio d'endettement de la Société, afin de solidifier sa santé financière, à hauteur de 40% du montant levé.

Cette augmentation de capital aura également pour conséquence de renforcer significativement les fonds propres de la Société actuellement inférieurs à la moitié du capital social, et lui permettra donc de se conformer à la législation en vigueur.

Une levée de fonds limitée à 2,5M€, soit 75% de l'opération en bas de fourchette, n'aurait pas d'incidence sur les objectifs présentés pour l'utilisation du produit de l'offre.

## 4. INFORMATIONS SUR LES VALEURS MOBILIERES OFFERTES/ADMISES A LA NEGOCIATION

### 4.1. Nature et nombres des titres dont l'inscription sur le marché NYSE ALTERNEXT est demandée

Les titres de la Société dont l'inscription aux négociations sur le marché NYSE Alternext Paris est demandée sont :

- l'ensemble des actions ordinaires composant le capital social, soit 2 287 100 actions de 0,6165 € chacune de valeur nominale, intégralement souscrites et entièrement libérées de même catégorie (les « Actions Existantes ») ;
- 900 226 actions nouvelles à émettre dans le cadre d'une augmentation de capital en numéraire par voie d'offre au public, pouvant être portée à un maximum de 1 035 260 actions nouvelles à émettre en cas d'exercice en totalité de la Clause d'Extension (ensemble, les « Actions Nouvelles ») ;
- 1 168 966 BSAR existants actuellement inscrits sur le Marché Libre de NYSE Euronext Paris

Il sera émis 900 226 Actions nouvelles (ci-après « Actions »).

Les Actions font l'objet d'une demande d'inscription sur NYSE Alternext de NYSE-Euronext. Leur date de cotation prévue est le 28/12/2012 sous le numéro de code ISIN FR0010581363. Aucune demande d'admission sur un autre marché n'est envisagée.

Elles seront dès lors assimilables aux actions anciennes.

Les Actions seront soumises à toutes les stipulations statutaires et porteront jouissance courante. Elles donneront droit aux dividendes éventuellement versés au titre de l'exercice clos le 31/12/2012.

### 4.2. Droit applicable et tribunaux compétents en cas de litige

Les actions seront émises dans le cadre de la législation française.

Les tribunaux compétents en cas de litige sont ceux du siège social lorsque la Société est défendeur et sont désignés en fonction de la nature des litiges, sauf disposition contraire du code de procédure civile.

### 4.3. Forme et mode d'inscription en compte des titres

Les actions pourront revêtir la forme nominative ou au porteur, au choix des détenteurs, sous réserve de la législation en vigueur et des statuts de la Société.

Quelle que soit leur forme, elles seront obligatoirement inscrites en compte, tenu selon les cas par :

- Société Générale Securities Services, mandatée par la Société pour les titres nominatifs purs ;
- un intermédiaire financier habilité de leur choix et Société Générale Securities Services, mandatée par la Société, pour les titres nominatifs administrés ;
- un intermédiaire financier habilité de leur choix pour les titres au porteur.

Les opérations de règlement livraison de l'émission se traiteront dans le système SLAB de règlement livraison d'Euroclear France.

Les actions ont fait l'objet d'une demande d'admission aux opérations d'Euroclear France, qui assurera la compensation des titres entre teneurs de comptes.

Les actions seront inscrites en compte à compter du 04/01/2013, date de règlement livraison des actions.

Conformément aux articles L.211-15 et L. 211-17 du Code Monétaire et financier, les actions se transmettent par virement de compte à compte et le transfert de propriété des actions résultera de leur inscription au compte-titres de l'acquéreur. En vue de l'identification des actionnaires, la Société est en droit de demander à tout moment, à l'organisme chargé de la compensation des titres, dans les conditions visées au Code de commerce, les informations prévues par la loi.

#### 4.4. Monnaie de l'émission

L'émission des actions sera réalisée en euros.

#### 4.5. Droits attachés aux valeurs mobilières

##### 4.5.1. Droits attachés aux Actions nouvelles émises

Les droits et obligations attachés à l'Action suivent celle-ci, dans quelque main qu'elle passe et la cession comprend tous les dividendes échus et non payés et à échoir et, le cas échéant, la quote-part des réserves et des provisions.

La propriété de l'Action entraîne, ipso facto, l'approbation par le titulaire des statuts de la Société, ainsi que celle des décisions des assemblées générales d'actionnaires.

En plus du droit de vote, que la loi attache aux actions, chacune d'elles donne droit, dans la propriété de l'actif social, dans le partage des bénéfices, et dans le boni de liquidation à une quotité proportionnelle au nombre et à la valeur nominale des actions existantes.

Chaque fois qu'il est nécessaire de posséder plusieurs actions, qu'elles soient ou non de préférence, ou valeurs mobilières pour exercer un droit quelconque, les actionnaires ou titulaires de valeurs mobilières font leur affaire personnelle du groupement du nombre d'actions ou de valeurs mobilières nécessaire.

Les dividendes sont prescrits dans le délai légal de cinq ans au profit de l'Etat.

#### 4.6. Cadre juridique de l'émission

##### 4.6.1. Assemblée Générale ayant autorisé l'émission

L'assemblée générale des actionnaires de la Société qui s'est réunie le 11 octobre 2012 a notamment voté les résolutions suivantes (5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> résolutions extraordinaires) :

**5<sup>ème</sup> résolution : Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, sans indication de bénéficiaires et par offre au public**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial du Commissaire aux comptes, et constaté que le capital était entièrement libéré, conformément aux dispositions des articles L.225-129 et suivants du Code de commerce, et notamment des articles L.225-129-2, L.225-135, L.225-136, L.228-91 et suivants dudit Code de commerce :

**Délègue** au Conseil d'Administration sa compétence, avec effet à compter de la présente Assemblée, en vue, sur ses seules délibérations :

1. d'augmenter le capital, directement ou indirectement en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, en offrant au public des titres financiers pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de la présente Assemblée, tant en France qu'à l'étranger, par émission, en euro ou en monnaie étrangère, avec suppression du droit préférentiel de souscription sans indication de bénéficiaires, par émission d'actions de la Société ou de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, au capital de la Société, émises à titre gratuit ou onéreux, sous la forme nominative ou au porteur, avec ou sans prime d'émission, dont la souscription pourra être opérée soit en numéraire, soit par compensation de créances, soit, en tout ou en partie, par incorporation de réserves, de bénéfices ou de primes ;
2. de fixer les conditions d'émission et en particulier le prix de souscription ;
3. de réaliser l'augmentation de capital et ;
4. de procéder aux modifications corrélatives des statuts.

Il est précisé que la présente délégation de compétence pourra permettre l'émission de valeurs mobilières dans les conditions prévues par l'article L.228-93 du Code de commerce ;

**Décide** que le montant nominal maximal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées, immédiatement et/ou à terme, en vertu de la présente délégation, ne pourra excéder trente millions d'euros (30.000.000 €), ou la contre-

valeur de ce montant, à la date de la décision d'émission, en cas d'émission en monnaie étrangère ou en unité de compte fixée par référence à plusieurs monnaies, étant précisé :

- qu'à ce montant s'ajoutera, le cas échéant, le montant supplémentaire du nominal des actions ou autres valeurs mobilières à émettre pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières ou des titulaires d'autres droits donnant accès au capital ou à des titres de créances de la Société, conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables et aux éventuelles stipulations contractuelles applicables prévoyant d'autres cas d'ajustements,
- que le montant nominal maximal total de l'ensemble des augmentations de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription s'imputera sur le montant du plafond global prévu à la 4ème résolution de la présente Assemblée. A ce plafond s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions ou autres valeurs mobilières à émettre éventuellement pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières ou des titulaires d'autres droits donnant accès au capital ou à des titres de créances de la Société, conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables et en particulier à l'article L.228-40 du Code de commerce ; et

Sont expressément exclues de la présente délégation de compétence les émissions d'actions de préférence et de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, à des actions de préférence ;

**Prend acte et décide** de supprimer, sans indication de bénéficiaires, le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions et autres valeurs mobilières émises en vertu de la présente délégation. Toutefois, le Conseil d'Administration, en application de l'article L.225-135, 5ème alinéa, du Code de commerce, aura la faculté de conférer aux actionnaires, selon les modalités qu'il fixera en conformité avec les dispositions légales et réglementaires applicables et pour tout ou partie d'une émission effectuée, un délai de priorité de souscription ne donnant pas lieu à la création de droits négociables et qui devra s'exercer proportionnellement à la quotité du capital possédée par chaque actionnaire et pourra être éventuellement complété par une souscription à titre réductible, étant précisé que les titres non souscrits ainsi feront l'objet d'un placement public en France ou, le cas échéant, d'un placement à l'étranger.

**Décide**, conformément à l'article L.225-136 du code de commerce, que :

- le prix d'émission des actions sera au moins égal à la moyenne pondérée des cours des vingt (20) dernières séances de bourse de l'action LOGIN PEOPLE précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote maximale de cinq-pour-cent (5 %) ; et
- le prix d'émission des valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, au capital de la Société sera tel que la somme perçue immédiatement par la Société, majorée, le cas échéant, de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par elle, soit, pour chaque action ou autre titre de capital de la Société émis en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale à celle qu'elle recevrait par application du prix de souscription minimum défini à l'alinéa précédent, après correction, s'il y a lieu, de ce montant, pour tenir compte de la différence de date de jouissance.

**Délègue** au Conseil d'Administration le soin de fixer la liste des bénéficiaires au sein de cette ou ces catégories et le nombre de titres à leur attribuer.

**Prend acte** de ce que l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital emporterait renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres de capital auxquels ces titres ou valeurs mobilières pourraient donner droit.

La somme perçue ou susceptible d'être ultérieurement perçue par la Société pour chacune des actions ordinaires qui serait émise ou créée par souscription, conversion, échange, exercice de bons ou de toute autre manière compte tenu notamment du prix d'émission des valeurs mobilières primaires ou des bons, devrait être au moins égale à la valeur nominale des actions.

**Décide** que le Conseil d'Administration aura tous pouvoirs pour mettre en œuvre, en une ou plusieurs fois, la présente délégation et, notamment, dans le respect des conditions qui viennent d'être arrêtées, pour :

1. arrêter tous les termes et conditions des augmentations de capital ou émission d'autres valeurs mobilières réalisées en vertu de la présente délégation ;
2. déterminer les dates et modalités des émissions ainsi que la forme et les caractéristiques des valeurs mobilières à créer, arrêter les prix et conditions des émissions, fixer les montants à émettre, fixer la date de jouissance, même rétroactive, des titres à émettre, déterminer le mode de libération des actions ou autres valeurs mobilières émises ;
3. fixer les modalités suivant lesquelles sera assuré, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et ce, en conformité avec les dispositions légales et réglementaires ;

4. clore par anticipation toute période de souscription dans les conditions légales et réglementaires en vigueur, procéder, dans les conditions légales et réglementaires en vigueur, à la réception, au dépôt puis au retrait des fonds reçus à l'appui des souscriptions, constater toute libération par compensation avec des créances liquides et exigibles détenues à l'encontre de la Société ;
5. procéder, le cas échéant, à toutes imputations sur la ou les primes d'émission et, notamment, celles des frais, droits ou honoraires occasionnés par les émissions et prélever, le cas échéant, sur les montants des primes d'émission, les sommes nécessaires pour les affecter à la réserve légale, conformément à la réglementation applicable ;
6. constater la réalisation de chaque augmentation de capital et procéder aux modifications corrélatives des statuts ;
7. d'une manière générale, accomplir tous actes et formalités, prendre toutes décisions et conclure tous accords utiles et/ou nécessaires pour parvenir à la bonne fin des émissions réalisées en vertu de la présente délégation et, notamment, pour l'émission, la souscription, la livraison, la jouissance, la négociabilité et le service financier des valeurs mobilières émises, ainsi que l'exercice des droits qui y seront attachés.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-129-2, alinéa 2 du Code de commerce, la délégation de compétence consentie au titre de la présente résolution, prive d'effet, à compter de la présente Assemblée, toutes les délégations antérieures ayant le même objet et notamment, celles octroyées par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 septembre 2011.

**6<sup>ème</sup> résolution : Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres émis en cas de demande excédentaire conformément aux dispositions de l'article L.225-135-1 du Code de commerce, en cas de mise en œuvre des délégations de compétence visées aux deux résolutions précédentes avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription, selon le cas**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et, conformément aux dispositions de l'article L.225-135-1 du Code de commerce,

**Autorise** le Conseil d'Administration à :

(a) Augmenter le nombre de titres à émettre aux fins de couvrir d'éventuelles sur-allocations et de stabiliser les cours dans le cadre d'une émission, avec ou sans maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires et/ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, au capital de la Société, ou de sociétés qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou de la société dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, ou donnant droit à un titre de créance par souscription soit en numéraire, soit par compensation de créances, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière, en application des 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> résolutions et,

(b) Procéder aux émissions correspondantes au même prix que celui retenu pour l'émission initiale et dans la limite de 15% de cette dernière, conformément aux dispositions de l'article R.225-118 du Code de commerce ;

**Décide** que la présente autorisation, conférée au Conseil d'Administration pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de la présente Assemblée, devra être mise en œuvre dans les trente (30) jours de la clôture de la souscription de l'émission initiale concernée ; si le Conseil d'Administration n'en a pas fait usage dans ce délai de 30 jours, elle sera considérée comme caduque au titre de l'émission concernée ;

Conformément à l'article L.225-129 al. 2 du Code de commerce, la présente délégation de compétence prive d'effet la délégation de compétence décidée par l'Assemblée Générale du 20 septembre 2011.

**Décide** que le montant nominal des émissions correspondantes s'imputera sur le montant du plafond global prévu à la 4<sup>ème</sup> résolution ;

**Constata** que,

(i) dans l'hypothèse d'une émission avec maintien du droit préférentiel de souscription, la limite prévue au 1<sup>o</sup> du I de l'article L.225-134 du Code de commerce, sera augmentée dans les mêmes proportions et,

(ii) dans le cas d'une émission avec suppression du droit préférentiel de souscription, lorsque la présente Assemblée Générale a décidé de la possibilité pour le Conseil d'Administration de faire usage de facultés similaires à celles prévues au 1<sup>o</sup> du I de l'article L.225-134 du Code de commerce, l'émission sera également augmentée dans les mêmes proportions.

#### **4.6.2. Conseil d'Administration ayant décidé l'émission d'Actions nouvelles**

En vertu des délégations de compétence qui lui ont été conférées par l'Assemblée Générale visée ci-dessus, le Conseil d'Administration de la Société, dans sa séance du 29/11/2012, a :

- décidé le principe d'une émission d'Actions, par voie d'Offre au public, d'un montant nominal maximal de 554 989,33 euros, par voie d'émission d'un maximum de 1 287 500 actions nouvelles de 0,6165 euro de nominal chacune (hors clause d'extension de 15 %), avec suppression du droit préférentiel de souscription.
- fixé la fourchette indicative du prix appliquée dans le cadre de l'Offre entre 3,72 euros et 4,30 euros par action.
- décidé du principe selon lequel le montant de l'augmentation de capital visé au 1er alinéa, dont les termes devraient être fixés par un conseil d'administration prévu le 28/12/2012, pourra être augmenté de 15% maximum (soit une augmentation de capital d'un montant nominal maximal supplémentaire de 83 248,40 € par émission d'un nombre maximum de 135 034 actions nouvelles) au titre de la clause d'extension prévue à la 6<sup>ème</sup> résolution de l'assemblée générale extraordinaire du 11 octobre 2012.

Cette émission implique la réalisation éventuelle d'une augmentation de capital d'un montant nominal de 638 237,73 euros, après exercice intégral de la clause d'extension.

Les modalités définitives de cette augmentation de capital, parmi lesquelles notamment le nombre et le prix d'émission des Actions Nouvelles, seront arrêtées par le Conseil d'Administration de la Société lors d'une réunion qui devrait se tenir le 28/12/2012.

Conformément à la 5<sup>ème</sup> résolution de l'AGE du 11/10/2012, ce prix sera au moins égal à la moyenne pondérée des cours des vingt (20) dernières séances de bourse de l'action LOGIN PEOPLE précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote maximale de cinq-pour-cent (5 %).

#### **4.6.3. Actionnaires cédants**

Sans objet.

#### **4.7. Date prévue du règlement livraison des Actions nouvelles**

Il est prévu que le règlement livraison des Actions nouvelles intervienne le 04/01/2013.

#### **4.8. Restrictions à la libre négociabilité des actions**

Il n'existe aucune restriction à la libre négociabilité des actions LOGIN PEOPLE.

Les statuts de la Société ne prévoient pas de restriction à la libre négociation des actions. Les actions objet du le présent Prospectus seront librement cessibles et négociables.

#### **4.9. Réglementation française en matière d'offres publiques**

##### **4.9.1. Offre Publique**

Aux termes de la réglementation française, un projet d'offre publique doit être déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers lorsque toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert au sens de l'article L. 233-10 du code de commerce vient à détenir, directement ou indirectement, plus des cinq dixièmes du capital ou des droits de vote d'une société dont le siège social est établi en France et dont les actions sont admises aux négociations sur un marché d'instruments financiers ne constituant pas un marché réglementé d'un Etat membre de l'Union européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen, lorsque la personne qui gère ce marché en fait la demande auprès de l'Autorité des marchés financiers.

##### **4.9.2. Retrait obligatoire**

La Société est soumise aux règles françaises relatives aux offres publiques obligatoires, aux offres publiques de retrait et au retrait obligatoire applicables sur le marché Alternext de NYSE Euronext Paris à compter du 1er février 2011. L'article L. 433-4 du Code de monétaire et financier et les articles L. 236-1 et suivants (offre publique de retrait), 237-1 et suivants (retrait obligatoire à l'issue d'une offre publique de retrait) et 237-14 et suivants (retrait obligatoire à l'issue de toute offre publique) du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers prévoient les conditions de dépôt d'une offre publique de retrait et de mise en œuvre d'une procédure de retrait obligatoire des actionnaires minoritaires d'une société dont les actions sont admises aux négociations sur un système multilatéral de négociation organisé.

#### 4.9.3. Déclaration de franchissement de seuils légaux

En application de l'article L. 233-7 I, les dix seuils légaux prévus à cet article (de 5% à 95%) sont à déclarer à l'émetteur dans un délai de 4 jours.

En application de l'article L. 233-7 II et de l'article 223-15-1 du règlement général de l'AMF, les franchissements des seuils légaux de 50% et de 95% sont à déclarer à l'émetteur et à l'AMF dans un délai de 4 jours.

#### 4.10. Opérations publiques d'achats récentes

Néant.

#### 4.11. Régime Fiscal des Actions nouvelles

Les dispositions suivantes résument les conséquences fiscales applicables aux actionnaires de la Société. Cet exposé est fondé sur les dispositions légales françaises actuellement en vigueur et est donc susceptible d'être affecté par toute modification apportée à ces dispositions et à leur interprétation par l'administration fiscale française.

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que ces informations ne constituent qu'un simple résumé du régime fiscal actuellement en vigueur qui est susceptible d'être modifié et que leur situation particulière doit être étudiée avec leur conseiller fiscal habituel.

Les personnes n'ayant pas leur résidence fiscale en France doivent se conformer à la législation fiscale en vigueur dans leur Etat de résidence, sous réserve de l'application éventuelle d'une convention fiscale signée entre la France et cet Etat.

##### A. Actionnaires dont la résidence fiscale est située en France

##### **1) Personnes physiques détenant les actions dans leur patrimoine privé et ne réalisant pas d'opérations de bourse dans des conditions analogues à celles qui caractérisent une activité exercée par une personne se livrant à titre professionnel à de telles opérations.**

Le régime ci-après s'applique aux personnes physiques ne réalisant pas d'opérations de bourse dans des conditions analogues à celles qui caractérisent une activité exercée par une personne se livrant, à titre professionnel, à de telles opérations. Les personnes physiques qui réaliseraient de telles opérations de bourse sont invitées à se rapprocher de leur conseil fiscal pour connaître le régime qui leur est applicable.

##### a) Dividendes

##### *Impôt sur le revenu*

Les dividendes sont, soit pris en compte dans le revenu global de l'actionnaire dans la catégorie des revenus de capitaux mobiliers au titre de l'année de leur perception, soit, sur option, soumis depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012 à un prélèvement libératoire au taux de 21%.

En application des dispositions de l'article 158 du Code général des impôts (CGI), lorsque les dividendes sont pris en compte dans le revenu global de l'actionnaire, ils bénéficient d'un abattement non plafonné de 40% (Réfaction de 40%) et sont donc retenus pour le calcul de l'impôt sur le revenu du pour 60% de leur montant.

Après prise en compte des frais et charges déductibles, ces dividendes font en outre l'objet d'un abattement annuel et global fixe à 3.050 euros pour les couples mariés et les partenaires d'un pacte civil de solidarité (PACS) faisant l'objet d'une imposition commune et de 1.525 euros pour les personnes célibataires, veuves, divorcées ou imposées séparément.

Toutefois, les dividendes ne bénéficient pas des deux abattements indiqués ci-dessus lorsque, au cours de la même année, l'actionnaire a perçu des revenus pour lesquels il a opté pour le prélèvement libératoire de 21 % décrit ci-dessous.

Alternativement, les dividendes peuvent être soumis à un prélèvement libératoire de 21%, sur option irrévocable de l'actionnaire exercée au plus tard lors de chaque encaissement auprès de l'établissement payeur lorsque celui-ci est établi en France. Si l'option est exercée pour une partie seulement des dividendes perçus par l'actionnaire au cours de l'année (qu'ils soient distribués par la Société ou par d'autres sociétés), ceux des dividendes qui restent soumis au taux progressif de l'impôt sur le revenu perdent le bénéfice des abattements susmentionnés. Les investisseurs sont invités à se rapprocher de leur conseil fiscal habituel afin de déterminer les conséquences d'une telle option sur leur situation fiscale ainsi que pour connaître les modalités d'exercice de l'option et de paiement du prélèvement, de même que les obligations afférentes à l'option, lorsque l'établissement payeur n'est pas situé en France.

##### *Prélèvements sociaux*

Le montant des dividendes effectivement perçu est par ailleurs soumis :

- à la contribution sociale généralisée (CSG) au taux de 8,2%, dont 5,8% sont déductibles du revenu imposable à l'impôt sur le revenu au titre de l'année de paiement de la CSG, à condition que les dividendes soient soumis au barème progressif de l'impôt sur le revenu ;
- à la contribution pour le remboursement de la dette sociale (CRDS) au taux de 0,5%, non déductible de la base de l'impôt sur le revenu ;
- au prélèvement social de 5,4%, non déductible de la base de l'impôt sur le revenu ;
- à la contribution additionnelle au prélèvement social au taux maximum de 1,1% destinée à financer le RSA non déductible de la base de l'impôt sur le revenu ; et
- à la contribution additionnelle au même prélèvement social au taux de 0,3 %, non déductible de la base de l'impôt sur le revenu. Soit un taux global de prélèvements sociaux de 15,5 %.

#### b) Plus-values et moins-values

En application de l'article 150-0 A du CGI, les plus-values de cession d'actions réalisées par les personnes physiques sont imposables, dès le premier euro, à l'impôt sur le revenu au taux proportionnel de 19%.

La plus-value effectivement réalisée est également soumise aux prélèvements sociaux suivants, non déductibles du revenu imposable à l'impôt sur le revenu :

- CSG au taux de 8,2%,
- CRDS au taux de 0,5%,
- prélèvement social au taux de 5,4% ;
- contribution additionnelle au prélèvement social au taux de 1,1% ; et
- contribution additionnelle au prélèvement social au taux de 0,3%. Soit un taux global de prélèvements sociaux de 15,5%.

#### C) Régime spécial des PEA

Sous réserve de ne pas demander le bénéfice de la réduction d'ISF visée à l'article 885-0 V bis du CGI, les actions de la Société peuvent être souscrites ou acquises dans le cadre d'un PEA, institué par la loi n° 92- 666 du 16 juillet 1992.

Sous certaines conditions, le PEA ouvre droit (i) pendant la durée du PEA, à une exonération d'impôt sur le revenu et de prélèvements sociaux à raison des produits nets et des plus-values nettes générés par les placements effectués dans le cadre du PEA, à condition notamment que ces produits et plus-values soient maintenus dans le PEA et (ii) au moment de la clôture du PEA (si elle intervient plus de cinq ans après la date d'ouverture du PEA) ou lors d'un retrait partiel (s'il intervient plus de huit ans après la date d'ouverture du PEA), à une exonération d'impôt sur le revenu à raison du gain net réalisé à cette occasion.

Ce gain reste néanmoins soumis aux prélèvements sociaux (dont la nature et le taux varient en fonction de la période au titre de laquelle le gain a été acquis). A noter que l'exonération dont bénéficient les produits de placement en titres non cotés détenus dans un PEA est limitée à 10% du montant de ces placements. Cette limite de 10% s'apprécie annuellement.

Les moins-values subies dans le cadre du PEA ne sont en principe imputables que sur des plus-values réalisées dans le même cadre. Toutefois, en cas (i) de clôture anticipée du PEA avant l'expiration de la cinquième année ou (ii) sous certaines conditions, de clôture d'un PEA de plus de cinq ans lorsque la valeur liquidative du plan à la date de clôture du plan est inférieure au montant des versements effectués sur le plan depuis son ouverture, les moins-values constatées le cas échéant sont imputables sur les gains de même nature réalisés au cours de la même année ou des dix années suivantes.

#### d) Impôt de Solidarité sur la Fortune (ISF)

Les actions détenues par les personnes physiques dans le cadre de leur patrimoine privé sont en principe comprises dans leur patrimoine imposable, le cas échéant, à l'impôt de solidarité sur la fortune.

Toutefois, en application de l'article 885 I ter du CGI, et sous réserve que les conditions soient remplies, les titres reçus en contrepartie de la souscription au capital d'une PME peuvent bénéficier d'une exonération d'ISF.

Il est recommandé aux investisseurs de consulter leur conseil habituel en ce qui concerne les règles d'exonération d'impôt de solidarité sur la fortune (se référer infra au paragraphe relatif aux conditions de réduction d'impôt de solidarité sur la fortune au titre de la souscription à l'augmentation de capital (article 885-0 V bis du Code général des impôts)).

#### e) Droits de succession et de donation

Les actions de la Société acquises par les personnes physiques par voie de succession ou de donation sont soumises aux droits de succession ou de donation en France.

La France a conclu avec un certain nombre de pays des conventions destinées à éviter les doubles impositions en matière de succession et de donation susceptibles de s'appliquer.

Il est recommandé aux investisseurs de consulter leur conseil habituel en ce qui concerne leur assujettissement aux droits de succession et de donation.

f) Réduction d'impôt — souscription au capital de PME (dispositif Madelin)

Non applicable, la société ayant plus de 5 années d'existence.

**2) Personnes morales passibles de l'impôt sur les sociétés**

a) Dividendes

**Personnes morales n'ayant pas la qualité de société mère en France**

Les personnes morales françaises qui détiennent moins de 5 % du capital de la Société n'ont pas la qualité de société mère pour l'application du régime des sociétés mères et filiales prévu aux articles 145 et 216 du CGI. Les dividendes perçus par ces personnes morales sont imposables dans les conditions de droit commun, c'est-à-dire en principe au taux normal de l'impôt sur les sociétés actuellement égal à 33,1/3 % majoré le cas échéant, de la contribution sociale de 3,3% qui s'applique au montant de l'impôt sur les sociétés excédant 763.000euros par période de 12 mois.

Cependant pour les entreprises dont le chiffre d'affaires hors taxes annuel réalisé au cours de l'exercice ou de la période d'imposition, le cas échéant ramène à douze mois, est inférieur à 7.630.000euros et dont le capital social, entièrement libéré, est détenu de manière continue pendant la durée de l'exercice considéré pour au moins 75% par des personnes physiques ou par des sociétés satisfaisant elles-mêmes à l'ensemble de ces conditions (PME), le taux de l'impôt sur les sociétés est fixe à 15%, dans la limite de 38.120 euros du bénéfice imposable par période de 12 mois. Ces entreprises sont, en outre, exonérées de la contribution sociale de 3,3% mentionnée ci-dessus.

Par ailleurs, une contribution exceptionnelle (due temporairement au titre des exercices clos entre le 31 décembre 2011 et le 31 décembre 2013) de 5% s'applique aux entreprises réalisant, au cours de l'exercice ou de la période d'imposition, ramenée à douze mois le cas échéant, un chiffre d'affaires supérieur à 250 M€.

**Personnes morales bénéficiant du régime des sociétés mères et filiales**

Conformément aux dispositions des articles 145 et 216 du CGI, les personnes morales détenant au moins 5% du capital et des droits de votes de la Société peuvent bénéficier, sous certaines conditions et sur option, du régime des sociétés mères en vertu duquel les dividendes perçus par la société mère ne sont pas soumis à l'impôt sur les sociétés, à l'exception d'une quote-part de ces dividendes représentative des frais et charges supportés par la société. Cette quote-part est égale forfaitairement à 5% du montant desdits dividendes.

b) Plus-values et moins-values

*Régime de droit commun*

Les plus-values réalisées et moins-values subies lors de la cession de titres de portefeuille sont soumises à l'impôt sur les sociétés au taux de droit commun de 33,1/3 % (ou, le cas échéant, au taux de 15 % dans la limite de 38.120 euros par période de 12 mois pour les PME) majoré, le cas échéant, de la contribution sociale de 3,3% qui s'applique au montant de l'impôt sur les sociétés diminué d'un abattement qui ne peut excéder 763.000 euros par période de 12 mois.

*Régime spécial des plus-values et moins-values à long terme*

Conformément aux dispositions de l'article 219-I-a quinquies du CGI, les plus-values à long terme afférentes à des titres de participation visés à cet article et détenus depuis au moins deux ans sont exonérées d'impôt sur les sociétés, sous réserve de la réintégration, dans le résultat imposable dans les conditions de droit commun de l'impôt sur les sociétés, d'une quote-part de frais et charges égale à 10% du résultat net des plus-values de cession.

Constituent des titres de participation au sens de l'article 219-I-a quinquies du CGI, les titres revêtant ce caractère sur le plan comptable, les actions acquises en exécution d'une offre publique d'achat ou d'une offre publique d'échange par l'entreprise qui en est l'initiatrice et les titres ouvrant droit au régime des sociétés mères prévu aux articles 145 et 216 du CGI si ces actions sont comptabilisées en titres de participation ou à une subdivision spéciale d'un autre compte du bilan correspondant à leur qualification comptable, à l'exception des titres de sociétés à prépondérance immobilière.

Les moins-values nettes subies lors de la cession des actions de la Société qui répondent à la définition donnée à l'article 219-I-a quinquies du CGI et qui ont été détenues pendant au moins deux ans ne sont ni reportables sur les exercices postérieurs ni imputables.

**B. Actionnaires dont la résidence fiscale est située hors de France**

a) Dividendes

En vertu du droit interne français, les dividendes distribués par la Société à ses actionnaires dont le domicile fiscal ou le siège social est situé hors de France font en principe l'objet d'une retenue à la source de 30% applicable sur le montant brut décaissé par la Société. Le taux de la retenue à la source est réduit à 21% pour les dividendes perçus par les actionnaires personnes physiques qui ont leur domicile fiscal dans un Etat de l'Union Européenne, en Islande, en Norvège ou, depuis l'entrée en vigueur de l'accord d'échange du 22 septembre 2009, au Liechtenstein.

Enfin, ce taux est porté à 55% pour les revenus payés hors de France dans un Etat ou territoire non coopératif.

Le montant de cette retenue à la source s'applique au montant brut décaissé par la société, sans que cette base de calcul puisse faire l'objet des abattements dont bénéficient les contribuables domiciliés en France (abattement de 40% et abattement fixe de 1.525 € et 3.050 €).

Toutefois, cette retenue à la source peut être réduite en application des conventions fiscales internationales. Il appartient aux actionnaires de la Société concernées de se rapprocher de leur conseiller fiscal habituel afin de déterminer si de telles dispositions sont susceptibles de s'appliquer à leur cas particulier.

#### b) Plus-values

Les plus-values réalisées à l'occasion des cessions à titre onéreux de valeurs mobilières ou de droits sociaux effectuées par des personnes qui ne sont pas fiscalement domiciliées en France au sens de l'article 4 B du CGI ou dont le siège social est situé hors de France sont exonérées d'impôt en France.

Par exception et sous réserve que les conventions fiscales internationales ne s'y opposent pas, les plus-values de cession de droits sociaux sont imposables en France si elles sont rattachables à un établissement stable ou à une base fixe soumise à l'impôt en France ou si les droits détenus directement ou indirectement par le cédant, son conjoint, leurs ascendants et leurs descendants dans les bénéfices sociaux de la Société dont les actions sont cédées ont excédé 25% à un moment quelconque au cours des cinq années précédant la cession.

Les plus-values réalisées à l'occasion de la cession d'une participation excédant ou ayant excédé le seuil de 25% au cours de la période susvisée sont soumises à l'impôt en France au taux proportionnel de 19% sauf application éventuelle des dispositions d'une convention fiscale internationale réservant à l'Etat de résidence le droit d'imposer.

Les plus-values mobilières imposables en France réalisées par des non-résidents ne supportent pas les prélèvements sociaux.

Enfin, en ce qui concerne l'exit tax applicable lors du transfert du domicile hors de France, il appartient aux actionnaires de la Société concernés de se rapprocher de leur conseiller fiscal habituel afin de déterminer si de telles dispositions sont susceptibles de s'appliquer à leur cas particulier.

#### c) Impôt de solidarité sur la fortune

Sous réserve des dispositions des conventions fiscales internationales, les personnes physiques domiciliées hors de France, au sens de l'article 4 B du CGI, ne sont pas imposables à l'impôt de solidarité sur la fortune à raison de leur participation dans la Société sous réserve (i) qu'elles possèdent directement ou indirectement moins de 10% du capital de la Société et (ii) pour autant que cette participation ne leur permette pas d'exercer une influence sur la Société.

#### d) Droits de succession et de donation

La France soumet aux droits de succession et de donation l'acquisition, par un non-résident français, de titres de sociétés françaises par voie de succession ou de donation. La France a conclu avec un certain nombre de pays des conventions destinées à éviter les doubles impositions en matière de succession et de donation, aux termes desquelles les résidents des pays ayant conclu de telles conventions peuvent être exonérés de droits de succession et de donation en France ou obtenir un crédit d'impôt dans leur Etat de résidence.

Il est recommandé aux investisseurs potentiels de consulter leur conseiller fiscal habituel en ce qui concerne leur assujettissement aux droits de succession et de donation à raison des actions de la Société qu'ils pourraient détenir ainsi que les conditions dans lesquelles ils pourraient obtenir une exonération de ces droits ou crédit d'impôt en vertu d'une des conventions fiscales conclues avec la France.

### **C. Autres situations**

Les actionnaires soumis à un régime d'imposition autre que ceux visés ci-dessus, notamment les contribuables dont les opérations portant sur des valeurs mobilières dépassent la simple gestion patrimoniale de portefeuille ou qui ont inscrit leurs titres à l'actif de leur bilan commercial, devront s'informer auprès de leur conseiller fiscal habituel du régime fiscal s'appliquant à leur cas particulier.

### **D. Réduction d'impôt de solidarité sur la fortune au titre de la souscription à l'augmentation de capital (article 885-0 V bis du Code général des impôts)**

Afin de permettre aux souscripteurs personnes physiques de bénéficier, le cas échéant, du dispositif de réduction d'impôt de solidarité sur la fortune, au titre de la souscription d'actions nouvelles, la Société s'engage à satisfaire aux conditions prévues aux paragraphes a à f du 1 de l'article 885-0 V bis dudit Code dans les limites fixées par les textes législatifs et réglementaires, à savoir :

*Pour les souscriptions réalisées à compter du 1er janvier 2012, les conditions prévues aux paragraphes a à f du 1 de l'article 885-0 V bis du Code général des impôts sont :*

I.-1. Le redevable peut imputer sur l'impôt de solidarité sur la fortune 50% des versements effectués au titre de souscriptions au capital initial ou aux augmentations de capital de sociétés, en numéraire ou en nature par apport de

biens nécessaires à l'exercice de l'activité, à l'exception des actifs immobiliers et des valeurs mobilières, ainsi qu'au titre de souscriptions dans les mêmes conditions de titres participatifs dans des sociétés coopératives ouvrières de production définies par la loi n°78-763 du 19 juillet 1978 ou dans d'autres sociétés coopératives régies par la loi n°47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération. Cet avantage fiscal ne peut être supérieur à 45.000 €.

La société bénéficiaire des versements mentionnée au premier alinéa doit satisfaire aux conditions suivantes :

a) Etre une petite et moyenne entreprise au sens de l'annexe I au règlement (CE) n°800/2008 de la Commission du 6 août 2008 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché commun en application des articles 87 et 88 du traité (Règlement général d'exemption par catégorie) ;

b) Exercer exclusivement une activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou libérale, à l'exclusion des activités procurant des revenus garantis en raison de l'existence d'un tarif réglementé de rachat de la production, des activités financières, des activités de gestion de patrimoine mobilier définie à l'article 885 O quater et des activités immobilières. Toutefois, les exclusions relatives à l'exercice d'une activité financière ou immobilière ne sont pas applicables aux entreprises solidaires mentionnées à l'article L.3332-17-1 du code du travail ;

b bis) Ne pas exercer une activité de production d'électricité utilisant l'énergie radiative du soleil ;

b bis) Ses actifs ne sont pas constitués de façon prépondérante de métaux précieux, d'œuvres d'art, d'objets de collection, d'antiquités, de chevaux de course ou de concours ou, sauf si l'objet même de son activité consiste en leur consommation ou en leur vente au détail, de vins ou d'alcools ;

b ter) Les souscriptions à son capital confèrent aux souscripteurs les seuls droits résultant de la qualité d'actionnaire ou d'associé, à l'exclusion de toute autre contrepartie notamment sous la forme de tarifs préférentiels ou d'accès prioritaire aux biens produits ou aux services rendus par la société ;

c) Avoir son siège de direction effective dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen ayant conclu avec la France une convention d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude ou l'évasion fiscales ;

d) Ses titres ne sont pas admis aux négociations sur un marché réglementé français ou étranger ;

e) Etre soumise à l'impôt sur les bénéfices dans les conditions de droit commun ou y être soumise dans les mêmes conditions si l'activité était exercée en France ;

e bis) Compter au moins deux salariés à la clôture de l'exercice qui suit la souscription ayant ouvert droit à la présente réduction ; ou un salarié si elle est soumise à l'obligation de s'inscrire à la chambre de métiers et de l'artisanat ;

f) N'accorder aucune garantie en capital à ses associés ou actionnaires en contrepartie de leurs souscriptions ; Pour bénéficier de cette réduction d'impôt, les souscripteurs doivent conserver l'ensemble des titres reçus à cette occasion jusqu'au 31 Décembre de la cinquième année suivant celle au cours de laquelle la souscription a été réalisée.

Par ailleurs, les titres dont la souscription a ouvert droit à la réduction d'ISF ne peuvent pas figurer dans un PEA. Afin de permettre aux souscripteurs personnes physiques de bénéficier, le cas échéant, du dispositif précité, la Société traitera les demandes d'état individuel de souscription des personnes physiques requis par les services fiscaux par ordre d'arrivée, selon la règle du premier arrivé, premier servi. Chaque demande d'état individuel devra, systématiquement, être accompagnée d'une attestation du montant souscrit par la personne physique faisant cette demande et que ladite personne physique aura préalablement obtenue auprès de son teneur de compte-titres. En tout état de cause, toute demande d'état individuel devra être transmise à la Société dans les 30 jours calendaires suivant la date de règlement livraison des actions.

La Société se réserve le droit de clôturer l'opération par anticipation si le plafond de 2,5 millions d'euros est atteint, ce compte tenu des demandes déjà effectuées au cours des 12 derniers mois et ne délivrerait plus dans ce cas aucun état individuel.

En conséquence, l'attention de ces souscripteurs est attirée sur le fait que la Société ne peut, en aucune façon, leur garantir qu'ils pourront bénéficier de la réduction d'impôt sur la fortune pour la totalité ou même pour une partie de leur souscription.

De même, la réduction d'impôt est conditionnée au maintien des dispositions fiscales actuelles précitées ou dans le cas, ou ces dispositions fiscales seraient modifiées, à la non-rétroactivité des nouvelles mesures aux souscriptions effectuées dans le cadre de l'introduction en bourse de la Société sur NYSE Alternext Paris.

Les investisseurs susceptibles de bénéficier de cette réduction d'impôt sont invités à consulter leur conseil fiscal habituel afin d'apprécier leur situation personnelle au regard de la réglementation spécifique applicable.

## 5. CONDITIONS DE L'EMISSION D'ACTION NOUVELLES

### 5.1. Conditions, calendrier prévisionnel et modalités des demandes de souscription

#### 5.1.1. Conditions de l'émission

L'émission des Actions LOGIN PEOPLE sera réalisée avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre :

- d'une offre au public en France réalisée sous la forme d'une « offre à prix ouvert », principalement destinée aux personnes physiques (l'« Offre à Prix Ouvert »),
- d'un placement global principalement destiné aux investisseurs institutionnels (le « Placement Global ») comportant :
  - o un placement en France, et
  - o un placement privé international dans certains pays, en dehors des États-Unis d'Amérique.

La répartition des actions offertes entre l'Offre au Public, d'une part, et le Placement Global, d'autre part, sera effectuée en fonction de la nature et de l'importance de la demande dans le respect des principes édictés par l'article 315-35 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers.

Si la demande exprimée dans le cadre de l'offre à Prix Ouvert le permet, le nombre définitif d'actions allouées en réponse aux ordres émis dans ce cadre sera au moins égal à 50 % du nombre total d'actions offertes dans le cadre de l'Offre avant exercice éventuel de la clause d'extension.

L'augmentation de capital ne fera pas l'objet d'une garantie de bonne fin au sens de l'article L.225-145 du Code de commerce. En conséquence, les négociations sur les actions nouvelles interviendront postérieurement à l'émission du certificat du dépositaire des fonds, c'est à dire après la date de règlement – livraison.

Il est par ailleurs rappelé que si l'ensemble des souscriptions n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Conseil d'administration pourra limiter l'émission au montant des souscriptions reçues sous la condition que celui-ci atteigne les trois-quarts au moins de l'augmentation décidée.

Les montants souscrits donneront lieu uniquement à un versement en numéraire.

#### **Conditions spécifiques liées à la réduction de l'ISF**

En application de l'article 885-0 V bis du CGI, les souscriptions par des particuliers au capital de LOGIN PEOPLE, dans le cadre de son introduction sur Alternext, sont susceptibles, sous les réserves ci-dessous, de procurer aux souscripteurs une réduction de 50 % de leur ISF, dans la limite d'un montant maximum de souscription de 1.514.000 € :

- Cette réduction d'impôt est tout d'abord conditionnée au maintien des dispositions fiscales actuelles, dans la loi de finances qui sera votée par le Parlement en fin d'année, ou, dans le cas où les dispositions fiscales actuelles seraient modifiées, à la non-rétroactivité des nouvelles dispositions aux souscriptions effectuées dans le cadre de l'introduction sur Alternext de LOGIN PEOPLE ;
- Le montant des souscriptions susceptible d'être pris en compte pour la réduction d'impôt ne pourra dépasser globalement la somme de 1.514.000 €, la société LOGIN PEOPLE ayant déjà procédé depuis un an à des levées de fonds, prises en compte au titre de la réduction d'ISF à concurrence de 986.000 € ;
- Les particuliers qui souhaiteront bénéficier d'une réduction de leur ISF, au titre de leur souscription au capital de LOGIN PEOPLE, devront d'abord demander à leur teneur de compte-titre une attestation du montant souscrit par eux à l'introduction, et demander ensuite à la société LOGIN PEOPLE l'attestation requise par les services fiscaux ; il est précisé que les demandes d'attestation à la société LOGIN PEOPLE devront parvenir à celle-ci dans un délai maximum de 30 jours suivant la date de négociation ;
- Par la volonté de la société LOGIN PEOPLE, le montant de 1.514.000 € sera réservé en priorité aux particuliers souscrivant dans le cadre de l'offre publique souscrivant dans le cadre de l'offre publique en leur nom par rapport aux fonds offrant à leurs investisseurs une réduction ISF ;
- Les demandes d'état individuel seront traitées par ordre d'arrivée, selon la règle du premier arrivé, premier servi. Dès lors que le plafond sera atteint, la Société ne délivrera plus d'attestation ;

### 5.1.2. Montant de l'émission

#### 5.1.2.1. Nombre de titres émis et prix de souscription

Les instruments financiers émis dans le cadre de l'augmentation de capital objet du présent Prospectus représentent 900 226 actions. Ce nombre est susceptible d'être porté à 1 035 260 actions en cas d'exercice intégral de la clause d'extension.

Le prix de souscription des Actions nouvelles sera compris entre 3,72 et 4,30 euros, soit 4,00 euros en milieu de fourchette chacune.

Conformément à la 5ème résolution de l'AGE du 11/10/2012, ce prix sera au moins égal à la moyenne pondérée des cours des vingt (20) dernières séances de bourse de l'action LOGIN PEOPLE précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote maximale de cinq-pour-cent (5 %).

Lors de la souscription, il devra être versé la totalité de la valeur nominale et de la prime d'émission par Action nouvelle représentant la totalité du prix de souscription.

Le Conseil d'Administration sera autorisé à porter le montant de la prime d'émission à un compte de réserves « prime d'émission » sous déduction des sommes que le Conseil d'Administration ou son Président agissant sur délégation du Conseil d'Administration, pourra décider de prélever, s'il le juge utile, pour faire face à tout ou partie des frais de l'augmentation de capital.

L'offre de titres faisant l'objet du présent Prospectus est irrévocable. Cette offre pourra être réduite si elle n'est pas totalement couverte par les souscriptions sans que cette réduction puisse représenter plus de 25% de l'offre initiale.

#### 5.1.2.2. Montant brut de l'émission d'Actions nouvelles

Le montant brut des capitaux levés par augmentation de capital devrait atteindre sur la base du prix par action en milieu de fourchette 3,6M€, ou 4,14M€ en cas d'exercice intégral de la clause d'extension.

### 5.1.3. Procédure et période de souscription - Calendrier Indicatif

#### 5.1.3.1. Caractéristiques principales de l'Offre au Public

##### **Durée de l'Offre au Public**

L'Offre au Public débutera le 10/12/2012 et prendra fin le 20/12/2012 à 17 heures (heure de Paris). La date de clôture de l'Offre au Public pourrait être modifiée (voir la section 5.3.2 de la deuxième partie du présent Prospectus).

##### **Nombre d'actions offertes dans le cadre de l'Offre au Public**

50 % du nombre d'Actions Offertes sera offert dans le cadre de l'Offre au Public.

##### **Personnes habilitées, réception et transmission des ordres de souscription et d'achat**

Les personnes habilitées à émettre des ordres dans le cadre de l'Offre au Public sont principalement les personnes physiques.

Les personnes physiques ne disposant pas en France d'un compte permettant la souscription ou l'acquisition d'actions dans le cadre de l'Offre au Public devront à cette fin ouvrir un tel compte auprès d'un intermédiaire financier habilité lors de la passation de leurs ordres.

##### **Catégories d'ordres susceptibles d'être émis en réponse à l'Offre au Public**

Les personnes désireuses de participer à l'Offre au Public devront déposer leurs ordres auprès d'un intermédiaire financier habilité en France.

Les ordres seront décomposés en fonction du nombre de titres demandés

- entre 1 et 100 actions inclus, ordres A1,
- au-delà de 100 actions, ordres A2.

Les ordres A1 bénéficieront d'un traitement préférentiel dans le cas où tous les ordres ne pourraient pas être entièrement satisfaits.

Il est précisé que:

- chaque ordre doit porter sur un nombre minimum d'une (1) action ;
- un même donneur d'ordre ne pourra émettre qu'un seul ordre; cet ordre ne pourra être dissocié entre plusieurs intermédiaires financiers et devra être confié à un seul intermédiaire financier ;

- s'agissant d'un compte joint, il ne pourra être émis qu'un maximum de deux ordres ;
- le montant de chaque ordre ne pourra porter sur un nombre d'actions représentant plus de 20 % du nombre d'actions offertes dans le cadre de l'Offre au Public ;
- au cas où l'application du ou des taux de réduction n'aboutirait pas à l'attribution d'un nombre entier d'actions, ce nombre serait arrondi au nombre entier inférieur ;
- les ordres seront exprimés en nombre d'actions sans indication de prix et seront réputés stipulés au Prix de l'Offre ;
- les ordres seront, même en cas de réduction, irrévocables, sous réserve des indications mentionnées au paragraphe « Résultat de l'Offre au Public et modalités d'allocation » ci-dessous.

Les intermédiaires financiers habilités en France transmettront à NYSE-EURONEXT les ordres, selon le calendrier et les modalités précisés dans l'avis d'ouverture de l'Offre au Public qui sera publié par NYSE-EURONEXT.

#### **Résultat de L'Offre au Public et modalités d'allocation**

Les ordres A1 sont prioritaires par rapport aux ordres A2 ; un taux de réduction pouvant aller jusqu'à 100 % peut être appliqué aux ordres A2 pour servir les ordres A1.

Dans le cas où l'application des modalités de réduction aboutirait à un nombre non entier d'actions, ce nombre serait arrondi au nombre entier immédiatement inférieur, les actions formant rompus étant ensuite allouées selon les usages du marché.

Le résultat de l'Offre au Public fera l'objet d'un avis qui devrait être publié par NYSE-EURONEXT le 28/12/2012 et d'un communiqué de presse diffusé par la Société.

Cet avis et ce communiqué préciseront le taux de réduction éventuellement appliqué aux ordres.

#### **Caractéristiques communes à l'Offre à Prix Ouvert et au Placement Global :**

Le prix des actions acquises dans le cadre du Placement devra être versé comptant par les donneurs d'ordre à la date prévue pour la publication par NYSE-Euronext de l'avis de résultat du Placement, soit le 28/12/2012. Un communiqué de presse indiquera le dimensionnement final de l'Offre à Prix Ouvert et du Placement Global ainsi que les prix définitifs des actions le 28/12/2012.

L'Offre à Prix Ouvert est principalement destinée aux personnes physiques en France.

Il est précisé qu'aucune démarche n'a été entreprise par la Société en vue de permettre l'offre au public des actions offertes dans le cadre du Placement dans une juridiction étrangère. En particulier, les actions n'ont pas été enregistrées aux Etats-Unis d'Amérique en vertu du Securities Act de 1933. En conséquence, le prospectus ne pourra être utilisé à l'appui d'une quelconque offre ou cession d'actions aux Etats-Unis d'Amérique.

Le Placement Global comportera un placement public en France et un placement privé international en dehors de France.

Aucune distinction entre les demandes d'acquisition d'actions ne sera faite en fonction de l'établissement financier via lequel ces demandes auront été faites.

#### *5.1.3.2. Caractéristiques principales du Placement Global*

##### **Durée du Placement Global**

Le Placement Global débutera le 10/12/2012 et prendra fin le 20/12/2012 à 17 heures (heure de Paris). En cas de prorogation de la date de clôture de l'Offre au Public, la date de clôture du Placement Global pourra être prorogée corrélativement.

Le Placement Global pourra être clos par anticipation sans préavis (voir la section 5.3.2 de la deuxième partie du présent Prospectus).

##### **Personnes habilitées à émettre des ordres dans le cadre du Placement Global**

En France, toute personne physique ou morale est habilitée à émettre des ordres dans le cadre du Placement Global ; toutefois, il est usuel que les personnes physiques émettent leurs ordres dans le cadre de l'Offre au Public. A l'étranger, seuls les investisseurs institutionnels sont habilités à émettre des ordres dans le cadre du Placement Global.

##### **Ordres susceptibles d'être émis dans le cadre du Placement Global**

Les ordres seront exprimés en nombre d'actions ou en montant demandés. Ils pourront comprendre des conditions relatives au prix.

##### **Réception et transmission des ordres susceptibles d'être émis dans le cadre du Placement Global**

Pour être pris en compte, les ordres émis dans le cadre du Placement Global devront être reçus par BANQUE DELUBAC & Cie, Prestataire de services d'investissement au plus tard le 20/12/2012 à 17 heures (heure de Paris), sauf clôture anticipée.

Seuls les ordres à un prix limite supérieur ou égal au Prix de l'Offre seront pris en considération dans la procédure d'allocation. Ils pourront faire l'objet d'une réduction totale ou partielle.

### **Résultat du Placement Global**

Le résultat du Placement Global fera l'objet d'un avis qui devrait être publié par NYSE-EURONEXT le 28/12/2012, sauf clôture anticipée.

#### *Calendrier indicatif de l'opération*

29/11/2012	Décision du Conseil d'Administration
07/12/2012	Visa AMF Diffusion par NYSE Euronext de l'avis relatif à l'annonce de la suspension des négociations des actions de la Société sur le Marché Libre de Paris dans l'attente de la publication d'un communiqué de presse par la Société (après le fixing de 15h00).
10/12/2012	Publication de l'avis d'opération par Nyse-Euronext
10/12/2012	Diffusion d'un communiqué de presse décrivant les principales caractéristiques de l'offre Ouverture de l'OPO et du PG
20/12/2012	Clôture de l'OPO et du PG ( sauf clôture anticipée)
28/12/2012	Centralisation par NYSE-Euronext Fixation du prix de l'Offre-Décision relative à la clause d'extension Diffusion du communiqué de presse indiquant le prix de l'Offre, le nombre définitif d'Actions Nouvelles et le résultat de l'Offre Publication par NYSE-Euronext de l'avis de résultat Première cotation
04/01/2013	Règlement-livraison des titres
07/01/2013	Début des négociations sur Alternext

Le calendrier ci-dessus et les dates figurant par ailleurs dans le présent Prospectus sont fournis à titre indicatif et pourront être modifiés en raison d'événements indépendants de la volonté de LOGIN PEOPLE et affectant le bon déroulement de l'opération. En cas de modification, ce nouvel élément sera porté à la connaissance du public dans au moins deux journaux financiers de diffusion nationale et repris dans un avis publié par NYSE-Euronext. Dans ce cas, les donneurs d'ordres dans le cadre de l'Offre pourront, s'ils le souhaitent, révoquer, pendant au moins les deux jours de bourse suivant la publication, les ordres émis avant la publication de cette note auprès des établissements qui auront reçu ces ordres.

En cas d'échec de l'opération la cotation du titre Login People reprendra sur le Marché Libre.

#### **5.1.4. Réduction de la souscription**

L'augmentation de capital pourra être réduite si elle n'est pas totalement couverte par les souscriptions sans que cette réduction puisse représenter plus de 25%.

#### **5.1.5. Révocation - Suspension de l'Offre**

En cas de souscriptions pour un montant inférieur à 75 % de l'offre en milieu de fourchette de l'émission prévue dans le présent Prospectus, l'opération serait annulée au regard de l'article L. 225-134 du Code de commerce et les ordres

passés par les souscripteurs considérés comme caducs. Dans cette hypothèse, le transfert sur NYSE-Alternext n'aurait pas lieu.

#### **5.1.6. Montant minimum et/ou maximum d'une souscription**

La souscription minimum est de 1 (une) Action : le montant minimum de souscription est de 4,00 euros, en milieu de fourchette.

#### **5.1.7. Délai de rétractation - révocation des ordres**

Les ordres de souscription sont irrévocables.

En cas de fixation du Prix de l'Offre en-dessous de la fourchette ce dernier sera rendu public par un communiqué de presse et un avis NYSE-Euronext, le 28/12/2012.

Conformément à la 5ème résolution de l'AGE du 11/10/2012, ce prix sera au moins égal à la moyenne pondérée des cours des vingt (20) dernières séances de bourse de l'action LOGIN PEOPLE précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote maximale de cinq-pour-cent (5 %).

En cas de modification des autres modalités initialement arrêtées pour l'Offre non prévue par le présent Prospectus, un complément au Prospectus sera soumis au visa de l'Autorité des Marchés Financiers.

Les ordres d'achat ou de souscription passés pourront alors être révoqués pendant au moins les deux jours de bourse suivant la publication de cette note complémentaire.

En cas de prorogation de la date de clôture, ce nouvel élément sera porté à la connaissance du public dans au moins deux journaux financiers de diffusion nationale et repris dans un avis publié par NYSE-Euronext.

Dans ce cas, les donneurs d'ordres dans le cadre de l'Offre pourront, s'ils le souhaitent, révoquer pendant au moins les deux jours de bourse suivant la publication de cet élément les ordres émis avant sa publication auprès des établissements qui auront reçu ces ordres.

De nouveaux ordres irrévocables pourront être émis jusqu'à la nouvelle date de clôture de l'Offre.

#### **5.1.8. Versement des fonds et modalités de délivrance des actions**

Les souscriptions et versements des actionnaires ayant leurs titres au nominatif ou au porteur seront reçus des souscripteurs, ou de leur intermédiaire habilité agissant en leur nom et pour leur compte, sans frais, auprès de Société Générale Securities Services-Service aux Emetteurs-32, rue du Champ de Tir-BP 81236-44312 Nantes Cedex 3.

Chaque souscription devra être accompagnée du versement du prix de souscription.

Le règlement - livraison des titres LOGIN PEOPLE émis interviendra le 04/01/2013.

Les actions pourront revêtir la forme nominative ou au porteur, au choix des souscripteurs. Elles ont fait l'objet d'une demande d'admission aux opérations d'Euroclear France et seront inscrites en compte dès leur date d'émission, soit le 04/01/2013 (correspondant à la date de règlement livraison).

#### **5.1.9. Publication des résultats de l'émission**

Les modalités définitives de l'Offre au Public et du Placement Global feront l'objet d'un communiqué de presse diffusé par la Société et d'un avis de NYSE-EURONEXT prévus le 28/12/2012, sauf clôture anticipée (voir la section 5.3.2 pour de plus amples détails sur la procédure de publication du prix et des modifications des paramètres de l'Offre).

## **5.2. Plan de distribution et allocation des valeurs mobilières**

### **5.2.1. Catégories d'investisseurs potentiels et restrictions de vente**

a) Catégories d'investisseurs potentiels et pays dans lesquels l'Offre sera ouverte

L'Offre comprend :

- une offre au public en France réalisée sous la forme d'une offre à prix ouvert principalement destinée aux personnes physiques,
- un placement global principalement destiné aux investisseurs institutionnels comportant :
  - un placement en France; et
  - un placement privé international dans certains pays, en dehors des États-Unis d'Amérique.

b) Restrictions applicables à l'Offre

La diffusion du présent Prospectus et l'offre ou la vente ou la souscription des actions de la Société peuvent, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. Les personnes en possession du présent prospectus ou de

tout autre document établi dans le cadre de l'Offre doivent s'informer des éventuelles restrictions découlant de la réglementation locale et s'y conformer.

Toute personne recevant le présent Prospectus ou tout autre document établi dans le cadre de l'Offre ne doivent les distribuer ou les faire parvenir dans de tels pays qu'en conformité avec les lois et règlements qui y sont applicables. Toute personne qui, pour quelque cause que ce soit, transmettrait ou permettrait la transmission de ces documents dans de tels pays doit attirer l'attention du destinataire sur les stipulations de la présente section.

Le présent Prospectus ou tout autre document établi dans le cadre de l'Offre ne constituent pas une offre de vente ou une sollicitation d'une offre d'achat de valeurs mobilières dans tout pays dans lequel une telle offre ou sollicitation serait illégale.

L'Offre n'a fait l'objet d'aucun enregistrement ou visa en dehors de la France.

Le Prestataire de services d'investissement n'offrira les actions à la vente qu'en conformité avec les lois et règlements en vigueur dans tout pays où il fera une telle offre de vente. Dans les limites arrêtées par les lois et règlements en vigueur, ni la Société ni les Actionnaires Cédants n'encourront de responsabilité du fait du non-respect par le Prestataire de services d'investissement de ces lois et règlements.

#### **Restrictions concernant les Etats-Unis d'Amérique**

Les actions de la Société n'ont pas été enregistrées et la Société n'a pas l'intention de les enregistrer au titre du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « Securities Act ») et ne peuvent en conséquence être ni offertes ni vendues ni livrées sur le territoire des Etats-Unis d'Amérique, ou pour le compte ou au profit de U.S. persons sauf dans le cadre d'opérations bénéficiant d'une exemption d'enregistrement prévue par le Securities Act; aucun effort de vente dirigé vers les Etats-Unis d'Amérique ne pourra être entrepris par quiconque. Le présent Prospectus ou tout autre document établi dans le cadre de l'Offre ne doivent pas être distribués aux États-Unis d'Amérique.

Restrictions concernant les Etats de l'Espace Economique Européen (autres que la France) Les actions de la Société n'ont pas été et ne seront pas offertes au public dans les différents Etats membres de l'Espace Economique Européen ayant transposé la Directive 2003/71/CE, dite « Directive Prospectus », préalablement à l'admission desdites actions sur Alternext de NYSE-EURONEXT, à l'exception des offres réalisées dans ces Etats membres (a) auprès des personnes morales autorisées ou agréées pour opérer sur les marchés financiers ou, à défaut, des personnes morales dont l'objet social consiste exclusivement à investir dans des valeurs mobilières ; (b) auprès des personnes morales remplissant au moins deux des trois conditions suivantes : (1) un effectif moyen d'au moins 250 salariés lors du dernier exercice ; (2) un bilan social supérieur à 43.000.000 euros, et (3) un chiffre d'affaires annuel net supérieur à 50.000.000 euros, tel qu'indiqué dans les derniers comptes sociaux ou consolidés annuels de la société, ou (c) dans tous les autres cas où la publication d'un Prospectus n'est pas requise au titre des dispositions de l'article 3 de la Directive Prospectus.

Pour les besoins de la présente restriction, la notion d'« offre au public d'actions de la Société. » dans chacun des Etats membres de l'Espace Economique Européen ayant transposé la Directive Prospectus se définit comme toute communication adressée à des personnes, sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit, et présentant une information suffisante sur les conditions de l'offre et sur les actions qui seront offertes, de manière à permettre à un investisseur d'acquérir ou de souscrire ces actions. La notion d'« offre au public » d'actions recouvre également, pour les besoins de la présente restriction, toute transposition de cette notion en droit national par un des Etats membres de l'Espace Economique Européen.

#### **Restrictions concernant le Royaume-Uni**

Ce Prospectus est exclusivement destiné (i) aux personnes qui se trouvent hors du Royaume-Uni ; ou (ii) aux personnes au Royaume-Uni qui sont des « investisseurs qualifiés » au sens de l'Article 2(1)(e) de la Directive 2003/71/EC, incluant les personnes qui au sens de toute mesure d'application pertinente dans chaque Etat membre de cette directive sont aussi (a) des personnes autorisées par le Financial Services and Markets Act 2000, tel qu'amendé (« FSMA ») ou qui ont une expérience professionnelle en matière d'investissements et qui répondent à la définition d'investisseur professionnel de l'article 19 du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotions) Order 2005, tel qu'amendé (le « Règlement ») ou (b) des institutions ou sociétés qui sont soumises à l'article 49(2)(a) à (d) du Règlement (x high net worth persons »), ou (c) toutes autres personnes à qui ce Prospectus peut être légalement adressé en application de la Section 21 du FSMA (toutes ces personnes étant désignées comme étant les « Personnes Concernées »). Ce Prospectus et son contenu sont confidentiels et ne doivent pas être distribués, publiés ou reproduits (en tout ou partie) ou communiqués par les destinataires à toute autre personne au Royaume-Uni. La communication de ce Prospectus, en tout ou partie, à toute personne au Royaume-Uni qui ne serait pas une personne appartenant aux catégories visées ci-dessus n'est pas autorisée et peut constituer une violation du FSMA. Toute personne au Royaume-Uni qui n'est pas une Personne Concernée ne doit pas utiliser ou invoquer ce Prospectus ou les informations qu'il contient.

#### ***5.2.2. Intentions de souscription des principaux actionnaires de la Société, des membres de ses organes d'administration ou de direction, ou de quiconque entendrait prendre une souscription de plus de 5 %***

SRL SENNAC, premier actionnaire de la Société avec 34,24% du capital, a manifesté son intention de souscrire à 34,24% de l'opération de façon à maintenir sa détention du capital, et si nécessaire afin de sécuriser la réussite de l'opération jusqu'à 2,5M€

A la connaissance de la Société, aucun autre actionnaire détenant directement, indirectement ou de concert plus de 5 % du capital ou des droits de vote n'a fait part de son intention de souscrire à la présente opération.

### *5.2.3. Dispositif de pré-allocation et notification aux souscripteurs*

Cette opération ne comprend pas de tranches de pré allocation.

La souscription ne faisant l'objet d'aucune garantie de bonne fin, les actions ne seront négociables qu'après établissement par le dépositaire du certificat de dépôt des fonds. Les souscripteurs seront informés par leur intermédiaire de leur souscription effective.

### *5.2.4. Clause d'extension*

Afin de satisfaire les demandes de souscription reçues dans le cadre du Placement Global et de l'Offre au Public, la Société pourra, en fonction de la demande et en accord avec Prestataire de services d'investissement, décider d'augmenter le nombre initial d'Actions Nouvelles d'un nombre d'actions égal à un maximum de 15 % du nombre initial d'Actions Nouvelles, soit un maximum de 135 034 Actions Nouvelles Supplémentaires. La décision d'exercer cette Clause sera prise le 28/12/2012 et fera l'objet d'un communiqué de la Société et d'un avis de NYSE-EURONEXT.

Les Actions Nouvelles visées par la Clause d'extension seront mises à la disposition du marché au prix de l'Offre.

Dans l'hypothèse où cette clause serait exercée en totalité, le montant total de l'Offre sur la base du prix en milieu de fourchette serait d'environ 4,14M€.

## 5.3. Fixation du prix d'émission des Actions nouvelles

### *5.3.1. Prix auquel les valeurs mobilières seront émises*

#### *5.3.1.1. Prix d'émission et éléments d'appréciation du prix*

#### **Prix d'émission**

Le prix des actions offertes dans le cadre de l'Offre au Public sera égal au prix des actions offertes dans le cadre du Placement Global (le « Prix de l'Offre »).

Il est prévu que le Prix de l'Offre soit fixé par le conseil d'administration de la Société le 28/12/2012, étant précisé que cette date pourrait être reportée si les conditions de marché et les résultats de la construction du livre d'ordres ne permettaient pas de fixer le Prix de l'Offre dans des conditions satisfaisantes. La date de fixation du Prix de l'Offre pourra également être avancée en cas de clôture anticipée de l'Offre au Public et du Placement Global.

Le Prix de l'Offre fixé par le Conseil d'administration de la Société résultera de la confrontation de l'offre des actions dans le cadre de l'Offre et des demandes émises par les investisseurs selon la technique dite de « construction du livre d'ordres » telle que développée par les usages professionnels.

Cette confrontation sera effectuée sur la base des critères de marché suivants

- capacité des investisseurs retenus à assurer un développement ordonné du marché secondaire,
- ordre d'arrivée des demandes des investisseurs,
- quantité demandée,
- sensibilité au prix des demandes exprimées par les investisseurs.

Le Prix de l'Offre pourrait se situer dans une fourchette comprise entre 3,72 € et 4,30€ par action, fourchette arrêtée par le Conseil d'administration de la Société lors de sa réunion du 29/11/2012 et qui pourra être modifiée à tout moment jusque et y compris le jour prévu pour la fixation du Prix de l'Offre. Cette information est donnée à titre purement indicatif et ne préjuge en aucun cas du Prix de l'Offre qui pourra être fixé en dehors de cette fourchette.

Conformément à la 5<sup>ème</sup> résolution de l'AGE du 11/10/2012, ce prix sera au moins égal à la moyenne pondérée des cours des vingt (20) dernières séances de bourse de l'action LOGIN PEOPLE précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote maximale de cinq-pour-cent (5 %).

En cas de fixation du Prix de l'Offre en-dessous de la fourchette ce dernier sera rendu public par un communiqué de presse et un avis NYSE Euronext, le 28/12/2012.

En cas de modification des autres modalités initialement arrêtées pour l'Offre non prévue par le présent prospectus, un complément au prospectus sera soumis au visa de l'Autorité des Marchés Financiers.

Les ordres d'achat ou de souscription passés pourront alors être révoqués pendant au moins les deux jours de bourse suivant la publication de cette note complémentaire.

### Éléments d'appréciation du prix

*Il est précisé que les données financières retenues par l'analyste ont été établies indépendamment de la Société.*

Dans ses travaux d'évaluation et dans le cadre du projet de transfert de la société LOGIN PEOPLE sur NYSE Alternext, EuroLand Corporate a retenu deux méthodes de valorisation : **l'actualisation des cash flows futurs (DCF) et la méthode des comparables.**

#### **Valorisation par les DCF**

Pour la méthode des DCF, les hypothèses suivantes ont été retenues par EuroLand Corporate :

- un CA qui passe de 0,1 M€ à 4,5 M€, puis un TCAM de 16,2% jusqu'en 2021
- un taux de croissance à l'infini de 2,0 % ;
- atteinte de la rentabilité en 2014 avec une MOC attendue à 24,4%, puis une MOC normative 25%
- un BFR positif qui représente près de 25% du CA en 2013 et qui décroît à 17,5% du CA en 2015
- Des dotations aux provisions de l'ordre de 5% en 2013, 2,5% en 2014 puis 1,5% du CA
- un capex annuel de 50 à 70 K€
- Un taux d'actualisation (WACC) de 10,51% % basé sur :
  - un taux sans risque de 2,06 % ;
  - Une dette financière nette de -0,4 M€ au 30.09.2012 ;
  - Une prime de risque ajustée de 8,50% (prime de risque marché de 6.5% + prime de risque ajustée Small Caps de 2,00%) ;
  - Un bêta sans dette de 1,0

#### **Hypothèses retenues pour le calcul du CMCP**

Taux sans risque (OAT 10 ans)	2,06%
Prime de risque (moyenne Stoxx 600 / CAC 40)	6,50%
Prime de risque ajustée (Euroland Corporate)	8,50%
Bêta sans dette	1,00
Bêta endetté	1,00
<b>Coût des capitaux propres</b>	<b>10,51%</b>
<b>Coût de la dette après impôt</b>	<b>2,67%</b>
<b>Coût moyen pondéré du capital</b>	<b>10,51%</b>

Source : Euroland Corporate

#### **Maitrise de la sensibilité de la valorisation**

		Taux de croissance à l'infini				
		1,0%	1,5%	2,0%	2,5%	3,0%
<b>C M P C</b>	<b>9,5%</b>	16,2	16,9	17,8	18,8	19,9
	<b>10,0%</b>	14,8	15,5	16,2	17,1	18,0
	<b>10,5%</b>	13,7	14,2	<b>14,9</b>	15,6	16,4
	<b>11,0%</b>	12,6	13,1	13,6	14,3	14,9
	<b>11,5%</b>	11,7	12,1	12,6	13,1	13,7

		Taux de marge d'exploitation				
		24,0%	24,5%	25,0%	25,5%	26,0%
<b>C M P C</b>	<b>9,5%</b>	17,3	17,5	17,8	18,1	18,3
	<b>10,0%</b>	15,8	16,0	16,2	16,5	16,7
	<b>10,5%</b>	14,4	14,6	<b>14,9</b>	15,1	15,3
	<b>11,0%</b>	13,3	13,5	13,6	13,8	14,0
	<b>11,5%</b>	12,2	12,4	12,6	12,7	12,9

Source : Euroland Corporate

**La valeur d'équilibre obtenue par la méthode des DCF ressort à 14,9 M€ pré money compte tenu d'un taux de croissance à l'infini de 2,00% et d'un WACC de 10,5%.**

### Valorisation par les comparables

La méthode de valorisation dite « des comparables boursiers » est une méthode analogique qui vise à comparer la Société à des sociétés cotées de son secteur présentant des modèles d'activité proches, reconnaissant cependant que chaque société possède des caractéristiques financières, opérationnelles et fonctionnelles qui lui sont propres et qui sont susceptibles de générer des biais dans la comparaison.

L'échantillon de sociétés comparables est constitué d'un certain nombre de sociétés actives dans le secteur de la sécurité informatique et qui possèdent en outre une activité d'authentification forte : CA Technologies, EMC, Gemalto, Check Point Software, Trend Micro, Symantec et Vasco.

### Ratios des comparables

Sociétés	Capi.	Dette nette	EV	EV/CA			EV/EBITDA			PER		
				2012	2013	2014	2012	2013	2014	2012	2013	2014
CA Inc.	7 881	- 1 062	6 820	1,9	1,9	1,8	5,0	4,9	4,7	10,5	9,3	9,0
EMC Corp.	40 012	- 2 229	37 783	2,2	2,0	1,8	7,1	6,5	6,4	13,8	12,4	11,2
Gemalto N.V.	6 124	- 309	5 815	2,6	2,4	2,1	15,7	13,3	11,4	26,4	20,8	17,5
Check Point Software	7 169	- 1 047	6 122	5,8	5,4	5,0	9,7	9,1	8,7	13,9	13,4	12,1
Trend Micro Inc.	2 816	- 1 097	1 719	1,9	1,9	1,8	6,2	5,9	5,8	21,6	19,5	18,5
Symantec Corp.	9 849	- 903	8 947	1,7	1,6	1,6	5,0	4,9	4,6	10,9	10,3	10,0
Vasco Data Security	219	- 48	170	1,4	1,4					18,4	18,1	
<b>Moyenne des comparables</b>				<b>2,5</b>	<b>2,4</b>	<b>2,4</b>	<b>8,1</b>	<b>7,5</b>	<b>6,9</b>	<b>16,5</b>	<b>14,8</b>	<b>13,1</b>
<b>Médiane des comparables</b>				<b>1,9</b>	<b>1,9</b>	<b>1,8</b>	<b>6,6</b>	<b>6,2</b>	<b>6,1</b>	<b>13,9</b>	<b>13,4</b>	<b>11,7</b>

Source : Consensus Analystes Factset, Euroland Corporate

Pour valoriser Login People, nous retenons les agrégats de l'année 2014, où nous attendons un chiffre d'affaires significatif et une marge opérationnelle courante positive, comparable à celle de ses pairs du secteur.

### Valorisation par les comparables

En appliquant au chiffre d'affaires 2014 estimé de LOGIN PEOPLE le ratio EV/CA moyen et médian la valeur moyenne obtenue est de 9,8M€.

En appliquant à l'EBITDA 2014 estimé de LOGIN PEOPLE le ratio EV/EBITDA moyen et médian la valeur moyenne obtenue est de 8,45 M€.

En appliquant au résultat 2014 estimé de LOGIN PEOPLE le ratio PER et moyen et médian la valeur moyenne obtenue est de 14,5 M€.

La moyenne de ces 3 valeurs induit une valorisation de 10,9M€ soit, en déduisant 2,5M€ de levée de fonds minimum attendue (en cas de réalisation de l'opération en bas de fourchette et à 75% seulement), une valorisation pré-money des capitaux propres de 8,4M€.

### Récapitulatif de la valorisation de Login People

Sur la base de nos prévisions de croissance et de rentabilité, la moyenne des 2 méthodes fait ressortir une valorisation pré-money de Login People de 11,6 M€, soit 5,08 € par action.

**La valorisation de Login People fait ressortir un prix par action de 5,08 €, aussi le prix en milieu de fourchette affichent une décote de 21,25% par rapport à cette valorisation.**

#### 5.3.2. Procédure de publication du prix d'offre

##### Date et fixation du Prix d'Offre

Conformément à la 5ème résolution de l'AGE du 11/10/2012, ce prix sera au moins égal à la moyenne pondérée des cours des vingt (20) dernières séances de bourse de l'action LOGIN PEOPLE précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote maximale de cinq-pour-cent (5 %).

Le Prix du Placement Global et de l'Offre à Prix Ouvert sera indiqué dans un communiqué de presse, et dans un avis publié par NYSE Euronext et porté à la connaissance du public, le 28/12/2012.

Néanmoins, cette date pourrait être reportée si les conditions de marché et les résultats de la construction du livre d'ordres ne permettaient pas de fixer le prix de l'Offre dans des conditions satisfaisantes. Dans ce cas, la nouvelle date de clôture du Placement Global et de l'OPO et la nouvelle date prévue pour la détermination du prix de l'Offre feraient l'objet d'un avis diffusé par NYSE Euronext et d'un communiqué de presse diffusé par la Société au plus tard la veille de la date de clôture initiale de l'OPO (sans préjudice des stipulations relatives à la modification de la date de clôture du Placement Global et de l'OPO en cas de modification de la fourchette de prix, de fixation du prix de l'Offre en dehors de la fourchette ou en cas de modification du nombre d'Actions Nouvelles dans le cadre de l'Offre).

Les ordres émis dans le cadre de l'OPO avant la diffusion de l'avis de NYSE Euronext et du communiqué de presse de la Société susvisés seront maintenus sauf s'ils ont été expressément révoqués avant la nouvelle date de clôture de l'OPO (incluse).

#### **Publication du Prix de l'Offre et du nombre d'Actions Nouvelles**

Le Prix de l'Offre et le nombre définitif d'Actions Nouvelles seront portés à la connaissance du public par un communiqué de presse diffusé par la Société et par un avis diffusé par NYSE Euronext le 28/12/2012 selon le calendrier indicatif, sauf fixation anticipée du Prix de l'Offre auquel cas la diffusion du communiqué et de l'avis devrait intervenir le jour de la fixation du Prix de l'Offre.

#### **Modification de la fourchette, fixation du prix de l'Offre en dehors de la fourchette et modification du nombre d'Actions Nouvelles**

##### **□ Modifications donnant lieu à révocabilité des ordres émis dans le cadre de l'OPO**

En cas de modification à la hausse de la borne supérieure de la fourchette de prix ou en cas de fixation du Prix de l'Offre au-dessus de la borne supérieure de la fourchette de prix (initiale ou, le cas échéant, modifiée), la procédure suivante s'appliquera :

- Nouvelles modalités : les nouvelles modalités de l'Offre seront portées à la connaissance du public au moyen d'un communiqué de presse diffusé par la Société et d'un avis diffusé par NYSE Euronext. Le communiqué de presse de la Société et l'avis de NYSE Euronext susvisés indiqueront la nouvelle fourchette de prix, et le cas échéant, le nouveau calendrier, avec la nouvelle date de clôture de l'OPO, la nouvelle date prévue pour la fixation du Prix de l'Offre et la nouvelle date de règlement-livraison.

- Date de clôture de l'OPO : la date de clôture de l'OPO sera reportée ou une nouvelle période de souscription à l'OPO sera ouverte, selon le cas, de telle sorte qu'il s'écoule au moins deux jours de bourse entre la date de diffusion du communiqué susvisé et la nouvelle date de clôture de l'OPO.

- Révocabilité des ordres émis dans le cadre de l'OPO : les ordres émis dans le cadre de l'OPO avant la diffusion du communiqué susvisé seront maintenus sauf s'ils ont été expressément révoqués avant la nouvelle date de clôture de l'OPO incluse. De nouveaux ordres irrévocables pourront être émis jusqu'à la nouvelle date de clôture de l'OPO incluse (ces ordres pourront toutefois être expressément révoqués avant la nouvelle date de clôture de l'OPO incluse en cas de nouveau report de la date de fixation du Prix de l'Offre et/ou de nouvelle modification des modalités de l'Offre).

##### **□ Modifications ne donnant pas lieu à révocabilité des ordres émis dans le cadre de l'OPO : fixation du prix de l'Offre en dessous de la borne basse (indicative) de la fourchette de prix**

Le Prix de l'Offre pourrait être librement fixé en-dessous de la borne inférieure de la fourchette indicative de prix ou la fourchette pourrait être modifiée librement à la baisse, sous réserve que le produit brut de l'émission atteigne 2.500.000 euros. Le Prix de l'Offre ou la nouvelle fourchette indicative de prix serait alors communiqué au public dans les conditions prévues au paragraphe « Publication du Prix de l'Offre et du nombre d'Actions Nouvelles » ci-dessus en l'absence d'impact significatif sur les autres caractéristiques de l'Offre.

En conséquence si la fixation du Prix de l'Offre en-dessous de la borne inférieure de la fourchette indicative de prix ou si la modification à la baisse de la fourchette de prix n'avait pas d'impact significatif sur les autres caractéristiques de l'Offre, le Prix de l'Offre sera porté à la connaissance du public par le communiqué de presse de la Société et l'avis de NYSE Euronext visés au paragraphe « Publication du Prix de l'Offre et du nombre d'Actions Nouvelles » ci-dessus, dont la diffusion devrait intervenir, selon le calendrier indicatif, le 28/12/2012, sauf fixation anticipée du Prix de l'Offre auquel cas la diffusion du communiqué et de l'avis devrait intervenir, le jour de la fixation du Prix de l'Offre.

En revanche, si la fixation du Prix de l'Offre en-dessous de la borne inférieure de la fourchette indicative de prix ou si la modification à la baisse de la fourchette de prix avait un impact significatif sur les autres caractéristiques de l'Offre, les stipulations du paragraphe « Modifications des autres modalités de l'Offre » ci-dessus seraient applicables.

Le nombre d'Actions Offertes pourrait également être modifié librement si cette modification n'avait pas d'impact significatif sur les autres caractéristiques de l'Offre. Dans le cas contraire, les stipulations du paragraphe « Modifications des autres modalités de l'Offre » ci-dessus seraient applicables.

#### **Clôture anticipée ou prorogation de l'Offre**

Les dates de clôture du Placement Global et de l'OPO pourront être avancées (sans toutefois que la durée de l'OPO ne puisse être inférieure à trois jours de bourse) ou prorogées dans les conditions suivantes :

- Si la date de clôture est avancée, la nouvelle date de clôture fera l'objet d'un communiqué de presse diffusé par la Société et d'un avis diffusé par NYSE Euronext annonçant cette modification au plus tard la veille de la nouvelle date de clôture.

- Si la date de clôture est prorogée, la nouvelle date de clôture fera l'objet d'un communiqué de presse diffusé par la Société et d'un avis diffusé par NYSE Euronext annonçant cette modification au plus tard la veille de la date de clôture initiale. Dans ce cas, les ordres émis dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert avant la diffusion du communiqué de presse de la Société et de l'avis de NYSE Euronext susvisés seront maintenus sauf s'ils ont été expressément révoqués avant la nouvelle date de clôture de l'OPO (incluse).

#### **Modifications des autres modalités de l'Offre**

En cas de modification significative des modalités initialement arrêtées pour l'Offre non prévue par la présente note d'opération, une note complémentaire au Prospectus serait soumise au visa de l'AMF. Les ordres émis dans le cadre de l'OPO et du Placement Global seraient nuls si l'AMF n'apposait pas son visa sur cette note complémentaire au Prospectus.

Les ordres émis dans le cadre de l'OPO et du Placement Global avant la mise à disposition de la note complémentaire au Prospectus visée par l'AMF pourraient être révoqués pendant au moins deux jours de négociation après la mise à disposition de celle-ci (voir paragraphe « Modification de la fourchette, fixation du prix de l'Offre en dehors de la fourchette et modification du nombre d'Actions Nouvelles » ci-dessus pour une description de cas dans lesquels le présent paragraphe s'appliquerait).

### 5.3.3. Restrictions relatives au droit préférentiel de souscription

Non applicable.

### 5.3.4. Disparité de prix

Au cours des douze derniers mois, la Société a enregistré plusieurs augmentations de capital d'un montant total de 1 081 844,85 €.

Identité de l'actionnaire	Qualité de l'actionnaire	Nbr d'action(s) acquise(s)	Prix unitaire	Décote par rapport au milieu de fourchette
SRL SENNAC	Administrateur	25 438	4,20 €	-5,0%
SRL SENNAC	Administrateur	45 147	4,43 €	-10,8%
SRL SENNAC	Administrateur	46 621	4,29 €	-7,3%
SRL SENNAC	Administrateur	90 580	4,14 €	-3,5%
FINUZES 2008-1	Actionnaire	10614	4,01 €	-0,3%
FINUZES 2008-2	Actionnaire	12620	4,01 €	-0,3%
FINUZES 2009	Actionnaire	19413	4,01 €	-0,3%
UZES HOLDING 2009	Actionnaire	7228	4,01 €	-0,3%

Il convient également de signaler que certains des instruments donnant accès au capital (BSAR cf. § 18.1 et 21.1.2.), s'ils étaient utilisés afficheraient une décote de 32,5%, le prix d'acquisition des actions de ces instruments étant de 2,6€.

Pour information, le dernier cours coté de l'action LOGIN PEOPLE sur le Marché Libre au 05/12/2012 était de 4,19€. Le milieu de fourchette de l'Offre affiche donc une décote de 4,53% par rapport à ce dernier cours coté.

## 5.4. Placement et prise ferme

### 5.4.1. Établissement en charge du placement - Teneur de Livre

**Banque Delubac & Cie**  
152 Boulevard Hausmann  
75008 PARIS

### 5.4.2. Coordonnées des intermédiaires chargés du service financier et des dépositaires dans chaque pays concerné

Le service des titres et le service financier des actions LOGIN PEOPLE ainsi que la centralisation de la présente émission, seront assurés par :

Société Générale Securities Services-Service aux Emetteurs  
32, rue du Champ de Tir-BP 81236-44312 Nantes Cedex 3

### 5.4.3. Garantie

L'émission des Actions nouvelles ne fait pas l'objet d'une garantie de bonne fin telle que décrite dans l'article L. 225-145 du Code de commerce. En conséquence, les négociations sur les actions nouvelles interviendront postérieurement à l'émission du certificat du dépositaire, soit dès que celui-ci dispose effectivement des fonds (c'est-à-dire à la date de règlement/livraison).

En revanche, SRL SENNAC, premier actionnaire de la Société avec 34,24% du capital, a manifesté son intention de souscrire à 34,24% de l'opération de façon à maintenir sa détention du capital, et si nécessaire afin de sécuriser la réussite de l'opération jusqu'à 2,5M€ maximum dans les conditions prévues par l'opération, soit un maximum de 75% en cas de fixation du prix de l'Offre en bas de fourchette.

## **6. INSCRIPTION A LA NEGOCIATION ET MODALITES DE NEGOCIATION**

### **6.1. Inscription aux négociations**

L'inscription de l'ensemble des actions de la Société a été demandée sur le marché NYSE Alternext. Les conditions de cotation des actions seront fixées dans un avis de NYSE Euronext diffusé au plus tard le premier jour de négociation de ces actions, soit le 28/12/2012 selon le calendrier indicatif. Les négociations devraient débuter au cours de la séance de bourse du 07/01/2013.

Les instruments financiers proposés dans le cadre de la présente opération sont constitués d'une action nouvelle émise au prix indicatif en milieu de fourchette de 4,00€. Le 1<sup>er</sup> jour de cotation les actions nouvellement émises seront cotées au prix de souscription tel qu'il ressortira suite à la centralisation des ordres reçus pendant la période d'offre et dans la fourchette présentée au paragraphe 5.3 de la seconde partie du présent prospectus.

En cas de fixation du Prix de l'Offre en-dessous de la fourchette ce dernier sera rendu public par un communiqué de presse et un avis NYSE-Euronext, le 28/12/2012.

En cas de modification des autres modalités initialement arrêtées pour l'Offre non prévue par le présent Prospectus, un complément au Prospectus sera soumis au visa de l'Autorité des Marchés Financiers.

Les ordres d'achat ou de souscription passés pourront alors être révoqués pendant au moins les deux jours de bourse suivant la publication de cette note complémentaire.

### **6.2. Place de cotation**

Au jour du présent prospectus, les actions de la Société sont inscrites sur le Marché Libre.

### **6.3. Offre concomitante**

Sans objet.

### **6.4. Contrat de Liquidité**

Dans les semaines qui suivront l'opération de transfert sur NYSE Alternext Paris, la Société va conclure avec une entreprise d'investissement agréée par l'Autorité des marchés financiers un contrat de liquidité conforme au modèle NYSE Alternext de contrat de liquidité-type proposé par l'Association Française des Marchés Financiers (AMAFI). Le contrat, mis en œuvre sur la base de la 3<sup>ème</sup> résolution votée lors de l'assemblée générale extraordinaire du 11 octobre 2012, aura pour objet de définir les conditions dans lesquelles, sans entraver le fonctionnement régulier du marché ou induire autrui en erreur, l'actionnaire donnera mandat à pour intervenir pour son compte sur le marché en vue de favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations des titres de la Société ainsi que d'éviter des décalages des cours non justifiés par la tendance du marché. Le contrat de liquidité ne concernera que les actions émises par la Société.

### **6.5. Stabilisation**

Néant.

## **7. DETENTEURS DE VALEURS MOBILIERES SOUHAIANT LES VENDRES**

### **7.1. Actionnaires cédants**

Sans objet.

### **7.2. Engagements de conservation**

Néant

## 8. DEPENSES LIEES A L'EMISSION

Le produit brut de l'augmentation de capital est estimé à environ 3,6M€ en considérant que le nombre d'actions offertes est de 900 226, avant exercice de la clause d'extension, et que l'offre est réalisée à un prix égal au milieu de fourchette indicative de prix (soit 4,00 euros par action).

Le produit brut de l'augmentation de capital est estimé à environ 4,14M€ en considérant que le nombre d'actions offertes est de 1 480 625, après exercice de la clause d'extension, et que l'offre est réalisée à un prix égal au milieu de fourchette indicative de prix (soit 2,80 euros par action).

La rémunération globale des intermédiaires financiers est estimée à 205K€, le montant des frais juridiques, administratifs et de commissariat aux comptes est estimé à 50K€ et les frais de communication sont évalués à 60K€. Ces frais seront pris en charge à hauteur par la Société par imputation sur la prime d'émission.

En cas d'exercice de la clause d'extension et si l'offre est réalisée à un prix égal au milieu de fourchette indicative de prix (soit 4,00 euros par action), la rémunération des intermédiaires financiers est estimée à environ 235K€. Les autres frais restent inchangés.

En cas de réalisation de l'Offre à 75 %, le produit brut minimum de l'augmentation de capital, est estimé à environ 2,7M€ en considérant que le nombre d'actions offertes est de 675 170, et que l'offre est réalisée à un prix égal au milieu de fourchette indicative de prix (soit 4,00 euros par action).

## 9. DILUTION RESULTANT DE L'EMISSION

### 9.1. Pourcentage de dilution résultant de l'Offre

En cas d'émission réalisée à 100%, soit 900 226 actions nouvelles, le produit brut de l'émission s'élèverait 3,6M€ en milieu de fourchette, soit une augmentation de capital nominale de 554 989,33€ et une prime d'émission de 3,045M€.

En cas d'exercice en totalité de la clause d'extension, et sur la base du même prix d'émission, soit 1 035 260 actions nouvelles à émettre dans le cadre de l'Offre, le produit brut de l'émission s'élèverait à 4,14M€ de soit une augmentation de capital nominale de 638 237,73€ et une prime d'émission de 3,81M€.

En cas de réalisation de l'opération à 75%, et sur la base du même prix d'émission, soit 675 170 actions nouvelles à émettre dans le cadre de l'Offre, le produit brut de l'émission s'élèverait à 2,7M€ de soit une augmentation de capital nominale de 416 242€ et une prime d'émission de 2,28M€.

### 9.2. Évolution d'un actionnaire ne participant pas à la présente opération

- En supposant que le nombre d'actions nouvelles émises dans le cadre de l'émission d'Actions nouvelles soit de 900 226 actions, l'incidence de l'émission sur la situation de l'actionnaire serait la suivante :

#### ***Incidence sur la participation dans le capital d'un actionnaire hors exercice de la clause d'extension***

##### Sans extension

Opérations sur capital	Nombre d'actions	% après dilution	Capitaux propres par action
<b>Avant Offre</b>	<b>2 287 100</b>	<b>1%</b>	<b>0,28 €</b>
<i>Actions issues de l'émission</i>	<i>900 226</i>		
<b>Après Offre</b>	<b>3 187 326</b>	<b>0,72%</b>	<b>1,33 €</b>
<i>Après exercice de la totalité des BSA</i>	<i>4 356 292</i>	<i>0,53%</i>	<i>1,94 €</i>
<b>Dilution totale induite</b>	<b>90%</b>		

#### ***Incidence sur la composition du capital social et du nombre de droits de vote correspondant***

Actionnaires	Avant opération				Après opération réalisée à 100 %			
	Nombre de titres	% de détention	Nombre de droits de vote	% de droits de vote	Nombre de titres	% de détention	Nombre de droits de vote	% de droits de vote
Mr François Le Page	47 728	2,09%	95 456	3,86%	47 728	1,50%	95 456	2,83%
Mr Pierre Laserre	43 087	1,88%	43 087	1,74%	43 087	1,35%	43 087	1,28%
Mr Benoît Kandel	22 970	1,00%	22 970	0,93%	22 970	0,72%	22 970	0,68%
Mr Edmond Escuret	11 000	0,48%	22 000	0,89%	11 000	0,35%	22 000	0,65%
Mr Alain Vauthier	9 677	0,42%	19 354	0,78%	9 677	0,30%	19 354	0,57%
Mme Micheline Baladaud	7 500	0,33%	15 000	0,61%	7 500	0,24%	15 000	0,44%
<b>Total Personnes Physiques</b>	<b>141 962</b>	<b>6,21%</b>	<b>217 867</b>	<b>8,81%</b>	<b>141 962</b>	<b>4,45%</b>	<b>217 867</b>	<b>6,46%</b>
SRL SENNAC	783 052	34,24%	783 052	31,67%	783 052	24,57%	783 052	23,22%
Financière d'Uzès	76 150	3,33%	76 150	3,08%	76 150	2,39%	76 150	2,26%
UZES Holding 2009	19 702	0,86%	19 702	0,80%	19 702	0,62%	19 702	0,58%
<b>Total Personnes Morales</b>	<b>878 904</b>	<b>38,43%</b>	<b>878 904</b>	<b>35,55%</b>	<b>878 904</b>	<b>27,57%</b>	<b>878 904</b>	<b>26,06%</b>
<b>Public</b>	<b>1 266 234</b>	<b>55,4%</b>	<b>1 375 807</b>	<b>55,64%</b>	<b>2 166 460</b>	<b>67,97%</b>	<b>2 276 033</b>	<b>67,48%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2 287 100</b>	<b>100,0%</b>	<b>2 472 578</b>	<b>100,0%</b>	<b>3 187 326</b>	<b>100%</b>	<b>3 372 804</b>	<b>100%</b>

- En supposant que le nombre d'actions nouvelles émises dans le cadre de l'émission d'Actions nouvelles soit de 1 035 260 après exercice de la totalité de la clause d'extension, l'incidence de l'émission sur la situation de l'actionnaire serait la suivante :

#### **Incidence sur la participation dans le capital d'un actionnaire**

Réalisation de l'offre à 115 %

Opérations sur capital	Nombre d'actions	% après dilution	Capitaux propres par action
<b>Avant Offre</b>	<b>2 287 100</b>	<b>1%</b>	<b>0,28 €</b>
<i>Actions issues de l'émission</i>	<i>1 035 260</i>		
<b>Après Offre</b>	<b>3 322 360</b>	<b>0,69%</b>	<b>1,44 €</b>
<i>Après exercice de la totalité des BSA</i>	<i>4 491 326</i>	<i>0,51%</i>	<i>2,00 €</i>
<b>Dilution totale induite</b>	<b>96%</b>		

#### **Incidence sur la composition du capital social et du nombre de droits de vote correspondant**

Après augmentation de capital à 115%

Actionnaires	Avant opération				Après augmentation de capital à 115 %			
	Nombre de titres	% de détention	Nombre de droits de vote	% de droits de vote	Nombre de titres	% de détention	Nombre de droits de vote	% de droits de vote
Mr François Le Page	47 728	2,09%	95 456	3,86%	47 728	1,44%	95 456	2,72%
Mr Pierre Lasserre	43 087	1,88%	43 087	1,74%	43 087	1,30%	43 087	1,23%
Mr Benoît Kandel	22 970	1,00%	22 970	0,93%	22 970	0,69%	22 970	0,65%
Mr Edmond Escuret	11 000	0,48%	22 000	0,89%	11 000	0,33%	22 000	0,63%
Mr Alain Vauthier	9 677	0,42%	19 354	0,78%	9 677	0,29%	19 354	0,55%
Mme Micheline Baladaud	7 500	0,33%	15 000	0,61%	7 500	0,23%	15 000	0,43%
<b>Total Personnes Physiques</b>	<b>141 962</b>	<b>6,21%</b>	<b>217 867</b>	<b>8,81%</b>	<b>141 962</b>	<b>4,27%</b>	<b>217 867</b>	<b>6,21%</b>
SRL SENNAC	783 052	34,24%	783 052	31,67%	783 052	23,57%	783 052	22,32%
Financière d'Uzès	76 150	3,33%	76 150	3,08%	76 150	2,29%	76 150	2,17%
UZES Holding 2009	19 702	0,86%	19 702	0,80%	19 702	0,59%	19 702	0,56%
<b>Total Personnes Morales</b>	<b>878 904</b>	<b>38,43%</b>	<b>878 904</b>	<b>35,55%</b>	<b>878 904</b>	<b>26,45%</b>	<b>878 904</b>	<b>25,06%</b>
<b>Public</b>	<b>1 266 234</b>	<b>55,4%</b>	<b>1 375 807</b>	<b>55,6%</b>	<b>2 301 494</b>	<b>69,27%</b>	<b>2 411 067</b>	<b>68,73%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2 287 100</b>	<b>100,0%</b>	<b>2 472 578</b>	<b>100,0%</b>	<b>3 322 360</b>	<b>100%</b>	<b>3 507 838</b>	<b>100%</b>

- En supposant que le nombre d'actions nouvelles émises dans le cadre de l'émission d'Actions nouvelles soit de 675 170 (75 % de l'Offre), l'incidence de l'émission sur la situation de l'actionnaire serait la suivante :

#### **Incidence sur la participation dans le capital d'un actionnaire**

Réalisation de l'offre à 75 %

Opérations sur capital	Nombre d'actions	% après dilution	Capitaux propres par action
<b>Avant Offre</b>	<b>2 287 100</b>	<b>1%</b>	<b>0,28 €</b>
<i>Actions issues de l'émission</i>	<i>675 170</i>		
<b>Après Offre</b>	<b>2 962 270</b>	<b>0,77%</b>	<b>1,13 €</b>
<i>Après exercice de la totalité des BSA</i>	<i>4 131 236</i>	<i>0,55%</i>	<i>1,82 €</i>
<b>Dilution totale induite</b>	<b>81%</b>		

**Incidence sur la composition du capital social et du nombre de droits de vote correspondant**

Actionnaires	Avant opération				Après augmentation de capital à 75%			
	Nombre de titres	% de détention	Nombre de droits de vote	% de droits de vote	Nombre de titres	% de détention	Nombre de droits de vote	% de droits de vote
Mr François Le Page	47 728	2,09%	95 456	3,86%	47 728	1,61%	95 456	3,03%
Mr Pierre Laserre	43 087	1,88%	43 087	1,74%	43 087	1,45%	43 087	1,37%
Mr Benoît Kandel	22 970	1,00%	22 970	0,93%	22 970	0,78%	22 970	0,73%
Mr Edmond Escuret	11 000	0,48%	22 000	0,89%	11 000	0,37%	22 000	0,70%
Mr Alain Vauthier	9 677	0,42%	19 354	0,78%	9 677	0,33%	19 354	0,61%
Mme Micheline Baladaud	7 500	0,33%	15 000	0,61%	7 500	0,25%	15 000	0,48%
<b>Total Personnes Physiques</b>	<b>141 962</b>	<b>6,21%</b>	<b>217 867</b>	<b>8,81%</b>	<b>141 962</b>	<b>4,79%</b>	<b>217 867</b>	<b>6,92%</b>
SRL SENNAC	783 052	34,24%	783 052	31,67%	783 052	26,43%	783 052	24,88%
Financière d'Uzès	76 150	3,33%	76 150	3,08%	76 150	2,57%	76 150	2,42%
UZES Holding 2009	19 702	0,86%	19 702	0,80%	19 702	0,67%	19 702	0,63%
<b>Total Personnes Morales</b>	<b>878 904</b>	<b>38,43%</b>	<b>878 904</b>	<b>35,55%</b>	<b>878 904</b>	<b>29,67%</b>	<b>878 904</b>	<b>27,92%</b>
<b>Public</b>	<b>1 266 234</b>	<b>55,4%</b>	<b>1 375 807</b>	<b>55,6%</b>	<b>1 941 404</b>	<b>65,54%</b>	<b>2 050 977</b>	<b>65,16%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2 287 100</b>	<b>100,0%</b>	<b>2 472 578</b>	<b>100,0%</b>	<b>2 962 270</b>	<b>100%</b>	<b>3 147 748</b>	<b>100%</b>

A titre informatif, si seule SRL SENNAC participait à l'opération et souscrivait donc à hauteur de 2,5M€ maximum en bas de fourchette, cette dernière viendrait détenir 54,73% du capital et 51,84% des droits de vote de la Société.

## **10. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

### **10.1. Conseillers ayant un lien avec l'offre**

Euroland Corporate ne détient pour compte propre, directement ou indirectement, aucune action de la Société.

### **10.2. Rapports des contrôleurs légaux des comptes**

Voir paragraphes 20.1.4, 20.2.4, 20.3.4 et 20.4.4 de la première partie du présent Prospectus.

### **10.3. Rapports d'experts**

Néant.

### **10.4. Informations provenant de tiers**

La Société confirme que les informations visées ci-dessus ont été reproduites fidèlement. Pour autant que la Société le sache et soit en mesure de l'assurer à la lumière des données publiées par ces tierces parties, aucun fait n'a été omis qui rendrait les informations reproduites inexactes ou trompeuses.

## GLOSSAIRE

### **1- VPN (Virtual Private Network) :**

Extension des réseaux locaux (public, comme internet ; ou privé pour les réseaux d'entreprise) qui repose sur un protocole de tunnélisation permettant aux données passant d'une extrémité à l'autre d'un tunnel d'être sécurisées par des algorithmes de cryptographie.

### **2- Extranet :**

Un extranet est une extension du système d'information de l'entreprise à des partenaires situés au-delà du réseau. C'est un réseau du type Internet dont la liste de sécurité est externalisée c'est-à-dire gérée par un organisme ou une entité externe aux utilisateurs.

### **3- Intranet :**

L'intranet est un réseau informatique utilisé à l'intérieur d'une entreprise ou de toute autre entité organisationnelle utilisant les techniques de communication d'Internet (IP, serveurs HTTP). C'est un réseau du type Internet dont la liste de sécurité est gérée en interne.

### **4- Protocole RADIUS :**

Le protocole RADIUS (Remote Authentication Dial-In User Service), mis au point initialement par Livingston, est un protocole d'authentification standard. Le fonctionnement de RADIUS est basé sur un système client/serveur chargé de définir les accès d'utilisateurs distants à un réseau.

### **5- Enrôler un équipement :**

Faire entrer un appareil au sein des équipements d'authentification reconnus par le logiciel.

### **6- OTP (One Time Password) :**

Solution d'authentification utilisant des mots de passe à usage unique. Le mot de passe peut être obtenu à l'aide d'une table matricielle, d'un SMS ou d'autres moyens cryptés.

### **7- Fédération d'identités :**

La fédération d'identité tient finalement en deux éléments. Le premier, la délégation de l'authentification, consiste à authentifier l'utilisateur depuis le service d'authentification interne, et non pas depuis celui du fournisseur de l'application. Le deuxième élément, la propagation des attributs utilisateurs, va permettre de propager depuis l'entreprise utilisatrice un numéro unique reconnu et des attributs de comptes internes afin de communiquer.

### **8- Cloud Computing :**

Service de stockage des données informatiques externalisé et dématérialisé.

### **9- API (Application Programming Interface) :**

Interface fournie par un programme informatique. Elle permet l'interaction des programmes les uns avec les autres, de manière analogue à une interface homme-machine, qui rend possible l'interaction entre un homme et une machine.

### **10- Cryptographie symétrique :**

La cryptographie symétrique, également dite à clé secrète (par opposition à la cryptographie à clé publique), est la plus ancienne forme de chiffrement.

### **11- Cryptographie asymétrique :**

La cryptographie asymétrique, ou cryptographie à clé publique, est une méthode de chiffrement qui s'oppose à la cryptographie symétrique. Elle repose sur l'utilisation d'une clé publique (qui est diffusée) et d'une clé privée (gardée secrète), l'une permettant de coder le message et l'autre de le décoder.

### **12- Tokens :**

Token est un mot anglais signifiant jeton. En informatique, cet anglicisme est utilisé :

- Pour désigner un identificateur .
- Pour désigner un jeton d'authentification, boîtier électronique générant des nombres synchronisés destiné à l'authentification ou stockant des informations chiffrées .

### **13- TCO :**

Total des coups opérationnels

### **14- CSPN :**

Certification de Sécurité de Premier Niveau - label de premier niveau pour les produits de sécurité des systèmes d'information permettant notamment de labelliser des logiciels libres.

### **15- EAL3+ :**

Les Critères Communs définissent 7 niveaux d'assurance de l'évaluation. La liste ci-dessous donne l'objectif résumé de chaque niveau.

- EAL1 : testé fonctionnellement
- EAL2 : testé structurellement
- EAL3 : testé et vérifié méthodiquement
- EAL4 : conçu, testé et vérifié méthodiquement,
- EAL5 : conçu de façon semi-formelle et testé
- EAL6 : conception vérifiée de façon semi-formelle et testé
- EAL7 : conception vérifiée de façon formelle et testée.

Pour une utilisation civile d'un logiciel, un niveau 3 ou 3+ est nécessaire. Pour une utilisation militaire il est nécessaire d'avoir un niveau d'au moins 4.

### **16- ANSSI :**

Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information

### **17- PKI (Public Key Infrastructure) :**

Infrastructure de gestion des clés (clés publiques).

*(Page laissée blanche intentionnellement)*